This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

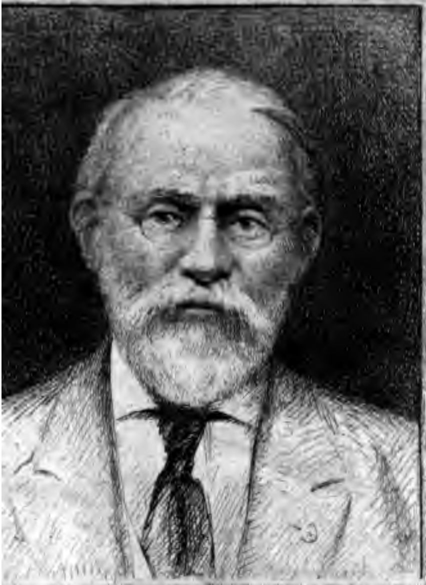

ILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
NIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1727.

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les Freres Bruyset, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVII.

Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR
'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

ueillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
hez les Freres Bruyset, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVII.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES SONT CC
mencé au mois de Janvier 17
& se vendent 15 s. le mois en bl
& brochez, 16. s.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	v.
——	1703.	12.	v.
——	1704.	13.	v.
——	1705.	12.	v.
——	1706.	12.	v.
——	1707.	12.	v.
——	1708.	12.	v.
——	1709.	12.	v.
——	1710.	12.	v.
——	1711.	12.	v.
——	1712.	12.	v.
——	1713.	12.	v.
——	1714.	12.	v.
——	1715.	12.	v.
——	1716.	12.	v.
——	1717.	12.	v.
——	1718.	12.	v.
——	1719.	12.	v.
——	1720.	5.	v.
——	1721.	12.	v.
——	1722.	12.	v.
——	1723.	12.	v.
——	1724.	12.	v.
——	1725.	12.	v.
——	1726.	13.	v.
——	1727.	7.	v.

Printed in France.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1727.

ARTICLE LVIII.

EXPLICATION LITTERALE, HISTOrique, & Dogmatique, des Prieres, & des Cérémonies de la Messe, suivant les anciens Auteurs, & les Monumens de toutes les Eglises du Monde Chrétien. Tomes II. III. & IV. in 8°. Contenant des Dissertations & des Notes sur les endroits difficiles, & sur l'origine des Rits Par le R. P. Pierrre Le Brun Prêtre de l'Oratoire. A Paris, chez la Veuve de Florentin de Laulne ruë S. Jacques à l'Empereur. 1726.

DONNER un Recuëil exact, critique, & judicieux, de toutes les Liturgies usitées dans le Monde Chrétien, depuis l'établissement de l'Eglise jus-

qu'à nos jours ; c'eſt ſans doute un travail auſſi utile à l'Egliſe, qu'il eſt difficile & glorieux à l'Auteur. C'eſt fournir aux Fidéles un puiſſant motif pour s'affermir dans la Foi, par la vûë de cette uniformité conſtante, que l'Egliſe a toûjours ſuivie dans ce qu'elle nous enſeigne ſur l'Euchariſtie, ſur le ſaint Sacrifice de la Meſſe, & ſur les Cérémonies du Culte Divin. C'eſt confondre l'obſtination des Proteſtans, qui ne peuvent deſormais, ſans vouloir s'aveugler eux-mêmes, réſiſter à cette foule d'autoritez, à cette nuée de Témoins, qu'on raſſemble contre eux de toutes les parties de l'Univers. Or c'eſt ce que le R. P. Le Brun fait dans cet Ouvrage, avec une érudition & des recherches infinies, avec beaucoup d'ordre, de netteté & de critique. L'Auteur ne s'étoit pas d'abord propoſé un ſi vaſte deſſein, dans la juſte appréhenſion où il étoit, de ne pouvoir pas recouvrer un ſi grand nombre de Liturgies différentes : mais ſon zéle ſoutenu d'un travail conſtant & aſſidu, a eu un ſuccès qui a paſſé ſes eſpérances, & l'a mis en état de raſſembler en un ſeul

corps toutes les Liturgies du Monde Chrétien ; & afin que rien ne manquât à un Ouvrage si utile, l'Auteur y a ajoûté des Notes & des Eclaircissemens. Nous allons rendre un compte plus détaillé de l'Ouvrage.

Ces trois Volumes, qui sont postérieurs au premier, que l'Auteur publia il y a quelques annés, contiennent quinze Dissertations. La premiere traite des Liturgies des quatre premiers Siécles. L'Auteur y fait voir 1°. Que le Canon de la Liturgie n'a point été mis par écrit avant le cinquiéme Siécle. 2°. Il examine quel jugement on doit porter des Liturgies attribuées aux Apôtres ou à d'autres Saints, de celle des Constitutions Apostoliques, & des six Livres des Sacremens attribuez à Saint Ambroise. 3°. Comment la seule Tradition a conservé tout l'ordre de la Liturgie, les Prieres, & la Régle de la Consécration, jusqu'au V^e^. Siécle.

1°. On ne sçauroit citer aucun témoignage d'un Auteur connu durant les quatre premiers Siécles, qui ait parlé d'une Liturgie écrite. Il est indubitable que les Apôtres ont été les

Ordonnateurs des Saints Mysteres ; mais ils n'ont jamais mis par écrit, ni les Prieres qu'ils faisoient en célébrant, ni l'ordre qu'ils y observoient. S. Justin obligé de justifier aux Païens les Saints Mysteres, dit que *le Prélat fait autant qu'il peut, les Prieres & les Actions de graces, &c.* Donc, conclut le P. Le Brun, toutes les Prieres n'étoient pas fixes & déterminées ; & le Prêtre ne lisoit pas dans un Livre une certaine formule. Tertullien a un passage encore plus décisif, pour prouver qu'on ne sçavoit de son tems que par une Tradition non écrite, les formules des Sacremens. Du tems de S. Cyprien, il y avoit des personnes, qui par ignorance n'offroient que de l'eau dans le Calice. Saint Cyprien ne les réfute que par la Tradition : or s'il y avoit eu alors une Liturgie écrite, eût-il manqué de la citer ? Lorsque Diocletien fit rechercher & brûler les Livres Saints, il n'est jamais fait mention de Liturgies, mais seulement des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Les Evêques Traditeurs, qui avoient la lâcheté de livrer les Vases Sacrez, disoient aux Officiers de

l'Empereur : *Scripturas Lectores habent, sed nos quod hîc habemus damus.* Or les Lecteurs ne gardoient que les Livres qu'ils récitoient, & il est bien sûr qu'ils ne récitoient point les Prieres de la Liturgie. *Qui est-ce dès Saints,* dit Saint Basile, *qui nous a laissé par écrit les paroles de l'Invocation, pour faire le pain de l'Eucharistie, & la Coupe de Bénédiction? Car nous ne nous contentons pas des paroles rapportées dans l'Apôtre & dans l'Evangile; nous en ajoûtons d'autres devant & après, comme ayant beaucoup de force pour les Mysteres, & qui n'ont pas été écrites.*

2°. Que faut-il donc penser des Liturgies attribuées aux Apôtres, à S. Basile, & à Saint Chrysostome? C'est qu'aucune de ces Liturgies qui portent le nom de Saint Pierre, de Saint Jacques, de Saint Marc, &c. n'ont jamais été écrites par ces Saints. Si ces Liturgies étoient des Apôtres; les Eglises, dans les quatre premiers Siécles, ne les auroient-elles pas conservées dans leur entier, comme elles ont conservé les Actes des Apôtres, & les autres Livres Sacrez. Auroit-on osé y faire des additions ou des

changemens ? Le Concile de Laodic
ne les auroit-il pas insérées au nom
bre des Livres Canoniques ? La Litu
gie de Saint Jacques, qui est la plu
ancienne de toutes, n'étoit pas écr
te avant le V^e. Siécle ; puisqu'elle co
tient le Canon, qui ne s'écrivoit p
alors, selon le témoignage du Pa
Innocent I. en 416. Et comme ell
contiennent toutes des Prieres dir
ment opposées aux erreurs des Ari
& des Nestoriens ; les Peres n'auroi
pas manqué de les citer contre
Hérétiques. Par la même raison
faut penser la même chose des Li
gies de Saint Chrysostome & de S
Basile. Il est vrai qu'on cite un
tendu fagment de Proclus, où
dit que Saint Basile abrégea les l
gies de Saint Clément & de Sain
ques ; & que Saint Chrysosto
rendit encore plus courte. M
Pere Le Brun prouve, avec a
vraisemblance, que ce passage
sement attribué à Proclus.

3°. L'Auteur, après avoi
près marqué le tems où les I
des Constitutions Apostoli
été écrites, qui est au cinqu

cle, prouve que les six Livres des Sacremens, attribuez à Saint Ambroise, sont d'un Auteur du VI^e. Siécle. Nous n'entrerons point ici dans le détail de ses preuves. Mais comment le Canon de la Liturgie s'est-il conservé jusqu'au V^e. Siécle par la seule Tradition non écrite? Ce Canon s'est sans doute conservé sans l'écrire, comme on a conservé la formule de la Foi, sans la mettre par écrit. *Le Symbole de notre Foi & de notre espérance*, dit Saint Jerôme, *ne s'écrit point avec de l'encre, ni sur du papier. Personne n'écrit le Symbole*, dit Saint Augustin, *& on ne peut pas le lire. Repassez-le en vous-même chaque jour, & que votre mémoire vous serve de Livre: sit vobis codex vestra memoria.* C'est ainsi que les Prêtres n'avoient d'autre Canon, d'autre Livre que leur mémoire, comme les Fidéles n'avoient point d'autre Symbole. L'un n'a pas été plus difficile que l'autre. C'étoit un moyen sûr de conserver le secret des Mysteres, & cette pratique a duré jusqu'au milieu du 5^e. Siécle.

» Ne trouvons donc pas étrange, « conclut l'Auteur, « que le Canon »

» ait été écrit si tard ; & voyons ce que
» les Auteurs des quatre premiers Sié-
» cles nous ont dit de cette Liturgie.
» Quoiqu'il se soit perdu beaucoup
» d'Ecrits des premiers Siécles ; on ne
» laisse pas de voir la grande idée du
» Sacrifice, & l'ordre qu'on y gardoit,
» dans des Monumens certains, sans
» recourir à des Décretales des Papes,
» ou à d'autres Ecrits, qui ne sont
» pas véritablement des Auteurs dont
» ils portent le nom ».

Le R. P. Le Brun cite ici tous les Passages des Peres & des anciens Auteurs, où l'on trouve quelque vestige de ce que l'ancienne Liturgie prescrivoit dans l'ordre du Saint Sacrifice. On y voit le Clergé & les Fidéles assemblez, pour offrir le Sacrifice, du Corps & du Sang de J. C. On y voit l'Evêque à l'Autel assisté des Prêtres & des Diacres. On y chantoit des Hymnes & des Pseaumes. On y faisoit des Lectures des Prophêtes & des Apôtres, après que l'Evêque avoit salué le Peuple, en lui disant : *Dominus vobiscum*. L'Evêque faisoit ensuite un Discours, après lequel les Cathécumenes sortoient. On faisoi

pour les Fidéles qui restoient, des Prieres; les unes à haute voix, les autres à voix basse. On couvroit l'Autel de Nappes. Les Calices étoient d'or & d'argent. Un Diacre donnoit à laver à l'Officiant, & aux Prêtres qui étoient autour de l'Autel. Alors les Fidéles s'embrassoient en signe de paix. Tous les Assistans faisoient une Offrande pour le Sacrifice. On présentoit au Prêtre le pain qui devoit être offert, & le Calice mêlé d'eau & de vin. Le Célebrant encensoit l'Autel; & ensuite, avant & après la Préface, on prioit pour les Evêques, les Prêtres, & tous les Ordres du Clergé; pour les Rois, pour les Etats, pour la paix, pour les biens de la terre, & pour tous les besoins des Fidéles, & pour les morts. Mais on ne trouve pas distinctement dans les anciens Monumens, l'ordre & l'arrangement de ces Prieres. La Préface commençoit par *Sursum corda*, à quoi on répondoit *habemus ad Dominum*; & elle finissoit comme aujourd'hui par le *Sanctus*

Pour ce qui est de la suite & de l'ordre des Prieres qui composoient le

Canon; on les trouve marquez dans les Auteurs avec tant de réserve, qu'on ne sçait pas distinctement ce qui s'y observoit. La Consécration du pain & du vain y est encore moins détaillée, soit par respect pour les paroles Sacrées, soit pour cacher aux simples Fidéles mêmes, les paroles mystérieuses que les seuls Prêtres devoient sçavoir & prononcer, soit enfin pour en dérober plus sûrement la connoissance aux Payens & aux Profanes. A la fin du Canon, les Fidéles répondoient *Amen*. On faisoit la fraction de l'hostie pour la Communion. On récitoit l'Oraison Dominicale. Suivoit le baiser de paix & l'adoration de l'Eucharistie, avant que de la recevoir. Les Fidéles qui recevoient l'Eucharistie, devoient dire les paroles du Centenier: *Domine non sum dignus*. Le tout finissoit par l'action de graces; & le Sacrifice étant fini, le Prêtre renvoyoit le Peuple par un dernier salut.

» Voilà », ajoûte l'Auteur, « ce » que nous apprenons par des témoi» gnages certains, touchant l'ordre » & les points principaux de la Li-

turgie, jusqu'au milieu du V^e^. Sié- «
cle ». Mais comme tous ces témoignages sont épars & tirez de diverses sources; le P. Le Brun rapporte tout de suite l'ordre & les parties du Sacrifice, qu'on expliquoit dans le IV^e^. Siécle aux Initiez, & qu'on trouve dans les Catécheses de Saint Cyrille Evêque de Jerusalem, la plus ancienne Eglise du monde. Cette Liturgie, & celle des Constitutions Apostoliques, que l'Auteur rapporte ensuite, avec des remarques & des réflexions critiques, servent à confirmer tout ce qu'il a avancé auparavant; & cette premiere Dissertation finit par une description curieuse des anciennes Eglises, & par des remarques sçavantes, sur les jours & l'heure où l'on célebroit autrefois le Saint Sacrifice de la Messe.

Après avoir prouvé que les Liturgies n'ont point été écrites avant le V^e^. Siécle, le P. Le Brun prouve dans une seconde Dissertation, qu'on ne peut pas non plus les placer plus tard; & que c'est dans le V^e^. Siécle qu'elles ont été mises par écrit tant en Orient qu'en Occident. « On ne craignoit «

» plus tant alors, que nos Mysteres
» tombassent entre les mains des
» Payens ; parce que les Empereurs
» ayant embrassé le Christianisme,
» on ne contraignoit plus les Fidéles
» de livrer les Ecritures. Il étoit donc
» tems de mettre par écrit, & le Sym-
» bole & la Liturgie. Presque toutes
» les Eglises dûrent aussi se détermi-
» ner à écrire leur Liturgie ; parce
» que le nombre des Chrétiens croif-
» sant à l'infini, & celui des Prêtres
» augmentant à proportion, on ne
» pouvoit plus compter qu'ils fussent
» tous aussi fervens & aussi éclairez,
» qu'ils l'étoient au tems de S. Justin,
» pour faire d'eux-mêmes les Prieres
» convenables, selon les tems & selon
» les personnes ; ou qu'ils eussent tous
» assez de mémoire, pour appren-
» dre ces Prieres & pour les retenir ;
» sans pouvoir jamais les lire dans un
» Livre ».

» Voilà ce qui détermina S. Basile
» à mettre par écrit les Oraisons, qui
» pouvoient être dites à l'Autel, à la
» réserve de celles de la Consécra-
» tion », (c'est-à-dire, de celles
qui accompagnoient les paroles de la

Consécration) qu'il n'écrivit pas ». Cette Liturgie de S. Basile fut adoptée de presque toutes les Eglises d'Orient. Saint Hilaire & Musée Prêtre de Marseille, suivirent en Occident l'exemple de S. Basile, & Vocontius en Afrique. L'Hérésie des Nestoriens & des Eutychiens, fut un nouveau motif d'écrire la Liturgie, parce qu'on craignit qu'ils ne l'altérassent.

» Les Eglises qui ne connoissoient pas distinctement l'Auteur « de leur Liturgie, la nommerent la « Liturgie des Apôtres; parce qu'en « effet, comme dit S. Irenée, ce sont « les Apôtres, qui ont appris à l'Eglise « la maniere d'offrir le Sacrifice dans « tout le monde. Celles qui ont eu « constamment un Apôtre pour premier Evêque, ainsi que l'Eglise de « Jerusalem a eu S. Jacques, dûrent « raisonnablement regarder leur Liturgie, comme venant de cet Apôtre. Il n'est pas inutile de remarquer qu'il n'y a point eu de Liturgie « sous le nom de Saint Paul, parce « que cet Apôtre ne fixa son Siége « nulle part. Ceux qui dans leur Eglise ont eu quelque Evêque éminent «

» en ſcience & en ſainteté, comme à
» Conſtantinople S. Chryſoſtome, &
» à Milan S. Ambroiſe, n'ont pas fait
» difficulté de mettre le nom de ces
» Saints à la tête de leur Liturgie, qui,
» en quelque façon, étoit la leur, puiſ-
» qu'ils l'avoient obſervée. Mais ce
» qui doit être remarqué avec ſoin ;
» c'eſt qu'en laiſſant en doute quel a
» été l'Auteur de la Liturgie de cha-
» que Egliſe, elle tire ſon autorité de
» l'uſage de cette Egliſe, plûtôt que du
» nom de l'Auteur : comme l'argu-
» ment que Saint Auguſtin & les au-
» tres Peres tiroient des Prieres de l'E-
» gliſe contre les Pélagiens, venoit de
» l'uſage qu'en faiſoient les Egliſes,
» & non pas de ceux qui les avoient
» compoſées. Voyons donc », ajoû-
te le P. Le Brun, « qu'elles ſont les
» Liturgies écrites, qui ont été en uſa-
» ge, en commençant par le Patriar-
» chat de Rome & des Egliſes d'Oc-
» cident ».

Il y en a quatre qui ſe ſont conſer-
vées; celle de Rome, celle de Milan,
celle des Gaules, & celle d'Eſpagne.
Elles ſont la matiere d'autant de Diſ-
ſertations.

Il eſt certain que la Liturgie de Rome vient par Tradition de Saint Pierre ; mais il n'en eſt pas ainſi de celle qui porte le nom de cet Apôtre. Lindanus Evêque de Gand, trouva le premier cette Liturgie Manuſcrite à Rome, dans la Bibliothéque du Cardinal Sirlet. Il l'apporta en Flandres, la traduiſit en Latin, & la fit imprimer en Grec & en Latin. Mais il eſt viſible, par pluſieurs marques de nouveauté, que c'eſt un Ouvrage du XIII. Siécle, & comme un compoſé des Liturgies de Rome & de Conſtantinople. Pour ce qui eſt du Canon Romain, qui vient véritablement de Saint Pierre ; il fut mis par écrit, peu de tems après le tems du Pape S. Innocent I. c'eſt-à-dire, vers le milieu du V^e^. Siécle ; & il étoit déja écrit, lorſque S. Grégoire y fit des Additions & des changemens ; comme de dire l'Oraiſon Dominicale avant la fraction du pain, contre l'uſage de toutes les Egliſes, qui faiſoient la fraction avant le *Pater*. Mais que faut-il penſer de ce que dit Saint Grégoire ; que les Apôtres n'avoient coûtume d'employer à la Conſécration que l'Orai-

ſon Dominicale : *mos Apoſtolorum fuit, ut ad ipſam ſolummodò Orationem (Dominicam) oblationis hoſtiam conſecrarent*; & que les autres Prieres du Canon ont été faites par un *Scholaſtique*. Le P. Le Brun prouve que cette opinion de S. Grégoire n'eſt fondée ſur aucune autorité antérieure, & eſt contraire aux témoignages du Pape Vigile & de S. Innocent, deux cens ans avant S. Grégoire. D'où il conclut, après Maldonat, dit-il, qu'il faut tout au plus l'entendre de la ſeule Oraiſon *hanc igitur*; & qu'il faut regarder tout le reſte du Canon, comme un Ouvrage de Tradition Apoſtolique, & qui depuis S. Grégoire a été conſervé dans ſon entier. Le P. Le Brun ajoûte pluſieurs Obſervations critiques, ſur les Sacramentaires de S. Gelaſe & de S. Grégoire, ſur leurs découvertes, leurs Editions, leurs mélanges, & leurs différences. Mais cette matiere eſt ſi peu ſuſceptible d'extrait, que nous ſommes obligez de renvoyer les Lecteurs à l'Ouvrage-même.

C'eſt ſans fondement qu'on attribuë à S. Barnabé la Liturgie de Milan,

appellée communément la Liturgie Ambrosienne. Saint Ambroise lui-méme ne la fait pas remonter plus haut qu'au tems de S. Mirocles : mais il est du moins certain que Saint Ambroise la trouva établie , lorsqu'il fut fait Evêque de Milan ; & que si elle porte son nom, c'est uniquement parce qu'il y fit des Additions propres à animer la piété des Fidéles. Après la mort de S. Ambroise, l'Eglise de Milan conserva ses usages, & emprunta cependant quelques-uns de celle de Rome ; *mais* elle n'admit pas tous les changemens faits par S. Grégoire, tel que celui du tems de la fraction de l'Hostie, ni celui de l'*Agnus Dei*, que le Pape Sergius I. introduisit à la fin du VII^e. Siécle. Lorsque Charlemagne fit introduire le Rit Romain dans toutes les Eglises d'Occident , Milan maintint encore sa Liturgie , & la conserva toûjours depuis, malgré les efforts que plusieurs Papes firent pour l'abolir ; & le Rit Ambrosien s'est ainsi conservé jusqu'au XV^e. Siécle, & ensuite jusqu'à nos jours , par les soins de S. Charles Borromée & de ses Successeurs. Mais le détail de cet-

te Liturgie, & de ses différences av
le Rit Romain, nous meneroit tr
loin. Ainsi nous sommes encore ob
gez de l'omettre ici, aussi-bien q
ce que le P. Le Brun ajoûte sur le l
d'Aquilée, appellé le Patriarchi
matiere qu'il est absolument impo
ble de renfermer dans les bornes d'
Extrait.

L'ancienne Liturgie Gallicane f
le sujet de la quatriéme Dissertati
Le P. Le Brun prétend que des Egli
d'Orient, cette Liturgie vint dans
Gaules, où elle fut en usage jusqu'
tems de Pepin & de Charlemagi
vers la fin du VIII. Siécle. Les gr
des relations que Pepin eut ave
Pape Etienne III. & ensuite avec P
I. lui inspirerent le désir d'introdu
le Chant Romain dans toute la Fr
ce. Charlemagne témoigna enc
plus de zéle que son Pere; & ce
par ses soins que l'ancienne Litu
Gallicane fut abolie, pour faire p
au Rit Romain. Cette Liturgie é
cependant de la plus haute anti
té : mais quelque respectable qu'
fût par cet endroit, Charlemagne a
toute l'Eglise de France & des Gau

crut que l'uniformité étoit préférable à l'Antiquité, dans la principale action du Christianisme; d'autant plus que le Rit Romain qu'on substituoit au Gallican, étoit, sans doute, encore plus ancien que le Gallican-même. Quelques Evêques ne laisserent pas de conserver encore quelques usages du Rit Gallican. Tel est celui de la Bénédiction solemnelle que les Evêques donnent en plusieurs Eglises de France avant la Communion, entre l'*Amen* du *Pater* & le *pax Domini sit semper vobiscum.* Cette Bénédiction subsiste encore dans quelques Eglises, comme Sens, Paris, Troyes, & Meaux. Un second usage du Rit Gallican étoit de lire une Prophétie, c'est-à-dire, une Leçon tirée de l'Ancien Testament, avant l'Epitre; & cet usage subsiste encore aux Messes de Noël, dans plusieurs Eglises de France, chez les Chartreux, les Prémontrez, les Carmes & les Jacobins. Le P. Le Brun penche aussi à attribuer au Rit Gallican l'usage constant de toutes nos Eglises, de faire le Prône aux Grandes Messes des Parroisses, & de suspendre le Saint Sacrement au-des-

ſus de l'Autel. Mais ces uſages ſont, comme on voit, aſſez peu importans: c'eſt le Rit Romain qui domine abſolument. Quelque eſtime que le P. Le Brun témoigne avoir pour la Liturgie Gallicane, & quoiqu'il diſe, il n'eſt pas à préſumer qu'il voulût ſérieuſement qu'elle fût rétablie. Car quel motif peut-on avoir aujourd'hui de ſouhaiter le rétabliſſement de la Liturgie Gallicane? La Liturgie qui eſt en uſage, eſt-elle défectueuſe en quelque point? La Liturgie Gallicane eſt-elle plus parfaite? Faut-il que chaque Nation, chaque Province, & chaque Cathédrale, ait ſa Liturgie particuliere? Et ne ſeroit-il pas au contraire à ſouhaiter qu'il y eût dans toutes les Egliſes du Monde Chrétien Catholique, une parfaite uniformité des Saints Myſteres, comme dans la Foi? Ce fut cette vûë d'uniformité, qui porta Charlemagne à introduire la Liturgie Romaine dans toutes les Egliſes de ſa Domination. *Ne ſejungeret Officiorum varia celebratio*, diſent les Livres Carolins, en parlant du Chant des Pſeaumes, *quas conjunxerat unica fidei pia devotio.* Si l'E-

glise dans ce tems-là donna des éloges au zéle que ce Prince témoigna, pour établir une parfaite uniformité jusques dans le Chant des Pseaumes; que penseroit-elle aujourd'hui de ceux qui voudroient introduire de la diversité jusques dans la Célébration des Saints Mysteres?

V^e^ *Dissertation.* Tout ce qu'on sçait de certain sur l'origine de la Liturgie d'Espagne, c'est en général qu'elle vient de Saint Pierre & de Saint Paul; & il est vraisemblable que l'Espagne, pendant les quatre premiers Siécles, la conserva telle qu'elle l'avoit reçûë originairement. Dans le V^e^ Siécle l'Espagne fut inondée de Peuples barbares, & enfin assujettie par les Goths. Il y eut alors deux Liturgies en Espagne; celle des anciennes Eglises Catholiques, & celle des Goths qui étoient Ariens depuis l'Empire de Valens. Ceux-ci avoient, sans doute, tiré leur Liturgie des Eglises d'Orient; & de-là on en vit naître une troisiéme, qui étoit composée des deux premieres, lorsque les Goths ayant abjuré l'Hérésie, se réünirent avec les Catholiques. Ce

Missel, aussi-bien que le Breviaire a été nommé Gothique, parce qu' étoit à l'usage des Goths; & depu le VIII[e] Siécle, on l'a plus commu nément appellé Mozarabe, du noi qu'on donna aux Chrétiens qui re terent sous la domination des Mai res: *Qui in Hispaniis*, dit Roderic A chevêque de Tolède, *servituti barb rica mancipati elegerunt degere s tributo, permissi sunt uti lege & E clesiasticis Institutis, & habere Pont fices & Ecclesiasticos Sacerdotes, ap quos viguit Officium Isidori & Lea dri, & viget hodiè in sex Parochiis T letanis* C'est de-là, selon cet Auteu que leur vint le nom de *Mozarabes* ou plûtôt *Mixtarabes*. Mais Abu pharage & Edoüard Pocock, préten dent qu'on ne donnoit le nom d'Ara bes, qu'à ceux qui descendoient de premiers Habitans de l'Arabie; que ceux qui vivoient parmi eux san en descendre, étoient appellez *Mo tarabes*, c'est-à-dire, Arabes externe & les Espagnols ôtant ordinairemen le t de ces sortes de mots, ont pro noncé *Moçarabes*, comme ils ont d *Saragoça* au lieu de *Saragosta*.

Juillet 1727.

Quoique le Missel Mozarabe eût été dressé par de Saints & Sçavans Evêques, il s'y trouva des erreurs vers la fin du VIII^e^ Siécle; soit qu'elles s'y fussent glissées par inadvertance, soit que ce fût par l'adresse & la malice de quelques Evêques d'Espagne, qui soutenoient l'hérésie de la filiation adoptive de J. C. Felix & Elipand étoient les Chefs de cette nouvelle Secte. Le Concile de Francfort en 794. condamna cette hérésie. Quatre ans après, le fameux Alcuin *écrivit contre* Felix, qui fit pénitence & abjura son erreur. Elipand en fit autant peu de tems avant sa mort. Comme Alcuin soupçonnoit, avec beaucoup de fondement, qu'on avoit corrompu les Missels, en mettant *adoptionem* & *adoptivi* pour *assumptionem* & *assumptivi*; on corrigea les Missels, & après beaucoup de discussions en 918. ils furent approuvez à Rome dans un Concile, excepté dans les paroles Sacramentelles de la Consécration, qu'on voulut réformer conformément au Missel Romain. Mais au Siécle suivant, les Papes furent moins indulgens pour cet Office. Ale-

xandre II. Grégoire VII. & Urbain II. firent tous leurs efforts, pour établir dans toute l'Espagne le seul Office Romain ; & ils en vinrent à bout, malgré les prétendus Miracles qui se firent en faveur du Missel Mozarabe, dans les épreuves du Duel & du feu. Cet Office ne subsista donc plus dans aucune Eglise Cathédrale, au commencement du XIII^e. Siécle ; & il ne paroît pas qu'il s'observât nulle part, à la fin du XV^e. Mais le Cardinal Ximenès craignant qu'on n'en perdît jusqu'au souvenir, le fit imprimer en 1500. & le Breviaire en 1502. & il fit bâtir une Chapelle, où il fonda des Chanoines & des Clercs, pour y célebrer tous les jours cet Office. C'est aussi le seul endroit où on le célebre, excepté six anciennes Eglises qu'on appelle Mozarabes, & où l'on chante la Messe selon ce Rit, le jour de la Fête des Saints ausquels elles sont dédiées.

A cette narration le R. P. Le Brun ajoûte des remarques, sur le Missel Mozarabe du Cardinal Ximenès. Il fait appercevoir ce que le Mozarabe a emprunté du Missel de Toléde, qui

étoit Romain-Gallican. Il remarque les differences des Missels des Eglises d'Espagne depuis l'onziéme Siécle, d'avec le pur Romain, & leur conformité avec les Missels de France de l'onziéme Siécle. Après quoi il expose l'ordre de la Messe, selon le Missel Mozarabe; & il y ajoûte des remarques, pour distinguer ce qui y étoit anciennement, d'avec ce qui a été ajoûté sur la fin du quiziéme Siécle. Dans un autre Article, on fait observer la conformité de la Liturgie Mozarabe avec l'ancienne Gallicane; & l'Auteur finit enfin cette Dissertation par de sçavantes observations sur la Messe, que Mathias Flaccus Illyricus, principal Auteur des Centuries de Magdebourg, fit imprimer en 1557. Il est aisé de s'appercevoir que nous ne faisons ici presqu'autre chose, que rapporter les titres des Chapitres. Mais telle est la naturé des Ouvrages aussi chargez d'érudition, que l'est celui-ci. Il n'est pas possible de les extraire autrement; à moins qu'on ne veüille faire un extrait presqu'aussi long que l'Ouvrage-même: & quelque courts que nous ayons tâché d'ê-

re, nous nous trouvons encore obligez de remettre à une autrefois la suite de ce grand Ouvrage.

ARTICLE LIX.

PRINCIPI DI UNA SCIENza Nuova intorno alla Natura delle Nazioni, per la quale si ritruovano i principi di altro sistema del Diritto Naturale delle genti; all' Eminentissimo Principe Lorenzo Corsini Amplissimo Cardinale de dicati. In Napoli per Felice Mosca. 1725. *C'est-à-dire, Principes d'une nouvelle Science sur le Caractere des Nations, par laquelle on découvre les Principes d'un autre Systême, touchant le Droit Naturel des Peuples, &c. A Naples, chez Felix Mosca. 1725. in 12. pagg.* 280.

CET Ouvrage est divisé en quatre Chapitres, ou parties principales. Au premier, l'Auteur parle de la nécessité & de la difficulté de découvrir cette Science nouvelle, dont il veut traiter. Au second Chapitre, il

établir, par les idées, les prin-
cette nouvelle Science. Au
e Chapitre, il recherche les
rincipes, par l'origine des di-
angues des Nations. Au qua-
c dernier Chapitre, l'Auteur
inir les preuves de la Philo-
& celles de l'Hiſtoire, afin
trer davantage ce qu'il a pré-
tablir.
ı'a point encore travaillé, dit
r, pour établir des principes
: l'*humanité* (ou *ſociété*) *des*
; ſource des autres connoiſ-
Elle doit conſiſter en certaines
s, démontrées par des raiſons
es, & conſacrées par la prati-
mmune des Peuples.
faut point attendre ces con-
es des Philoſophes, qui s'é-
de la ſageſſe ordinaire, admi-
connuë par le ſens commun.
Auteur rejette la Doctrine des
ens, qui ſuppoſent que le ha-
uverne tout; & celle des Stoï-
qui prétendent au contraire
Deſtin immuable ſoumet tout
crets, & même la liberté de
ie; & celle des Platoniciens, qui

reconnoissant d'ailleurs une Providence & l'Immortalité de l'ame, s'en tiendroient à cette République Idéale de Platon, laquelle ne s'accorde ni avec la vérité, ni avec la possibilité des choses.

Notre Auteur juge qu'on ne doit pas s'en tenir davantage aux Systêmes des Ecrivains des derniers tems; tels que Grotius, Seldenus, & Puffendorf; aucun d'eux n'ayant pensé, dit-il, à mettre la *Providence* pour le fondement de leur Systême: d'où il conclud qu'aucun n'a donné des régles, qui montrassent l'Immutabilité du Droit Naturel, dans ses points essentiels; tels que le Droit des Gens, la Religion, les Langues, les Coûtumes, les Loix, la Société, le Gouvernement, le Domaine, le Commerce, l'Ordre, l'Autorité, la Justice, les Punitions, la Guerre, la Paix, l'Esclavage, les Alliances, &c.

Les Philosophes & les autres Gens de Lettres ont manqué, ajoûte notre Auteur, à connoître la vraye origine du Droit Naturel; parce qu'ils ont raisonné sur le genre humain, en tant qu'il étoit déja prévenu, & comme

imbu de Religion & de Loix ; au lieu qu'il falloit juger & de la Religion & des Loix, par le fonds même de la nature du genre humain.

Il prétend d'ailleurs, qu'il faut néceſſairement tirer de l'Hiſtoire Sacrée, les principes dont il s'agit ; les autres Hiſtoires étant manifeſtement pleines de fables, dans leurs commencemens.

On ne peut pas davantage découvrir la ſuite des Loix de l'humanité dans ſes progrès, par les ſecours dont on vient de parler : d'où l'Auteur conclut qu'il en faut chercher les principes par la Métaphyſique, qui montre un ſens ou ſentiment commun parmi tous les Peuples ; & qui ne ſemble nulle part plus marqué que dans le Droit Romain, ſur tout dans la Loi des douze Tables, qui en ſont le fondement : Mais cela ne ſatisfait pas aux difficultez qui peuvent ſurvenir.

L'Auteur commence le ſecond Chapitre, en expoſant (comme il le prétend par les idées des choſes,) que la Providence eſt le premier principe du Droit des Nations & de leur Société : car les hommes ne pouvoient

se réünir, qu'ils n'eussent en eux u
sentiment commun qui les y portâ
& ce sentiment commun ne sçauro
être que l'impression de leur Auteu
qui est Dieu. Or ce sens ou sentimen
commun, est ce qu'on appelle sage
se, laquelle est la régle de notre con
duite dans la société : aussi la Juri
prudence Romaine a-t'elle défini
Droit Naturel, *un Droit ordonné de l*
Providence par le sentiment de la n
cessité ou de l'utilité des hommes; & q
est également observé parmi les diff
rentes Nations.

A l'Article VII. l'Auteur veut expo
ser l'ordre naturel des idées sur le Dro
Naturel des Nations, par rapport à c
que chacune a de Religion, de Loix
de Langage, de Mariages, de Nom
d'Armes, & de Gouvernement. Il ob
serve que, toutes étant autant de ra
meaux sortis d'un même tronc, le
plus considérables reconnurent pou
leur Auteur le Chef de leur branche
& confondant cet Auteur avec le pr
mier Auteur, de toutes choses,
s'en firent une Divinité : telle est, a
tant que nous l'avons compris,
pensée de notre Ecrivain, qui au

pû, dans ce Chapitre important, exposer des choses si dignes de la curiosité, d'une maniere plus plausible & plus distincte. A dire le vrai, dans celles qui ne viennent que de la conjecture, il est difficile qu'elles soient au gré de tous les esprits, qui imaginent les choses, chacun selon leur idée particuliere.

Les conjectures que continuë de former notre Auteur, se tirent des témoignages contemporains des Nations avec les principes du Droit Naturel. Une autre conjecture se tire des monumens des Loix ou Coûtumes de divers Païs, qui se trouvent gravées sur des marbres ou des pierres. D'autres se tirent ou des Histoires de différentes Nations, qui ont eu également la tradition des Géans; ou du commencement de l'Idolâtrie, certain tems après le Déluge; ou de la division des Etats, & de leur origine : c'est à quoi l'Aureur rapporte le principe de la Noblesse & de la Roture: la *Noblesse*, qui vient, dit-il, des hommes plus intelligens que les autres; & la *Roture* qui vient des hommes d'un esprit plus grossier. Mais ne

conjectureroit-on point aussi heureusement, d'attribuer la Noblesse à ceux qui se trouverent avoir plus de force & de puissance, & qui la conserverent au-dessus des autres? Au moins voyons-nous que c'est ainsi qu'elle se forme aujourd'hui. Il est vrai que l'intelligence contribuë souvent à former cette puissance; mais souvent aussi la richesse ou le hazard, y ont autant ou plus de part, que l'intelligence même.

On porte de la sorte ses conjectures à découvrir le principe de l'Héroïsme, des Coûtumes des Nations, du Gouvernement des Familles, des Villes & des Républiques. L'Auteur parle encore de la maniere, dont se sont établies les premieres Possessions, les premiers Domaines, les Guerres, les Généalogies, les Aziles, les Fiefs, & beaucoup d'autres choses semblables, dont les sujets ne paroissent pas toûjours fort dépendans les uns des autres. D'ailleurs, les réflexions n'y sont pas communément assez singulieres, assez approfondies, ni assez prouvées, pour en faire un plus grand détail.

'Auteur commence le troiſiéme
pitre par un projet important;
de découvrir une Langue com-
e dans tout l'Univers & parmi
les hommes. Mais au lieu d'al-
roit à un but capable de réveiller
:ntion & la raiſon du Lecteur, il
oſe divers Articles, qui font un
it un peu long ; parlant d'abord
ι Mythologie, puis de l'Etymo-
:, de la Poëſie, de l'origine des
es, des Métamorphoſes, de la
uption des Fables, des trois tems
tens des Poëtes Héroïques avant
ıere ; ſur quoi vient un Article
Nombre 18. intitulé : *Démonſtra-
de la vérité de la Religion Chré-
e :* puis on revient aux Poëtes,
ι particulier à Homere.

ıfin l'Auteur arrive à l'Article de
rmation des Langues, qu'il at-
ë à la Religion ; parce que ſans
vinité & la Providence, comme
lit auparavant, les hommes de
ſes Nations n'auroient pû con-
: en rien, s'ils ne fuſſent conve-
d'une idée commune, qu'il dit
celle de la Divinité. Ces conſé-
ces peuvent être vrayes ; mais

pour les rendre palpables à tous, il auroit été bon de deſcendre en des raiſonnemens plus détaillez & moins vagues. Il ſuppoſe que les Langues ont toutes commencé par des mots, qui exprimoient l'idée de la Divinité ; que la Langue Hébraïque ſe diſtingua de celle des Nations, par des termes convenables à la vraye Religion. Il indique dans les Articles ſuivans, comment ſe ſont formées les Langues en divers caractéres d'hommes ; comme les Héros, les Poëtes : mais c'eſt dequoi il eſt aiſé à chacun de ſe former l'idée, en concevant avec l'Auteur, que les hommes ayant naturellement envie d'énoncer leurs penſées, ils en trouverent le moyen le plus aiſé dans les ſons, qui formerent des mots ; & que les mots les plus aiſez à prononcer, étant des Monoſyllabes, les premieres Langues les employerent d'abord : à quoi on peut ajoûte qu'auparavant, les hommes n'employerent des mots plus longs, qu dans le beſoin d'exprimer d'autre idées que celles qu'exprimoient l Monoſyllabes.

Le 4e. & dernier Chapitre eſt

goût des précédens. A la fin, on met
ine Liste des Traditions vulgaires,
lont on rapporte l'origine aux pre-
niers événemens arrivez parmi les
remiers hommes, dont parle l'Ecri-
ure; comme sont les Géans, le Dé-
uge. Au reste, il a fallu pour cet Ou-
rage une sorte d'esprit & d'érudition.
 seroit à souhaiter que les choses y
ussent traitées avec plus de précision
 avec plus d'ordre.

Article LX.

LES DEUX PREMIERS *Versets du cinquiéme Chapitre d'Isaïe expliquez par le P. H. J.*

ON ne trouvera guéres de Passa-
ges du Prophête Isaïe, dont
explication, satisfasse moins tout
ecteur, qui cherche à s'instruire, &
ui a tant soit peu de goût, que celle
ue les Interprétes ont donnée jus-
u'ici sur les deux premiers Versets
u cinquiéme Chapitre du Prophê-
 Isaïe. Je ne ferai procès à person-
e: je me contenterai de rapporter le
ens que j'y découvre. On en pourra

faire la comparaison avec ce que les
tres en ont dit. Voici d'abord le Te
du Prophête, comme il est dans nc
Vulgate, dont la traduction sur l'I
breu est très-exacte. Je ne touc
rai point au Grec, qui s'en éloi
trop.

1. *Cantabo dilecto meo canticum
truelis mei vinea sua. Vinea facta
dilecto meo in cornu filio olei.*

2. *Et sepivit eam, & lapides elegi
illâ, & plantavit eam electam, &
ficavit turrim in medio ejus, & to
lar exstruxit in eâ: & exspectavi
faceret uvas, & fecit labruscas.*

3. *Nunc ergo habitatores Jer
lem, & viri Juda, judicate inter
& vineam meam.*

Je paraphrase & j'explique ainsi
deux premiers Versets.

1. *Cantabo.* Comme Lévite
Chantre au Temple du Dieu d'Isra
& comme son Prophête, je ch
terai; *dilecto meo*; je ferai parle
Seigneur Dieu, que j'aime de t
mon cœur, & dont je me plais à 1
diter, à expliquer, & à chanter les 1
timens & les volontez dans son Sa
Temple.

Canticum patruelis mei. Je chanterai à son honneur, à l'exemple de son Cousin, le Roi David & sa Tribu; & j'employerai même ses expressions.

Vinea mea. J'adresserai la parole à la Synagogue; & je l'appellerai comme David, la vigne du Seigneur, du Dieu d'Israël; afin qu'elle entende les justes plaintes que Dieu fait d'elle.

Vinea facta est dilecto meo. Oüi, le Seigneur Dieu, que j'aime à servir, regarde la Synagogue comme une vigne, qu'il a plantée.

In cornu filio olei. Je veux dire, cette Synagogue, où l'on fait l'Onction des Rois par l'Huile Sainte; & par conséquent la Synagogue du Royaume de Juda.

Remarques sur le second Verset.

2. *Et sepivit eam.* Il l'a entourée & enfermée de hayes : je veux dire, de bons Châteaux & autres Fortifications sur ses Frontieres, pour arrêter les courses de ses ennemis.

Et lapides elegit ex eâ. Il a choisi dans *cette vigne*, dans cette Synago-

gue, pour l'affermir, des hommes
constamment attachez à lui.

Et plantavit illam electam. Il l'a
plantée avec soin, l'ayant choisie pré-
ferablement à l'autre Synagogue qu
est le Royaume d'Israël; & à tout au-
tre Peuple.

Et adificavit tnrrim in medio ejus. Au
milieu d'elle, il a élevé une grosse Tour,
au milieu de la Synagogue ou du
Royaume de Juda, une grande Ville
bien murée, la Ville de Jerusalem.

Et torcular exstruxit in eâ. Dans
cette Tour, il a fait un pressoir, un
lieu capable de contenir une grande
foule d'habitans.

*Et exspectavit ut faceret uvas, &
fecit labruscas.* Il s'attendoit de trou-
ver des grappes de bon raisin dans sa
vigne; des hommes observateurs de
sa Loi; & elle n'a rapporté que des
fruits d'une vigne sauvage, des ido-
lâtres & des scelerats.

Remarques sur le premier Verset.

Cantabo. Les Chantres du Temple
étoient tous pris de la Tribu de Lévi.
Isaïe étoit un de ces Chantres Lévites.

nneur, & l'auroit dit ouver-
t, comme ont fait Jéremie &
el.
cto meo. Les Lévites destinez au
de Dieu dans le Temple, s'en
toient avec affection, aimant
cation & leur fonction, appel-
our cela Dieu, & sa Maison l'ob-
eur amitié spéciale: *Quam di-
abernacula tua Domine virtu-
Que vos Tabernacles me sont ai-
, ô Dieu des Armées!* Tous les
s & les Lévites étoient alors
erusalem, ou dans la Tribu de

Coufin. Si Ifaïe étoit du Sa
David ne feroit pas fon Co
fon ayeul jufqu'au quatorzi
L'Auteur de la Vulgate, f
dans la fçience de l'Ecritu
Langue Hebraïque, a bien
mot Hebreu דודי *Dodi* fi
Coufin. La penfée lui feroit-
de le traduire ainfi, fi le m
& le vrai fens de ce paffag
fait penfer!

Vinea fua. David eft le pr
ait comparé la Synagogue
tiere, à une vigne. C'eft a
LXXIX, 9. VINEAM *de Æ*
tulifti: ejecifti gentes, *&* P
eam.... PLANTASTI *radic*
implevit terram.... *Exte*
tes fuos ufque ad mare, *& u*
men propagines ejus. *Vous*
planté votre vigne, *& le r*

In cornu. *Cornu*, en H
Keren, eft mis pour fignifier
me, ainfi que dans Daniel
pitre VIII. & ailleurs. Da
promife il y avoit alors *d*
deux Puiffances, deux R
Juda & Ifraël. Ainfi l'Ere
en Syrie eft appellée par l

Sion quem Dilexit. Le reste de ce second Verset d'Isaïe s'entend aisément.

Article LXI.

SUITE DE L'ADDITION A LA Dissertation sur la Musique des Anciens, adressée au P. Sanadon J.

§. III.

Où l'on montre ce qui faisoit la différence des deux Systêmes πυκνὸν *Pycnon,* & ἄπυκνον *Apycnon, aussi-bien que des tons ainsi nommez dans le Tétracorde simple.*

LE Tétracorde composé n'étant fait que par la jonction de plusieurs Tétracordes simples unis & liez ensemble, de la maniere que nous l'expliquerons dans la suite; il faut commencer par fixer dans le Tétracorde simple ce qui faisoit la différence de ces deux Systêmes & de ces deux sortes de tons.

Cette différence, pour les deux Systêmes, se tiroit de l'inégalité des intervalles comparez ensemble, & voici comment.

Les trois intervalles du Tétr
de simple formoient entre eux ¦
ton. Or quand les deux interval
grave, pris ensemble, conten
moins de ces 30. parties, que le tı
me intervalle à l'aigu ; cela s'a
loit le Systême dense ou serré, π
Quand au contraire les deux m
intervalles au grave, pris ensen
surpassoient, ou du moins égal
le troisiéme à l'aigu ; cela s'a
loit le Systême non serré ou l:
ἄπυκνὸν. C'est ce que je vais repı
ter dans un Tétracorde, où ſ
marquez les différens intervall
lon les six especes de Musique.

SYSTÊMES.

	Apycnon		Pycnon			
	Diatonique		Chromatique			Enharmonique.
	B-quarre	Tendre	Tonique	Mitoyen	Tendre	
Nete	C. 12	: 15	18	: 21	: 22	24
Paranete	B. 12 ⎫ 18 : 9/6 ⎫ 15		6/6 ⎫ 12 : 4½/4½	⎫ 9 : 4/4	⎫ 8	3/– ⎫ 6
Parhypate						
Hypate	A. 6 ⎭					

la

fol

fa

1727.

Par la ſupputation du nombre d parties que contient chaque interva le, il eſt aiſé de voir que de ces ſix eſp ces différentes de Muſique, les qu tre dernieres, c'eſt à-dire, les trois genre Chromatique & celle du gen Enharmonique, ſont du Syſtême ſe ré ou Pycnon; puiſque dans le Chr matique Tonique, qui eſt l'eſpece moins ſerrée d'entre les quatre, l deux intervalles au grave *A*. & *B*. font enſemble que 12. des 30. parti dont le troiſiéme intervalle à l'aig *C*. en contient 18.

Les deux eſpeces du Diatoniq ſont au contraire du Syſtême non ſe ré ou lâche, *Apycnon*: car dans Diatonique tendre, les deux premi intervalles au grave, *A*, 6. *B*, 9. fo 15. & ſont égaux pris enſemble troiſiéme intervalle *C*. qui ne conti que 15. des mêmes parties. Pour Diatonique B-quarre, qui eſt no Muſique d'aujourd'hui, les deux i tervalles au grave *A*, 6. *B*, 12. ſu paſſent d'un tiers le troiſiéme à l'a gu, *C*. qui n'a que 12, pendant q les deux autres en comprennent C'eſt tout ce qu'il y a à dire ſur deux Syſtêmes.

Ce qui regarde la différence des tons *Pycnos* ou *Apycnos*, eſt d'une diſcuſſion plus étenduë, & qui mérite, comme étant bien plus importante, une particuliere attention.

On appelloit tons denſes ou ſerrez, ceux qui étoient compris dans les intervalles ſerrez, ou qui les terminoient, ſoit au grave ſoit à l'aigu. Ainſi dans le Tétracorde ſimple, les cordes ou tons appellez *Hypate*, *Parhypate*, *Paranete*, c'eſt-à-dire, *mi*, *fa*, *ſol*, étoient cenſez tons ſerrez, *Pycnoi*, & ſe nommoient de la ſorte en quelque genre de Muſique que ce fût, & même dans le Diatonique, quoique le Syſtême denſe ou ſerré n'y eût point de lieu; parce qu'on les qualifioit ainſi, préciſément ſur ce qu'ils étoient de nature à pouvoir entrer dans le Syſtême denſe ou ſerré.

Au contraire, la corde ou le ton *Nete*, c'eſt-à-dire, notre *la* étoit toûjours, du moins dans le Tétracorde ſimple, un ton non denſe, non ſerré, ou ton rare & lâche, *Apycnos*; ce qui fait la preuve de ce que j'ai avancé à la fin de ce précédent Article; que le Syſtême ſerré admettoit néceſſaire-

ment un ton non ſerré, un ton lâche ou rare, puiſque le ton *Nete* étoit de cette eſpece, & qu'il faiſoit l'un des quatre tons du Tétracorde, en quelque eſpece de Muſique que ce fût. Je dirai bien plus; c'eſt que le Syſtême le plus ſerré, qui eſt le genre Enharmonique, étoit celui qui admettoit le ton le moins denſe ou le plus lâche : car comme moins les deux intervalles au grave contenoient de parties des $\frac{30}{30}$, plus il en reſtoit pour l'intervalle à l'aigu; il arrivoit que le genre Enharmonique n'ayant que $\frac{6}{30}$. dans ſes deux intervalles au grave *A.* & *B.* il en reſtoit 24. pour le troiſiéme à l'aigu *C.* & par conſéquent le ton *Nete*, qui terminoit à l'aigu ce troiſiéme intervalle, & qui étoit à $\frac{24}{30}$. du ton immédiatement au-deſſous, étoit le ton le plus lâche, le plus rare, le plus *Apycnos*, qu'il y eût dans toute l'ancienne Muſique. D'où il réſulte que bien loin que la *denſité* & la *rareté* fuſſent incompatibles dans le même genre de Muſique, il n'y en a point où il y eût plus de *rareté*, que dans celui où il y avoit le plus de denſité.

Ceci donne le dénoüement d'un en-

droit d'un Passage de Platon au VII. Livre des Loix ; où il parle de l'assemblage de la densité & de la rarité dans la Musique, comme d'une chose trop difficile pour être l'objet de l'étude des jeunes gens dans les trois premieres années qu'ils apprennent la Musique. En quoi il veut marquer qu'il faut s'en tenir pour eux au genre le plus simple, qui est le Diatonique & qui fait le Systême que les Grecs appelloient *Apycnon*, ou rare & non serré ; sans les exercer encore si-tôt dans le Chromatique & l'Enharmonique où se trouve l'assemblage de la densité & de la rarité qui faisoit le Systême serré ou *Pycnon*, & qui ne se rencontroit point dans le Diatonique.

Or dès que dans le Tétracorde simple les trois tons *Hypate*, *Parhypate*, & *Paranete*, c'est-à dire, *mi*, *fa*, *sol*, sont des tons denses ou serrez ; il en faut conclure que les tons qui leur répondent dans les Tétracordes joints ensemble, sont de même nature, ou tons denses & serrez, *Pycnoi* ; & qu'il en est de même du ton *Nete* & de ceux qui lui répondent, qui tous sont de leur nature tons non serrez, rares ou lâches, *A-*

pycnoi. Il y a pourtant une observation à faire sur ce dernier ; c'est que quoiqu'il soit toûjours ton rare ou lâche, dans le Tétracorde simple qu'il termine à l'aigu, il ne l'est pas toûjours dans le Tétracorde composé, où plusieurs Tétracordes simples sont joints ensemble; c'est ce que j'expliquerai quand je traiterai du Tétracorde composé.

Pour ce qui est du Tétracorde simple, il est toûjours certain que ses trois premieres cordes, ou ses trois premiers tons au grave, sont des tons denses ou serrez; & comme ils n'ont rien qui les distingue à cet égard, il a fallu chercher entre eux quelque chose qui les distinguât par un autre endroit, c'est-à-dire, par le rang qu'ils occupoient dans le Tétracorde, au grave, ou à l'aigu, ou entre les deux. Ainsi le ton *Hypate* étant au grave, on l'a appellé *Barypycnos*, Βαρύπυκνος, ce qui signifie ton dense ou serré, au grave. Le ton *Parhypate* qui est immédiatement au-dessus, & qui tient le milieu entre l'*Hypate* & le *Paranete*, a été nommé *Mesopycnos* Μεσόπυκνος, ce qui signifie ton dense du milieu. Et enfin le *Paranete* qui est à l'aigu des deux au-

tres, a été appellé *Oxypycnos* ὀξύπυκνος, pour dire, ton dense à l'aigu. Et comme ces trois sortes de tons denses conservent leur même caractere dans le Tétracorde composé, ou formé de la jonction de plusieurs Tétracordes, il est vrai de dire que la distinction de ces trois sortes de tons denses, divisez en *Barypycnoi*, *Mesopycnoi*, & *Oxypycnoi*, est la clef de cette jonction, & que c'est par leur moyen qu'on discerne dans les Tétracordes joints ensemble, les tons qui répondent à ceux du Tétracorde simple.

Pour rendre cela sensible, il faut expliquer d'abord conment s'est faite cette jonction de plusieurs Tétracordes joints ensemble.

§. IV.

De l'Héptacorde & de l'Octacorde composez de deux Tétracordes unis ensemble, & de la distinction des tons qui y entrent.

J'ai dit dans la premiere partie de cette Dissertation, que les deux cor-

des immobiles ou dormante
tracorde simple, étoient l
ment de la Musique des Gr
dequoi on n'aura pas de pe
convaincre, si on fait attent
que toute la Musique des
étoit renfermée dans le Té
composé, c'est-à-dire, form
sieurs Tétracordes continue
ensemble; 2°. que ces Tét
joints n'étoient que des ré
ou des répliques du Tétraco
ple; & 3°. que celui-ci ne roul
cipalement que sur les deu
Hypate & *Nete*, qui sont l
extérieures, dont les deux
res dépendent tellement, q
tirent leur nom que de la p
où elles sont par rapport à
deux autres; d'où vient qu'o
l'une *Parhypate*, comme p
dépendante de l'*Hypate*, v
l'*Hypate*; & l'autre *Parane*
dire, dépendante ou vois
corde *Nete*: ce qui est si
dès-que l'*Hypate* ou la *Nete*
primées ou changent de nc
me il arrive souvent dans la
de plusieurs Tétracordes

dès-lors les cordes *Parhypate* & *Paranete* changent de nom auſſi, comme je l'expliquerai dans la ſuite.

On ſera peut-être ſurpris que les Anciens n'ayent point imaginé d'autre maniere de former le Syſtême de leur Muſique, que par la jonction de pluſieurs Tétracordes continuez & joints enſemble : mais plus cette méthode eſt ſimple, & plus elle eſt belle & eſtimable; & ſi l'on fait attention à la maniere dont leur Tétracorde ſimple étoit conſtitué, on reconnoîtra ſans peine que la jonction de pluſieurs Tétracordes de cette eſpece, fourniſſoit naturellement tous les tons de la Muſique.

En effet, comme le Tétracorde ſimple comprenoit deux tons & un ſémiton, celui-ci au grave, & les deux autres à l'aigu, deux Tétracordes joints enſemble comprenoient quatre tons & deux ſémi-tons; ce qui joint au ton qui ſe formoit entre la plus haute corde du Tétracorde inférieur & la plus baſſe du ſupérieur, ou à une corde qu'on ajoûtoit au grave du Tétracorde inférieur faiſoit cinq tons & deux ſémi-tons, à quoi ſe réduit toute la

Musique. Or, que ce ton ajoûté se trouvât entre les deux Tétracordes, ou au grave du Tétracorde inférieur; les deux sémi-tons ne s'en trouvoient pas moins à la distance naturelle, où ils devoient être l'un de l'autre, étant toûjours séparez par deux ou par trois tons, tels qu'ils sont dans notre Game.

Sur quoi il faut remarquer qu'il y avoit deux manieres de joindre deux Tétracordes ensemble. La premiere étoit de les joindre tellement, que les deux cordes des extrémitez qui s'approchoient, ne fissent qu'une corde; & ce Tétracorde s'appelloit *Tetracordon Synemmenôn* συνημμένων; c'est-à-dire, *conjunctarum*, (*chordarum*). Ce double Tétracorde ainsi formé ne contenoit que sept cordes, & par conséquent ne fournissoit que sept tons; & cependant l'Octave s'y trouvoit, parce que le ton du *si* y étoit supprimé, comme il l'étoit aussi dans l'origine de notre Game inventée par Guy d'Arrezzo. Voici quelle étoit la forme de ce Tétracorde double, ou Héptacorde composé de deux Tétracordes, que je représenterai ici, non

la méthode des Grecs, où l'on
end du grave à l'aigu, mais selon
ôtre, où l'on monte du grave à
l.

HEPTACORDE

Composé de deux Tétracordes, & appellé

Synemmenon,

monté à l'Octave.

T	*F*	*D*		*E*	*G*	*H*
Neten.	La..	*Nete*	C. Ton.	*Nete*	Mi..	*Apycnos.*
	Sol..	*Paranete* ..	B. Ton.	*Paranete*	Re..	*Oxipycnos.*
	Fa ..	*Parhypate* ..	A. Sémi-ton.	*Paramese* ou *Trite* ..	Ut ..	*Mesopycnos.*
	Mi ..	*Hypate* ...		*Mese*	La..	*Barypycnos.*
Hypaton.	La ..	*Nete*	C. Ton.	*Hypermese*	Sol..	*Oxypycnos.*
	Sol..	*Paranete* ...	B. Ton.	*Parhypate*	Fa ..	*Mesopycnos.*
	Fa ..	*Parhypate* ..	A. Sémi-ton.	*Hypate*	Mi..	*Barypycnos.*
	Mi ..	*Hypate* ...				

J'ai caractérisé en deux manieres
les cordes de cet Heptacorde. J'ai
mis à la gauche *D.* les noms des cor-
des, tels qu'ils sont dans chacun des
leux Tétracordes pris séparément,
vec les tons de notre Game qui y ré-
ondent. J'ai placé ensuite à la droi-
E. les noms de ces mêmes cordes
nsidérées comme ne faisant qu'un
ème instrument, & j'y ai joint sous
lettre *G.* les noms des tons de notre
me selon leur suite naturelle, en
pprimant le *Si*, comme le suppri-
oient ceux qui montoient cet Hep-
corde à l'Octave, & qui, faisant une
ogression de ton & demi, passoient
médiatement du *La* à l'*Ut*. Je dis
ıx qui montoient cet Heptacorde
'Octave; car il y a eu des Musiciens
ıi ne le montoient pas ainsi, & qui
ntentoient d'y trouver les sept tons
de la maniere suivante.

Synemmenon,

réduit aux ſept tons.

T.	*F*	*D*		*E*	*G*	*H*
Netôn.	La..	*Nete*	C. Ton.	*Nete*	La...	*Apycnos.*
	Sol..	*Paranete* ..	B. Ton.	*Paranete* ,....	Sol..	*Oxypycnos.*
	Fa ..	*Parhypate*..	A. Sémi-ton	*Parameſe* ou *Trite* ..	Fa...	*Meſopycnos.*
	Mi...	*Hypate*...		*Meſe*	Mi...	*Barypycnos.*
Hypatôn.	La ..	*Nete*	C. Ton.	*Hypermeſe* ,.....	Re...	*Oxypycnos.*
	Sol..	*Paranete* ...	B. Ton.	*Parhypate*	Ut...	*Meſopycnos.*
	Fa..	*Parhypate*..	A. Sémi-ton	*Hypate*	Si...	*Barypycnos.*
	Mi..	*Hypate*				

La ſuite des tons eſt la même que dans le précedent, excepté celle de notre Game ſous la lettre *G.* où il a fallu changer l'ordre, en appellant *Si* la corde *Hypate*, afin que les ſémitons ſe trouvaſſent naturellement à leur place.

Comme cet Heptacorde, auſſi-bien que le précedent, étoit composé de deux Tétracordes; on les diſtingua par une dénomination tirée des deux cordes *Hypate* & *Nete*, & l'on appella l'un, *Tetracordon Hypatôn* (*chordarum*) & l'autre, *Tetracordon Netôn* (*chordarum*). Le Tétracorde *Hypatôn* étoit appellé ainſi, parce qu'il étoit le Tétracorde ſupérieur, ſelon la méthode des Grecs qui deſcendoient du grave à l'aigu; & le Tétracorde *Netôn* étoit ainſi nommé, comme étant le Tétracorde inférieur ſelon la même méthode: car au lieu que nous diſons en remontant, *Hypate*, *Parhypate*, &c.... *Si Ut*, &c. ils diſoient en deſcendant *Hypate*, *Parhypate*.

Les deux cordes où ſe joignent les deux Tétracordes, n'en faiſoient qu'une; & c'eſt pour cela qu'on appella cet Heptacorde *Synemmenôn* (*chor-*

darum,) c'est-à-dire, des cordes c
jointes : & comme ces deux cord
qui sont le *Nete* d'un des deux T
tracordes, & l'*Hypate* de l'autre,
trouvoient fonduës en une ; on d
na un nom particulier à cette co
commune, en l'appellant *Mé*
c'est-à-dire, corde du milieu. Or
deux cordes fonduës dans la co
commune *Mese* se trouvant supp
mées, il fallut conséquemment cha
ger le nom des cordes *Parhypate*
Paranete, qui ne s'appellant ai
qu'à raison de leur proximité avec
cordes *Hypate* & *Nete*, ne pouvoi
plus garder ce nom après la suppi
sion de ces deux-ci : & comme el
se trouvoient l'une au-dessus & l'a
tre au-dessous de la corde *Mese*,
donna à la corde *Parhypate Netôn*
nom de *Paramese*, & à celle de *I*
ranete Hypatôn le nom de *Hyperi*
se, comme se trouvant au-dessus
Mese, en descendant du grave à l'
gu selon la méthode des Grecs.

Et afin de terminer ici tout ce q
regarde ces différens noms, & q
cela ne puisse causer d'embarras
Lecteur dans la jonction de plusieu

Tétracordes; je remarquerai que le *Paranete* se nommoit encore *Lychanos*, ce qui signifie *Index*, parce que le doigt portoit sur cette corde dans le Tétracorde simple; & que le *Parhypate* s'apppelloit aussi d'un troisiéme nom, qui étoit *Trite*, comme étant la troisiéme en comptant par la corde *Nete*. J'ajoûterai que dans la jonction de plusieurs Tétracordes, le *Paramese* tient aussi quelquefois la place de l'*Hypate*, comme j'en rendrai raison alors. Voici cependant un Tétracorde où ces différens noms sont employez: & je les mets ici, afin que, comme toutes les cordes des Tétracordes composez se rapportent aux cordes du Tétracorde simple, on puisse voir d'un coup d'œil quelle corde de celui-ci est représentée par celle qui porte tel ou tel nom dans le composé.

TÉTRACORDE SIMPLE,

Avec les différens noms des cordes.

La.		*Nete.*		
	C. Ton.			
Sol.		*Paranete.*	*Hypermese.*	*Lychanos.*
	B. Ton			
Fa.		*Parhypate,*	*Paramese.*	*Trite.*
	A. Sémi-ton.			
Mi.		*Hypate.*		

Notez que *Lychanos* pour *Parane-te*, & *Trite* pour *Parhypate*, sont les noms les plus ordinaires dans la jonc-ion de plus de deux Tétracordes; & ue le *Lychanos* représente toûjours le *ol*, & le *Trite* le *Fa.*

Pour revenir à présent à ce qui re-arde la jonction de deux Tétracor-es, comme les deux Heptacordes apportez ci-devant avoient chacun eur défaut; le premier, en ce qu'on supprimoit un ton qui étoit le *Si*; e second, en ce qu'il n'alloit pas jus-qu'à l'Octave. Pythagore imagina de oindre ensemble deux Tétracordes, le telle maniere que les deux cordes qui s'approchoient dans la jonction, demeurassent séparées; & c'est pour cela que cet Octave fut qualifiée de *Diezeugmenôn*, διεζευγμένων, c'est-à-dire, composé de deux Tétracordes où les cordes étoient disjointes; en quoi il différoit de l'Heptacorde où les cordes étoient conjointes, & qu'on appelloit pour cette raison, *Synemme-nôn*: on ajoûtoit pour l'un & pour l'autre le terme de *Netôn*, pour signi-fier *Ultimarum* (*chordarum*): mais ordinairement on se contentoit d'ex-

primer *Synemmenôn* ou *Diezeug*
nôn, en ſous-entendant *Neton*.
ci qu'elle étoit la diſpoſition des
dans cet Octacorde inventé par
thagore.

OCTACORDE
Diezeugmenoon.

Où l'Octave est comprise.

I.	F	D		E	G	H
Neton	La.	*Nete*	C. Ton.	*Nete*	Mi.	*Apycnos.*
	Sol.	*Paranete* . .	B. Ton.	*Paranete* . .	Re.	*Oxypycnos.*
Diezeugmenon.	Fa.	*Parhypate* . .	A. Sémi-ton.	*Trite*	Ut.	*Mesopycnos.*
	Mi.	*Hypate* . . .	Δ Ton.	*Paramese* . .	Si.	*Barypycnos.*
	La.	*Nete*	C. Ton.	*Mese*	La.	*Apycnos.*
Hypato[illegible]	Sol.	*Paranete* . .	B. Ton.	*Lychanos* . .	Sol.	*Oxypycnos.*
	Fa.	*Parhypate* . .	A. Sémi-ton.	*Parhypate* . .		

L'intervalle que j'ai marqué d'un delta Δ, est celui qui se forme entre les deux cordes extrêmes des deux Tétracordes qui se joignent, & qui forment entr'elles un ton. Du reste, j'ai observé ici la même chose que dans les deux Heptacordes précédens, qui étoit de mettre à la gauche les noms de chaque Tétracorde pris séparément, & à la droite les noms tels qu'ils doivent être, quand on les considére comme unis ensemble & ne faisant qu'un seul instrument.

C'est ici l'endroit naturel d'expliquer un des points que j'avois renvoyez à la fin de ma Dissertation. Ce point regarde la maniere dont Aristoxène nomme les quatre cordes du Tétracorde. Il les nomme, en descendant selon notre méthode de l'aigu au grave, *Mese*, *Lychanos*, *Parhypate*, *Hypate*. M. Wallis dit qu'il faut lire *Nete* au lieu de *Mese*. Sur quoi j'ai observé qu'il avoit raison, s'il vouloit dire par-là qu'il falloit entendre *Mese*, comme s'il y avoit *Nete*; mais non pas, s'il prétendoit que ce fût une faute de Copiste, & qu'Aristoxène n'eût pas mis *Mese*; & voici pourquoi.

Du tems d'Ariſtoxène, le Tétra-
corde ſimple n'étoit plus guéres en
uſage, & l'on n'aura pas grande pei-
ne à le concevoir, ſi l'on fait attention
que l'Octacorde inventé par Pytha-
gore, qui vivoit 150. ans avant Ariſ-
toxène, devoit être fort commun du
tems de celui-ci; & qu'il y a appa-
rence que les Muſiciens d'alors ne
s'amuſoient guéres à un inſtrument
borné à une ſimple Quarte, tandis
qu'ils en avoient un qui comprenoit
toute l'Octave. Et comme cet Octa-
corde étoit plus commun alors que le
Tétracorde ſimple, on étoit plus ha-
bitué à deſigner les cordes de ces deux
Tétracordes joints, par les noms qu'ils
avoient dans leur jonction, & qui
étoient fort connus, que par ceux
qu'on leur avoit donné dans la ſim-
plicité originaire du Tétracorde, &
qui n'étoient preſque plus connus.
C'eſt pour cela qu'Ariſtoxène voulant
ſpécifier les quatre cordes du Tétra-
orde ſimple, ſe ſervit des noms qu'el-
s avoient dans l'un des deux Tétra-
rdes dont étoit formé l'Octacorde,
il fit choix du Tétracorde *Hypatôn*,
mme étant le principal. Or on peut

voir dans l'Octacorde tracé ci-deva
que les quatre cordes du Tétrac
Hypatôn, portent dans la jonction
deux Tétracordes les mêmes n
qu'Aristoxène donne au Tétrac
simple, en descendant de l'aig
grave, c'est-à-dire, *Mese*, *Lycha*
Parhypate, *Hypate*. Boëce qui m
rut au commencement du 6ᵉ Si
de l'Ere Chétienne, & postérieu
plus de 800. ans à Aristoxene, en
de même que lui, en donnant
quatre cordes du Tétracorde sim
les mêmes noms précisément que l
avoit donné Aristoxène : ce qui pr
ve que ce Tétracorde n'étant plus
res en usage, on n'en connoissoi
cordes que par les noms qu'elle
voient dans la jonction des deux
tracordes.

Outre cet Octacorde de Pytha
re, Terpandre ou Timothée en
venta encore un d'une autre espe
c'est-à-dire, qu'au lieu que l'in
valle, qu'ajoûtoit Pythagore p
faire l'Octave, se prenoit entre
deux cordes extrêmes des deux
tracordes qui se joignoient, l'Inv
teur du nouvel Octacorde plaça

intervalle au grave du Tétracorde *Hypatôn*. Cela revenoit au même dans le fonds; & toute la différence qu'il y avoit, c'est qu'au lieu que dans l'Octacorde de Pythagore, le Sémi-ton du Tétracorde *Hypatôn* étoit suivi de trois tons à l'aigu; c'étoit au contraire le Sémi-ton du Tétracorde *Netôn*, qui étoit suivi de trois tons à l'aigu dans l'Octacorde de la nouvelle invention. Or comme dans notre Game le Sémi-ton qui est entre le *Mi* & le *Fa*, est suivi de trois tons en montant à l'aigu, qui sont *Fa*, -*Sol*, -*La*, -*Si*; & qu'au contraire le Sémi-ton qui est entre le *Si* & l'*Ut*, n'est suivi que de deux tons à l'aigu, qui sont *Si*, *Ut*, *Re*, *Mi*; il faut pour ajuster notre Game à ces deux sortes de Tétracordes, appeller *Mi l'Hypate* de celui de Pythagore, & nommer *Si l'Hypate* du second, moyennant quoi tout se trouvera égal.

Au reste, il faut prendre garde que le ton ajoûté au second Octacorde, est un ton indépendant des deux Tétracordes, & qui n'est joint à aucun des deux. C'est par cette raison qu'on l'appelle ordinairement *Proslambano-*

On peut remarquer ici que le t *Mese*, qui étoit *Apycnos*, c'est-à-di non dense ou non serré dans l'Oct corde de Pythagore, est ton dense serré dans celui-ci, *Barypycnos* : ce q vient de ce que dans l'Octacorde Pythagore, il est séparé d'un ton d'a vec la corde *Hypate*; au lieu que da l'autre Octacorde, il représente l'*Hy pate*, & prend alors le caractere de c ton, qui est celui de *Barypycnos*.

Je fais cette remarque, pour don ner lieu d'observer que certains ton changent de caractere, selon la natu re des Tétracordes composez ; & qu hors le *Proslanbanomenos*, quand i est employé le *Nete Synemmenôn* & le dernier *Nete*, c'est-à-dire, le *Ne te* du dernier Tétracorde à l'aigu, i n'y en a point qui soit toûjours & in variablement du genre *Apycnos*.

A l'égard des autres, tous les tons qui représentent les trois premieres cordes du Tétracorde, en montant du grave à l'aigu, sont tous du genre *Pycnon*; ceux qui représentent l'*Hypate* sont *Barypycnoi*; tels sont quelquefois le *Mese*, le *Paramese*, & le *Nete Diezeugmenôn*. Ceux qui re-

présentent le *Parhypathe*, comme les *Trite Synemmenôn*, *Trite Diezeugmenôn* & *Trite Hyperbolaôn*, sont tous *Mesopycnoi*; & tous ceux qui représentent le *Paranete*, c'est-à-dire, les tons qui portent ce nom, ou ceux de *Lichanos*, ou de *Hypermese*, sont tous *Oxypycnoi*. Voilà la seule régle générale qu'on peut donner, pour discerner le caractere de ces différens tons.

M. Wallis a voulu les déterminer d'une maniere spécifique, en disant qu'il n'y avoit que trois tons qui fussent *Apycnoi*, & quinze qui étoient *Pycnoi*, c'est-à dire, cinq de chaque espece : ce qui est vrai de l'instrument composé de 18. cordes, comprenant deux Octaves surmontées d'une Quarte; mais cela est faux dans tous les autres instrumens. Il a été plus loin, & a déterminé les noms des tons de chaque espéce, & ces noms sont bien notez pour l'instrument à 18. cordes: à cela près, qu'il compte parmi les tons *Barypycnoi*, le ton *Nete Hyperbolaôn*, ce qui paroît être une faute d'impression, où *Hyperbolaôn* a été mis pour *Diezeugmenôn*; d'autant plus qu'il compte plus bas le ton *Nete Hyper-*

bolæôn parmi les tons *Apycnoi*, te qu'il l'est toûjours. Mais tout cela ne peut servir de régle que dans l'instrument à 18. cordes, car dans les autres la régle est fautive. Par exemple, le ton *Mese* qu'il fixe à la qualité de ton *Barypycnos*, est *Apycnos* comme nous l'avons vû ci-devant dans l'Octacorde *Diezeugmenôn*, & comme on le verra en son lieu dans l'instrument à 15. cordes. *Paramese* qu'il fait aussi du même genre, est le ton *Mesopycnos* dans les deux Heptacordes. C'est ce qu'on remarquera encore mieux dans le détail de ces différens Tétracordes, où l'on reconnoîtra qu'il ne peut y avoir d'autre régle générale pour le discernement du caractere de ces tons différens, que celle que j'ai donnée ci-dessus, c'est-à-dire, le rapport qu'ils ont aux tons du Tétracorde simple.

ARTICLE LXII.

NOUVEAU SYSTEME DU Microcosme ou Traité de la nature de l'homme, dans lequel on explique la cause du mouvement des fluides; le principe de la vie, du sang, des humeurs, &c. Par le S^r. de Tymogue. A la Haye, & se vend à Paris chez Chaubert. 1727. *in* 8°. *pagg.* 323.

CE Traité dédié à M. le Duc de Noailles, & publié sous le nom de M. de Tymogue, est véritablement de M. *Edme Guyot* Président au Grenier à sel à Versailles. Son fils chargé de l'imprimer en Hollande, dévoile le mystere contenu dans une simple Anagramme. Aussi-bien, comme l'Auteur promet divers autres Traitez, & un Systême complet de l'Univers, dont celui du petit monde n'est que l'essai; il ne pouvoit demeurer long-tems caché. D'ailleurs la singularité de son Systême l'auroit infailliblement décelé. On peut dire *que ses idées sont* nouvelles par leur

antiquité : car ce sont les cendres
la plus ancienne Philosophie q
ranime, qu'il tourne d'une fa
neuve ; & dont il reproduit, [illegible]
[illegible] cette expression, une [illegible]
ce de Phenix tout nouveau. Idée
gulière, & qu'on peut appeller n
velle, puisque l'antiquité remise [illegible]
les yeux dans un nouveau jour,
après un long oubli, reprend a
souvent les charmes de la nouve
té, & fait vieillir la nouveauté
me.

Nous allons exposer ce Systême
plus précisément que l'étendue d
matiere pourra le permettre : & n
donnerons à la suite le plan du gr
Ouvrage, que se propose & qu'a
nonce M. *Guyot*.

Pour plus grande netteté, co
mençons par les principes génér
sur lesquels roule tout le Traité. N
les recueillerons de divers Chapi
où ils sont semez. Car l'Ouvrage
est partagé en trente-trois Chapitr
paroît moins le fruit de l'art & de
lecture, que des réflexions & du b
sens. Voici comme l'Auteur s'ex
plique lui-même dans sa Préface,

parlant de l'Anatomie de M. *Keill*, traduite par M. *Noguez* : « Mon « Ouvrage n'a pas, je l'avouë, à « beaucoup près autant d'érudition, « d'ordre, & d'exactitude, que le « sien; si on excepte le fonds de la « matiere que je crois avoir péné- « tré & expliqué plus particuliére- « ment que lui. Au reste, si je n'ai « point cité d'Auteurs, c'est que je « les ai moins étudiez que la nature. « C'est pourquoi je tire d'elle toutes « mes autoritez, pour appuyer mes « sentimens ». Cette conduite est la plus sûre. La nature méne au vrai, & l'étude ne fait souvent qu'en écarter; sous l'appas flateur de conduire à l'extraordinaire & au nouveau.

Pour expliquer la composition des *mixtes*, & de l'homme en particulier; M. *Guyot* ressuscite la *matiere* & la *forme*. La matiere n'est autre que les quatre Elémens, qu'il divise en *simples* & en *composez*. Les premiers sont des êtres complets en leur espéce, parfaits dès le moment de leur création, incorruptibles dans leur nature, permanens dans leurs formes, constans dans leurs vertus. Les Elémens com-

posez sont formez des Elémens simples & des substances de la terre & de l'eau, qui leur servent de lien & d'enveloppe, ces substances unies aux Elémens se résolvent dans les trois principes dont tout mixte est composé, le *sel*, le *souffre*, & le *mercure*. L'Auteur observe que les Elémens simples étant unis à des substances pures & incorruptibles avant le peché d'Adam, ont depuis contracté la soüillure & la corruption des substances devenuës impures & corruptibles, & que le feu les rectifiera à la fin des tems. Les particules du feu sont liquides, de figure spherique, imperceptibles aux sens, cachées dans les petits corps de l'air comme en leurs étuis, & sans action, jusqu'à ce que quelque cause les mette en mouvement Les petits corps de l'air sont de figure cilindrique, secs, creux, froids, vuides & pourtant flexibles. L'eau est un corps fluide, composé de globules égaux, froids, humides, & de couleur blanche. Les petits corps de l'Elément terrestre sont de figure cubique égaux, froids & secs. Voilà les qualitez de la *matiere*.

Quant à la *forme*, elle se divise en une infinité de principes, purs instrumens, qui déterminent & spécifient la matiere à devenir or, par exemple, plûtôt qu'argent dans les mineraux; telle plante, plûtôt qu'une autre dans les végétaux, bile, plûtôt que sang dans les animaux. Ces principes de formes s'appellent *Matrices*; & tout l'Univers en est rempli.

Mais la matiere & la forme seroient sans action, si un troisiéme être n'appliquoit l'une à l'autre, & ne les animoit toutes deux. Cet être est l'*esprit universel* ou l'*ame du monde*, que l'Auteur substituë au mouvement, qui fait tout dans la nouvelle Philosophie. Ceci a besoin d'un peu d'explication.

L'esprit universel ou l'*ame du monde* est un être créé de Dieu. C'est cet esprit, dit M. *Guyot*, qui étoit porté sur les eaux avant la séparation des parties de l'Univers. Il dit un moment après, que le Soleil en est la source. Cela ne paroît pas tout-à fait s'accorder; puisqu'avant la séparation des parties de l'Univers, il n'y avoit point de Soleil : d'où il s'ensuivroit

que l'effet eût existé avant sa cause moins subalterne. Mais ce n'est qu'une bagatelle aisée à résoudre; que nous ne prétendons pas relev il suffit de remarquer, que M. Gu est bien éloigné de l'idée prétend des Anciens; à sçavoir, que l'a *du monde* soit Dieu même: je dis id prétenduë; car il seroit aisé de mo trer que, ni Platon, ni Plotinus, ni C ceron, ni Virgile, ne l'ont point e Macrobe le fait entendre netteme dans son interprétation du *songe* *Scipion*. Mais quoiqu'il en soit, l *Guyot* se déclare; & il faut lui rend la justice de dire, qu'il se donne po un Philosophe plein de Religion de Christianisme: qualité, qui lui o vre une carriere plus simple pour e pliquer la nature, & qui lui don lieu de s'élever contre les Systêm nouveaux dont il espere un jour fai voir l'illusion & le danger.

Revenons à l'*esprit universel*. C'e une quintessence celeste répanduë p tout: c'est le principe de la vie: c'e le point séminal contenu en quelq chose, mais tellement assujetti à matiere & aux matrices, que ce son

elles qui le déterminent à telle ou telle production, lors même qu'il les vivifie. Le feu est le véhicule de l'*esprit universel*. L'air est le receptacle du feu. L'eau est le véhicule de l'air : la terre est leur aiman, leur base, & leur commun réceptacle ; & les diverses substances de la terre sont leur lien. De leur action naissent le *sel*, le *soufre*, & le *mercure* ; de maniere que dans les corps il se trouve, dit l'Auteur, " trois sortes de figures par- " faites des Elémens, produites de " l'immobilité du point & de son " mouvement ; à sçavoir, le cercle, le " quarré, & le cilindre ". L'esprit universel s'insinuë dans les végétaux par les racines ; dans les mineraux, par les conduits souterrains ; & dans les animaux, par certaines arteres. Il commence son action sur l'humide, comme dans le *cahos* ; & il forme une putréfaction, qui a toutes les qualitez *cahotiques* ; c'est-à-dire, du premier *cahos*, image de toute sorte de génération. Car voilà où M. *Guyot* en demeure, quand il s'agit d'expliquer la production. C'est-là le *non plus ultra* de toute Philosophie hu-

ni le mouvement qui dev
germes, au ſentiment des M
ni l'eſprit univerſel, qui fai
veaux *cabos* dans les *matrices*
la penſée de M. *Guyot*, ne
pas le ſecret de l'Énigme ;
pourtant, que cette derni
de parler s'ajuſte plus aux
naturelles, & rend l'hypot
plauſible. Si d'ailleurs l'idé
prit univerſel, & ſur-tout
tion dans les matrices, eſt i
ble ; c'eſt que la raiſon ne ſç
ler plus loin ici-bas. C'eſt
que s'eſt reſervé le Souverain
qui a abandonné ſon Ouv
vaine curioſité des hommes
mundum diſputationi eorum

Suivant ces principes, l'Auteur fait un grand nombre de découvertes dans l'analyse du corps humain, d'où il tire des conséquences pratiques pour les maladies & leurs remedes; sujet d'un autre Traité qu'il promet. Nous suivrons le *Microcosme* non en détail, mais dans ce qu'il y a de plus frapant. M. *Guyot*, comme nous l'avons déja observé, fait une description Anatomique de l'homme, d'après M. *Keill*. Mais au lieu que l'Anglois se borne à une description simple; notre Auteur approfondit la matiere, il rend raison de tout, il applique partout ses principes, c'est-à-dire, l'*esprit universel* & les *matrices*.

La premiere chose digne d'attention est la maniere, dont il explique le principe du mouvement dans l'animal: il l'attribuë avec justice à l'air qui agit sur les poumons, au moyen desquels tout le reste de la machine hydraulique est mû. L'élasticité des fibres pulmonaires, semblable à celle des vers, l'inaction des poumons dans le *fœtus*, le jeu du cœur & des arteres dans la circulation du sang, la remarque sur l'erreur des meilleurs A-

natomistes, qui veulent qu'il e
une once de sang dans chaque ve
cule du cœur pendant sa diastole,
des morceaux curieux, mais qui
meneroient trop loin. Nous diro
même chose des différentes coct
du chyle & de toutes les humeu
suffit de se rappeller ce qu'on a d
général des matrices & de l'é
universel; car c'est la clef de ce S
me fort opposé à celui qui ne v
pour changer une substance en
autre, qu'un changement de c
guration opéré par le mouvemer

L'Article des mouvemens vo
taires & involontaires n'est pas m
remarquable. On y voit entr'au
choses, que l'Auteur n'est pas con
des *esprits animaux*, qu'il regarde c
me un pur jeu de marionnettes.
établit que l'ame, bien qu'elle ai
siége principal dans le cerveau
pourtant répanduë comme une lu
re dans tout le corps, particulièrer
dans les muscles & les nerfs; &
tout mouvement volontaire se
duit par l'esprit universel; esprit
vie contenu dans le centre de cha
globule de sang, qu'il enfle ou a

rétrécit au gré de l'ame, pour faire dilater les muscles ou les nerfs.

Il s'étend beaucoup sur les matrices du premier ordre. Ce sont les glandes : & c'est-là principalement qu'il dévelope sa pensée, sur la transmutation des alimens en sang humain. Il veut que ces alimens, au moyen de diverses *matrices*, soient remis dans leur premiere simplicité élémentaire, pour s'allier avec le principe particulier de la substance humaine, qui a lui-même toute son universalité.

Ce raisonnement, comme on voit, suit de ce qui a été établi. Mais comment cela se fait-il? Chose ineffable, où l'esprit humain se perd! Il est bien vrai que l'Auteur rend de plus en plus son Systême plausible, en faisant passer successivement le chyle par quantité de *matrices* & de *fermens*. Mais la difficulté sur la maniere dont se fait cette opération, subsiste toûjours aussi-bien que dans le Systême du mouvement.

Au sujet de la vésicule du fiel, l'Auteur explique d'une façon neuve les *fibres réglées*. Il prétend que leur ori-

Anatomiftes; mais il prétend la porter jufqu'à la démonftration. Nous l'attendrons auffi bien que les autres qu'il promet, & nous pafferons quelques découvertes femblables, pour ne pas trop groffir cet Extrait.

Les deux derniers Chapitres font deftinez à rendre raifon des glandes contre nature, & des productions vermineufes du corps humain : matiere fi bien traitée dans un Ouvrage de M. *Andry*. Le deffein d'être courts nous empêche de nous y arrêter, afin de revenir fur nos pas, & d'indiquer au moins la partie la plus confidérable de ce Livre : c'eft celle qui traite de la génération : l'Auteur en parle avec toutes les précautions que peut exiger la pudeur : il fe déchaîne même par intervalles contre les vices du fiécle, pour en donner de l'horreur. Toutefois il ne nous convient de faire obferver qu'un feul des fept Chapitres, dans lefquels il a tâché de ne rien obmettre fur cette matiere. C'eft celui où il cherche l'origine des reffemblances, des affections, & des inclinations.

Il commence par la reffemblance

:s enfans qui peuplerent la terre, in aux qualitez des climats qu'ils erent. Quant aux inclinations & passions, il a recours au Systê- :s vers & des œufs. Mais l'Au- 'applique à sa pensée, d'une ma- : qu'on n'a point imaginée avant Car il fait réflexion sur la dupli- le certaines arteres, qui semble- dit-il, assez peu nécessaire, si eur de la Nature n'avoit eu en ue de lui faire produire des hom- & des femmes, semblables à A- & à Eve; parce que dans chacu- s deux arteres, il se forme égale- : des principes pour la produc- de l'un & de l'autre sexe. D'où donc cette duplicité? C'est pour

ſi l'un & l'autre principe eſt également deſtiné à produire un même ſexe, l'enfant aura toutes les qualitez des Grands-hommes ou des femmes fortes. Si les deux principes ſont deſtinez à deux ſexes différens, les qualitez & les inclinations participeront de l'un & de l'autre, & toûjours en bien. Mais ſi le vermiſſeau eſt à droit & l'œuf à gauche, ou le premier à gauche & le ſecond à droit, il ſe fera une autre combinaiſon de bien & de mal : de ſorte qu'il y aura ou plus de bonté que de malice, ou plus de malice que de bonté, ſuivant le côté d'où ſera parti le vermiſſeau. Enfin, il y aura une troiſiéme combinaiſon, ſi les deux principes viennent de l'artere gauche; & c'eſt la pire des trois combinaiſons, qui ſont ſuſceptibles d'une infinité de degrez, pour diverſifier à l'infini le bien & le mal, eu égard ſur tout à l'origine des peres & des meres ; ſans compter ce que l'éducation, la nourriture, le climat, & même les influences celeſtes, peuvent ajoûter où diminuer de bien ou de mal : « ce » qui n'ôte point à l'homme la liberté » du choix de l'un ou de l'autre, le-

est à sa disposition ». Ce sont roles de l'Auteur. Venons au de l'Ouvrage sur la Cosmogra-

ité de la Cosmographie, divisé en sept parties.

premiere traitera de l'origine & tiquité de la Cosmographie, auses de sa dégradation, & du ès de l'erreur, des régles que l'on suivre, pour ne point s'égarer ses recherches ; de l'utilité & vantages que l'on retire de la que des sciences naturelles, & out de la Physique & de l'Astro-e.

Auteur donnera dans cette pre-e partie, l'intelligence de la e du monde, nécessaire pour quer différentes hypothèses éta-, qu'il réfutera d'une maniere so-sur tout celle de *Copernic*, qui jourd'hui la plus suivie; ainsi es principes de la Philosophie elle, dont il espere faire voir ion & les dangereuses consé-ces.

llet 1727.

La seconde aura pou
tion de l'Univers, &
celle de l'homme, qu
l'abrégé & le sujet prin
quel toutes les autres
reçû l'être.
Après la Création d
Texte Sacré dit que I
c'est-à-dire, qu'il cess
ce qu'en effet l'Ouvra
avoit déja reçû sa perf
tes les créatures maté
prietez & les vertus
leur nature, au mom
tion. Elles devoient
sairement toutes les o
effets, à quoi elles é
dans l'ordre naturel et
teur, pour la perfecti
d'un si excellent Ouv
besoin d'autres secc
mouvement du pren
Dieu entretient, &
qu'il influë sans cesse
céleste séjour sur ses
restoit donc plus rie
nature inférieure & r
les six jours de la p
accomplis. D'où il s

a point eu depuis de Création continuée : car si elle avoit lieu, l'Ouvrage matériel de l'Univers n'auroit point été parfait.

L'homme fait à l'Image de Dieu, la plus parfaite de toutes les Créatures, dans l'état d'innocence comme dans l'état de sa chûte, a eu par sa nature spirituelle le Privilége d'agir librement dans ses opérations matérielles & spirituelles ; tout le mal qu'il fait, étant une suite & une production libre de la nature corrompuë par le peché, lui doit être par conséquent imputé, & le bien doit être toûjours attribué à Dieu qui en est toûjours le principe ; parce qu'étant tout Esprit présent par tout, il agit immédiatement sur la volonté de l'homme par l'attrait de sa grace, pour le déterminer au bien, l'homme y contribuë librement de sa part, par le bon usage de sa raison & des secours actuels qui sont des dons de Dieu, & de ceux qu'il peut obtenir par lui-même ou par ses semblables.

Ce Principe de l'action immédiate de Dieu sur sa Créature, exclut & anéantit tous les préjugez de la Pré-

motion Physique ; parce
supposer, que Dieu agit d
rectement par un acte simp
lonté souveraine, pour l'e
propose, sans avoir besoin
ni d'aucun concours maté
produire. Le concours de
de l'homme suffit pour pro
secours de la grace pour f
produise son effet ; & par
la gloire en doit être attrib
portée à Dieu, qui en est le

Mais parce que l'état d
avant sa chûte est bien d
celui de la nature tombée
expliquera dans cette secon
en quoi consiste cette différ
moyens que Dieu a donné
me dans l'un & l'autre éta
déterminer au bien.

Et pour le faire avec qu
thode, l'Auteur exposera
ment une idée haute & m
de l'Univers, & l'état de
où étoient les Créatures ava
te de l'homme.

Il décrira en second lieu
l'homme dans la nature co
ses imperfections, & celles

le bon & le mauvais usage
faire, s'il veut, de celles
sa disposition, par la liber-
ix essentiel au fonds de son
uel.
voit que les sujets d'humi-
ns la nature tombée, avec
rs surnaturels & suffisans
r le mal, pratiquer le bien;
progrès dans la vertu, sont
tageux à l'homme, que la
nporoelledans l'état d'inno-
étoit Adam avant sa chûte.
prouve par la différence
ix états, combien la gran-
prospérité mondaine sont
es pour le salut.
isiéme partie exposera un
Systême du monde très sim-
vraisemblable, & plus di-
sagesse du Créateur, que
qui ont précedé.
ppose dans cette hypothèse
iel, & un seul mouvement
ere céleste d'Orient en Oc-
itretenu par le premier Mo-
mporte tous les Astres en ce
omme une riviere qui em-
poissons qui se laissent aller

au courant; & que c'est ce
ment circulaire de la matiere
qui fixe & détermine la Terre
tre de l'Univers.

Moyennant cette supposi
les intelligences qui gouvern
que Astre en particulier, se
dire établi par le Créateur, co
Pilote gouverne un Navire
pliquera tous les Phénomén
tes, les directions, les statio
rétrogradations des Planett
Satellites de Jupiter & de S
on fera voir que Venus &
ne tournent point circulairer
tour du Soleil, & qu'ils ne l'o
pour centre des Cercles qu'
qu'ils décrivent autour de ce
mais que ces deux Planettes s
seulement y tourner par les
situations, où elles se trouve
égard pendant le Cours syn
qu'elles approchent de fort p
qu'elles soient au-dessus ou
sous de cet Astre, sans interro
aucune sorte leurs mouveme
naliers d'Orient en Occiden
muns à tous les Astres. On
qu'il en est de même des Sate
Jupiter & de Saturne.

Cette supposition posée pour principe, on conçoit aisément que les Etoiles fixes sont infiniment plus proches de la terre, qu'on ne les suppose dans l'hypothèse de *Copernic*; de même que les Planetes de Saturne & de Jupiter, qui se trouvent par ce raprochement plus petits que la Lune : & par conséquent il sera vrai de dire, conformément au Texte Sacré, que la Lune & le Soleil sont les deux plus grands Luminaires que Dieu ait créez ; & que tous les Astres n'ont de lumiere, qu'autant qu'ils en reçoivent du Soleil : ce qui détruit l'idée dangereuse, qui suppose que les Etoiles fixes sont autant de Soleils, qui ont chacun leur tourbillon ; parce que l'ombre de la Terre finissant en pointe au-dessous de Venus, elles & tous les Astres qui sont au-dessus, ne peuvent jamais être éclipsez par l'ombre de la Terre ; & par conséquent cette disposition nous fait voir que tous les Astres doivent toûjours être éclairez du Soleil, & même successivement dans toutes leurs parties, conformément aux Observations Astronomiques ; *à la différence*, que ceux qui

Copernic, de suposer une énor
tance des Etoiles fixes à la Te
quoi l'on ne trouveroit pas fo
te, à cause du diamétre du
que l'on suppose que décrit V
tour du Soleil, que l'on obse
de 96. degrez. Mais comme
montré par l'hypothése q
pose ici, que Vénus ne décrit
Cercle imaginaire, & que s
gnement de nous est peu co
ble, les Etoiles fixes seront pa
quent beaucoup plus proche
qu'on ne les suppose dans l'h
se de *Copernic* : leur distance
leil pourra être estimée la mê
celle du Soleil à la Terre. Si

Astre, & de la sagesse du Créateur.

Conformément à cet ordre, & à la situation du Soleil & des Planettes dans le Ciel, à notre égard & à l'égard des Etoiles fixes, on remarque que toutes les Planettes s'éloignent en certains tems de la Terre, & s'en rapprochent dans d'autres, se portent en certains tems vers un Tropique, & ensuite vers l'autre; ce qui doit faire présumer, qu'un si bel ordre n'a pas été ainsi disposé sans dessein par le Créateur; & que ces divers mouvemens ont des usages particuliers, & une fin qui se rapporte à la nature inférieure, & sur tout à l'homme qui en est le principal sujet. L'usage de ces mouvemens ne se borne point seulement, à nous faire admirer une si grande variété & une si belle harmonie; mais on doit penser qu'il se raporte aux influences que les Astres répandent sans cesse pour notre utilité; & pour celle de tous les Êtres matériels de ce monde sublunaire.

Pour démontrer la maniere, dont les vertus & le influences célestes se communiquent ici bas; l'Auteur représentera dans une Carte de la Cou-

pe de l'Univers, la Terre au Centı la ſituation de chaque Planete, l'étenduë du Ciel qu'elle parcoı pendant ſon cours périodique ou ſı cours ſynodique : on y remarquer que les Planetes ſupérieures da leur apogée, entrent dans le Dom: ne de celles qui ſont au-deſſus ; & q dans leur périgée, elles entrent da le Domaine de celles qui ſont a deſſous, pour y répandre leurs i fluences .. & celles qu'elles ont ı çûës des Planetes ſupérieures. Et c'ı par cet admirable commerce, qu'ı les ſont communiquées à la Lunı qui les diſtribuë à la Terre par ı mouvemens divers, & réïtérez ch que mois de l'année, ou chaque mı ſynodique de la Lune.

Comme tous les Êtres ſublunaiı dépendent en quelque ſorte des Age ſupérieurs, qui ſont les Aſtres & Ciel, ainſi que les effets dépende de leur cauſe, & qu'ils ſont tous d'u même famille, c'eſt-à-dire, du cah qui les a produits ; il doit y avoir u grande ſympathie entr'eux, & u ſubordination néceſſaire, qui étab la dépendance des inférieurs aux

périeurs, & une régle de l'amour des riches à l'égard des pauvres.

Mais parce que les riches & les puissans ne doivent point se glorifier des dons qu'ils ont reçûs de Dieu, comme d'une chose qui leur soit propre, & qui vienne de leur propre fonds; Dieu a voulu établir dans l'ordre naturel un exemple sensible, qui fait voir que la gloire des riches dépend des pauvres, en ce que les vertus & les influences célestes, & même plus évidemment celles du Soleil, ne produiroient jamais rien sur la terre, sans le secours de divers principes des formes que Dieu a établies dans tous les Êtres matériels. Il a voulu que les Elémens, & même le principe de la vie & de la fécondité, fussent assujettis à ces divers principes des formes, pour la production des Êtres inférieurs, qui contribuent à la gloire des Êtres supérieurs.

D'où il est facile de conclure, que la nature ne doit point être considérée comme une Puissance Souveraine & Monarchique, qui gouverne ce monde avec un pouvoir despotique, comme un Roi gouverne son Royau-

me; mais que cette nature est limitée est renfermée dans les bornes de chaque sujet, dont chacun en particulier forme une République indépendante des autres sujets matériels; & dépendante de Dieu seul, qui lui a donné l'être, & qui lui influë la vie & la fécondité : ce qui détruit le sentiment erroné des Athées, qui attribuent tout à la nature, comme à une Puissance Souveraine, étenduë & indépendante, qui a tout fait & qui gouverne tout.

L'Auteur expliquera dans cette troisiéme Partie, la nature des Cométes, & la terminera par un Chapitre qui traitera de l'Astrologie judiciaire.

La quatriéme Partie traitera de l'harmonie de l'Univers, de l'Esprit Universel, principe de la vie & de la fécondité des quatre Elémens, des trois principes, de la Cause du flux & reflux de la Mer, de la différence de ses montans, de ses descendans, & de ses courans; de la legereté & de la pesanteur; du Principe des Vents, des Tempêtes, des Eclairs, du Tonnerre, de la Foudre, & des Carreaux, de l'origine & de la cause des vapeurs;

de la rosée, de la pluye, de la grêle, de la neige, de l'Arc-en-Ciel, des exhalaisons, des feux aëriens, & des sources des Rivieres & des Fontaines.

L'Auteur fera voir que tous ces divers effets sont produits d'une seule cause, qui n'est autre, que le feu que Dieu a placé dès le commencement au centre de la Terre, pour l'animer par son activité & son mouvement, que régle celui de la Lune, avec laquelle il sympathise; & pour entretenir le mouvement & la vie dans la Terre, de la même maniere que le cœur dans le corps de l'animal.

L'Auteur parlera des Principes des feux souterrains, des volcans, de la production & de la vertu des eaux minerales, des propriétez magnetiques de l'aiman & des matrices minerales, de la sympathie, de l'antipathie, & de quelques propriétez que l'on remarque dans certains Êtres matériels, qui sont le sujet de notre admiration & de nos recherches.

Il y aura dans cette quatriéme Partie quelques figures, & des Plans de *la Coupe du monde*, qui serviront à

l'Auteur expliquera plus en c

La cinquiéme Partie aura j
jet les Animaux. Après avo
l'homme, l'Auteur expliquer
ture des animaux Terrestres à
tiques, l'usage que l'homme
faire, soit pour sa vie, ses co
tez, & son entretien, soit j
donner l'amour de la vertu &
du vice.

La sixiéme Partie traitera
gétaux & de leur utilité.

La septiéme & derniere,
néraux, sur lesquels l'Auteur
dra davantage, par la conn
qu'il a acquise de leur nature

Article LXIII.

HISTOIRE ROMAINE depuis la Fondation de Rome, avec des Notes Historiques, Géographiques, & Critiques. des Gravûres en taille-douce, des Cartes Géographiques, & plusieurs Médailles authentiques. Par les PP. Catrou & Roüillé de la Compagnie de Jesus. Tomes VII. & VIII.

CEs deux Tomes, qui comprennent trente années, ouvrent une vaste carriere aux Auteurs & aux Lecteurs. C'est la seconde Guerre Punique, source inépuisable de Prodiges. Avant que d'y entrer, il est bon de ne pas omettre certains préludes, qui font connoître de plus en plus le caractere de la République Romaine, & le goût de cette nouvelle Histoire. Le vuide que laissent d'ordinaire les Abbréviateurs entre la premiere & la seconde Guerre de Cartage, se trouve ici rempli par un grand nombre d'objets, qui, pour être moins intéressans que ceux qui suivent ne lais-

sent pas d'y préparer & de fa
effet ; comme les interval
ménage dans le champ d'un
bleau. On y montre en p
Annibal encore jeune, qui
pieds des Autels, une haîne
contre les Romains ; sern
sçut mieux garder qu'auc
paroles. On seme des pri
rupture entre les deux Ré
On décrit, chemin faisant,
superstitions fort singulier
tenduës Cornes qui vinren
à un Romain, pour lui pr
la Royauté ; le fameux
s'arrêta sur la tête d'Ælius
parle Ovide ; les jeux Sécula
la magnificence d'Hieron,
racuse ; l'Oracle en faveur
qui coûta plus d'une fois la
ques malheureux de cette
qu'on enterroit tout vifs,
faire prendre, à la lettre,
de la Terre Romaine, & p
l'Oracle : on entremêle cel
de guerre. On soumet aux
l'Illirie ; & on les rend
l'Italie entiere depuis les
qu'à la Mer Ionienne.

Ce fut le fruit d'une constance sans exemple. Le Temple de Janus ne se ferma qu'une fois depuis Numa Pompilius ; encore ne fut-ce que pour quelques mois. Il se rouvrit bien-tôt, pour ne se fermer plus desormais que sous le Régne d'Auguste. « Ainsi, » disent les Auteurs, « dans l'espace « de 700. ans, ou peut s'en faut, Ro- « me ne se tranquilisa que durant un « seul Été. De quel Peuple en peut- « on dire autant » ? On conçoit par cette constance, comment il s'est pû faire que les Romains ayent conquis peu-à-peu tout l'Univers, durant environ sept Siécles. Ce n'est pas qu'ils n'ayent fait de grandes fautes : on a soin de les faire sentir. Il ne tint qu'à eux, par exemple, d'opprimer Cartage, tandis qu'elle étoit hors d'état de leur résister : les prétextes & même les raisons de rompre ne leur manquoient pas. Que font-ils ? Ils conservent leur animosité contre elle, & la laissent tranquillement reprendre des forces. Ils attendent Annibal ; ils se mettent à deux doigts de leur perte. Par un retour singulier, *Cartage en fait* autant à l'égard de

Rome. Après une action qui décidoit de l'Empire, Annibal laisse échaper la proye que son bonheur lui livroit. C'est que la Providence se joüe des vûës humaines, & sçait seule, comme il lui plait, maintenir ou rompre l'équilibre entre les Nations. Voilà le nœud de la seconde Guerre Punique. Deux grands Etats donnent à l'Univers un spectacle digne de son attention. Semblables à deux Athletes ils se mesurent, se balancent, se portent de rudes coups; & l'un est renversé par l'autre. Fautes mutuelles d'une & d'autre part: sagesse & bravoure des deux côtez: mais enfin la constance l'emporte; & c'est sans doute par cette seule vertu, que le monde devint plûtôt Romain que Cartaginois.

Le Chef-d'œuvre de M. de S. Evremont, c'est sans contredit l'Esquisse qu'il nous a laissé de la seconde Guerre Punique. Il peint les efforts de cette Guerre, comme une violente crise, qui cause à un Etat presque abbatu, une révolution de pouvoir, de caractere, & de génie. C'est, pour ainsi dire, un autre Peuple qui renaît

resente idée d'une maniere bien
re & plus profonde, par des
ktôt que par des réflexions : on
sse même celles de M. de S.
ont; mais c'est encore sur des
l'on rectifie ses pensées. Sai-
, s'il est possible, l'ame de cet-
oire; & marquons legerement
ncipaux traits qui en dessinent
s, afin de rendre en partie, l'i-
: la lecture seule du Livre mê-
capable de représenter dans
a noblesse.

st-ce qu'Annibal en Espagne?
ple particulier d'une Républi-
ricieuse, où à la vérité il a sa
:, mais où il voit pour ses des-
ins d'obstacles que de secours.

Sagonte, faire dominer Cartage en Espagne, forcer sa République, malgré qu'elle en aît, à déclarer la guerre aux Romains. Tout ce préambule est un jeu pour Annibal. La chose amenée à ce point, il s'agit de rompre des barrieres que la nature a rendu insurmontables, de passer par-dessus le corps de trente Nations Ennemies, & d'aller seul attaquer un Etat formidable dans le sein de l'Italie, où il n'a pas un pouce de terre, ni la moindre espérance de retraite en cas de malheur. Quelle chimere, à en juger par le projet! Certes, si l'évenement soutenu par une conduite presqu'incroyable, n'eût justifié Annibal, & ne l'eût rendu supérieur à son projet même; on seroit bien fondé à le regarder comme un de ces Chevaliers errans, que peint Michel Cervantes. Alexandre, tout Alexandre qu'il étoit, eut d'abord de moins vastes idées. Chez lui, le succès amenoit les desseins successivement: dans l'Africain, c'est le projet tout concerté qui amene le succès: il trace tout son plan, qui paroît insensé, & il l'exécute avec encore plus de sagesse que de bon-

...enorme d'avoir abandoné les
...tins. Annibal voyoit dans le
...de Rome une irrésolution &
...titude mêlée de hauteur, de
..., & d'imprudence, qui lui
sans doute esperer un heureux
de sa fermeté. Malgré ces con-
...tions, nos Historiens plus équi-
...que Mr de S. Evremont, con-
...ent que ce Heros mérita au
le nom de temeraire. Il n'y a
...ire son voyage d'Espagne en
..., pour en être pleinement con-
... C'est un morceau qui a dû
...aux Auteurs: on y démêle le
...avec le fabuleux; & sous les
...es de Polybe, on conduit An-

tacles! Il falloit lutter avec les Elémens, les Rochers, & les Hommes. Annibal avoit-il prévû tout cela? Du moins il surmonta tout, comme s'il s'y étoit attendu. Ces obstacles devoient être bien terribles, puisque plus d'une fois il en fut lui-même effrayé. Qui sçait même s'il ne se fit pas plus d'un reproche secret? Enfin, le voilà en Italie avec vingt-mille hommes d'Infanterie & six mille Cavaliers, c'est-à-dire, avec environ le tiers de ses troupes, dont le plus grand nombre étoit péri en chemin; encore ce qui restoit n'étoit guéres en état de combattre: c'étoit une armée de squeletes: il n'y a pourtant que ce parti à prendre: il falloit combattre & vaincre pour subsister. Le premier but d'Annibal, en passant par tant de Nations inconnuës & ennemies, fut de se les attacher. Il prend parti pour l'une, menace ou dompte l'autre, seme des défiances dans une troisiéme: enfin, il jette les fondemens d'une défection générale, & prétend enlever aux Romains tous leurs Alliez, pour n'avoir affaire qu'aux Romains. De-là vint dans la suite le pro-

si différent, qu'il garda toûjours
:rs les prisonniers qu'il fit sur les
& les autres. Il traitoit les Ro-
as avec la derniere rigueur, &
s Alliez avec toute l'humanité
tique, dont son caractére natu-
ment cruel étoit capable. Il ré-
e de notre Histoire, ce qu'obser-
rès-bien l'Auteur de divers génies
Peuple Romain; à sçavoir, qu'An-
il en ceci prit le contrepied de
:hus. Ils alloient au même but par
x routes bien différentes: mais cel-
Annibal étoit bien plus sûre. Obli-
le combattre en mettant le pied
s l'Italie, sans avoir le loisir de
ıdre haleine, il ne balance pas.
nécessité de vaincre ou de périr lui
intissoit la victoire. Il bat Cor-
us Scipion sur le Tessin, Sempro-
s à la Trebie, & Flaminius au
de Trasimene; le tout par la con-
e & l'art, beaucoup plus que
la force. Il semble qu'il gouver-
éja les Romains & qu'il les ame-
son gré dans ses rêts. Pour la pre-
re victoire, il la dut au desespoir;
roit bien compté sur un motif si
sant, quand il se vit réduit à tout

hazarder. Devenu supérieur il fit une étude du caractére de ses enne-
Il irrite la vanité de l'un : il flatte
témérité de l'autre : il les attire
piége : ils y sont pris. Ce fut al-
que Rome se réveillant de son as-
pissement, commença à craindre
derniers malheurs. Son bon destin
préserva, & lui fit jetter les yeux
Fabius, pour l'opposer au terrible
nibal.

Cette scéne est bien intéressante.
Le sage Temporiseur se met dans l'es-
prit d'arrêter le torrent par des len-
teurs étudiées. L'Africain de son
change de conduite, & se plie en
façons. Ce sont, pour user d'une
comparaison, deux joueurs qui s'ob-
servent : l'un use de souplesse & d'ar-
tifice, pour attaquer ; & l'autre
prudence, pour ne pas s'engager. L'un
met en œuvre toutes les finesses
jeu : l'autre laisse son Adversaire
puiser. L'un risque quelque ch
pour venir à ses fins : l'autre le
sire, & ne hazarde rien. En
quel Guerrier sçut jamais mieux
ployer la ruse, qu'Annibal ? Il
la lenteur de Fabius : il brûle la

panie à ses yeux : il le rend méprisable à son Armée, à Rome même. D'un autre côté, quel homme que ce Fabius ! Il voit d'un œil tranquille un dégât effroyable, sans se remuer : il entend les murmures de ses troupes : il voit son Colonel de Cavalerie Minutius & toute la République, contre lui : il dévore tous les mépris, content de sacrifier sa réputation au bien de l'Etat. Cependant le boüillant Minutius s'emporte ; Rome donne dans le piége : elle ordonne la séparation des deux Généraux : on partage l'Armée ; c'est ce que prétendoit Annibal. Il laisse gagner quelque leger avantage sur lui : puis il bat Minutius ; & se dédommage ainsi des pertes que lui causoit le flegme de Fabius, en l'empêchant d'avancer.

Cette delicatesse de conduite si bien remarquée par M. de S. Evremont, se déduit bien plus agréablement de toute la suite de l'Histoire, dont nous parlons. Quelque grand qu'y paroisse Annibal, on se sent porté à donner les suffrages à Fabius. Son flegme est une sorte d'héroïsme, qui n'eut jamais d'exemple avant lui. Un Héros, qui

de sang froid consent de passer très-long tems pour lâche, & qui par cette heureuse lâcheté vient à bout de sauver l'Etat, ainsi qu'il l'a projetté, est un Héros qu'on ne verra peut-être qu'une fois dans l'Histoitre.

Unus homo nobis cunctando restituit
Rem,
Non ponebat enim rumores antè salutem.

Pour la bataille de Cannes, c'est un de ces évenemens, qui, tout admirable qu'il est, doit bien moins étonner, que la faute énorme où tomba la République Romaine. Les Connoisseurs ne l'ont pas autant relevée que celle d'Annibal : mais la nouvelle Histoire nous l'expose dans tout son jour. Un esprit de vertige avoit sans doute aveuglé les Romains. On leur passe d'avoir eû pour maxime de changer si souvent de Généraux : maxime qui n'a réüssi que chez eux. Mais comment excuser le choix de Terentius avec Paul-Emile, & la bizarrerie de donner à tous les deux par indivis le commandement de l'Armée alter-

itivement, un jour à l'un, un jour l'autre ? L'un étoit Plebeïen, & sans :périence ; l'autre, confus d'un si digne Rival. Cependant le sort de :talie est entre les mains de deux »mmes qui ne s'accordent point, & »nt chacun détruit à son tour ce ıe l'autre à commencé. Aujourd'hui Armée avance, le lendemain el e re-ıle : on veut combattre ; puis on ne veut plus. Annibal en profita bien, »mme il y parut. Il faut recourir au ivre même, pour se représente cet-fameuse batailie, & la politique ıi la conduisit. Ceux qui, frappez :s grands événemens, voudront que soit le Chef-d'œuvre d'Annibal, ıront moins d'égard au sang qu'il pandit, & aux boisseaux d'anneaux or qu'il recueillit, qu'au coup de laître qui lui procura ce prodigieux ccès.

Faute pour faute : si Annibal en fit ıe de ne pas profiter de la conster-ıtion de Rome, & de refuser d'al-: souper au Capitole, celle des Ro-ains, dans le choix des deux Con-ls alternatifs, est bien plus grossie-& moins excusable, à en juger par

cette Histoire & par la vérité. Car après tout, on a beau dire (1) qu' « il » y a un point décisif de la décaden- » ce des Etats, qu'on manque souvent » faute d'avoir la vûë assez nette ou » le courage assez grand » ; en lisant bien, & en raprochant tout, on trouvera beaucoup de raisons très-plausibles pour justifier Annibal. Il se défia d'une prospérité qui passoit ses esperances : il n'avoit pas d'ailleurs des troupes capables de faire un Siége, & il étoit perdu s'il ne réüssissoit pas. Nos Ennemis à Crémone montrent que ces *points décisifs* ne décident pas toûjours. Ce fut peut-être (au moins cela résulte de la nouvelle Histoire) ce fut, dis-je, par une supériorité de génie, qu'Annibal ne voulut pas faire tout ce qu'on juge aujourd'hui si faisable. Enfin, il avoit, si l'on veut, des raisons purement apparentes : mais les Romains n'en avoient aucune de séparer ainsi le Commandement d'une Armée qui étoit toute leur ressource. Ce fut un moment fatal où elle s'oublia. Nous insistons sur cet article, parce qu'on l'a moins

(1) *S. Evremont.*

observé ; & parce qu'il tient un rang considérable dans le Livre, dont nous donnons l'Extrait. Chose étrange ! Cet événement qui devoit, ce semble, renverser Rome, devint le principe de sa gloire, & de la décadence de Cartage. Rome remercia Terentius de n'avoir pas desesperé de la République ; & elle trouva dans ses fautes mêmes, dequoi les réparer avec usure.

La suite seroit longue à détailler ; & même à indiquer dans un Extrait. On sçait où aboutirent les délices de Capouë. Annibal s'amollit, ou, pour parler plus vrai, il laisse énerver son Armée ; & cependant la République respire. Si jamais elle parut admirable, ce fut dans ces tems critiques : jamais elle n'eut plus de concert, plus de politique, & plus de dignité. Tout l'art des Auteurs est employé à faire paroître sa sagesse portée au souverain degré. Ce grand Corps peut être comparé à l'Athlette *Entellus*, dont parle Virgile. *Entellus* demeure quelque tems étourdi d'une chûte violente : mais ayant eu le loisir de se reconnoître & de se relever, il ramasse tou-

tes ses forces : la honte d
l'envie de vaincre, lui
nouvelle ardeur : il pou
Dares, & remporte la
verité, la comparaison
tiere. Annibal n'est po
plus grand que jamais,
ques mauvais succès,
redoutable ; & si redou
République Romaine
heureuse que Cartage l'
le-même, & le rappelle
dre ses Compatriotes da
pres murs.

Véritablement, un H
s'étoit formé pour garde
C'est le grand objet du
où l'on voit changer to
Scipion l'Africain fait pe
lance en Espagne, & la
livre la nouvelle Carta
mains. Tandis que Ro
Italie, elle ressuscite en Es
l'ouvrage de Scipion, do
extraordinaire eut tant
que dans la suite il chan
ment le génie & l'Etat Ro

Les affaires de Cartage
perées en Espagne, détru

le, & délabrées en Afrique, parce qu'Annibal ne pouvoit pas être par tout; ce dénouëment sauva Rome, & perdit Cartage. Nous verrons dans les Tomes suivans, ce Héros rappellé comme une derniere ressource, pour soutenir une Patrie ingratte, qu'il auroit pourtant soutenuë malgré elle, si une destinée supérieure ne l'eût fait succomber comme un autre Hector sous un autre Achille.

. . . . Si Pergama dextrâ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.

Parmi un grand nombre de Dissertations que présentent les quatre Tomes de l'an 1726. nous en avons indiqué quelques-unes, & nous souhaiterions pouvoir les extraire. En voici d'autres, qui ne sont pas moins dignes d'attention, pour ceux qui aiment l'érudition fondée sur le discernement. La Piéce qu'on voit à la fin du VII. Volume, est une Dissertation Critique & Historique sur les Galeres des Anciens. L'Auteur examine à fonds cette matiere: il rapporte qua-

tre conjectures de divers Ecrivai
sur les rangs des Rames : il donn
chaque opinion toute la clarté & t
te la force, dont elle est capable : m
il laisse le choix au Lecteur, &
décide point. Les Dissertations q
traitent de divers jeux, grands jeu
jeux Isthmiques, jeux Funeraires
jeux Plebéïens, jeux Séculaires, mon
trent bien l'alliance de la Religion
avec les divertissemens anciens. Pour
éclaircir les cérémonies des jeux Séculaires, on allegue neuf Médailles, où les principales choses qui se passent dans ces Fêtes durant trois jours, sont représentées, & confirment la netteté de l'exposition. C'est dans ce goût qu'on a traité les Fêtes saturnales, & généralement tout ce qui concerne la Religion des Grecs & des Romains. Les quatre Tomes de l'année 1726. sont remplis de ces sortes d'Antiquitez dégagées d'une érudition obscure & tenebreuse, & mise dans un jour tout nouveau, avec une dépendance mutuelle de tous ces objets différens.

Article LXIV.

OBSERVATION D'UN BOTANISTE Habitant des Isles Occidentales de l'Amerique sur les plantes dont parle le R. Pere Labat Dominicain dans les six Tomes de son Voyage aux Isles.

LA Botanique est une Science trop utile à la vie que l'homme aime tant, pour ne la pas perfectionner sans cesse par l'étude des plantes qui croissent en tous les climats du monde. C'est dans cette vûë du bien public que le Botaniste Insulaire a envoyé en France un Manuscrit dont il consent que l'on montre un échantillon; en attendant que l'Ouvrage entier passe de la plume sous la presse. Il lui donnera le titre tel que l'on le voit ici: *Observations d'un Botaniste, &c.* La méthode qu'il suivra, ce sera l'ordre Alphabetique; méthode simple; méthode également facile & pour un Auteur, & pour ses Lecteurs. Sur ce plan, il examina les six Tomes du R. Pere Labat; & il fait sur chacun en

particulier ses observations à l'
des plantes. Qu'il se borne en
me au métier à cette seule part

Quelques Observations sur le pre
Volume.

I. Le R. P. Labat, selon notre Bo
niste, n'a point donné le caractere pr
pre de l'*Abricotier* de S. Domingu
si peu connu même aujourd'hui dan
l'Europe. Puisque son but est de mê
ler la Botanique à l'Histoire du Païs,
il devoit nous peindre la nature & les
propriétez de cet arbre appellé *Ma-
mey* par les Espagnols, & non point
Mamet.

Il est difficile de trouver un arbre
fruitier plus beau en apparence que
cet *Abricotier*. Il croît de la hauteur de
trente à quarante pieds : il est gros à
proportion ; ses branches s'étendent
indifféremment de tous côtez ; bien
qu'elles soient très-feüilluës, & que
les feüilles en soient fermes, épaisses,
grandes, pesantes, cela n'empêche
pas que ces mêmes branchages ne s'é-
lancent en l'air, & ne se soutiennent

droites, ce qui produit un très bel effet & cause un ombrage admirable. La figure des feüilles est ovale, à queuë grosse & courte; de couleur très-verte, & luisante; à la reserve de la nervure qui regne au milieu dans toute la longueur, les autres sont côteluës & peu sensibles.

La fleur épanoüie de cet *Abricotier* répand une odeur douce, musquée, aromatique, laquelle attire quantité de mouches qui se nourrissent du suc qu'elles en tirent : d'abord ce n'est qu'un bouton de la grosseur d'une cerise, d'une très-grande blancheur, lequel s'ouvre en deux; & alors on apperçoit une espece de rose simple à quatre feüilles blanches, épaisses; une touffe d'étamines ou filets blancs surmontée d'un chapiteau de couleur aurore couronne le fruit, qui vient de la grosseur d'une pomme de Rambour; sa figure n'est pas tout à fait ronde; il a cela de particulier que la queuë n'en est pas directement au milieu, mais qu'elle s'approche de l'autre extrémité terminée en pointe eû égard à tout le reste du fruit. Son écorce tire sur la couleur fauve. Elle

est [illegible]de ou galeuse; sa chair est jaune, ferme, & gommeuse, pleine d'un suc gluant, d'une odeur très-agréable; le goût n'en répond pas entiérement à la beauté, quand on le mange sans aucun aprêt, il tient à la gorge; mais quand on le confit, il est très-bon: d'ordinaire on le couppe en trenches minces (car il n'a pas plus d'un travers de doigt de chair) & on le met tremper quelque tems dans du vin pour lui ôter son acrimonie. Au lieu de pepins il a deux noyaux monstrueux pour leur grosseur en comparaison de ce qui est bon à manger. Ce fruit est styptique & guérit de la diarrhée; le noyau produit le même effet; sa gelée vaut notre cotignac.

II. Le R. P. *Labat*, dit l'Habitant des Isles, n'a point décrit l'*Ananas* selon son espece particuliere: il n'a fait qu'en copier imparfaitement, après divers Ecrivains, quelques traits extérieurs. L'*Ananas* donc est une sorte de plante qui porte des fleurs formées d'une seule feüille, faite en façon d'entonnoir, appuyée par en bas sur le tubercule de l'embrion, & évasée par le haut; dont le tympan est dé-

couppée en trois parties égales. Sa couleur est purpurine sans aucune odeur : son fruit est composé de plusieurs grumeaux joints ensemble, en figure de Pomme de Pin, molasses, suculents, & feüillus : son sommet est couronné de quantité de feüilles rangées en volute, étroites, herissées le long des bords, & teintes de différentes couleur. Ses semences sont enveloppées dans des pellicules aqueuses, & ressemblent à un petit rein. Le jus de l'*Ananas* à demi-meur est un remede spécifique contre la gravelle.

III. Il est étonnant, dit l'Observateur, que le R. P. *Labat* ignore qu'il y a plusieurs sortes de *bois d'Inde* aux Isles Occidentales de l'Amerique : & c'est faute d'en avoir connu les différentes especes, qu'il les a confonduës en une seule dans son Histoire. Pour nous, sans entrer dans cette discussion, nous représenterons seulement ici une espece particuliere de ce *bois d'Inde*, parce qu'elle a plusieurs qualitez très utiles.

Entre les arbres de l'Amerique, l'*Achourou*, (c'est ainsi que les Karaïbes appellent le *Laurier* ou *bois d'In-*

de) est, sans contredit, l'u
beaux; soit pour sa hauteu
monte à 40. & à 50. pieds;
son ombrage, se dépoüillant
de ses feüilles, qui sont fort
tachées à ses branchages.
qualité plus solide que sa
c'est d'être d'usage à bien de
son bois dur, d'une très-b
leur rouge, aisé à polir, pr
corruptible, sert à toutes so
vrages de menuiserie & de
te: ses feüilles & ses fruits
un goût & une odeur arom
trent dans les assaisonnemen
des, & les rendent infinim
leures. Sa fleur est petite, l
& à cinq feüilles, qui se re
dedans; ses feüilles sont p
un calice qui est attaché à
cule: son fruit est une espec
plus ovale que ronde, de la
d'un pois, ou d'un grain d
sa couleur est d'un violet so
tire sur le noir; l'écorce en
sa substance est mollasse,
d'un goût qui remplit la bo
ne odeur suave de girofle & d
le, & qui aiguise l'appetit:

de sa graine est mince & verdâtre ; le dedans est une matiere très-odoriferante, d'un violet obscur. La décoction de ses feüilles est bonne pour les nerfs, soulage beaucoup les paralytiques, & fait desenfler les hydropiques. Tant de qualitez dans une seule plante meritoient bien d'être détaillées avec exactitude & avec netteté par un Voyageur habile, qui écrit sur la Botanique. C'est en abregé la reflexion de l'Insulaire.

IV. Au sentiment de l'Observateur, le R. P. *Labat* n'a pas réüssi dans sa description de la plante nommée *Cassier* ou *Canéficier* ; son bois n'est point *blanchâtre*, mais roügeâtre ; il n'est point *assez mou* ; mais plûtôt dur, & pour cela difficile à rompre, comme tout le monde sçait en ce Païs. Cet arbre ne vient point *très grand*, mais mediocre ; ce n'est point le caracteriser que dire en deux mots : *ses feüilles sont longues & étroites.* Ses feüilles sont d'un verd clair endessus, blafardes endessous, unies, fermes, luisantes, deux fois plus longues que larges, à queuë courte, rangées par partie jusqu'au nombre de six sur des

vergettes d'un pied ou e
longueur, lesquelles tomb
unefois l'année : alors cet a
se une quantité prodigieus
qui se montrant tout à cou
de grappes le couvrent en
& forment un bouquet adn
sa couleur jaune dorée, laq
te de loin au yeux. En vo
re dont l'Auteur ne parle pa
Ses fleurons sont arrondis
posent une rosette simple,
nes en sont torses, ou villeb
Toutes ces circonstances so
res pour l'instruction de ce
dient les plantes ; & si un E
réputation en omet quelq
il cause de l'erreur dans l'
jeune Botaniste qui le lit,
fondra une plante avec une
là, les dangereux *Qui-pro*

V. Comme le *Cacao* fait pl
des gens, sur tout aux vieill
taniste Americain s'est étud
ner une connoissance parfa
qu'on ne la trouve pas aill

Le *Cacao* est un arbre f
croît de la hauteur de 15 à
& qui vient de graine : a

préparé le terrein où l'on veut le
re, on tire au cordeau plusieurs al-
t distance égale; afin de le placer de
sorte qu'il offre un agréable ver-
& de contribuer en même tems à
aire porter beaucoup plus de fruit.
haque graine pousse d'abord des
qui s'élevent tout droits jusqu'à
ou quatre pieds; ensuite ils se
onnent, comme on parle aux
, de plusieurs branchages; quel-
tems après l'arbre montre des
s qui sortent de tous côtez de son
c & de ses branches : rien de plus
mais rien aussi de plus difficile
n décrire.
l'extrémité d'une queuë grêle,
le, lanugineuse est attaché un
ton conique, lequel en s'épanoüis-
; l'enveloppe se divise en cinq par-
égales, qui forment une étoile
r les pointes se relevent tant soit
en haut. Le dessous est d'un blanc
it sur le jaune; le dessus est teint
uge le long des bords; cinq fleu-
retroussez en façon de Console
ersée, & surchargez chacun d'a-
;uille jaune à queuë repliée, &
met large & éparpillé, forment

une seconde étoile, qui r
espaces vuides de la premie
ci a cela de particulier, qu
gles des fleurons sont orne;
filets purpurains non saill
d'une étamine dont le chapi
va se cacher dans le creux d
sole : cinq longs filets mêle;
& de rouge vermillonné s'él
pendiculairement autour
qui devient un fruit oblong
de la grosseur d'un Concom

Il y a plus d'une espece de
mais qui ne sont distinguez
leur couleur ou par leur figu
sont arrondis, les autres so
oblongs; ceux-ci sont roug
là sont jaunes : l'écorce de to
grumeleuse, épaisse d'un t
doigt; on trouve au-deda
30 graines ou amandes
d'une coëffe ou membrane
dont la chair est suculente
amande est composée de plu
meaux. On cueille ensemble
de ces fruits, qu'on coupe d
pour en faire sortir les grai
ramasse dans des vases que
vre bien de feüillages; afin

puissent s'échauffer, fermenter, suer, & perdre une certaine amertume désagréable au goût ; ensuite on les expose au Soleil sur des planches pour les faire secher tout à fait.

Telle est la matiere de cette liqueur delicieuse que l'on appelle *Chocolat.* Pour en former la pâte, on fait rotir les amandes dans une poële, afin d'en ôter la pellicule amére, & de les préparer à être plus aisément broyées & mises en pain. Ce qui a donné de la réputation à ce nouveau breuvage ; c'est ce goût fin, relevé & savoureux qu'il reçoit d'un certain mélange de sucre, d'ambre gris, de vanille, de canelle, & autres épiceries agréables.

VI. Le *Gommier* est un arbre si utile au rapport de notre Botaniste, que le R. P. *Labat* eût dû, ce semble, en expliquer plus exactement & la nature & les différens usages.

C'est une chose étonnante de voir la quantité de *gomme* ou *résine* qui découle de ces arbres durant les grandes chaleurs de l'année : il croît sur les montagnes élevées, d'une grosseur & d'une hauteur prodigieuses : c'est-là *qu'il faut l'aller* chercher pour le con-

noître à fond. On voit des *gommiers* dont le tronc est capable (étant creusé en Canot ou Pyrogue) de porter sur Mer trente & quarante personnes avec leur bagage: c'est-à-dire, qu'ils ont 5 à six & 7 pieds de diamétre sur un jet de 35 à 40 pieds de long. Comme la gomme de cet arbre est blanche, on le surnomme *gommier blanc*: lorsque ceux qui font du sucre manquent d'huile à brûler, ils envoyent leurs Esclaves chercher cette gomme, & ils s'en servent dans leurs sucreries pour éclairer pendant la nuit; elle brûle parfaitement bien & elle répand une odeur très-agréable. Dès qu'elle sort à travers de l'écorce, elle est molle, fluide, grasse, gluante; ensuite elle se seche & durcit; & elle est friable sous les doigts. La feüille du *gommier* est d'un demi pied de long, sur trois pouces de large; elle est pointuë par les deux bouts; ferme, lissée, luisante & assez épaisse; elle vient attachée par poire, excepté la derniere qui est seule sur une côtelette. Sa fleur est en rosette, & son fruit est une sorte de prune de la grosseur & de la figure d'une olive, d'un

goût amer & d'une odeur d'encens.

VII. C'est à tort, dit notre Americain, que le R. P. *Labat* critique le R. P. *Plumier* Religieux Minime sur l'article de l'*Indigo*. Quoiqu'il en soit; ajoûte-t'il, (après des choses peu obligeantes que nous supprimons) il ne faut que lire la description que le premier fait de cette plante pour être persuadé qu'il ne l'a pas assez examinée; qu'il n'a jamais consulté les *Indigotiers*; & qu'il n'a pas sçu, ou qu'il a oublié que les Isles Occidentales produisent plus d'une sorte *d'Indigo* ou *Anil Franc*.

Il y a deux sortes d'*Anil Franc*; mais qui ne different l'un de l'autre que par la longueur ou par la petitesse de leurs fruits : l'un & l'autre est un arbuste qui ne passe jamais la hauteur de trois à quatre pieds : à peine sort-il de terre qu'il se partage en plusieurs tiges ou branchages ronds couverts d'une écorce roussâtre ou tannée; d'espace en espace ils poussent de côté & d'autre des vergettes ausquelles sont attachées plusieurs paires de feüilles ovales, partagées en deux également *par une nervure* à vive arrête en des-

sous ; ce qui fait que les de
s'approchent en dessus & se
ensemble la nuit pendant le
couleur en est d'un verd bleu
Les fleurs de l'*Indigo* viennen
me en grappe ou bouquet ; e'
petites ; leur figure est legun
ou en papillon ; le tympan qui e
semé de veines rouges se tien
élevé ; les deux aîlerons sont
ils couvrent le pistile alongé de
dans une couille formée par
triéme fleuron. Le pistile devie
silique faite en cornichon, d
rentes longueurs, c'est-à dire,
un pouce jusqu'à trois tout au
sa grosseur est comme une m
aiguille à emballer, ou à vo
semences sont dures, cylindri
semblables à de la corne. C
pe cette plante rez-terre, lor
voit qu'elle est toute chargée
verte de feüilles bien nourries
commencent à jaunir & à t
on la met tremper dans une cu
ne d'eau, où elle se fermente
que son boüillon a passé, o
couler toute l'eau dans une au
ye, puis on bat fortement & on

en cette eau ; afin d'en détacher &
en faire tomber au fond les parties
fecules extraites par la fermenta-
n.
Ici, l'Insulaire fait une réflexion
un homme qui a bien observé tou-
les circonstances d'un sujet avant
e d'en parler. Il est surprenant,
-il, que personne n'ait encore pû
quérir la veritable science pour fa-
quer sûrement cette fécule qu'on
t secher en pâte, qu'on appelle *In-
o* si recherché des Peintres & des
inturiers pour donner la couleur
uë à leurs Ouvrages. Les plus ha-
es s'y trompent tous les jours, soit
laissant trop ou trop peu pourir
is la premiere cuve, l'herbe qu'on
mise, (car c'est ainsi qu'on s'expri-
) soit en ne faisant pas assez ou en
sant trop battre l'eau passée dans
seconde cuve.
Tel est le très-petit échantillon de
uvrage que se propose d'impri-

supplément de ce qu'il n'a pas
mais seulement sur la Botanique.
habiles en cette science jugeront l
refutation est juste & son supplém
instructif. Quoiqu'il en soit, nou
jetterons alors, ainsi que nous
sons aujourd'hui, les reproches a
res & les termes peu mesurez d
l'Insulaire use contre la personne
me de l'Auteur du *Voyage aux Isle.*

ARTICLE LXV.

Relazione *d'un insigne Miracolo*,
Relation *d'un insigne Miracle*,
ré à Fano, le 24. Août 1725
Rome 1726. *In* 8° pagg. 4.

VOici un Prodige qui ne pourra
roître, ni un fait incertain
un évenement naturel, ni une cur
l'Art, ni un Miracle contrefait. L'er
ne pourra, ni en faire douter, ni le t
ner à son profit. L'Autorité s'est
bord appliquée à la vérification :
constaté la guérison auparavant d
perée, subite, parfaite, persévéra
faite enfin à l'invocation du B. I
de Gonzague. Par ordre du P
Juillet 1727.

l'Evêque du lieu a interrogé la Personne guérie, les Medecins, les Témoins: on a pris leur serment, reçû leur déposition, exigé leur signature. Nous ne pouvons espérer de contenter les Lecteurs, qu'en donnant traduites de l'Italien les Piéces-mêmes.

De la Secretairerie d'Etat.

A *Monseigneur l'Evêque de Fano*, le 5. Septembre 1725.

» Notre Saint Pere le Pape ayant appris par la voix publique, le Mi- «
racle éclatant, qui doit être très- «
connu à VOTRE GRANDEUR, & «
qui est arrivé chez vous derniere- «
nent, dans la Personne de Dame «
'HERESE, de la Maison des Com- «
es de Monte-Vecchio, par l'inter- «
ession du B. LOÜIS DE GONZAGUE, «
qui Sa Sainteté a une devotion «
rticuliere; pour avoir de ce fait «
e connoissance certaine & juridi- «
, Elle vous enjoint d'interroger, «
e toute la prudence & toute la «
mptitude possible, & sous ser- «
it, la Personne guérie, les Me- «

» decins ; & les Témoins ; tant à l'é-
» gard du mal, lequel a immédiatement précedé, qu'à l'égard du Recours au Bienheureux ; & de la guérison subite, parfaite, & persévérante. VOTRE GRANDEUR fera de tout ceci une Relation exacte & nette, qu'Elle souscrira, & à laquelle Elle apposera son Sceau : Elle la fera souscrire aussi par la Personne guérie, par les Medecins, & par les Témoins ; & Elle me l'adressera par voye sûre, pour être présentée à Sa Sainteté ».

Réponse de Monseigneur l'Evêque de Fano, *à Monseigneur le Cardinal* Paolucci Secretaire d'État.

Eminentissime & Reverendissime Seigneur,

» En execution des Ordres de Sa Sainteté, au sujet de l'Évenement merveilleux, arrivé dans la Personne de Dame THERESE, de la Maison *des Comtes de Monte-Vecchio*, de cette Ville, par l'intercession du *B. Loüis de Gonzague*, de la Compa-

 » gnie

gnie de JESUS, le 24. d'Août der- «
nier; je n'ai pas manqué d'entendre «
ladite Dame THERESE, guérie, & les «
Témoins, après leur avoir fait prêter «
serment; & conformément ausdits «
Ordres, j'en ai fait une Relation «
exacte, que j'ai souscrite & scellée «
de mon Sceau, & qui a aussi été «
souscrite par ladite Dame THERESE, «
qui a été guérie, & par les Témoins «
qui furent présens à sa guérison su- «
bite; ainsi que VOTRE ÉMINENCE «
aura la bonté de le remarquer dans «
la *Relation* ci-jointe, qu'Elle pourra «
remettre à Sa Sainteté, à qui hum- «
blement prosterné, je demande sa «
sainte Benediction. A Fano le 17. «
Septembre 1725». «

DE VOTRE ÉMINENCE.

Le très-humble & très-obligé
serviteur ALEXANDRE Évê-
que de Fano.

RELATION DU MIRACLE *arrivé dans la guérison extraordinaire de Dame Therese de la Maison des Comtes de Monte-Vecchio*, à Fano *le 24. Août 1725. par l'intercession du* B. Loüis de Gonzague *de la Compagnie de* JESUS.

» Dame *Therese*, fille de *Pompée* « *Camille*, *Seigneur*, *Comte de Monte-* « *Vecchio*, âgée d'environ vingt-un an « & demi, se trouvant depuis l'année « 1717. dans le Monastere de Sainte « Therese des RR. Meres *Carmelites* « Déchaussées de la même Ville, avec « un désir d'en prendre l'Habit à la pre- « miere place vacante, laquelle ne s'est « point encore présentée, tomba ma- « lade le 14. du mois de Juin passé, « d'une violente fiévre, accompagnée « d'une douleur de tête si aiguë, « qu'elle étoit hors d'état de la pou- voir remuer elle-même: Que si quel- quefois elle vouloit la tourner d'un côté; il falloit que les Religieuses qui l'assistoient, la lui soutinssent, & encore même elle se la sentoit dé- chirer par des picotemens & par de

lancemens continuels, ce qui l'o-
bligeoit d'être toùjours couchée sur
e dos : car si elle posoit sa tête sur
'une des temples, elle éprouvoit une
pesanteur, comme si tout le poids
eut porté sur cette partie; & alors la
tête se gonfloit de maniere, que le
gonflement s'est montré plusieurs
fois à l'exterieur aux Religieuses, &
une fois au Medecin qui en prenoit
soin. La fiévre augmentoit de jour
en jour, avec un très-grand dégoût
pour le manger, une altération, une
inquiétude, & une insomnie qui
étoit perpetuelle. De plus, dans le
redoublement de la fiévre, & des
utres simptômes fâcheux, les dou-
'urs de tête devenoient si extrêmes,
ie plus d'une fois elles penserent
nner la mort à la Malade. Les
oses étant dans cet ét.t, & les Pa-
's souhaitant d'avoir leur fille dans
maison, pour lui procurer plus
modément tous les secours, le
me d'Août, jour auquel elle
moins accablée qu'à l'ordinai-
: dans le tems que l'accès de la
étoit le moins fort, elle fut
:rée dans une Chaise à por-

tours, du Monastere à la maison paternelle, où l'on la mit au lit; sans qu'elle pût desormais se remuer d'elle-même en aucune maniere. Là le mal, au lieu de diminuer, s'accrut toûjours de plus en plus; de sorte que le 20. d'Août la fiévre devint très-violente : à cette fiévre se ioignit une espece de fluxion d'une humeur âcre, qui lui enflammoit le gozier, lequel resta comme brûlé, & environné d'une escarre blanche; & cette humeur tombant par l'Œsophage dans l'estomac, y causa une telle douleur, & une telle irritation, qu'elle en contracta dans la partie superieure une inflammation avec tension, & avec une douleur très-aiguë; de façon que la Malade ne pouvoit souffrir dans cette partie le plus leger attouchement des linges le plus déliez, trempez dans l'huile ou dans les décoctions ordonnées par les Medecins.

Cependant les Parens voyant que le mal étoit dangereux, & même mortel, vinrent prier le *P. Ignace de Marco*, Recteur du College de la Compagnie de Jesus, dans la même

» Ville, de vouloir bien venir chez
» eux, pour disposer la Malade à la
» mort. Ce Pere atteste qu'il fut à pei-
» ne averti de l'extrême danger où
» étoit ladite Dame, qu'il lui vint à
» l'instant dans l'esprit, de l'exciter à
» la confiance au *B. Loüis de Gonza-
» gue*, dont le Procès concernant sa
» Canonisation, devoit être mis cette
» semaine-là sur le Bureau dans la Con-
» gregation des Rits. Il se rendit donc
» dans cette bonne pensée chez la Ma-
» lade; & il vit qu'au nom seul du B.
» Loüis, Elle marqua de la joye & de
la confiance; comme une Personne
qui, dès son enfance, au témoignage
même du Prêtre D. Jacques *Buccia-
relli* son Confesseur ordinaire dans
le Monastere de Sainte Therese, avoit
toûjours eu de la devotion envers
lui: touché de cette disposition, ledit
. Recteur, qui, déja, avoit apporté
Relique du Bien-heureux, l'ap-
qua, par un signe de Croix, sur le
nt de la Malade, qui la baisa plu-
rs fois avec des marques d'une
otion non commune; & en mê-
tems il excita dans elle la con-
ce au *B. Loüis*, par le motif des

graces singulieres accordées
rement aux Bien-heureux, p
qui leur sont devots, lors
Bien-heureux sont sur le poin
mis au nombre des Saints d
par le Saint Siége. Le Pere
en s'en allant, laissa la Reli
B. Loüis sur l'Oratoire, prè
de la Malade, laquelle se
indigne de la garder, lui di
Récteur, emportez avec vous
que; parce que je ne merite pas
auprès de moi un si grand Thr
quoi il lui repartit: *je ne ve*
remporter la Relique, que le
n'ait obtenu votre guérison.
ensuite que la confiance a
heureux s'augmentoit fort
Malade: Elle se recomman
fectueusement & souvent à
la journée, & spécialement
sur tout avant que l'une de
mes de Chambre, qui ne la
guére, se retirât dans un a
ment prochain, pour prend
que repos: Elle lui demand
jours qu'elle lui donnât enco
ser la Sainte Relique qu'elle
auprès d'elle, & faisant a

» plusieurs fois le signe de la Croix.
» Le Pere Recteur venant la voir
» un autre jour, lui dit que, suivant
» les Lettres de Rome, on croyoit que
» l'affaire de la Canonisation du Bien-
» heureux Loüis avoit eu un heureux
» succès : il n'est pas croyable combien
» cette nouvelle la consola, & lui don-
» na de confiance, que la santé qu'elle
» désiroit, lui seroit renduë par les
» merites du Bien-heureux. Cepen-
» dant le mal prenoit toûjours des for-
» ces, & l'avoit réduite à un point,
» qu'elle ne pouvoit plus absolument
» rien prendre : bien plus, lui donner
» une petite goutte de quelque li-
» queur, c'étoit lui causer des irrita-
» tions, des frémissemens, des sueurs
» froides, & des saisissemens de cœur.
» Le 24. du même mois d'Août, le
» mal augmenta de telle maniere,
» que non seulement les Parens, mais
» même le Medecin, le jugerent sans
» remede. Ainsi, le matin de ce mê-
» me jour, on pensa à lui faire rece-
» voir le très-Saint Viatique : mais on
» craignoit d'ailleurs qu'elle ne pût
» avaler la Particule Sacrée ; car il y
» avoit trois jours qu'elle n'avoit rien

pris, si ce n'est quelques petites gout- "
tes de liqueurs qu'on lui donna le "
soir du 23. & qui lui causerent de "
grandes douleurs, accompagnées de "
défaillances. On jugea donc qu'il "
falloit en faire auparavant l'épreuve "
avec une particule non-consacrée, "
que la Malade ne pût jamais avaler, "
à cause de la sécheresse & du rétré- "
cissement du passage. En cet état, la "
Moribonde fut plusieurs fois avertie "
par le Pere Recteur & par le Mede- "
cin, de sa mort prochaine : mais "
bien qu'elle reçût ces avertissemens "
avec une résignation entiere à la vo- "
lonté de Dieu ; elle ne laissoit pas (ce "
qui donnoit de l'admiration à tous "
les assistans) d'avoir une vive espé- "
rance & une ferme confiance, que "
le *Bien-heureux Loüis* obtiendroit sa "
guérison. Le Comte son Pere la "
voyant dans ces dispositions, lui dit : "
Comment pouvez-vous espérer de vi- "
vre, vû qu'il y a déja trois jours que "
vous n'avez pris aucune nourriture? "
A quoi elle répondit : *J'ai confiance* "
au B. Loüis, qui, dès ma plus tendre "
enfance, a été mon Protecteur particu- "
lier. Ce jour néanmoins, qui étoit "

» le 24. d'Août, fut regardé de tout le » monde, comme le dernier de sa vie : » car, vers la dix-neuviéme heure, » épuisée de forces, elle resta comme » morte, abandonnée, immobile, » ayant perdu la parole & tout senti- » ment, & ne respirant plus qu'avec » une extrême difficulté. Messieurs ses » Parens la voyant en cet état, & ayant » fait appeller en diligence le Mede- » cin, lui demanderent s'il étoit pos- » sible, par quelque remede humain, » de soulager la Moribonde, dans » l'état où elle étoit ? A quoi il leur ré- » pondit, qu'il n'y avoit nul remede » capable de la soulager ; vû qu'elle se » mouroit, & qu'elle montroit des » signes de mort évidens, par la pâ- » leur cadavereuse qui paroissoit déja. » Alors on fit incessamment avertir le » Curé, *D. André Montesi*, pour lui » donner l'Extrême-Onction, dont » elle proteste ne s'être point apperçûë, » étant privée de tout usage des sens ; » bien que d'abord elle eût semblé » donner quelque signe de vouloir la » recevoir, de même qu'elle n'enten- » dit rien non plus, de tout ce que le » Pere Recteur, qui étoit présent, lui

suggéroit ; beaucoup moins entendit-elle aucune sillabe des prieres du Rituel, que l'on a coûtume de réciter pour les moribonds. Après que le Pere Recteur eut achevé de les prononcer ; de tous ceux qui étoient présens avec lui dans la même Chambre, Jacques *Bucciarelli*, D. André *Montesi* Curé, le Docteur *Pizzi*, premier Medecin de la Ville, & trois femmes domestiques de la maison ; il n'y en eut pas un seul, qui ne crût que chaque soupir de la Malade étoit le dernier de sa vie. Déja le P. Loüis *Manzoni*, Superieur de la Congrégation de l'Oratoire *de S. Philippe* en cette Ville, à la sollicitation des parens de la Moribonde, étoit venu chez Moi avec précipitation, dans la crainte de ne pas trouver à son retour la Dame en vie, pour me demander l'Indulgence, *in Articulo mortis*, & la permission de l'enterrer dans le Chœur de l'Eglise du Monastere susdit de Sainte Therese, conformément au desir que la Malade en avoit marqué. Lui ayant volontiers accordé sa premiere demande, je lui dis qu'à l'égard de la se-

„ conde, il convenoit d'attendre la
„ permission de la Sacrée Congréga-
„ tion, à laquelle les parens avoient
„ déja eu recours. Cependant la Mo-
„ ribonde étant toûjours dans une
„ douloureuse agonie, fit quelques pe-
„ tits mouvemens de la main droite,
„ que les assistans jugerent être les
„ signes ordinaires de ceux qui sont
„ sur le point de mourir: & en ce mo-
„ ment, une de ses femmes de Cham-
„ bre lui approcha de la bouche une
„ petite Statuë de Saint Joseph; mais
„ elle ne fit à cela aucun mouvement,
„ & résta immobile & privée de l'usa-
„ ge des sens, comme auparavant.
„ Peu de tems après, elle réitera les
„ mêmes petits mouvemens de la
„ main, qu'elle avoit déja faits. Alors
„ le Pere Recteur, qui étoit proche de
„ son lit, ayant pris en sa main la Re-
„ lique du B. Loüis, lui dit: *Mada-
„ me Therese, voulez-vous la Relique
„ du B. Loüis?* Elle atteste elle-même,
„ que ne s'étant auparavant apperçûë
„ en aucune maniere, ni de l'Extrê-
„ me-Onction, ni de la Recomman-
„ dation de l'Ame, ni de l'application
„ qui lui avoit été faite, à la bouche„

de la petite Statuë de Saint
elle entendit pour lors di∫tin
les paroles du P. Recteur, &
cialement à celle-ci (*B. Loi*
éprouva une allegre∫∫e in
d'e∫prit, accompagnée d'u
∫ecrette, qui lui dit au mên
Le B. Loüis a obtenu votre g
En entendant cette parole int
elle ∫e ∫entit parfaitement g
délivrée de tous ∫es maux, cc
elle n'en avoit jamais eu auc
∫ant au même in∫tant, ave
gueur d'une per∫onne qui e∫
té, la Relique du Bien-heur
le Pere Recteur lui tenoit prc
lévres ; & au∫∫i-tôt après l'av
∫ée, ∫on vi∫age reprenant
coup la couleur d'une per∫o
∫e porte parfaitement bien :
gement qui fut remarqué p
les A∫∫i∫tans) ∫e tournant du
Pere Recteur, & d'un air
riant, Elle lui dit d'une voix
re, qui fut entenduë de to
qui étoient pré∫ens : *Je ∫uis gu*
Pere Recteur étonné d'un tel
ment, lui demanda au∫∫i-tô
vous a guérie ? Elle répondi

» champ ; & en répondant, elle prit
» des mains du même Pere Recteur,
» (la Relique du Bien-heureux). *Ce-*
» *lui-là, celui-là, m'a guérie*, & elle
» recommençoit à baiser la Relique
» avec une tendresse extraordinaire.
» Et quel est celui-là ? Reprit alors le
» P. Recteur ; *Le B. Loüis, le B. Loüis*
» *m'a obtenu la grace* de la guérison ;
» & en disant cela, elle donnoit sans
» cesse des baisers de devotion à la
» Sainte Relique. Le Medecin, qui
» observoit attentivement toutes ces
» choses, s'approcha du lit de la Da-
» me ; & lui demanda ; *Ne sentez-vous*
» *plus cette grande douleur d'estomach ?*
» Elle répliqua : *je ne sens plus aucun*
» *mal*.

» Cet évenement tira des larmes de
» joye à tous les assistans ; & ils furent
» tellement touchez, qu'ils voulurent
» réciter le *Te Deum*, pour rendre gra-
» ces au Seigneur, d'avoir bien voulu
» glorifier le *B. Loüis de Gonzague*, par
» un Prodige aussi éclatant. A peine
» les assistans eurent-ils pris la résolu-
» tion de réciter le *Te Deum*, que la
» Dame guérie, s'étant mise d'elle-
» même & tout-à-coup, sur son séant,

dans son lit, entonna le *Te Deum*, «
& le continua, remettant même les «
autres, qui, saisis d'étonnement, «
restoient quelquefois sans rien dire. «
Avertis de cette guérison subite, les «
Parens accoururent; & pleurant de «
tendresse à la vûë de leur fille pleine «
de santé, ils voulurent que le *Te* «
Deum fut récité une seconde fois. Le «
Te Deum fini, la Dame guérie de- «
manda à boire; & ayant bû plus «
d'une tasse d'eau, elle dit d'un visa- «
ge riant, & d'un air de santé parfai- «
te: *C'est à l'honneur du B. Loüis.* En- «
viron une heure après, elle s'habilla «
elle-même: elle se leva de son lit «
pleine de force: elle entra dans l'Ap- «
partement voisin, pour saluer les «
Dames qui étoient venuës pour la fé- «
liciter d'une grace aussi signalée. Le «
soir étant arrivé, elle soupa avec «
l'apetit d'une personne qui se porte «
bien. La nuit, elle dormit neuf heu- «
res entieres sans interruption. Le «
lendemain, s'étant levée de bonne «
heure, elle alla éveiller la Comtesse «
sa Mère, avec laquelle elle alla à pied «
à l'Eglise des Peres de la Compagnie «
de Jesus, pour rendre graces au Sei- «

rieur & au *B. Loüis* du recouvre-
nent de sa santé : & là, après s'être
confessée, & après avoir communié,
elle entendit plusieurs Messes : & re-
ourna à pied chez elle, ensuite elle
lla en Carrosse au Monastere de
ainte Therese, pour faire part de
a joye à sa Sœur, Religieuse dans
e même Convent. Le jour suivant,
elle retourna encore à l'Eglise des
Peres de la Compagnie de Jesus,
assista à une Messe solemnelle, & au
Te Deum, qui fut chanté en Musi-
que, en actions de graces. Elle at-
teste enfin, que depuis le moment,
auquel elle entendit la voix secrette
qui lui dit, *le B. Loüis vous a obtenu
la grace* de la guérison, & qu'elle
baisa en même tems la Relique du
B. Loüis; elle a toûjours été dans
une très-bonne santé, comme elle
s'y trouve à présent. Le Medecin,
après avoir déposé sur la grièveté du
mal, & sur l'extrémité où la Malade
se trouvoit réduite, prête à rendre
le dernier soupir; interrogé par moi
sur son sentiment, répond ainsi :
« *J'estime que la guérison susdite est*
« *Miracle évident. Premierement &*

principalement, parce qu'elle est ve-« nuë en un instant. Secondement, parce « qu'elle est venuë sans aucune crise, ou « expulsion aucune de matiere morbifique, « ni antecedente, ni subsequente, & sans « ejection du catarre, dont la Malade se « sentoit auparavant suffoquée. Enfin, « parce que c'est une guérison de deux « maux, à sçavoir, d'une hydrocephale interne, & d'une inflammation d'estomach; lesquels maux sont presque toûjours incurables, & l'étoient absolumen dans notre sujet, comme on n'en peu douter, ayant réduit la Malade l'article de la mort ».

Par tout ceci, il est visible qu guérison a été miraculeuse par l'i cession du Bien-heureux Loüis; qu'elle a été reconnuë & déclaré par tous les Témoins, & publié par la Ville.

Alexandre Evêque d

Lieu du Sceau.

» Moi Therese de la Maiso Comtes de Monte-Vecchio, d no de ma propre main ».

» Moi Ignace de Marco de la pagnie de Jesus, Recteur du ge de Fano, de ma propre ma *Juillet 1727.*

» Moi Loüis Manzoni, Superieur
» de la Congregation de l'Oratoire de
» S.Philippe de Nery, de ma propre
» main.

» Moi D. Jacques Bucciarelli, Con-
» fesseur ordinaire des Carmelites Dé-
» chaussées, de ma propre main.

» Moi D. André Montesi, Curé de
» Saint André Apôtre de Fano, de ma
» propre main.

» Moi Charles-Antoine Pizzi pre-
» mier Medecin de Fano, de ma pro-
» pre main.

» Moi Laurent Santi Chirurgien,
» gagé de cette Ville de Fano, de ma
» propre main.

» Pour Domenique, femme de Charge,
» ge, de la Maison des Seigneurs, Com-
» tes de Monte-Vecchio.

» Pour la nommée Lucie, femme
» de Chambre dans la Maison des Sei-
» gneurs, Comtes de Monte-Vecchio.

» *A Rome* 1726. *de l'Imprimerie de*
» *Jerôme Mainard, avec la Permission*
» *des Superieurs* ».

ARTICLE LXVI.

NOUVELLES LITTERAIRES

D'ITALIE.

DE ROME.

DEs trois Editions promises du Plan de l'HYPOGÉE des Affranchis & Officiers de la famille d'AUGUSTE, nouvellement découvert ; la premiere, en grand-fol. se débite chez Salviani CAMERA *ed inscrizioni sepulcrali de liberti servi ed Ufficiali della casa di Augusto, &c.* 1727. pagg. 87. sans la Préface. Aux cinq planches, d'une feüille chacune, qui représentent la Chambre & les Inscriptions, M. BIANCHINI qui a enrichi cette Edition de sçavantes Notes, en a joint une 6^e^. & une 7^e^. de même grandeur pour *Tabula Antiatina* qu'il publia en 1723, & que le P. VOLPI a réimprimée 3. ans après, & pour le Théatre d'*Antium* ou de *Nettuno*, où cette *Table* a été trouvée.

Une autre Edition étoit attenduë

de Florence par les soins de M. VITTORI, avec les Remarques de M. SALVINI; & on en attend une de M. le Chevalier GHEZZI; qui fait graver quinze planches, & promet la plus grande exactitude. En vain auroit-on esperé de persuader au Public, qu'un Edifice si considérable, avec les belles Urnes, les Bas-reliefs d'une main excellente; & plus de mille Inscriptions arrangées dans un si bel ordre, avec les Niches & les Urnes de terre qui y répondoient, est un Ouvrage fait exprès par des Modernes, pour imposer à la Postérité. Les Médailles n'ont rien assurément de plus indubitable.

M. BIANCHINI ne rapporte que 220. Inscriptions qu'il a copiées lui-même sur le lieu, ou qu'il a trouvées chez M. le Cardinal *Alexandre* ALBANI. L'impression, la gravûre, le papier, la correction, ne laissent rien à désirer.

L'ORIGINAL d'un morceau des Fastes des Magistrats Romains, imprimé au Tome XI. du *Thesaurus Antiquitatum Romanarum* de GRÆVIUS, a été ici rencontré chez un *Marbrier*. C'est un bloc de 5. pou-

ces d'épaisseur & de 14. poi
quarré. Un des bouts est un p
né. *Pighius* qui l'a trouvé en
a suppléé ce qu'il a jugé à pr
contient 20. lignes, qui so
Grævius les dix dernieres de
231. & les dix premieres de
suivante. On va marquer les l
lesquelles sur le marbre termi
lignes, qui, dans Grævius,
augmentées. Dans la premie
il semble qu'après SALLUVE
avoit VI. La seconde finit p
Cos. on a suppléé ANN: DC
La huitiéme, par DC: La
ziéme par III NO: La dix-se
par Cos.

DE FLORENCE

M. *Lorenzo* STECCHI Pr
de Philosophie dans l'Un
Pise, a donné sur les *Méte*
POEMA FILOSOFICO en trois c
l'a dedié à Madame de Bavièr
de Princesse de Toscane, & C
nante de la Ville & Etat de S
4°. pagg. 72. chez *Bernardo F*
Le Docteur Monsieur GIU
y a joint des Notes, pagg. 14

DE NAPLES.

eonard DE TURRIS Napoli-
eaucoup contribué au lustre
tilité de la nouvelle Edition
es les Œuvres du célebre M.
, par un onziéme Tome, qui
en un *Index* Alphabétique &
illé, de toutes les matieres,
pagg. 672. chez *Mutio*; 36.
Napolitains.

. *Jean* CHIAVACCI a traduit
çois en Italien l'*Octave de S.*
composée par le P. *Joseph* DE
AMONT, dans laquelle ce Pere
cueïlli tout ce qui se dit de
de grand sur ce sujet, dit
de la *Bibliothéque des Pré-*
r. DELLE GRANDEZZE *del*
mo Patriarcha P. GIUSEPPE
&c. chez *Felix* Mosca.

E PALERME.

toire du tremblement de ter-
ici le Dimanche premier jour
de Septembre 1726. a été
ar le Pere RUFFO du Tiers-
t 1727.

Ordre de S. François. ISTO
dell' orrendo Tremuoto Accadi
Palermo, &c. in 4°. chez Feli
...

DE MILAN.

... Carrozza mentre i cavalli fuggono in 12. pagg. 26. chez D. Bell... 1726.

... prétend ... cet opuscule, à ceux qui ... la Géométrie, combien il est ... de suivre les premiers mouvem... la peur qui porte à se jetter ... carrosse quand les chevaux ont ... mors aux dents. Il démontre qu... pression du carrosse & celle d... formant un mouvement mix... qui nécessairement devient ... on court risque de se tuer ... tropier, ce qui arrive presqu... jours. Il parcourt de plus tous ... qui peuvent être imaginez d... supposition des chevaux effaro... En apui, il conclut qu'il vaut beaucoup mieux s'abandonner au ... qu'à la peur, & demeur...

le carrosse que de se jetter dehors ; parce que la chute est d'elle-même moins rude & peut être renduë plus douce.

On a imprimé ici, du même Auteur. *Philosophia nova antiqua* Thomæ CEVAE S. I. Poëme dans le stile de Lucréce.

D'ALLEMAGNE.

DE KOENIGSBERG.

La nouvelle *Version* Lithuanienne *du Nouveau Testament* va paroître : on travaille à celle de l'Ancien.

DE WEISSENFELS.

L'Ouvrage de M. VITRINGA sur l'*Ancienne* SYNAGOGUE a été ici réimprimé avec une *Dissertation* de M. WOLL, sur le bon & le mauvais usage que l'on peut faire de la connoissance de la *Synagogue* ancienne pour l'explication du Nouveau Testament. M. WOLL a aussi publié depuis à *Leipsic* un Traité *des Parentheses de l'Ecriture Sainte.*

DE DRESDEN.

M. Woog fait réimprimer l'*Histoire Ecclesiastique de France* de *François* Bosquet Evêque de Montpellier. Il a déja prié les Sçavans de lui communiquer ce qu'ils ont, qu'ils croyent propre à rendre son Edition complette & plus utile.

M. Jean Amedée Horn a publié une *Instruction Historique sur le Margraviat ou Marquisat de Landsberg* en Allemand. Il avoit donné en Latin la Vie du Landgrave de Thuringe *Henri l'Illustre*. Un grand Ouvrage Allemand sur la Noblesse de l'Electorat de Saxe l'occupe présentement.

DE LEIPSICK.

On imprime la Vie du défunt *Electeur* de Baviere, en Allemand. On imprime aussi les deux Ouvrages Latins sur l'Air & les Alimens, qui ont fait tant de bruit en *Autriche*, & attiré tant d'affaires à leur Auteur Monsieur J. FR. Rauch, premier

rofesseur en Medecine à Vienne.

Le II. Tome des *Historiens d'Autriche* du P. *Jerôme* PEZ, & l'*Histoire des Allemands avant la fondation de la Monarchie Françoise*, composée en Allemand par le D. MASCOU, in 4°. ont paru.

DE MARPOURG.

ON imprime les VIES des Profes-eurs de cette Université depuis sa ondation en 1527. l'Ouvrage est La-n. Les *Vies* des trois principaux ofesseurs en Théologie ont déja u : celle du Réformateur de la *se, François* LAMBERT; celle d'*A.* CRATON, Inspecteur des Eglises *esse*; & celle d'*Erhard* SNEFF. . HARTMANN Professeur en uence & en Histoi e, continuë rnal intitulé : L'HISTOIRE *de erature de Hesse.* La mort lui vé ses deux Collegues; Mon-ULCKHEN jeune Medecin, & SERRET, qui étoit François.

DE FRANCFORT *sur le*

M. JOHANNIS, à qui l'on eſt vable d'une nouvelle Edition de teurs de l'Hiſtoire d'Allemagn Juſte RUBERUS; & de celle de teurs publiez par URSTISIUS, fait à *Strasbourg* a donné des *Miſ nea* ſur l'Hiſtoire du Palatinat, i

DE HERBORN.

M. PAGENSTECHER Profe en Droit, publie de tems en quelques feüilles d'Obſervation tachées ſur divers paſſages du C de Droit.

DE IENE.

MÉMOIRES *ſur les Sçavans & leurs Ouvrages :* Nouveau Jou Allemand, dont on publiera ſix fe les par mois, & qui ſervira à f connoître l'état floriſſant de c Univerſité.

E HELMSTADT.

CRESS a publié un *Traité Alle-*
le la Dignité de l'Archi-Diaco-
: des prérogatives qui y sont
es. In fol. Les Entreprises du
re & de l'Archi-Diacre d'Os-
: sur les Droits temporels de
vêque, ont donné lieu à cet
ge.

ISTOIRE *des Fêtes & des Di-*
u, par M. l'Abbé *Schmidt*; un
iémens de cette Université, a
imprimée in 8°. peu avant la
du sçavant Auteur. La DIS-
ATION *sur l'Invention de la*
publiée faussement sous son
est de M. LYSER. Ce Profes-
Poësie, chargé depuis la mort
HAHN, des Leçons Histori-
est occupé à un Ouvrage sur la
matique Allemande, dont on
bien-tôt un Essai dans une *Dis-*
on de Contru sigillis medii Ævi.

DE NUREMBERG.

ÉSIES *Allemandes* de Madame

FUCHS née à *Pleitner*, vol. in 8°

RECUËIL de *Dissertations* sur l[a] Question; *si* l'Etude de la Medecin[e] convient à un Théologien.

DE CHEMNITZ.

IRENIUS MONTANUS a imprim[é] un Ouvrage Allemand sur les Cloches, dans lequel il traite de leur matiere, de leur origine, & de leurs usages.

DE WITTEMBERG.

M. GERET se propose d'écrire les *Vies des Hommes Illustres, & des Gens de Lettres* du Païs d'*Anspach*, sa Patrie.

Le Ve. Tome du Droit Public de M. SPENCER est imprimé chez *Knoch*. Le même Auteur a aussi publié par le même Imprimeur des Réflexions *sur l'usufruit des biens de la femme attribué au mari*, & les dispositions tant du Droit Romain que de celui de l'Allemagne sur ce point, vol. in 8°. en Latin.

M. *Jean-Frideric* SCHROCKR

…primer chez *Knoch* un Ouvrage Latin sur l'*Empire de Babylone & de Ninus*, in 8°.

M. WEIDLER a mis au jour sa *Géométrie souterraine*, vol. in 4°. Il y a joint un Traité des Mines ; & c'est après avoir visité celles de *Freyberg*, qu'il a imprimé sur cette matiere.

M. BERGER a prononcé, & fait imprimer une Harangue contre la *Dissertation sur le Nestorianisme*, dans laquelle M. JABLONSKI avoit disculpé *Nestorius* d'héréſie.

DE HANNOVER.

M. *Nicolas* SPFIAENDER a publié une brochure sur quelques BRACTEATS de *Hesse*, de *Fulde*, & de *Hillesheim*.

DE BRUNSWICK.

MAGNALIA *Dei in locis subterraneis*. vol. in fol. pagg. 400. &c. enrichi de figures. C'est une description de toutes les MINES, qui, depuis le commencement du monde, ont été découvertes. L'Auteur est M. BRUCKMAN.

Un Commentaire en Allemand sur le Prophête *Isaïe*, par M. *Jean-Georges* Leigh; & le Recueil *des Piéces Anecdotes*, par M. Hahn, Tome II. sont imprimé chez *Mayer*.

DE LUBECK.

Selecta Litteraria de M. de Seelen, seconde Edition. Ce Recueïl contient les Piéces suivantes.

I. *Nicolai* Antonii *Bibliotheca Hispanica Bibliothecarum Principis plenior Notitia.*

II. *Michaelis* Serveti *Librorum rarissimorum de Trinitate Recensio.*

III. *De Hermanno* Kornero *ejusque Chronico Manuscripto, quod in Curiâ Lubecensi asservatur, & eodem Chronico à Jo.* G. Eccardo *edito commentatio.*

IV. Detmari *Chronici Lubecensis inediti Notitia & ex eodem excerpta.*

V. *De rarissimo codice* Bibliorum *Lutheranorum, linguâ Saxoniæ Inferioris. Lubecæ* 1533. *fo. Nitiaè exinsorum, Melmema.*

VI. *De rarissimo codice* Bibliorum *Glossatorum Linguâ Saxoniæ In-*

[illegible] Lubecæ 1494. fol. Editorum Diatribe.

VII. *De Caroli Magni homiliario Spir. 1482. fol. opere longè rarissimo Exercitatio.*

VIII. *De Adriani* TURNEBI *Religione Disquisitio, quâ eum Testibus veritatis accensendum esse evincitur.*

IX. *Inediti Chronici* DITHMARSICI, *Monumenti Res notatu dignas complectentis, à Jo.* DETLEFO *conscripti recensio & ex eodem excerpta.*

X. *Ecloga Hippolyti* MAROCCII *longè rarissima Bibliotheca Mariana.*

XI. *Rarissimi Codicis* BIBLIORUM *Linguâ Saxoniæ Inferioris* 1522. *fol. Helmstadii evulgatorum Notitia.*

XII. *Ottonis* SPERLINGII *Commentationis inedita de Antiquitate* Stadæ *recensio.*

XIII. *De adornandâ Bibliothecâ Christianâ, sivè Notitiâ scriptorum de Christo; Consilium.*

XIV. MAXIMILIANI I. *Cæsaris Diploma de instaurandis studiis humanitatis, Notis & Observationibus instructum.*

XV. *Codicis inediti Ludovici* NAAMANNI *Flensburgensis varia Theolo-*

menta IV. *ad Michaelis* MA
Annales Typographicos ex Li
becensibus concinnata.

XX. *Petri* CALANNÆ *Rar*
bri Panormi. 1599. *editi que*
sophiam seniorum Sacerdotian
tonicam inscripsit, *recensio.*

XXI. *Præcocis pueri L*
Christ Henr. HEINEKEN *elo*

XXII. *De Casparis* AMMA
gè rarissimo Psalterio Observ

XXIII. *Manuscriptum A*
cum recensitum cum selectis
mia, *ejusque cultoribus*, *Obs*
bus.

XXIV. *Joh.* MALTE
Synodicorum, *sivè animad*
in Decreta Conventûs Dordr
titia.

XXV. *Selecta de Conrad*
TIO.

DE HOLLANDE,

D'AMSTERDAM.

L'Histoire *des Provinces-Unies* jusques & compris la Paix d'Utrecht. 4. voll. in fol. par M. Le Clerc. Chez *Châtelain*. On la traduit actuellement en Hollandois.

On délivre les *Oeuvres diverses* de M. Bayle, in fol. 4. voll.

Le Dictionnaire de Furetiere nouvellement augmenté par Monsieur Brutel *de la Riviere*, in fol. 4. voll. Les Voyages de la Mottraye en Europe, en Asie & en Afrique, in fol. 2. voll. La traduction de ce dernier Ouvrage est sous presse.

Les *Satyres Italiennes* du Chevalier *Barthelemy* Dotti, avec des Notes Historiques & Critiques Les *Vesteins* & *Smith* les propose en souscriptions.

La *description du Cap de Bonne-Espérance*, en Hollandois, se vend chez *Lakeman*. Il imprime en 4 voll. in-4°. Baronii *Medici Parisiensis Celeberrimi opera omnia Medica*.

DE FRANCE.

DE PARIS.

Abregé *de l'Histoire & de la Morale de l'Ancien Testament*, in 8°. pagg. 612. Chez Jean *Desaint*, ruë S. Jean de Beauvais 1727. Lire ce Livre, c'est lire la Sainte Ecriture, puisqu'il ne contient que les faits qu'elle rapporte, & la doctrine qu'elle enseigne; & que de plus " on y a employé, au-" tant qu'il a été possible, les propres " paroles du Texte Sacré ". C'est la lire en entier quoiqu'en abregé, parce que l'Auteur n'ayant raccourci le Texte que par le retranchement des redites, & en serrant le discours, il a conservé tout le fonds & le sens: c'est la lire & l'entendre; parce que le docte & pieux Abbréviateur, après avoir supprimé les difficultez, qui n'interessent que la curiosité, présente chaque endroit dans le plus grand jour où il a été mis par les Commentaires.

Traité *du légitime usage de la raison, principalement sur les objets*

DE LEYDE.

Jo. Marckii *fasciculus Dissertationum Philologico exegeticarum ad selectos textus Novi Testamenti.*

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Petri Petiti *Medici olim Parisiensis, &c.* Ce sont ses Commentaires sur les trois premiers Livres d'Aretaeus. L'Editeur, M. Maitaire, y a ajoûté une courte Dissertation sur la Vie de l'Auteur.

Les Sermons du feu Docteur Flerwood Evêque de S. Asaph paroissent chez F. *Clay.*

M. *Secretary* Winwood *Memorials*, 3. voll. in fol. C'est un Recueïl curieux des Affaires d'Etat, sous les Regnes d'Elisabeth & de Jacques I, qui contient les Négociations des Chevaliers *Henri Newil*, *Charles Cornwalles*, *Dudley Carleton*, Thomas *Edmunds*; de M. *Trumball*, du Lord *Cottington*, & autres.

DE FRANCE.

DE PARIS.

ABREGÉ *de l'Histoire & de la Morale de l'Ancien Testament*, in 8°. pagg. 612. Chez Jean *Desaint*, ruë S. Jean de Beauvais 1727. Lire ce Livre, c'est lire la Sainte Ecriture, puisqu'il ne contient que les faits qu'elle rapporte, & la doctrine qu'elle enseigne; & que de plus « on y a employé, autant qu'il a été possible, les propres » paroles du Texte Sacré ». C'est la lire en entier quoiqu'en abregé, parce que l'Auteur n'ayant raccourci le Texte que par le retranchement des redites, & en serrant le discours, il a conservé tout le fonds & le sens : c'est la lire & l'entendre ; parce que le docte & pieux Abbréviateur, après avoir supprimé les difficultez, qui n'interessent que la curiosité, présente chaque endroit dans le plus grand jour où il a été mis par les Commentaires.

TRAITÉ *du légitime usage de la raison, principalement sur les objets*

de la Foi, par M. Brueys Ecclésiastique de Montpellier. A Paris, chez J. B. *Coignard* fils, ruë Saint Jacques. 1727. vol. in 16 pagg. 169. L'Auteur s'y propose de faire voir que « les « Fanatiques, les Hérétiques, les A- « thées & les Libertins ne tombent « dans l'erreur, que parce qu'ils ne « font point le légitime usage que les « hommes sont obligez de faire de « leur raison sur les objets de la Foi ; « & que les Catholiques seuls font ce « légitime usage. » Cet Ouvrage est posthume ; & M. *Brueys* ne se mit à le composer que dans sa derniere vieillesse : il l'avoit commencé plus de vingt ans auparavant ; mais il l'avoit interrompu, parce qu'il avoit appris que M. *Regis* faisoit un Livre de l'*usage de de la raison & de la Foi*, qui fut depuis imprimé en 1704, mais dont le dessein paru à M. *Brueys* si different du sien, & les raisonnemens si peu proportionnez à la portée du commun des Lecteurs, qu'il résolut de reprendre son projet. M. *Brueys* une fois converti pratiquoit dans les Livres de Controverses ce qu'il établit ici pour le légitime usage de la rai-

son, & écartant tout ce qui étoit
jet à la dispute, il rappelloit les P
testans aux faits averez & aux
tions reçûës.

En 1682. M. *Brueys* encore P
testant & Avocat à Montpellier
imprimer à Genêve & à Amsterd
son *Exposition de la Doctrine de*
glise Catholique sur les matiere
Controverse; qu'il opposoit à l'Ou
ge de M. Bossuet.

En 1683. Catholique, il re
compte au Public des Motifs d
Conversion, par un *Examen*
sons, qui ont donné lieu à la sépa
des Protestans, fait sans préventi
le Concile de Trente, sur la Conf
de Foi des Eglises Protestantes, &
l'Ecriture Sainte.

En 1685. Il réfuta deux Répo
à cet *Examen*, dans sa *Défense*
Culte extérieur de l'Eglise Cathol

En 1686. contre le Livre intit
la Politique du Clergé de France
contre d'autres semblables, il pu
une *Réponse aux plaintes des Protes*
sur les Moyens que l'on employe en Fr
ce pour les réünir à l'Eglise.

En 1686. Traité *de l'Euchari*

ù, sans entrer dans la Controverse, on prouve la réalité par des veritez avoüées de part & d'autre.

En 1687. Traité *de l'Eglise où l'on montre que les Principes des Calvinistes se contredisent; ce qui sert de réfutation aux derniers Livres précedens de M M. Claude & Jurieu.*

En 1692. L'Histoire *du Fanatisme de notre tems:* il en donna depuis une suite en 1709, & la fin en 1713.

En 1700. Traité *de la sainte Messe.*

En 1709. Traité *de l'Obeïssance des Chrétiens aux Puissances Temporelles; où l'on montre par l'Ecriture Sainte & par l'Histoire de l'Eglise, en quoi les Chrétiens doivent obeïr à leurs Souverains, quoique de différente Religion; en quoi ils doivent refuser de leur obeïr, & quelle conduite ils doivent tenir dans leurs refus.*

Il avoit donné en 1684. une *Paraphrase* de l'Art Poëtique d'Horace, & en 1699. une Tragédie Chrétienne, intitulée: *Gabinie.*

Le NOUVEAU TESTAMENT de N. S. J. C. traduit selon la Vulgate, à Paris chez Quillau. vol. in 12. 1727. pagg. 702. On pourra juger de l'or-

thodoxie de cette Traduction,
sa conformité avec la Vulgate p
traits suivans.

Notre Anonyme traduit en S
C. VI. verset 45. " Tous ceux
" qui ont oüi la voix du Pere;
" *été enseignez de lui*, vienn
" moi " La Vulgate porte, sel
fidéle Traducteur; " Quicon
" écoûté le Pere, & qui a *appris*
" à moi. " Ici on lit I. Cor. X
" J'ai travaillé plus que tous l
" tres, non pas moi toutefois,
" la Grace de Dieu *qui est* avec m
Pour rendre la Vulgate & le D
il falloit mettre comme le mê
B. " mais la Grace de Dieu avec
Aux Romains III. 20. " La
" nous donne *que* la connoissa
" peché, " dit l'Anonyme: c
criture dit seulement: " la Lo
" connoître le peché. " Aux Ro
VII. 14. en traduisant: " étan
" du *pour être assujetti* au p
l'Anonyme présente une i[...]e fi
étrangere à l'Original, où l'on n
ve qu' " étant vendu au peché
XI. v. 32. " Dieu " dit on, "
" *lu* que tous fussent envelopé

édulité : » *a voulu* est ajoûté au
e. L'autre version porte avec
de ressemblance : « Dieu ayant «
laissé dans l'Incrédulité. » XV.
Le nouveau Traducteur fait di-
Ecriture : « or tout ce qui ne «
point *selon la Foi*, est peché. «
is étoit : « & tout ce qui ne se «
oint *selon la créance que l'on a*, «
ché. » En S. Jean Ch. XVII. v.
» J'ai conservé ceux que vous «
ez donnez, & nul d'eux ne s'est «
1 ; *mais* celui-là seulement qui «
enfant de perdition, afin que «
ture fût accomplie, » cette tra-
on ôte ce reprouvé du nombre
eux qui avoient été donnez à
-Christ : au lieu que le Texte
1 le comprend dans ce nombre ;
Seigneur dit à son Pere : « j'ai «
in de ceux que vous m'avez «
iez, & *nul d'eux* ne s'est per- «
iors le fils de perdition ».
ANONYME, par des titres mé-
z adroitement, détermine quel-
ois la Traduction, à des sens que
ılgate & la Foi ne reçoivent pas
e titre : « *Jesus prie pour le sa-* «
le tous les Elus. » Il borne aux

ſeuls Elûs une priere que Jeſus-C
étend à tous les Fidéles, lorſqu'il
» je ne prie pas pour eux ſeulem
» mais encore pour ceux qui *do*
» *croire* en moi, » ou plûtôt qui "
» *ront en moi.* » Le titre : " Brebi
» Jeſus-Chriſt entendent ſa voi
» *peuvent périr*, » eſt trop fort
cette expreſſion du Texte : " ell
» périront jamais. » Jo. X. 28.
» elles ne ſe perdront point pour
» jours. » Ce Livre porte cepen
le titre de Nouveau Teſtament d
S. J. C. *ſelon la Vulgate*. Appar
ment parce que c'étoit à peu pr
titre que portoit la Traduction
Mons, qui a ſervi de fonds à cell

MANIERE *d'entendre la Meſſe*,
par M. Claude Le *Pelletier*, Prê
Docteur en Théologie, Chanoin
l'Egliſe de Reims. A Paris : che
Veuve Mazieres, ruë S. Jacque
16 pagg. 143.

L'Auteur qui ſçait que la prati
entretient & fortifie la créance, a
avoit dénoncé un Livre où le Do
du ſacrifice eſt combattu, ranim
ferveur des Fidéles à l'égard de ce p
cipal exercice du Culte Divin.

Juillet 1727.

'esprit : & le troisiéme, où
que le cœur doit recuëillir,
mblez, en est le couronne-
t, l'obligation qu'impose le
ecepte de la charité, est por-
'à celle de faire toutes nos
ar le mouvement de l'amour
Pour ce qui regarde la mé-
me, & *la maniere solide d'en-
Messe, selon l'esprit de J.C. &
e*, il la fait consister en des
ées de l'Ecriture, & des Pe-
s Liturgies, par lesquelles le
nit à J. C. consideré non
rêtre, mais comme victime;
que d'autres Ecrivains con-
e Peuple & le Prêtre, met-

lay, qui est de 2000. livres. « Quelle » est la meilleure méthode d'observer » les hauteurs sur Mer par le Soleil & » par les Etoiles ; soit par des Instru- » mens déja connus, soit par des Ins- » trumens de nouvelle invention. » Les Sçavans de toutes les Nations, & même les Associez Etrangers de l'Académie, sont invitez à travailler sur ce sujet. Ils écriront en François & en Latin, sinon on traduira leurs Ouvrages. Les compositions seront reçûës jusqu'au premier Septembre 1728.

MEDITATIONS *continuelles de la Loi de Dieu*, &c. Le R. P. GOURDAN Chanoine Régulier de l'Abbaye Royale de S. Victor, dont la vertu est si éclatante, fournit dans ces Ouvrage de douze Tomes, pour les douze mois de l'année, & qui se vendront séparément, des *Considérations & Elevations sur les Livres de l'Ecriture Sainte, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament*, d'autant plus solides qu'il les fonde *sur l'Explication Litterale & Morale des Peres de l'Eglise & des Interprétes Sacrez.* Chez Coignard fils.

Les EPITRES & Evangiles, avec

des *Explications par Demandes & par Réponses, pour tous les Dimanches & les principales Fêtes de l'année & les Féries du Carême & des Quatre-Tems*, avec l'Oraison, la Secrette, & la Postcommunion. In 12. 4. voll. chez Jean *Mariette* aux Colomnes d'Hercule.

M. Brussel Conseiller du Roi Auditeur en sa Chambre des Comptes, donne au Public un *nouvel Examen de l'usage général des Fiefs en France, pour servir à l'intelligence des plus anciens titres du Domaine de la Couronne*. In 4°. 2. voll. Chez Robustel le Jeune.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiftoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Juillet 1717.

ART. LVIII. E*Xplication Litterale, Hiftorique, & Dogmatique, des Prieres, &c.* Page 1181

ART. LIX. Principi di una Scienza Nuova intorno alla Natura della Nazioni,&c. *C'eft-à-dire, Principes d'une nouvelle Science fur le Caractere des Nations, &c.* p. 1206

ART. LX. *Les deux premiers Verfets du cinquiéme Chapitre d'Ifaïe expliquez par le P. H. J.* p. 1215

ART. LXI. *Suite de l'addition à la Differtation fur la Mufique des Anciens, &c.* p. 1223

ART. LXII. *Mouveau Syftême du Microcofme ou Traité de la nature de l'homme, &c.* p. 1255

ART. LXIII. *Hiftoire Romaine depuis la fondation de Rome, &c.* p. 1285

ART. LXIV. *Obfervations d'un Botanifte Habitant des Ifles Occidentales de l'Amerique, &c.* p. 1303

ART. LXV. *Relazione d'un infigne*

Miracolo, &c. p. 1318

ART. LXVI. *Nouvelles Litteraires.*

D'Italie, de Rome. 1338

De Florence. 1340

De Naples. 1341

De Palerme. ibid.

De Milan. 1342

D'Allemagne, de Koenigsberg. 1343

De Weissenfels. ibid.

De Dresde. 1344

De Leipsick. ibid.

De Marpourg. 1345

De Francfort sur le Mein. 1346

De Herborn. ibid.

De Iene. ibid.

De Helmstadt. 1347

De Nuremberg. ibid.

De Chemnitz. 1348

De Wittemberg. ibid.

De Hannover. 1349

De Brunswick. ibid.

De Lubeck. 1350

De Hollande, d'Amsterdam. 1353

D'Utrecht. 1354

De la Haye. ibid.

De Leyde. 1355

D'Angleterre, de Londres. ibid.

De France, de Paris. 1356

Fin de la Table.

Errata pour le mois de Juillet

PAge 1188. ligne 29. On faisoi, faisoit. Page 1190. lig. 5. du vai vin. Page 1205. lig. 11. quizième, *lis* me. Page 1229. lig. 3 rarité, *lis.* rare 16. la même faute. Page 1232. lig contentoient, *lis.* qui se contentoie 1241. lig. 2. *Bychanos*, lis. *Lichanos*. P lig. 1. *Parhypathe*, lis. *Parhypate*. P lig. 2. est renfermée, *lis.* & renferm 1283. lig. 25. il examina, *lis.* il exa 1305. lig. 8. trenches, *lis.* tranches. P lig. 29. de canelle le, & *lis.* de cane coqu- *lis.* la coque. Page 1309. lig. 2 *lis.* paire. Page 1312. lig. 5. purpur purpurins. Page 1318. lig. 7. ameres, Page. 1330. lig. 15. *Manzoni*, lis. Page 1343. lig. 6. *nova antiqua*, lis. *qua*.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1727.

MEMOIRES
POUR
HISTOIRE
'es Sciences & des beaux Arts,

éillis par l'Ordre de Son Altesse
éréniffime Monseigneur Prince
Souverain de Dombes.

Août 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
: les FRERES BRUYSET, Libraires,
ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVII.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES SON
mencé au mois de Jan
& se vendent 15 s. le mois
& brochez, 16. s.

Année	1701.	9.	v
——	1702.	12.	v.
——	1703.	12.	v.
——	1704.	13.	v.
——	1705.	12.	v.
——	1706.	12.	v.
——	1707.	12.	v.
——	1708.	12.	v.
——	1709.	12.	v.
——	1710.	12.	v.
——	1711.	12.	v.
——	1712.	12.	v.
——	1713.	12.	v.
——	1714.	12.	v.
——	1715.	12.	v.
——	1716.	12.	v.
——	1717.	12.	v.
——	1718.	12.	v.
——	1719.	12.	v.
——	1720.	5.	v.
——	1721.	12.	v.
——	1722.	12.	v.
——	1723.	12.	v.
——	1724.	12.	v.
——	1725.	12.	v.
——	1726.	13.	v.
——	1727.	8.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Août 1727.

ARTICLE LXVII.

TROISIEME EXTRAIT DE l'Histoire d'Alſace, en deux volumes in folio. Premier volume, 372 pages à deux colonnes, ſans les Piéces Préliminaires, qui en contiennent 24. Second volume, 362 pages. Preuves à la fin 56 pages. Autre Edition in 8°, huit volumes. A Strasbourg 1727 & ſe vend à Paris, chez

Suite de l'Article LII. du Journal de Juin page 1037.

CE fut, comme nous l'avons remarqué ci-devant, en 979. ou environ, que l'Alſace, après avoir été près de cinq cens ans ſous la domination de

CES MEMOIRES SONT
mencé au mois de Janvier
& ſe vendent 15 ſ. le mois en
& brochez, 16. ſ.

Année 1701.	9.	vol.
—— 1702.	12.	v.
—— 1703.	12.	v.
—— 1704.	13.	v.
—— 1705.	12.	v.
—— 1706.	12.	v.
—— 1707.	12.	v.
—— 1708.	12.	v.
—— 1709.	12.	v.
—— 1710.	12.	v.
—— 1711.	12.	v.
—— 1712.	12.	v.
—— 1713.	12.	v.
—— 1714.	12.	v.
—— 1715.	12.	v.
—— 1716.	12.	v.
—— 1717.	12.	v.
—— 1718.	12.	v.
—— 1719.	12.	v.
—— 1720.	5.	v.
—— 1721.	12.	v.
—— 1722.	12.	v.
—— 1723.	12.	v.
—— 1724.	12.	v.
—— 1725.	12.	v.
—— 1726.	13.	v.
—— 1727.	8.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Août 1727.

ARTICLE LXVII.

TROISIEME EXTRAIT DE l'Histoire d'Alsace, en deux volumes in folio. Premier volume, 372 pages à deux colonnes, sans les Piéces Préliminaires, qui en contiennent 24. Second volume, 362 pages. Preuves à la fin 56 pages. Autre Edition in 8°, huit volumes. A Strasbourg 1727 & se vend à Paris, chez

Suite de l'Article LII. du Journal de Juin page 1037.

CE fut, comme nous l'avons remarqué ci-devant, en 979. ou environ, que l'Alsace, après avoir été près de cinq cens ans sous la domination de

[redacted]

la France, en fut détachée ; & com
mença à appartenir à l'Empire. D
puis cette Epoque, elle en fut to
jours regardée comme dépendant
jusqu'à environ 1630. que la Fran
sous le Régne de Loüis XIII. trou
moyen d'y rentrer. Elle s'étoit all
avec Gustave Adolphe Roi de Suéc
qui, après avoir fait de grandes Co
quêtes en Allemagne, avoit porté
armes jusques dans l'Alsace, don
dépoüilla l'Archiduc Leopold, au
bien que de la plus grande partie
reste de ses Etats.

Quoique Gustave eût été tué le
Novembre 1632. dans la bataille
Lutzen, l'alliance entre la Fra
& la Suéde continua sur le mê
pied que de son vivant. L'exem
du Comte de Hanau, qui, de
qu'il s'étoit mis sous la protectio
la France, étoit tranquile dans
Terres, porta plusieurs Seigneur
plusieurs Villes de l'Alsace, à pre
la même protection.

Le Comte de Salm Chanoine
Cologne & de Strasbourg, qui é
regardé comme Gouverneur d'A
ce, fut obligé lui-même d'y avoi

[illegible]

[illegible] il remit

ours ; & pour la mériter, il remit entre les mains du Roi en 1634. Haguenau, le Château d'Hohenbaar, & Reichoff, avec tous les droits qu'il avoit sur Saverne, en qualité d'Administrateur & de Grand-Doyen de l'Evêché de Strasbourg. L'Evêque de Bâle suivit son exemple, & se mit sous la protection du Roi ; & après la perte que firent les Suédois à Nortlingue, où ils furent défaits par les Impériaux, qui leur tuerent plus de douze mille hommes, & firent six mille prisonniers ; la consternation fut si grande, que le Rhingrave, le Duc de Virtemberg, le Marquis de Bade-Dourlac & le Magistrat de Strasbourg, implorerent à leur tour la protection de la France, qui ne fut accordée, qu'à condition que suivant le Traité fait à Francfort en 1634. on remettroit Philisbourg entre les mains du Roi ; ce qui fut exécuté. Le besoin que les Suédois & leur Parti avoient de la France, les porta encore plus loin : car se voyant hors d'état de conserver l'Alsace contre les Impériaux, qui, depuis la victoire de Nortlingue avoient repris le dessus ; ils la cederent à la

France, par un Traité signé
premier Novembre 1634.
regarder ce Traité, comm
mier qui fit rentrer la Fran
anciens Droits sur l'Alsace.
te acquisition ne devint bie
que quand elle eut été vali
Traité de Munster, signé l
tobre 1648. suivant les Art
les Plénipotentiaires de Fran
convenus avec ceux de l'E
dès le 13. Septembre 1646.
quels, aussi-bien que sur le
la Négociation, nous ren
Lecteur aux XVI. & XVII.
II. Tome de cette Histoire,
est dévelopé avec beaucou
& de netteté.

Ce Traité, qui cede l'A
France en toute Souveraine
lequel l'Empereur renonce
& pour les Archi-Ducs, au
me de Landgrave d'Alsace,
firmé & comme ratifié de
par tous les Traitez de P
rieurs, c'est-à-dire, par ce
mégue en 1679 de Riswick
& enfin par celui de Rastat
où il fut reglé par rapport a

que les Traitez de Westphalie, de Nimégue, & de Riswick, serviroient de base & de fondement à celle qu'on alloit faire en dernier lieu. De sorte qu'on peut dire qu'après une possession de près de cent ans, autorisée & confirmée par quatre Traitez des plus solemnels & des plus authentiques; l'Alsace se trouve aujourd'hui presque aussi-bien incorporée à la Monarchie de France, que si elle n'en avoit jamais été détachée.

Jusqu'ici nous n'avons consideré l'Alsace que d'une maniere fort générale, par rapport aux differens Etats ausquels elle a appartenuë. Mais comme dans les tems mêmes qu'elle a fait partie, soit de la France soit de l'Empire, elle n'a jamais été dans une dépendance si immédiate de ses Souverains, qu'elle n'ait eu ses Seigneurs ou Gouverneurs particuliers, qui, sous differens titres, y dominoient plus ou moins absolument, selon la foiblesse ou la puissance des Maîtres dont ils relevoient; il nous a paru, que ce qui regarde l'autorité de ces premiers Commandans de la Province, étoit assez considérable dans cet-

te Histoire pour devoir entrer dans l'Extrait que nous en donnons.

Nous trouvons dans le cours de cette Histoire, que l'Alsace a été gouvernée en différens tems, par des Ducs, des Comtes, des Landgraves, des Landvogts, ou des Préfets.

Nous avons parlé dans notre premier Extrait, d'Athie Duc d'Alsace, vers la fin du VII^e Siécle, sous la premiere Race de nos Rois. Son fils Adelbert, & son Petit-fils Luitfrid porterent la même qualité de Ducs. Mais Hugues I. Luitfrid II. & Hugues II. fils, petit-fils, & arriere-petit-fils de Luitfrid I. n'eurent, selon les anciens Monumens qui nous restent, que le titre de Comtes; & nul autre Seigneur, selon la remarque de M. Obrecht, n'a porté sous la premiere Race de nos Rois, le titre de Comte d'Alsace.

Cette Province devint sous la seconde Race qui commença en 752. l'Appanage des Princes de la Maison Royale. Lothaire II. petit-fils de Loüis-le-Débonnaire, à qui elle échût en partage, la donna en 868. à titre de Duché, à Hugues son fils naturel

qu'il avoit eu de Valdrade : mais celui-ci en fut dépoüillé par Charles-le-Gros.

L'Auteur de la vie de Saint Deicole, en parlant d'Evrard, de qui nous avons montré que les Maisons de Lorraine & d'Autriche descendent, dit bien que c'étoit un Comte puissant en Alsace ; mais il ne dit pas qu'il fut Comte d'Alsace. Cependant comme son fils Hugues porta aussi la qualité de Comte ; que sa petite-fille Adelaïde Mere de l'Empereur Conrad II. dit le Salique, est nommée Comtesse d'Alsace dans la Chronique Australe ; & que tous ses descendans ensuite sont nommez Comtes d'Alsace ; il y a tout lieu de croire qu'Evrard, dont parle l'Auteur de la vie de S. Deicole, & qui vivoit vers 860. étoit non seulement Comte en Alsace, mais Comte d'Alsace même : Titre, qui se perpétua dans sa Postérité jusqu'à Gerard III. qui le quitta en 1048. pour prendre le titre de Duc de Lorraine, comme nous l'avons dit dans la Généalogie de cette Maison.

Il falloit que les Titres de Duc & de Comte d'Alsace, ne fussent pas

incompatibles ensemble dans la Province ; puisque nous voyons que tous les descendans d'Evrard ont porté celui de Comtes d'Alsace juqu'en 1048. & que cependant en 1002. il y avoit un Duc en Alsace. Car Ditmar, qui vivoit alors, nomme entre les Prétendans à la Couronne de Germanie, Herman Duc de Suabe & d'Alsace. Voici l'origine de cette Duché.

Burchard avoit été fait Duc de Suabe vers 920. Herman lui succéda, & laissa sa Duché à Luitolfe son Gendre, fils de l'Empereur Othon I. Luitolfe mourut en 957. & eut pour Successeur Burchard II. à qui Otto fils de Luitolfe succeda en 973. & gouverna la Duché de Suabe pendant neuf ans, après lesquels Conrad I. prit en 982. sa dignité & sa place. Comme dans une Chartre que cite l'Auteur de la présente Histoire, & qui est dattée de l'an 988. on donne à Conrad le Titre de Duc de Suabe & d'Alsace ; il y a lieu de croire qu'il fut le premier, qui porta conjointement ces deux titres.

Herman II. lui succeda après sa mort en 997. & il fut, comme nous

l'avons remarqué ci-dessus, un des Compétiteurs de Henri II. pour la Royauté de Germanie en 1002. Il lui fit même la guerre depuis; & voyant que Strasbourg Capitale de son Duché avoit osé, avec son Evêque, se déclarer contre lui, en faveur de Henri; il la prit par escalade & la mit au pillage. Mais étant depuis rentré en grace avec Henri, qui ne lui imposa autre condition, que de réparer les dommages qu'il avoit faits à l'Eglise de Strasbourg; il lui donna en dédommagement l'Abbaye de Saint Etienne.

Le Titre de Duc d'Alsace finit dans cet Herman II. Car ni Herman III. son fils, qui ne lui survécut pas longtems & mourut en 1004. ni les autres qui succederent à Herman III. ne porterent plus le titre de Ducs d'Alsace, mais seulement celui de Ducs de Suabe. Rodolphe Duc de Suabe, qui fut nommé Roi des Romains durant le Régne de l'Empereur Henri IV. en 1077. portoit le Titre de Comte d'Alsace, avec celui de Duc de Suabe. Ce Prince étant mort en 1080. Berthold de Zeringue son Gendre se

mit en possession de la Du
be. Mais l'Empereur Hen
ôta, pour la donner à Fre
d'Hohenstauffen, avec l'A
érigéa pour lui en Duché
sant épouser sa fille; & ce
chez se perpétuerent dans
son, où lEmpire entra peu
à-dire, en 1139. par l'Elect
rad III. fils du même Fre
henstauffen. Frederic Barb
veu & Successeur de Con
un fils nommé aussi Fre
comme le second de ses
pour partage les Duchez
d'Alsace, ainsi qu'il paroî
tre de l'année 1181. Et co
pire continua dans la mê
jusqu'en 1254. on ne peu
que les Duchez de Suabe
qui en étoient l'ancien P
ne s'y soient aussi conser
l'extinction de cette Mai
nit en Conradin décapit
en 1268. Cependant, da
niers tems que cette mê
d'Hohenstauffen ou de
l'Empire, il se forma en
nouvelle puissance sous

Landgrave. La plus ancienne Epoque bien certaine qu'on trouve de cette Dignité, est de 1210. en la Personne de Rodolphe Comte d'Habsbourg Grand-pere de l'Empereur de ce nom, qui dans un Acte passé à Lucerne, prend la qualité de Landgrave d'Alsace. Il prit encore deux ans après, la même qualité, dans un autre Acte que Guilliman rapporte, aussi bien que celui de 1210. Les Comtes d'Habsbourg l'ont toûjours pris depuis sans interruption, jusqu'à la Paix de Munster, qui obligea l'Empereur & l'Empire de le ceder à Loüis XIV. & à ses Successeurs. Voici ce que dit Guilliman de l'origine de cette Dignité. Il prétend que l'Empereur Othon IV. voulant passer en Italie, établit Rodolphe Comte d'Habsbourg, Préfet de toute la Germanie supérieure, où il le fit Vicaire de l'Empire, & avoüé Provincial, lui donnant commission de maintenir les Droits Royaux, & ordonnant à toute la Noblesse de lui obéïr comme à celui qui tenoit sa place; & que Rodolphe prit alors le titre de Landgrave d'Alsace, pour exprimer par un nou-

veau titre la puissance & l'auto
qui venoit de lui être conférée. O
IV. fut couronné Empereur à R
en 1209. & le plus ancien Acte
titre de Landgrave soit employé
de 1210 deux dattes qui s'acco
parfaitement sur ce point.

Le titre de Landgrave reveno
sez, pour l'étenduë de l'autor
celui de Comte : mais il prévalu
puis, & le nouveau titre étouffa
cien; car les Comtes de Werd,
en 1226. portoient encore le tit
Comtes d'Alsace, avoient déja
en 1232. le titre de Landgraves
sace, qu'ils conserverent jusq
1259.

Et comme les Comtes d'Habsb
le portoient dès 1210. & qu'il
perpétué dans leur Postérité ju
la Paix de Munster, ainsi que
l'avons déja observé; il s'ensuit
y avoit en même-tems deux Lan
viats héréditaires d'Alsace : cel
la Haute-Alsace possédé par les C
tes d'Habsbourg; & celui de la
possédé par les Comtes de Werd

Nous avons la suite des Lan
ves de la Haute-Alsace, dans la

néalogie que nous avons donné de la Maison d'Autriche, en la prenant depuis Rodolphe Comte d'Habsbourg ayeul de Rodolphe, premier Empereur de cette Maison, jusqu'à la Paix de Munster. On trouvera dans le XIX. Livre du premier volume de l'Histoire présente, la suite des Landgraves de la Basse-Alsace, depuis Henri Comte de Werd, Landgrave en 1232. jusqu'à Jean qui mourut en 1376. & dans qui s'éteignit cette Maison. Mais il avoit quitté plusieurs années avant sa mort le titre de Landgrave d'Alsace, pour les raisons que nous allons dire.

Il faut observer d'abord que Henri Comte de Werd & Landgrave de la Basse Alsace en 1232. avoit fait cette même année donation à l'Evêque de Strasbourg & à ses Successeurs de plusieurs Fiefs considérables qu'il possédoit, à condition qu'il continuëroit à en joüir lui & ses héritiers, mais comme Vassaux de l'Evêché; de sorte que si lui & ses héritiers venoient à mourir, sans laisser d'enfans de l'un ou de l'autre sexe, les Fiefs devoient être *totalement unis* à l'Evêché, tant pour

le Domaine utile, que pour l
gneurie qu'il possedoit déja en
de la donation.

Les Landgraves de la Mais
Werd ne posséderent donc leur
& le Landgraviat même, que c
Vassaux de l'Evêché, depuis
jusqu'au milieu du 14^e^. siécle

Il arriva que dans la guerre q
eut entre Loüis de Baviére, & Fr
d'Autriche son Competiteur à
pire; guerre, dans laquelle l
mier prévalut, ayant pris Fr
dans une bataille; Loüis Comte
tingue, dit le Vieux, qui avo
Secretaire de Loüis de Baviére,
étoit attaché à sa Maison, se d
pour son ancien Maître, & lui r
de grands services, aussi-bien q
frere Frederic Comte d'Oeti
Loüis avoit épousé la fille d
Landgrave d'Alsace & pere de
le dernier de cette Maison, do
a parlé ci-dessus. Cette allian
aspirer Loüis & Frederic au I
graviat; & la faveur de l'Emp
Loüis de Baviére, qui étoit bie
de mettre à la tête de l'Alsace
Maison qui lui étoit toute déve

exécution du projet ; de sor-
Evêque de Strasbourg, Ber-
ıe Loüis & Frederic avoient
omme Seigneur de qui rele-
andgraviat, en investit en
deux freres Comtes d'Oe-
onjointement avec Jean leur
te fils d'Ulric. Mais ils ne le
nt qu'environ 25. ans : car
Loüis-le-Vieux & Loüis-le-
mte d'Oetingue, vendirent
e Liechtemberg Evêque de
g, tout le Landgraviat & la
rovinciale d'Alsace ; & de-
ms-là, ils ne porterent plus
Landgraves d'Alsace, com-
que avoit, dès l'année pré-
traité avec Jean Beau-frere
es d'Oetingue, de ses Droits
graviat ; Jean Evêque de
g s'en trouva totalement re-
Frederic un de ses Successeurs
1384. des Lettres d'Investi-
mpereur Venceslas, par les-
Prince conféroit & confir-
& à ses Successeurs, le Land-
e la Basse-Alsace.
le Landgraviat, il s'établit
e nouvelle Puissance en Al-

ſace, ſous le titre de Landvogt
qui revient au titre de Grand Ba
ou de Grand Sénéchal d'Alſace. Il
roît 1°. que les Landvogts ne co
mencerent que ſous l'Empire de
dolphe d'Habſbourg; 2°. que cett
gnité étoit différente de celle de La
grave, puiſque dans le tems qu
même Empereur établiſſoit un La
vogt en Alſace, ſon fils Albert en é
Landgrave; & que dans un Act
1345. Loüis & Frederic d'Oetin
prennent les qualitez de Landgr
& Landvogts en Alſace: 3°. que
te Dignité étoit conſidérable, puiſ
l'Empereur Rodolphe la conféra à
Neveu Othon d'Ochſenſtein fils d
ſœur, & qu'elle a toûjours été r
plie depuis par des Princes ou de t
Grands Seigneurs. Rodolphe l'a
d'abord donnée à Conrad Werne
Hatſtat; mais ce Seigneur en ay
été dépoüillé, & mis en priſon o
mourut, le même Empereur la do
à ſon Neveu.

Il y a lieu de préſumer que l'Em
reur Rodolphe n'établit cette nou
le Dignité, que pour remplir ce
des fonctions du Landgraviat, a

s son fils Albert, qui étoit obli-
suivre l'Empereur son pere, ne
oit plus vacquer.
hon d'Ochsenstein se comporta
ı dans cette Charge, qu'après
rt de l'Empereur Rodolphe, il
aintenu par Adolphe de Nas-
n Successeur. Mais Adolphe la
a depuis, durant ses démêlez
Albert d'Autriche fils de l'Em-
: Rodolphe : car ne croyant pas
ir se fier au cousin-germain de
ompétiteur, il donna sa Char-
Landvogt à Thibaut Comte de
te. Cependant Adolphe ayant
é dans la bataille qu'il perdit
: Albert; celui-ci devenu Roi
omains, donna au fils d'Othon
senstein son cousin-germain,
oit été tué dans la même batail-
Préfecture du Mortenau. Al-
onféra en même-tems la Land-
d'Alsace à Jean de Liechtem-
Neveu de l'Evêque de Stras-
: & Thibaut Comte de Ferret-
i avoit marié sa fille à Othon
senstein, remit sans peine la
ogté, à celui à qui Albert l'a-
onnée; cela se fit en 1298.

Henri Comte de Luxembourg ayant été élû Roi des Romains, après la mort d'Albert indignement massacré par Jean fils de son frere Rodolphe, Duc & Landgrave d'Alsace; il donna la Charge de Landvogt à Geoffroi de Linange, qu'il appelle son Cousin dans ses Lettres. Henri fut élû Roi des Romains le 27. Novembre 1308. & mourut le 25. d'Août 1313.

Il y eut après sa mort une double Election, une partie des Electeurs ayant choisi Frederic d'Autriche fils d'Albert I. Roi des Romains, & l'autre ayant nommé Loüis de Baviére. Celui-ci après avoir gagné une bataille sur Frederic en 1323. crut ne pouvoir mieux s'assurer de l'Alsace, qu'en y mettant un Landvogt de sa main. Ainsi il y envoya en cette qualité, ou d'Avoüé Provincial, Albert Humelion de Liechtemberg, qui ne trouva aucune opposition dans la Province. Ulric de Wirtemberg eut la même Charge en 1330. & la posséda avec plus d'étenduë que ses Prédecesseurs, ayant été fait par l'Empereur Loüis de Baviére Landvogt d'Alsace & de Suabe en même-tems.

Août 1727.

...tir fait qui marque l'autori-
andvogt, comme Comman-
ans toute la Province. C'est
1357. une troupe de Brigands
emparée des Châteaux de Seltz
genbach, d'où ils faisoient des
s dans tout le Païs; l'Empereur
ut informé, ordonna à la Ville
bourg & aux Villes Impériales
ace, de prêter main forte à son
gt en Alsace & d'aller sous ses
raser les deux Châteaux, où les
ls se retiroient: ce qui auroit
uté, si Seltz & Hagenbach n'a-
prévenu leur ruine par leur
ion. Le Burgrave de Magde-
toit alors Landvogt en Alsace.
rouve en 1379. sous le Régne
pereur Venceslas, un Robert
te, qui prend la qualité de
gt en Alsace de la [illegible] de l'Em-
de *Président au nom des Archi-*

qui ce Landgraviat app
1470. l'ayant engagé à Ch
Bourgogne, pour la somm
florins d'or; ce Prince en e
âtre possession en son nom
par le Marquis Rudolp
berg, qui y établit Landv
Duc de Bourgogne le Che
re d'Hagenbach, Gentil
Suntgau. Celui-ci par ses
ses rapines, dégoûta les
l'Alsace, de la dominatio
Bourgogne: de sorte que
d'Autriche ayant voulu
1474. cette Province, e
sant le Duc, selon qu'il a
pulé par le Traité d'engag
Duc ayant refusé le remb
les Peuples qui virent qu
étoit en é[illegible] de les soutenir
rent plus [illegible]utement qu'i
fait encore, du mauvais
[illegible]nt d'Hagenbach; & c
ayant été abandonné de
dans la Ville de Brisach, f
les Bourgeois, & mis en
attendant l'ordre de Sigis
étoit né Sujet, pour lui f
[illegible]. Ce Prince se rendit à

Mai, & chargea Herman d'Eptingen, qu'il fit son Landvogt en Alsace, de faire le procès à Hagenbach, avec vingt-sept Juges qu'on tira des principales Villes voisines, & qui le condamnerent à être décapité après avoir été dégradé; ce qui fut exécuté hors de la Ville & aux flambeaux, en présence d'une multitude infinie de Peuple qui accourut de toute part, pour être témoin du supplice d'un homme, des violences duquel il avoit eu tant à souffrir.

Trente-sept ans après cet évenement, c'est-à-dire, en 1511. Gaspard de Morimont Baron de Beffort, étoit Landvogt de la Basse-Alsace; & depuis que l'Alsace est revenuë sous la domination de la France, cette Dignité de Landvogt a été unie sous le titre de Grand Baillif, à la Charge de Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi en Alsace.

Outre les Ducs, les Comtes, les Landgraves, & les Landvogts, qui commanderent en Alsace, cette Province fut encore gouvernée par des Préfets, dont même l'établissement paroît antérieur à celui des Landvogts, du moins pour le titre, car au fonds

Préfet & Landvogt étoient la même chose. Ceux ci ne commencerent que sous l'Empereur Rodolphe d'Habsbourg, élû en 1273. au lieu qu'il y eut un Préfet établi en Alsace sous le Régne de Frederic II. de la Maison de Suabe ou d'Hohenstauffen élû Roi des Romains en 1210.

Il n'y avoit alors que deux Villes murées en Alsace, qui étoient Strasbourg & Haguenau; les autres n'étoient que des Bourgades ou de petites Villes. Ce fut pour travailler à les rendre plus considérables, qu Frederic II. avant que de passer e Italie, pour s'y faire couronner, ét blit un Préfet à Haguenau, à qui donna l'Intendance de toute l'Al ce. Ce Préfet fut Volfel ou Volfeli homme de trés-basse extraction, m d'un génie supérieur, qui s'attacl améliorer l'Etat des petites Ville l'Alsace, non seulement en leur nant la forme & le titre de Vi mais encore en leur accordant immunitez & des Privilèges, pr à y attirer un grand nombre d tans. Il distingua sur tout, d soin qu'il prit de toutes les

& Scelestat, qui lui doivent
mier aggrandissement.
que le Préfet eût la même au-
ue les Landvogts, ou Grands
, & qu'il fût comme un Land-
Alsace; cependant cette Pré-
it dans la suite des tems, com-
ouvernement séparé, ayant son
particulier sous le nom de Pré-
d'Haguenau, parce qu'il fai-
sidence dans cette Ville. Cette
ure, à laquelle les Empereurs
s tems réunirent differentes
devint dans la suite la partie
e, sur laquelle ils comptoient
& qui tenoit le plus étroite-
'Empire. Elle s'appella enco-
s, la Préfecture Provinciale
Villes; parce qu'elle étoit com-
e dix Villes principales, qui
Haguenau, Colmar, Scelef-
issembourg, Landau, Obe-
, Rosheim, Munster au Val
oire, Kaisersberg, & Tur-
l y a eu en différens tems d'au-
es encore, qui ont été aggré-
tte Préfecture, comme Seltz
nbach en 1358.
que le Landgraviat d'Alsace

fût devenu héréditaire dans la Maison d'Autriche depuis l'an 1299. comme on l'a observé ci-dessus; cependant la Préfecture de Haguenau, & les Villes qui la composoient, demeurerent toûjours dans la dépendance immédiate de l'Empire; & elles avoient tant à cœur d'y demeurer toûjours attachées, que dans les tems où les Empereurs, en des besoins pressans de finances, engageoient ou aliénoient le Domaine de l'Empire; Haguenau & les autres Villes de la Préfecture, n'épargnerent ni argent, ni sollicitations, pour obtenir le Privilége de ne pouvoir être ni aliénées ni engagées à aucun Prince Particulier. Cela leur fut accordé quant à l'aliénation ou à l'engagement du Domaine; mais elles ne purent obtenir, qu'on ne leur donnât pas un Prince pour Préfet ou Grand Baillif: ce qui, dans la suite, fut aussi préjudiciable à leurs vûës, que si on avoit aliéné le Domaine même des Villes de la Préfecture.

Charles IV. fut le premier qui engagea la Préfecture d'Alsace, en la donnant pour le prix de cinquante mille florins à Robert Comte Palatin

iin en 1354. Colmar se soumit
miere : Haguenau & les autres
s résisterent plus long-tems ;
elles se soumirent enfin. Ce fut
emment en conséquence de cet
gement, & parce que la qualité
éfet renfermoit celle de Land-
ou de Grand Baillif, que le Bur-
de Magdebourg, qui, comme
l'avons vû ci-devant, prenoit
356. avant que Haguenau & les
s Villes eussent reconnu le Com-
latin pour Préfet, la qualité de
lvogt, ne prit plus en 1362. que
de Sous-Baillif, ou d'Under-
lvogt, parce que les Princes Pa-
s étoient alors en pleine posses-
de la Landvogté.

ette Préfecture demeura entre les
is de ces Princes durant 150. ans;
à-dire, depuis 1354. jusqu'à
4. que l'Empereur Maximilien I.
it mis Philippe Electeur Palatin
an de l'Empire, passa en Alsace,
prit toutes les Villes de la Préfec-
, qui lui ouvrirent toutes leurs
es comme à leur véritable Sei-
ır, dit un Historien Contempo-
: *& la chose étoit* assez naturelle;

puisque toutes ces Villes, qui regardoient comme une sorte de liberté leur dépendance immédiate de l'Empereur, étoient bien aises d'y rentrer, & d'être affranchies de la Jurisdiction d'un Prince particulier, qui, quoique sous le simple titre de Préfet ou de Grand Baillif de Haguenau, étoit véritablement Maître des Villes de la Préfecture; & si Maître, qu'il n'en pût être dépoüillé que par la force des armes. Maximilien retira ainsi cette Préfecture, qui lui demeura en vertu d'un Article du Traité de Paix conclu avec l'Electeur Palatin en 1505. où il étoit dit, que chacun demeureroit en possession de ce qu'il avoit conquis durant la guerre. Ce fut-là le premier Traité de Paix, où la Préfecture de Haguenau ait fait un objet; & cet évenement fait bien voir, qu'une pareille Charge entre les mains d'un Prince Souverain, n'étoit pas regardée comme un simple Gouvernement; & que c'étoit une sorte d'aliénation ou d'engagement du Domaine, sous un nom plus couvert & plus modeste; quoique les dix Villes de la Préfecture d'Haguenau fussent

rs censées appartenir immédia-
t au Domaine de l'Empereur
'Empire.
is ce qui prouve encore mieux
tte Préfecture fut censée dans la
enfermer des Droits de Souve-
é, aussi-bien que le Landgra-
est la maniere dont la cession de
partie de l'Alsace fut conçûë
e Traité de Munster.
oique depuis 1299. l'Alsace fût
uë un Domaine héréditaire de
ison d'Autriche; cependant les
ducs ne possedoient cette Pro-
, le Suntgau & la Préfecture de
enau, que comme des Fiefs re-
de l'Empereur & de l'Empire.
pour cela, que quand les Plé-
ntiaires de la France au Traité
nster, demanderent qu'on ce-
lsace au Roi; ils déclarerent de
, qu'il consentoit à tenir com-
efs de l'Empire, les Païs qui lui
nt abandonnez. Cette propo-
fut d'autant plus agréable aux
le l'Empire, qu'en conservant le
ne Domaine sur l'Alsace, l'Em-
uisoit acquisition d'un Vassal,
en cette qualité, ayant place

dans les Diétes, feroit en
puiffance, de foutenir dans
les intérêts de l'Empire, con
tentions injuftes des Empere
quelque honorable qu'il
l'Empereur, de pouvoir co
Roi de France au nombre d
faux; le Comte de Trautman
mier Plénipotentiaire de ce
fut point ébloüi de ce brill
conçût fans peine, qu'il
avantageux pour fon M
ceder l'Alface à la France
Souveraineté, que de fe d
Vaffal trop puiffant. C'eft
offert à la France par les
de l'Empereur le 16. Avri
Les Miniftres de France
rent à cela, que ceux de l'
leur accordoient plus qu'ils
demandé; puifqu'ils offroie
te Souveraineté, un Païs q
ce n'avoit demandé qu'à
de relever de l'Empire. O
en France lequel des deux p
le plus avantageux au Ro
confidéré, on conclut de p
lui qu'offroit l'Empereur;
fur ce pied que les Articles
gnez le 13. Septembre 164

Ces Articles, qui ne devoient avoir lieu, qu'en cas que la Paix générale fût concluë, mais ausquels en ce cas on devoit ne rien changer, furent tenus secrets. Mais environ un an après, l'affaire ayant transpiré; les Etats de l'Empire, qui ne trouvoient point leur compte à cette cession en toute Souveraineté, voulurent s'y opposer. Les Seigneurs & les Villes de l'Alsace, & sur tout les dix de la Préfecture de Haguenau en prirent l'allarme, & agirent fortement pour faire changer la forme de cette cession. Les Etats d'Alsace porterent leurs plaintes sur cela aux Conférences d'Osnabruck; & sur leurs remontrances, on envoya des Députez au Comte Servien, resté seul des Ambassadeurs de France, les deux autres étant pour lors à Paris. Ces Députez demandoient qu'il fît une Déclaration, où il reconnut que dans la cession de l'Alsace faite au Roi, on entendoit que le Domaine suprême demeureroit réservé à l'Empereur & à l'Empire.

M. Servien répondit à cela, qu'il n'auroit point été fâché que la cession n'eût été faite que comme Fief rele-

vant de l'Empire ; à condition que le Roi eût voix & séance dans les Diétes ; que l'Empereur avoit mieux aimé qu'elle se fît en toute Souveraineté ; qu'on avoit traité avec ses Ministres sur ce pied-là ; & que si les Etats d'Alsace & de l'Empire y trouvoient de l'inconvenient, ils pouvoient s'adresser à l'Empereur même ; que pour lui, Ministre du Roi, il n'avoit affaire qu'à l'Empereur, qui, ayant stipulé pour sa Personne, pour l'Empire, & pour la Maison d'Autriche, étoit tenu de la garantie des Articles arrêtez.

L'Empereur y fit en effet consentir l'Empire, qui eut à la fin d'autant moins de peine à s'y rendre, que de la maniere que les Articles de la cession étoient conçûs, ils sembloient donner lieu à des interprétations favorables aux Droits de l'Empire : voici comment.

Il étoit dit au second Article qui regarde la cession de l'Alsace, que l'Empereur cedoit à la France *le Landgraviat de l'une & l'autre Alsace, le Suntgau & la Préfecture Provinciale sur les dix Villes*, &c. avec toute sor-

te de Jurisdiction, de supériorité, & de *suprême Domaine* : *supremoque Dominio*. Ce dernier terme étoit décisif pour la Souveraineté. . . . . . .

Mais comme pour le faire accepter aux Etats de l'Empire, il étoit besoin qu'on parût avoir voulu en quelque sorte conserver ses Droits; il fut dit dans le IV. Article, que le Roi seroit tenu de laisser les Evêques de Strasbourg, de Bâle & les autres Ordres qui sont dans l'une & l'autre Alsace, immédiatement soumis à l'Empire Romain, aussi bien que l'Abbé de Mourbach, &c. . . . . & les dix Villes, qui reconnoissent la *Préfecture* de Haguenau, dans la liberté & la possession de l'*immédiateté*, dont ils ont joüi jusqu'à présent envers l'Empire Romain; en sorte que Sa Majesté n'y puisse prétendre aucune *supériorité Royale*, *mais qu'elle demeure contente des Droits qui appartenoient à la Maison d'Autriche*. Cette derniere clause dérogeoit manifestement au *suprême Domaine* du II. Article : aussi les Ministres de France ne la passerent-ils qu'avec l'addition des termes suivans, qui la rectifioient ainsi : *De sorte* toutefois que

par cette présente Déclaration, on n'entende point qu'il soit rien ôté de *tout le Droit de suprême Domaine*, qui a été ci-dessus accordé.

Il semble d'abord, par rapport aux dix Villes de la Préfecture de Haguenau, que l'Empereur ne cede que *la Préfecture sur ces dix Villes*. Or l'Empire ni les Villes mêmes n'étoient pas en droit de s'en plaindre; puisque l'Empereur, en cedant la Préfecture, ne cedoit qu'une chose, dont il étoit incontestablement Maître de disposer. Mais comme le *suprême Domaine* étoit joint à cette Préfecture, la France n'en demandoit pas davantage. Ce terme est si formel, que dans le projet que dresserent les Etats de l'Empire pour la cession de l'Alsace, ils se donnerent bien de garde de l'employer: aussi les Ministres de France s'en tinrent-ils aux Articles arrêtez avec les Ministres de l'Empereur, où le *suprême Domaine* étoit énoncé, comme nous venons de dire. Ainsi la Préfecture est devenuë un titre de Souveraineté à l'égard des dix Villes mentionnées. C'est le Roi qui est Préfet de cette Portion de l'Alsace; &

c'eſt pour cela que les Gouverneurs de la Province ne portent, à l'égard de cette Partie, que le titre de Grands Baillifs de la *Préfecture Provinciale de Haguenau.*

Quand en ſuite de la Paix des Pyrenées, & après la mort du Cardinal Mazarin, le Duc de Mazarin voulut, en qualité de Grand Baillif de la Préfecture, faire prêter le ſerment aux Villes qui en dépendent; ces Villes s'en défendirent d'abord, à la faveur du IV^{e}. Article ci-deſſus cité de la Paix de Munſter: mais leur réſiſtance ne dura pas long-tems; & on leur fit comprendre, que le *Domaine ſuprême* ou Souverain, étant acquis ſous quelque titre que ce ſoit, de *Préfecture Provinciale* ou d'autre; il obligeoit au ſerment tous ceux qui relevoient de ce ſuprême Domaine. C'eſt par-là que je finirai ce morceau, où j'ai rendu compte des différens Titres, qu'ont porté ceux qui, en divers tems, ont commandé dans l'Alſace. Je tâcherai de rendre compte dans l'Extrait ſuivant, de ce qui regarde Strasbourg Capitale de toute la Province.

ARTICLE LXVIII.

DISSERTATIO DE ARTHRItide, an Arthritidi curandæ, &c. *C'est-à-dire : Dissertation sur la Goute proposée en forme de Thèse, où l'on recherche si la Goute doit être guerie par un remede pétrifuge, ou capable de fondre ou de dissiper les concretions pierreuses. Par Monsieur Deidier Chevalier, Professeur Royal dans l'Université de Médecine de Montpellier, de la Societé Royale de Londres, &c. A Montpellier chez J. Martel.* 1726. pagg. 23.

APrès avoir donné une courte Description de la Goute, & de ses diverses espéces & symptomes; M. Deidier vient à la cause, qu'il fait consister dans les concrétions pierreuses accumulées dans les jointures, & qui troublent la circulation du sang. Les pierres, selon le célébre Auteur, se forment dans le corps humain, non pas par un suc pierreux particulier, mais tout simplement par

l'amas des parties terreuses que nous avalons avec les alimens. Ces parties terreuses n'ayant point de ressort, & ne pouvant servir à la nutrition, sont portées & accumulées aux extrémitez des petits vaisseaux ; & cela dans toutes les parties du corps indifférement, selon les dispositions particulieres qui peuvent s'y trouver.

Une vie paresseuse & peu tempérée, expose à ces congestions pierreuses : mais les enfans s'y trouvent souvent exposez par l'intempérance de leurs peres. Ils en héritent les traits du visage ; ils en héritent les humeurs, les vices, les défauts, les maladies. C'est vers l'âge de tente-cinq ans que se dévelope le levain gouteux que nous avons hérité de nos Ancêtres, ou que notre propre intempérance nous a causé. Lorsque ce levain s'arrête dans la vessie & y produit des pierres, il est plûtôt dévelopé, à cause de la disposition des parties qui favorisent plus ou moins les congestions.

Les diagnostics & les pronostics de la Goute ne sont pas équivoques : elle ne permet d'ignorer ni le tems où

elle prend, ni les endroits
ſide. La circulation n'en eſt
cile, & juſqu'ici la Nature
preſque tout l'honneur : p
eſt violent, plûtôt il eſt gu
au moins une ſorte de co
pour ceux qui ſouffrent ; il
danger cependant qu'ils s'a
ſouhaiter que le mal augme
l'eſpérance d'en être plûtôt

A quel remede aura-t'on
cours ? Le Laudanum aſſo
bord la douleur, mais il la re
te plus cuiſante. Pour les
évacuans, il n'en faut poin
ils évacuent tout ce qui n'
levain du mal, & le laiſſent
me à ſec, maître du champ
le. La ſaignée n'y fait non
blanchir, & qui pis eſt,
auſſi le mal. Les Emétiques
thartiques, & en général tou
gatifs, & tout ce qui évacuë
ble, & même fort dangereux
artificielle ne vaut guéres mi
urines provoquées un peu tr
damment, pour un mal en
deux, la Goute & la pierre,
toûjours dangereux d'attire

té-là le levain, même pour le chaſſer.

C'eſt aux Gouteux de ſe preſcrire un bon régime. Qu'ils évitent comme un poiſon le vin tartareux & nouveau, auſſi-bien qu'une eau bourbeuſe, terreuſe, ſabloneuſe, & peſante. Les ragoûts & les mets trop façonnez ſont dangereux. Quand l'ennemi eſt une fois entré, il ne fait pas ſûr de vouloir le faire ſortir; mais on peut au moins l'empêcher d'entrer. Un Gouteux peut dîner, parce qu'enfin il faut vivre; mais ſon ſouper doit être fort modéré; aux approches mêmes de l'accès, il eſt mieux de ne ſouper point du tout.

Le meilleur remede eſt un exercice modéré du corps: car tandis qu'un Gouteux ſe repoſe nonchalamment dans ſon fauteüil, le ſuc pierreux ſe congele, le gravier ſe ramaſſe, les grumeaux ſe forment dans les jointures. La Goute ne court pas après ceux qui la fuyent.

De tous les vrais remedes, les altérans qui fondent les humeurs, qui relâchent les fibres, qui adouciſſent les parties, ſont les ſeuls qu'on employe avec ſuccès, ſoit au-dedans ſoit

au-dehors. Les préparations de Mars, c'est-à-dire, du fer; le Quinquina, le lait, sur tout celui de vache, les fomentations froides ou chaudes; tout cela est bon, mais appliqué à propos.

M. Deidier finit en concluant qu'il faut pour la Goutte un remede *lithontriptique*, ou *brise-pierre*, qui étant appliqué extérieurement aux jointures, fonde, dissolve, & dissipe le gravier qui s'y amasse. Le célebre Auteur ne dit pas qu'il ait trouvé ce *topique lithontriptique*, & il conclud seulement à le chercher: mais on sçait de bonne part, qu'il est possesseur de quelque chose de singulier en ce genre, & qu'on en a vû des expériences fort heureuses.

ARTICLE LXIX.

ERTATION SUR LA e & la nature du Tonnerre & Eclairs, qui a remporté le prix. le P. De Loseran Du Fese de la pagnie de Jesus, Professeur Royal Mathématiques dans l'Universi- Perpignan. A Bordeaux chez run in 12. pagg. 100.

cadémie de Bordeaux compo- de personnes, dont le mérite plûpart est assez connu du Pu- *vient d'avoir* enfin *la satisfac- pouvoir distribuer le prix*, que que de bonnes Piéces l'avoit e de réserver. C'est ainsi qu'elle prime elle même, dans l'Avert- ent qui est à la tête de cette Diss- on : elle continuë en ces ter- « Le R. P. Du Fese s'est servi, succès, des observations que azard lui a procurées, & qui été faites dans des lieux voisins eux où se forment les orages. ur la foi des Observateurs, il a *li l'explication* ingénieuse qu'il

» donne de la formation du Tonner-
» re, de la foudre, & des Eclairs, qui
» a emporté les ſuffrages de l'Acadé-
» mie ».

Dans le premier Article de ſa Diſſertation, le P. Du Feſe traite de la nature du Tonnerre. Il établit d'abord ſon Analogie preſque parfaite, avec la poudre à canon; & fait voir que la matiere du Tonnerre eſt, comme celle de la poudre, une matiere ſalino-ſulfureuſe, capable d'une grande raréfaction & très-inflammable. Les préparations qu'on donne à cette matiere pour en faire la poudre, contribuent beaucoup à en augmenter, & ſur tout à en rendre ſoudaine & violente, la raréfaction & l'inflammation. A force de broyer & de ſaſſer la poudre, on y incorpore beaucoup d'air, qui en fait un corps lié & viſqueux, comme il a été prouvé dans nos Mémoires; de ſorte que chaque grain de poudre contient beaucoup d'air, & d'air même reſſerré & en reſſort. Outre cela, on graine la poudre, & il ſe trouve auſſi par cet artifice tout ſimple, que beaucoup d'air eſt contenu entre ſes grains. Ce dou-

qui est dans chaque grain, &
es divers grains, forme comme
finité de petits ballons, que la
re étincelle va mettre en ac-
en redoublant un peu leur ress-
usques-là, le P. Du Fese parle
e par faits, & ne sçauroit être
dit par les vrais Physiciens;
re avec cela seul pourroit-il dé-
r & établir tout son Systême.
e s'y borne pas; il a recours
its tourbillons sans cesse boüil-
is du célebre Pere Mallebran-
fait nager les particules d'air
es tourbillons, & pense qu'el-
ont déterminées aussi à boüil-
& à tourbillonner; d'où résul-
rande force d'expansion qu'on
que dans l'air. Cette hypothè-
ingénieuse. Le Pere Du Fese
que au Tonnerre, dont la ma-
: les préparations ne différent
es de la poudre, qu'en ce que
re fait toutes choses d'une ma-
lus fine & plus exquise.
sels & les soufres que la chaleur
rre ou les feux souterrains éle-
in peu, sont plus subtils &
terrestres. L'Auteur les regar-
nme autant de petits globules

ou de petits tourbillons, & comme autant de petits ballons prêts à se dilater, mais retenus dans leur état de compression par la force de l'air qui les environne.

Le second Article traite des causes du Tonnerre. Avant toutes choses, l'Auteur rapporte quelques observations, qui font assez voir que les nuées ne sont pas des glaçons, comme l'a pensé Descartes, mais de simples broüillards, ou des amas de vapeurs détachées. A tous momens dans les païs de montagnes, on s'éleve au-dessus des nuées, on les traverse, on descend au dessous, selon qu'on va vers le sommet ou vers le pied des montagnes: or on ne voit point tous ces glaçons, mais au contraire des vapeurs, dont chaque molécule à un mouvement souvent très-irrégulier & très-rapide.

Le P. Du Fese considére toutes ces molécules comme autant de petits ballons enflez: & comme les molécules d'exhalaisons & celles d'air sont aussi des ballons enflez; il en résulte par une grande suite d'élaborations, qu'on peut voir dans l'Auteur, des ballons

ou des tourbillons plus grands, où les exhalaisons, les sels, les soufres sont mêlez, & ne peuvent manquer de fermenter, de s'échauffer, de s'enflammer, &c.

Le troisiéme Article traite des effets du Tonnerre. L'Auteur n'en omet point de considérable, & il les explique fort bien selon son Systême. Cette Dissertation est suivie d'une Lettre de l'Auteur, dans laquelle il rapporte un fait singulier, qui donne beaucoup de vraisemblance à son hypothése. C'est un homme digne d'en être cru, qui lui rapporta ce qui suit.

Cet homme accompagné d'un guide descendoit de la plus haute montagne, pour aller aux eaux de Vic: le tems étoit serein & très-chaud, le troisiéme de Septembre. Ils apperçûrent au-dessous d'eux vers le milieu de la montagne, un broüillard qui couvroit tout le vallon. Du sein du broüillard sortoient beaucoup de feux, qui serpentoient dans la nuée & hors de nuée. On entendoit en même tems un bruit moins fort que celui du Tonnerre. Notre Voyageur prit d'abord cela pour quelque feu d'artifice. Son

guide rectifia sa pensée, & lui apprit qu'il n'y avoit point de tems à perdre, pour se mettre à l'abri de l'orage.

Enfin, ils entrerent dans la nuée ou dans le broüillard. Heureusement le Voyageur ne craignoit point le Tonnerre, & se fit un plaisir d'en voir de près les diverses évolutions qu'il compare à des serpentaux, à des gerbes de fusées, &c. En entrant dans le broüillard il sentit un air frais. Ce broüillard étoit si épais, qu'il ne voyoit plus son cheval qu'il menoit par la bride.

Le plus intéressant de ce spectacle furent des corps globuleux, ou à peu près globuleux, qui voltigeoient çà & là dans la nuée, & qu'on voyoit d'assez loin à cause de leur couleur rougeâtre & foncée, à peu près semblable au feu bleuâtre du soufre allumé. Ces globes, au reste, tournoient très-rapidement autour de leur centre; il y en avoit de grands & de petits, & les petits devenoient grands par la jonction de plusieurs autres.

Cela l'amusoit: mais voilà tout à coup une de ces Boules, qui s'ouvre

à ſept à huit pas de lui, & d'où il ſort un feu clair & brillant, qui ſe diſperſe de tous les côtez, non ſans un bruit, dont le retentiſſement fut celui du Tonnerre. Le Spectateur en fut ſecoüé, infecté, épouvanté, & comprit qu'il lui convenoit de terminer là ſes obſervations.

ARTICLE LXX.

JOURNAL DES OBSERVAtions Phyſiques, Mathématiques, & Botaniques, faites par ordre du Roi, ſur les Côtes Orientales de l'Amerique Méridionale & aux Indes Occidentales. Par le R. P. Loüis Feüillée Minime, Mathémat. & Botan. de Sa Majeſté, &c. A Paris chez J. Mariette. 1725. in 4°. avec Planches, &c.

DAns la Préface, le R. P. Feüillée repond ſolidement à la critique que M. Freſier a faite de ſes Obſervations. Il ſemble effectivement que M. Freſier auroit pû dans ſa critique, reſpecter ou du moins ménager un peu plus un Obſervateur auſſi céle-

bre & aussi intelligent que le R. P. Feüillée, qui le convainc de ne lui avoir opposé qu'une *estime* vague & des oüis-dire fort suspects.

Le P. Feüillée remarque que depuis quelque tems l'esprit de la critique & d'une critique basse & maligne s'est emparée de la République des Lettres, & qu'il n'y a pas d'Ouvrage qui ne trouve son Censeur. On peut même remarquer que depuis une ou deux années que la Litterature est un peu déchuë, il paroît plus de critiques que d'Ouvrages à critiquer, grâce à une ou deux mouches qui infestent le monde sçavant. Le R. P. Feüillée releve son Censeur, sur ce que celui-ci avoit cité un Missionaire du Chily pour prouver qu'il y avoit beaucoup de vrais Athées dans ce Royaume. Heureusement le P. Feüillée a parlé au même Missionaire qui lui a dit précisément le contraire de ce que M. Fresier en rappotte. D'où, & de bien d'autres observations qu'il a faites dans le monde, le Religieux Observateur conclut, qu'il n'est pas même possible qu'il y ait de vrais Athées de bonne foi.

Août 1727.

; s'étendra point ici sur le Li-
P. Feüillée. C'est un détail
vations qui intéresse sur tout
ins, les Astronomes, les Géo-
, les Navigateurs, les Bota-
les Historiens de la nature;
it l'exactitude & l'air de Jour-
eroient peut-être pas du goût
le monde.

cependant des Observations
s pour tout le monde, com-
s du Cameleon qui ne vit
air, comme le croyoient les
, mais de quelques mouches,
e de feüilles d'arbres, à la vé-
ort petite quantité.

aussi une singularité fort re-
ole du Cameleon que ses
emuent les uns indépendem-
s autres, & qu'en même tems
yeux regarde en bas, l'autre
, un troisiéme à gauche, un
ne à droite.

Feüillée remarque aussi que
ement de couleurs de cet ani-
it des divers points de vûë où
arde; ce qui n'est point aussi
eux que ce qu'en avoient pu-
nciens.

Dans la description d'un animal appellé *Manicou*, le P. Feüillée dit que la femelle a sous le ventre une peau ouverte comme une poche, dans laquelle elle porte ses petits toûjours enfermez & pendus à ses mammelles. Cela est singulier, & marque bien un systême de liberté & de choix dans l'Auteur de tant de merveilles, & qu'en faisant le monde, il ne s'est asservi à aucune loi prétenduë naturelle, ni à aucune loi Géométrique ou Méchanique.

ARTICLE LXXI.

SUITE CONTINUE'E DE l'Addition à la Dissertation sur la Musique des Anciens. Des Instrumens composez de trois Tétracordes.

§. V.

LA jonction des deux Tétracordes ayant fourni à la Musique des Grecs un nouveau ton, qui étoit celui qui faisoit le milieu dans l'Héptacorde, c'est-à-dire, le ton *Mese*, & qui le partageoit avec le *Paramese* dans

l'Octacorde de Pythagore. Ce nouveau ton leur donna aussi dans la suite la dénomination d'un nouveau Tétracorde, qu'ils mirent entre les deux autres. Et de méme qu'ils avoient nommé *Tetracordon Hypatôn*, celui qui étoit au grave, du nom de la corde *Hypate*, celle du ton le plus grave dans le Tétracorde & *Tetracordon Netôn*, le Tétracorde qui étoit à l'aigu, du nom de la corde *Nete* dont le son étoit le plus aigu dans le Tétracorde: aussi nommerent-ils *Tetracordôn Mesôn*, c'est-à-dire, *mediarum* (*chordarum*) ce nouveau Tétracorde placé entre les deux autres, & qui tenoient le même rang entre le Tétracorde *Hypatôn* & le Tétracorde *Netôn*, que tenoit la corde *Mese* entre l'*Hypate* & le *Nete* dans la jonction des deux Tétracordes.

Ces trois Tétracordes joints ensemble faisoient l'étenduë essentielle de la Musique des Grecs : car quoiqu'on y en ait ajoûté un quatriéme, il étoit regardé comme hors du rang, si bien qu'on le nomma *Netôn Hyperbolaôn*, pour dire Tétracorde des cordes aiguës, *hors de rang*, ou transcendan-

tes; ce qui se faisoit pour le Systême parfait, qui étoit de la double Octave, selon Ptolemée. De-là vient que quand les Anciens vouloient exprimer toute l'étenduë de la Musique, ils se servoient de ces trois termes, *Hypate*, *Mese*, *Nete*. C'est aussi suivant ce même principe que Pline le Naturaliste (1), pour marquer l'étenduë du chant du Rossignol, employe les trois termes Latins qui répondent aux trois Grecs; *summus*, *medius*, *imus*: ce qui nous fournit une nouvelle preuve, que les termes de *summus* & *imus* étoient les termes de l'Art en Latin, & que quand Horace s'en est servi, il ne l'a fait que pour rende exactement les termes Grecs d'*Hypate* & de *Nete*.

Ces trois Tétracordes joints ensemble formerent deux nouveaux Instrumens, selon la maniere dont on inséroit ce nouveau Tétracorde entre les deux autres. Car quand la corde *Hypate* du Tétracorde *Netôn* ou à l'aigu, se trouvoit confonduë avec la corde *Nete* du Tétracorde *Mesôn*, ou du milieu, l'Instrument se caractérisoit

(1) Histor. Nat. Lib. X. Cap. 29.

l'Octacorde de Pythagore. Ce nouveau ton leur donna aussi dans la suite la dénomination d'un nouveau Tétracorde, qu'ils mirent entre les deux autres. Et de méme qu'ils avoient nommé *Tetracordon Hypatôn*, celui qui étoit au grave, du nom de la corde *Hypate*, celle du ton le plus grave dans le Tétracorde & *Tetracordon Netôn*, le Tétracorde qui étoit à l'aigu, du nom de la corde *Nete* dont le son étoit le plus aigu dans le Tétracorde: aussi nommerent-ils *Tetracordôn Mesôn*, c'est-à-dire, *mediarum* (*chordarum*) ce nouveau Tétracorde placé entre les deux autres, & qui tenoient le même rang entre le Tétracorde *Hypatôn* & le Tétracorde *Netôn*, que tenoit la corde *Mese* entre l'*Hypate* & le *Nete* dans la jonction des deux Tétracordes.

Ces trois Tétracordes joints ensemble faisoient l'étenduë essentielle de la Musique des Grecs: car quoiqu'on y ait ajoûté un quatriéme, il étoit regardé comme hors du rang, si bien qu'on le nomma *Netôn Hyperbolaôn*, c'est-à-dire Tétracorde des cordes aiguës hors de rang, ou transcendantes.

			E		G	H
La	*Nete* ...	C. Ton.	*Nete*	*Netôn.* / *Synemmenôn.*	Re.	*Apycnos.*
Sol.	*Paranete* ..	B. Ton.	*Paranete*..		Ut.	*Oxipycnos.*
Fa	*Parhypate* ..	A. Sémi-ton.	*Trite*		*b*Si.	*Mesopycnos.*
La	*Nete*	C. Ton.	*Mese* ...		La.	*Barypycnos.*
Sol.	*Paranete* ...	B. Ton.	*Lychanos*..	*Mesôn.*	Sol.	*Oxypycnos*
Fa	*Parhypate* ..	A. Sémi-ton.	*Parhypate*.		Fa.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	C. Ton.	*Hypate*, ..		Mi.	*Barypycnos.*
Sol.	*Paranete* ...	B. Ton.	*Lychanos*..	*Hypatôn.*	Re.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate* ..	A. Sémi-ton	*Parhypate*.		Ut.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*		*Hypate* ...		Si.	*Barypycnos.*

J'ai marqué à gauche les tons, ſelon qu'ils ſont dans chaque Tétracorde pris à part; & à droite, je les ai mis tels qu'ils ſont dans la jonction, & je garderai dans les autres Inſtrumens la même méthode. J'ai ſéparé les Tétracordes dont eſt compoſé le Décacorde. Les quatre cordes du Tétracorde ſimple ſont, à les nommer ſelon notre Game, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *La*. Et l'on peut voir par-là le nombre des cordes que chaque Tétracorde particulier a dans la jonction, & même quelle corde lui manque. On reconnoît par-là que le Tétracorde du milieu à ſes quatre cordes, puiſqu'il porte ſes quatre Notes. Il en manque une aux deux autres : celle qui manque au Tétracorde *Hypatôn*, eſt la corde *Nete*; auſſi le *La* qui lui répond, n'y eſt-il point employé. Celle qui manque au Tétracorde *Netôn*, eſt la corde *Hypate*; & c'eſt pour cela que je n'y ai point employé le *Mi* qui y répond. Le *La* devroit naturellement être ton *Apycnos*; mais comme il tient ici la place du *Mi*, ou de l'*Hypate*, qui eſt ton *Barypycnos*, il le devient comme par poſition. De

tous ces tons il n'y a que le l
ton qui soit *Apycnos*; parce qu
lité de *Nete*, il est naturelle
pycnos, à moins qu'il ne soit
té d'un semi-ton, ainsi que
Messon; & comme il se trou
nier ton, il reste *Apycnos*:
ce une régle générale, que
qui termine le chant à l'aigu
jours *Apycnos*. En ajustant
de notre Game à ceux du Dé
j'ai commencé par le *Si*, po
son que j'ai dite, en traita
cond *Heptacorde Synemmenô*

Endédacorde formé de trois Tétracordes.

F	D		E	G	H
La.	*Nete*	C. Ton.	*Nete*	La.	*Apycnos.*
Sol.	*Paranete* ..	B. Ton.	*Paranete* ..	Sol.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate* ..	A. Sémi-ton.	*Trite*	Fa	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	D. Ton.	*Paramese* ...	Mi.	*Barypycnos.*
La.	*Nete*	C. Ton.	*Mese*	Re.	*Apycnos.*
Sol.	*Paranete* ..	B. Ton	*Lychanos* ..	Ut.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate* ..	A. Sémi-ton.	*Parhypate* ...	♭Si.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate* ...	C. Ton.	*Hypate* ...	La.	*Barypycnos.*
Sol.	*Paranete* ..	B. Ton.	*Lychanos* ...	Sol.	*Oxypycnos* ...
Fa.	*Parhypate* ..	A. Sémi-ton.	*Parhypate* ..		
Mi.	*Hypate*				

On voit bien la raison pourquoi le *Mese* qui dans le Décacorde est *Barypycnos*, est ici d'un caractere tout opposé, c'est-à dire, *Apycnos*. Dans le Décacorde, le *Mese* qui tient la place de l'*Hypate Netôn*, prend aussi son caractere de *Barypycnos*; au lieu que dans l'Endécacorde, le *Mese* se trouve naturellement le *Nete* du Tétracorde *Mesôn*, & n'est point confondu avec l'*Hypate Netôn*. Ainsi il doit conserver le caractere de la corde *Nete*, qui est d'être *Apycnos*. C'est tout ce que l'*Endécacorde* a de différent du Décacorde; & par cette raison les observations que j'ai faites sur celui-ci, doivent être communes à l'autre.

Je ferai seulement remarquer ici que je ne m'accorde pas avec M. Wallis, dans la maniere d'assigner les Notes de notre Game aux tons du Décacorde & de l'Endécacorde. Dans les tons de chaque Tétracorde pris à part, il appelle *La* l'*Hypate Mesôn*; ce qui ne paroît pas régulier, car la premiere corde au grave de tout Tétracorde, est toûjours *Hypate*, & le terme d'*Hypate Mesôn* marque que cette corde est la premiere & la plus

grave du Tétracorde *Mesôn*. Or, se-
lon M. Wallis même, la corde *Hy-
pate* répond à notre *Mi*, & il n'y a
pas plus de raison d'appeller *Mi*,
l'*Hypate Hypatôn*, que l'*Hypate Me-
sôn* : c'est suivant cette régle, que dans
le Décacorde & l'Endécacorde, j'ai
toûjours appellé *Mi*, l'*Hypate Me-
sôn*. Du reste, comme il ne donne
point à l'égard de ces deux Instru-
mens, la suite des tons de notre Ga-
me appliquez à chaque corde, &
qu'il ne l'a fait qu'à l'égard de l'Ins-
trument à 18. cordes ; je renverrai
en cet endroit les observations, qu'il
y aura peut-être à faire sur ce point.

§. VI.

Des Instrumens composez de quatre Tétracordes.

Ces Instrumens étoient composez,
1°. Tétracorde *Hypatôn*, qui n'a-
voit que trois cordes, comme dans le
Décacorde & l'Endécacorde, sa qua-
trième corde *Nete* ou *La* se trouvant
confonduë avec l'*Hypate Mesôn*. 2°.
Du Tétracorde *Mesôn*, qui en avoit

quatre comme dans les deux précédens, ce qui faisoit sept cordes. 3°. Du Tétracorde *Netôn*, qui étoit de deux sortes, comme nous l'avons remarqué dans l'Article précédent, c'est-à-dire, ou *Synemmenôn*, auquel cas il n'avoit que trois cordes; ou *Diezeugmenôn*; & en ce cas, il en avoit quatre. 4°. On y ajoûtoit un Tétracorde nommé *Netôn Hyperbolæôn*, comme pour dire, d'extrêmes transcendantes. Ce Tétracorde ajoûté avoit quatre cordes, quand il étoit joint au Tétracorde *Netôn Synemmenôn*, qui n'en avoit que trois. Et le même n'avoit que trois cordes, quand il étoit joint au Tétracorde *Netôn Diezeugmenôn*, qui en avoit quatre: de sorte que ces deux Tétracordes ne faisoient jamais que sept cordes, qui jointes au sept des Tétracordes *Hypatôn* & *Mesôn*, ne fournissoient ensemble que quatorze tons. Et comme il n'en falloit plus qu'un pour faire la double Octave, dont la plûpart des Musiciens faisoient le Systême parfait; on ajoûta au grave de l'*Hypate Hypatôn*, le nouveau ton nommé *Hyperypates*, ou *Proslambanomenos*, dont j'ai parlé au

Août 1727.

sujet de l'Octacorde *Synemmenôn*, & qui est à un ton de distance de *l'Hypate*; d'où vient que pour le désigner par les Notes de notre Game, il faut l'appeller *Re*, quand l'*Hypate* s'appelle *Mi*; & *La*, quand l'*Hypate* s'appelle *Si*. Nous allons donner ici un modéle de l'un & de l'autre, de la même maniere que nous avons fait pour les autres Instrumens à quinze cordes.

F.	D.			E.		G.	H.
La.	*Nete*	C.	Ton.	*Nete*	*Nerôn Hyperbolaeôn.*	La.	*Apycnos*
Sol.	*Paranete*	B.	Ton.	*Paranete* . , ...		Sol.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate*	A.	Sémi-ton.	*Trite*		Fa.	*Mesopycnos.*
La.	*Nete*	C.	Ton	*Nete*	*Nerôn Synemmenôn.*	Mi.	*Barypycnos.*
Sol.	*Paranete*	B.	Ton	*Paranete*		Re.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate*	A.	Sémi-ton.	*Trite*		Ut.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	Δ	Ton.	*Paramese* , ...		Si.	*Barypycnos.*
La.	*Nete*	C.	Ton.	*Mese*	*Mesôn.*	La.	*Apycnos.*
Sol.	*Paranete*	B.	Ton.	*Lychanos*		Sol.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate*	A.	Sémi-ton.	*Parhypate*		Fa.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	C.	Ton.	*Hypate*		Mi.	*Barypycnos.*
Sol.	*Paranete*	B.	Ton.	*Lychanos*	*Hypatôn:*	Re.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate* . . .	A.	Sémi-ton.	*Parhypate*		Ut.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	Δ	Ton.	*Hypate*		Si.	*Barypycnos.*
Re.	*Proslam-*			*banomenos*		La.	*Apycnos.*

dans ce Syſtême trois tons du *Apycnôn*; tous les autres ſont e *Pycnôn*. Du reſte, les obſer- que nous avons faites ci-de- nous diſpenſent d'en faire ici velles.

Sol. *Paranete.*	B. Ton.	*Paranete.*	Sol. *Oxypycnos.*
Fa. *Parhypate.*	A. Sémi-ton.	*Trite.*	Fa. *Mesopycnos.*
Mi. *Hypate . .*	D. Ton.	*Paramese.*	Mi. *Barypycnos.*
La. *Nete . . .*	C. Ton.	*Nete.*	Re. *Apycnos.*
Sol. *Paranete.*	B. Ton.	*Paranete.*	Ut. *Oxypycnos.*
Fa. *Parhypate.*	D. Sémi-ton	*Trite.*	*b* Si. *Mesopycnos.*
La. *Nete . . .*	C. Ton.	*Mese.*	La. *Barypycnos.*
Sol. *Paranete.*	B. Ton.	*Lychanos*	Sol. *Oxypycnos.*
Fa. *Parhypate.*	A Sémi-ton.	*Parhypate.*	Fa. *Mesopycnos.*
Mi. *Hypate . . .*	C. Ton.	*Hypate.*	Mi. *Barypycnos.*
Sol. *Paranete.*	B. Ton.	*Lychanos.*	Re. *Oxypycnos.*
Fa. *Parhypate.*	A. Sémi-ton.	*Parhypate.*	Ut. *Mesopycnos.*
Mi. *Hypate . .*	D. Ton.	*Hypate.*	Si. *Barypycnos.*
Re. *Proslam-*		*banomenos.*	La. *Apycnos.*

Netôn Diezeugmenôn.
Netôn Synemmenôn.
Mesôn.
Hypatôn.

Ce Systême conjoint, que quelques Anciens tenoient pour le parfait, & qui comprend deux Octaves & une Quarte, ne peut se réduire à notre Game, sans le secours de deux *B-mols*; ce qui le rend encore moins parfait que le Systême *Synemmenôn* à quinze cordes : car il a deux fois le même défaut que ce dernier, dont j'ai parlé en son lieu.

Sur quoi je ferai remarquer, que quoique nous employons des *B-mols* dans notre Musique, les Modes où nous les employons, n'en sont pas moins parfaits; parce que les *B-mols* n'y changent rien pour le fonds, & que les intervalles des semi-tons se trouvent toûjours coupez alternativement par trois tons & par deux tons : ce qui ne se rencontre ni dans le Systême à quinze cordes, ni dans le Systême conjoint à dix-huit.

M. Wallis (1), en donnant un modèle du Systême parfait *Diezeugmenon* à quinze cordes, nomme le *Proslambanomenos Re*, & l'*Hypate Hypaton Mi* : ce qui le met dans la nécessité d'employer des *B-mols*; au

(1) *Appendix. ad Ptolem. p. 287.*
...ût 1727.

à l'égard de *Parhypate* & de
qui désignent la même corde ;
à-dire, la seconde du Tétracor
montant du grave à l'aigu. E
de *Parhypate* se conserve dans l
tracordes *Hypaton* & *Meson*
sont au grave ; parce que cou
conservant leur corde *Hypate*,
nom ne convient mieux à la
qui la suit, que celui de *Par*
c'est-à-dire, proche de l'*Hypat*
comme l'*Hypate* se perd dans
tracorde *Synemmenôn*, aussi-bi
dans celui d'*Hyperbolaeon*, &
change de nom & s'appelle *Pa*
dans le Tétracorde *Diezeugm*
a fallu aussi changer le nom de
pate qui ne convenoit plus,
tre à sa place celui de *Trite*, p
re, la troisiéme Note en desc
de la corde *Nete* ; parce qu'en
corde *Parhypate* est la troisié
comptant par *Nete*.

J'ai fait ces observations, p
diquer les raisons qu'il y a eu d
ger ces noms, selon les differ
tracordes qui se trouvent joi
un même instrument ; & au
faire connoître qu'il n'est pas

[illegible]

.. de se servir ou de *Paranete* ou
e *Lichanos*, en parlant de la troisié-
e corde du Tétracorde, ni de *Pa-
ypate* ou de *Trite*, en parlant de
seconde; & que ce seroit faire une
rte de Barbarisme en Musique, que
employer un de ces termes pour
autre. La régle est générale pour
us les Instrumens, où il entre plus
deux Tétracordes. A l'égard de ces
erniers, la même corde qui s'ap-
elle *Parhypate* dans les Tétracordes
Iypatôn & *Mesôn*, & qui s'appelle
rite dans les trois especes de Tétra-
ordes *Netôn*, s'appelle plus ordinai-
ement & plus correctement *Parame-*
dans les Héptacordes & les Octa-
ordes; parce que dans ces deux sor-
es d'Instrumens, elle se trouve pro-
he de la *Mese*, & qu'aucun nom ne
i peut mieux convenir que celui de
'aramese, qui marque cette proxi-
nité.

Je ne puis m'empêcher d'avertir
ncore ici, que la distinction des tons
'ycnos & *Apycnos*, & sur tout des
rois especes du premier genre, est
'une grande importance, pour pou-
oir bien discerner où se fait la jonc-

tion des Tétracordes, aussi-bien que le caractere de chaque ton dans les Tétracordes joints ensemble. La premiere corde *Mi* est toûjours ton *Barypycnos*; la seconde *Fa*, ton *Mesopycnos*; la troisiéme *Sol*, ton *Oxypycnos*. La quatriéme corde *La* est naturellement *Apycnos*: mais lors même qu'elle ne se trouve point supprimée, elle ne conserve le caractere *d'Apycnos*, que lorsqu'il y a un ton de distance entr'elle, & la corde qui la suit immédiatement à l'aigu : car lorsqu'il ne se trouve qu'un sémi-ton de distance entre deux, elle est, à l'égard de ce sémi-ton, comme la corde *Hypate*; elle termine un des intervalles, dans lequel se fait le Systême *Pycnôn*: & comme c'est au grave qu'elle termine ce Systême, elle devient ton *Barypycnos*. La lumiere infinie que cette distinction de tons répand sur les Tétracordes joints ensemble, est ce qui m'a engagé à joindre à chaque ton son caractere distinctif, quoique cela n'ait point encore été pratiqué dans ce détail, par aucun des Auteurs qui ont traité de la Musique ancienne.

Voilà ce que j'avois à dire sur le Tétracorde, dont j'ai expliqué toutes les parties, le plus clairement qu'il m'a été possible. Je ne dis rien des autres points de la Musique des Grecs; parce que n'ayant entrepris de parler de cette Musique, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour expliquer le Passage d'Horace, & justifier le vrai sens que j'ai prétendu qu'il y falloit donner; l'explication du Tétracorde & de toutes ses parties, suffisoit pour remplir le dessein, auquel je m'étois borné. Peut-être aurai-je occasion dans la suite d'entrer en discussion sur les autres parties de la Musique des Anciens; & peut-être même n'attendrai-je pas que l'occasion s'en presente; mais je suis bien aise de ne prendre sur cela aucun engagement avec le Public; parce que quand on lui promet quelque chose, il veut qu'on le lui tienne; & comme on ne peut pas toûjours répondre de soi-même pour l'avenir, j'aime mieux ne rien promettre, que de m'exposer à ne pas tenir ce que j'aurois promis.

ARTICLE LXXII.

EXPLICATION D'UNE Médaille d'or du Cabinet de Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine, par le P. H. J.

PArmi les Médailles d'or du riche Cabinet de son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine, il y en a une qu'on m'a fait voir depuis peu, laquelle me paroît être restée unique de ce coin-là. Je n'en trouve aucune semblable citée nulle part. Elle représente d'un côté un Prince âgé, de bout, simplement vétu, la tête ceinte d'un diadême & raïonnée, avec une corne de Bellier sur l'oreille. Il tient de la main droite l'Image de la Victoire; de la gauche un Sceptre de la longueur d'une pique. A ses pieds à droite, on voit un mouton naissant. Le nom du Prince est à la gauche, ΔΑΜΩΝΑΚΤΟΣ. De l'autre côté est un Char, tiré par quatre chevaux attelez de front, & sur lequel est celui qui le guide. Au-dessus, ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ, par un O : comme on lit sur plusieurs Mé-

dailles de Sicile, ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ, ΚΑΤΑΝΑΙΩΝ, ΛΙΠΑΡΑΙΩΝ, & autres.

Ce *Damonax* est celui dont Herodote parle au quatriéme Livre, n. 161. & 162. Il le nomme selon la dialecte Ionique & la commune, Δημώναξ, *Demonax* : comme on lit chez Herodore même *Archidamus* & *Zeuxidamus*, pour *Archidemus* & *Zeuxidemus* : & sur cette Médaille-ci même, ΚΥΡΑΝΑΙΩΝ pour Κυρηναίων, *Cyrenensium*. *Demonax* est un nom composé de δῆμος & de ἄναξ, dont on a fait par contraction ΔΑΜΩΝΑΞ : cette contraction demandoit l'Ω qu'on y voit. *Damonax* signifie donc *Populi Rex*, *Roi du Peuple*. Le nom est ici ...is au genitif, comme les noms des ...ois sur toutes les Médailles Grec...es anciennes, de Syrie, d'Egypte, ... Macedoine, de Thrace, & au...s : ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, ΣΕΛΕΥΚΟΥ, ...ΟΛΕΜΑΙΟΥ, ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ, ΜΑΥ...ΛΟΥ, & autres. Les Latins sur les ...lailles des Empereurs, des Rois ...Princes, ont toûjours mis leurs ...s au nominatif.

...Prince gouvernoit l'Etat de Cy-

réne sous la minorité du sep[illegible] des Rois du Païs, issus de Battus premier du nom, qui avoit fait bâtir la Ville, y ayant mené une Colonie de l'Isle de Thera, qu'on appelle aujourd'hui *Santorini* & *Santorin*, dans l'Archipel. La généalogie des Rois de Cyréne, comme Herodote la rapporte, au même Livre, n. 154. & suivans, nous fera connoître le tems que Demonax regna.

Battus, qui regna 40. ans.
|
Arcesilaüs, qui regna 16. ans.
|
Battus II.
|
Arcesilaüs II.
|
Battus III. surnommé εὐδαίμων.
|
Arcesilaüs III.
|
Battus IIII. ὁ παῖς Βάττος, puer. [illegible] monax goüverna sous lui. *Hero[d.]* n. 161.
|
Arcesilaüs IIII. tué sous Cam[byse] Roi de Perse. *Herod.* n. 164

Battus dans la Langue Africaine, [si]gnifie Roi, selon Herodote, n. 155. *Arcesilaüs* est un nom composé de [illegible] & de λαὸς, & signifie utile au [p]euple. Battus III. vivoit du tems [d]'Apries Roi d'Egypte, selon Hero[d]ote, n. 159. Apries est celui que [l]e Prophête Jérémie, au Chapitre [X]LIV, 30. appellé *Ephrée*. Il com[m]ença à regner l'an 163. de la Ville de [R]ome, 591. devant Jesus-Christ. [L]a Prêtresse d'Apollon à Delphes, [se]lon Herodote, n. 163. prédit à Arce[si]las IIII. que quatre Battus & quatre [A]rcesilas regneroient pendant huit [g]enerations; mais qu'ils finiroient là. [A]rcesilas fut tué sous Cambyse Roi de [P]erse, selon Herodote, n. 164. & par [c]onséquent environ l'an 523. devant Jesus-Christ, de la Ville de Ro[m]e, 231. Huit generations donnant [à] chacune trente ans, font 240. ans. [A]insi Homere, dans son Odyssée, γ' [2]45. dit que Nestor regna trois ge[n]erations, c'est-à-dire, quatre-vingt [d]ix ans.

Τρὶς γὰρ δή μιν φασὶν ἀνάξασθαι [γ]ένε' ἀνδρῶν. Ovide, Juvenal, & autres se sont trompez, lui donnant cent

ans. Ainsi le premier Battus a bâti Cyréne environ dix ans avant la fondation de Rome; la Chronique de Saint Jerôme n'en met que sept.

A cause de la minorité de Battus IIII. les habitans de Cyréne envoyerent à Delphes consulter la Prêtresse, sur la forme de gouvernement qu'ils devoient prendre pour être heureux. Elle leur dit d'aller à Mantinée Ville d'Arcadie, demander un homme qui fût capable de bien gouverner. Les Mantinéens leur donnerent un homme des plus considerez de leur Ville, que l'on appelloit *Demonax*. C'est celui qui est représenté sur cette Médaille. Etant venu à Cyréne, & s'étant informé de l'état des affaires, après avoir reglé les quartiers; & laissant au Roi Battus les bois consacrez aux Dieux, & toutes les fonctions de leur Sacerdoce, il donna au Peuple en commun ce qui avoit été auparavant au Rois. Et ce reglement fut observé tant que Battus regna. Mais son fils Arcesilas étant devenu Roi, dit qu'il ne souffriroit pas ce changement, que Demonax avoit introduit du tems de son

pere, & qu'il demandoit de rentrer dans les droits & honneurs, dont avoient joüi ses Ancêtres. Cette demande excita de grandes émotions, ou il eut le dessous. Il fut contraint de s'enfuir à Samos. Quand il y eut levé une puissante armée, il alla à Delphes pour apprendre de la sorciere quel seroit son sort. Elle lui répondit, mais en énigme obscure, qu'il seroit le dernier Roi de sa Race. Ce qui arriva : car il fut tué du tems de Cambyses fils de Cyrus, comme Herodote le remarque, n. 164.

Il résulte de-là, que Demonax fut Regent du Royaume de Cyréne, du tems de Cyrus Roi de Perse, vers ses commencemens : Qu'ainsi cette Médaille est plus ancienne que toutes celles que l'on a connuës jusqu'ici. J'avois cru, avant que de voir celle-ci, que la Médaille d'argent d'Amyntas Roi de Macedoine, bisayeul du bisayeul d'Alexandre le Grand, étoit la plus ancienne. Celle de Démonax peut lui disputer pour l'ancienneté, & la surpasse pour la qualité, vu qu'elle est d'or : elle pese un de nos Loüis d'or d'aujourd'hui, & sept grains. La

Médaille d'or de Gelon, Roi de Syracuse, ainsi qu'il est appellé dans Herodote, Livre VII. n. 161. est environ soixante dix ans posterieure à celle de Demonax; mais elle est la plus ancienne en or après elle, si je m'en souviens bien.

Le diadême de Demonax, les rayons qui réjaillissent au-dessus, la corne de Bélier qu'il a sur l'oreille, & le Sceptre, signifie qu'il gouverne le Païs où étoit le fameux Temple de Jupiter Hammon, & une célebre fontaine du Soleil, qui est figuré par ces rayons. Pline parle ainsi de l'un & de l'autre, au cinquiéme Livre, sect. V. *Cyrenaica, eadem Pentapolitana regio, illustratur Hammonis oraculo.... fonte solis... & ipsa Cyrene.* Cette fontaine étoit appellée la fontaine cherie du Soleil, parce que nonobstant les chaleurs excessives de l'Eté, l'eau en étoit agréable, fraîche tout le jour, chaude & amere sur le minuit, dit le même Auteur, au second Livre, section CVI.

Jupiter Hammon & le Soleil, étoient les deux principales Divinitez du Païs: Jupiter étoit, selon eux, la

Nature, qui rendoit la Province féconde en moutons & brebis : *Ham* apparemment signifiant agneau, mouton, brebis, ou Bélier, d'où est formé Hammon, le surnom de ce Jupiter : comme chez les Philistins l'Idole de Dagon étoit le même Jupiter, ou la Nature, qui rendoit leur Mer poissonneuse : *Dagon* étant formé de même de l'Hebreu *Dag*, qui signifie *Poisson* : *Ham*, ou *Am* pourroit bien tirer son origine du Grec ἀμνὸς, ou ἀμνὸς, *agnus*, vu que Cyréne est une Colonie Grecque. Aussi écrit-on *Ammon* & *Hammon*. Mais ces origines ne passent pas la simple conjecture.

Jupiter Hammon est dépeint sur les Médailles avec la corne de Bélier, pour marquer, comme j'ai dit, la Nature féconde en moutons, en ce Païs-là. La même corne de Bélier qu'on voit sur l'oreille des autres Princes, signifie qu'ils commandoient leurs armées en personne : Alexandre le Grand, & les Rois ses Successeurs, en Syrie, en Egypte, en Macedoine, en Thrace la portent de même par la même raison : *Dux Aries gregis*.

Le mouton ou Bélier naissant, qui e aux pieds de Demonax, est le Symbol de la Libye, aujourd'hui le Royau me de Barca, où est Cyréne; *parte Libyæ circa Cyrenen*, comme dit Sain Luc dans les Actes. Herodote & la Prêtresse de Delphes, au lieu que j'ai cité, n. 155. & 157. l'appellent *Λιβύην μηλοτρόφον lanigeram*, féconde en troupeaux à laine. On vante fort les moutons de Barbarie, qui viennent de-là. On en a vû autrefois à la Ménagerie de Versailles.

Enfin, le Char à quatre chevaux de front, marque une Fête de Courses de Chariots dans les dehors de la Ville de Cyréne, où les Villes voisines étoient invitées par le Régent Demonax; qui tient à la main l'Image de la Victoire; pour dire, qu'il recompensera le Vainqueur à la Course du Chariot représenté de l'autre côté. Tout parle dans cette Médaille. Dira-t'on qu'elle me fait trop parler?

ARTICLE LXXIII.

WESTE-MONASTERIUM or the Hiſtory and Antiquities of the Abbey church of S[t]. Peters Weſminſter. London, &c. *L'Hiſtoire & les Antiquitez de l'Egliſe Abbatiale de S. Pierre de Weſtminſter. A Londres, 1723. Par M. Jean Dart, 2. voll. in foll. Tom I. pagg. 195. ſans compter la Préface, l'Epitre, &c.*

CE n'eſt point d'aujourd'hui qu'on s'applique en Angleterre, à la recherche des Monumens propres à faire connoître les Communautez Religieuſes, qui ont autrefois habité cette Iſle. Les Ecrits d'Uſſerius, le Monaſticon Anglicanum, l'Anglia ſacra de Wharton, & quelques autres Ouvrages dans le même genre, que les Proteſtans Anglois nous ont donnez en différens tems, font voir juſqu'où va leur attention ſur ce point. Il paroît même que la curioſité des Sçavans de ce Païs, n'eſt pas le ſeul motif qui les anime à ce travail. C'eſt, oſerai-

je le dire, une espece d'hommage, que leur conscience les force de rendre à la vraye piété, & qui montre bien que malgré tous les mouvemens qu'on s'est donné dans ces derniers tems, pour la faire oublier en Angleterre; on pense encore avec plaisir aux moyens qui ont le plus contribué à la faire fleurir pendant tant de siécles, dans les Isles Britanniques.

Quoiqu'il en soit du motif, qui engage les Ecrivains Anglois à ces sortes d'Ouvrages; il est vrai de dire que celui dont nous parlons, offre au Public une matiere propre à l'intéresser par plus d'un endroit. Westminster est depuis plusieurs siécles, le Théatre des principaux Evénemens, qui décident du sort de la Monarchie Angloise. Cette Maison voit naître dans son sein la grandeur des Rois, à la Cérémonie de leur Couronnement. Elle la voit ensuite s'éclipser & s'ensevelir, pour ainsi dire, avec eux dans l'obscurité des Tombeaux, où elle les renferme après leur mort: souvent même, dès leur vivant, elle la voit attaquée, bornée, & quelquefois entiérement anéantie par les entrepri-

rlemens, dont les Assem-
ennnent dans les Salles de
En un mot, elle réünit
e, des avantages, dont cha-
éparément, suffit pour fai-
la gloire de quelque Mai-
re. Mais ce qui lui fait en-
être plus d'honneur, que ces
prérogatives, c'est que son
en quelque sorte la Demeu-
ne de tous les Morts Illus-
leterre. On y érige des Mo-
la plûpart de ceux qu'on ju-
de l'Immortalité. L'Indus-
isan, l'habile Orateur, le
hilosophe, & le profond
n, trouvent ici leur place
sages Politiques & les fa-
quérans. A côté des Mau-
ez à l'honneur des Henris
üards, on voit les Marbres
ges des Shahespear's, des
des S^ts. Evremonts, des
& les Poëtes en Angleterre
t pas les Champs-Elisées,
de cette égalité qu'ils met-
ux & les Héros.
ur nous former une idée
de Westminster, parcou-

727.

rons en détail la nouvelle Hiſtoire que nous en donne M. Dart.

Elle eſt diviſée en deux Volumes; & c'eſt le hazard bien plus que l'ordre des tems, ou la nature des matieres, qui en fait le partage. Nous ne parlerons cette fois-ci que du premier Tome.

Il commence par une Epitre Dédicatoire, & une Préface, qui n'ont de remarquable qu'une briéveté auſſi eſtimable en ce genre, qu'elle y eſt rare. Ces piéces ſont ſuivies d'un Poëme de plus de 1100. Vers, ſur les Mauſolées de l'Egliſe de Weſtminſter. On trouve dans ce morceau de Poëſie, du feu, de l'imagination, de l'élévation même, & de l'harmonie. La peinture ſur tout que fait M. Dart, du deſaſtre & de la mort de Marie Stuart Reine de France & d'Ecoſſe, eſt ſemée de traits nobles & pathétiques, & des plus propres à faire honneur à ſa Muſe. C'eſt dommage que l'Auteur, en finiſſant par une puérilité une deſcription ſi touchante, laiſſe dans l'eſprit des Lecteurs, une impreſſion moins avantageuſe de ſon goût, que de ſon génie: Qu'y avoit-

faire bâtir une magnifique Chapelle à son honneur, dans cette même Eglise que le Saint avoit honoré de son affection. Notre Auteur place ce fait, la 5^e^. année du Régne de Henri, & par conséquent à l'année 1221. & non pas à l'anné 1200. qu'on trouve dans l'Histoire de Westminster, pour l'Epoque de cet événement. Henri monta sur le Trône en 1216. & mourut en 1272. après un Régne de 56. ans; & cette erreur dans le chifre, ne peut être l'ouvrage que d'un Copiste ou d'un Imprimeur. Mais bien-tôt les besoins de cette même Eglise engagerent Henri à pousser ses libéralitez plus loin. Il entreprit de la rebâtir toute entiere, d'une maniere qui pût en quelque sorte la rendre éternelle. Il fit commencer

la quinziéme année d

s malgré la durée

long qu'il y ait

rant, il laiss

te, qui

quelque sorte se repentir de
taphores; & le nom de Pall
seul éloge qu'il donne à la
d'Angleterre, dans tout le c
son Poëme, où il ne dit d'el
son Mausolée, autre chose
qu'*elle gît proche de celle*
opprimée.

.... *Near the oppress'd t*
Oppressor lies.

Au reste, l'endroit qui re
Reine d'Ecosse, n'est pas le
Poëme, où M. Dart paroiss
patir aux malheurs des Stua
Tombeau de quelques Prince
te Maison, lui arrache en
plaintes sur le sort de leur au
mille. Il le prend d'abord su
à pousser bien loin ses regre
de sages réflexions le font p
ment rentrer en lui-même.
de sa Muse de sa témérité, &
donne de *renvoyer ce sujet aux*
qui viendront dans des tems
reux, où une vérité bien di
d'être un crime.

Août 1727.

Remit the Worb to Bards of happier
time,
When welltold truth Shallcease to
be a crime.

Le reste du poëme est dans le même goût, que les morceaux que nous venons d'indiquer ; c'est-à dire, un tissu de Descriptions, de Caracteres, d'Eloges, placez, à mesure que les Marbres ou les Bustes de Westminster, en font naître l'occasion. Quelquefois l'Auteur mêle les Eloges des vivans à ceux des morts. Tel est, par exemple, celui qu'il fait du fameux Evêque de Rochester François Atterbury, dépoüillé en 1723. pour des raisons d'Etat de son Evêché & du Doyenné de Westminster. M. Dart, qui le reconnoît pour son Mecéne, ne perd aucune occasion d'exalter son mérite. Ici, & par tout ailleurs, au commencement, au milieu, à la fin de son Livre, il nous le represente comme un homme, dans qui l'on trouve l'Eloquence, l'Erudition, le bon goût, joints à un zéle efficace pour le progrès des Sciences.

[redacted]

Après tous ces Préliminaires, vient enfin le corps de l'Ouvrage divisé en plusieurs Livres. Ce premier Tome en contient deux subdivisez en différens Chapitres.

Le premier de ces Chapitres traite de l'origine de l'Abbaye de Westminster. L'Auteur s'occupe d'abord, dès les premieres lignes, à réfuter le sentiment de ceux qui en font l'Apôtre S. Pierre, le premier fondateur : & ce qui l'engage dans une discussion, qui paroîtra inutile à bien des gens; *c'est*, dit-il, *que l'Eglise Romaine se prévaut de cette raison, pour exiger que nous nous soumettions à son autorité.* Et dans quel Acte émané de l'Eglise Romaine, M. Dart a-t'il vû mettre en œuvre ce titre, contre l'indépendance usurpée par l'Eglise Anglicane? Non, il nous permettra de lui apprendre, que ce n'est point sur des fondemens si foibles, que le S. Siége appuye ses droits. Les courses Apostoliques de S. Pierre ne furent jamais regardées dans l'Eglise Catholique, comme la mesure de la Jurisdiction qu'il a reçûë de J. C. & transmise à ses Successeurs. Donnée pour tous

les tems & pour tous les lieux, elle ne trouve d'autres bornes à ſon étenduë, que celles de l'Univers; ni d'autres terme preſcrit à ſa durée, que la conſommation des Siécles. Les Régions, dont le S. Apôtre a ignoré juſques au nom; comme celles qui ont eu le bonheur d'être ſe lieu de ſon domicile, les Indes & les Deſerts les plus reculez de l'Afrique, le Mexique & le Perou, comme Antioche Rome, ou la Judée, tout obéït à ceux à qui, dans la perſonne de S. Pierre, J. C. a confié le ſoin de tout ſon troupeau, & le droit de confirmer leurs freres dans la Foi. Voilà la juſte idée des prérogatives, que la Chaire de Saint Pierre s'attribuë, & que toutes les Egliſes unies à ſa Communion, ſe font une loi de lui accorder. Et ſi quelquefois l'Egliſe Romaine, pour nourrir & fortifier la foi des ſimples, ou pour confondre l'opiniâtreté des eſprits indociles, juge à propos d'expoſer les preuves de ſa Prééminence; c'eſt dans des textes de l'Ecriture, clairs & expreſſifs, dans les témoignages des Saints Peres & des Conciles, dans la pratique de toutes les Egliſes & de

tous les tems, & non dans de frivoles conjectures, ou de simples convenances, qu'elle cherche dequoi se faire reconnoître pour la Mere & la Maîtresse de toutes les Eglises. Voilà les principes dont elle se sert pour presser l'Eglise Anglicane, & exiger sa soumission : voilà la source des argumens qu'ont tant de fois mis en œuvre, contre cette même Eglise Anglicane, les Sanders, & les Stapletons, les Bellarmins, & les Suarez, les Du Perrons, & les Bossuets. Mais M. Dart les ignore sans doute ces argumens; & il lui est en effet bien pardonnable de les ignorer. Plein de cette bonne foi, qui regne dans tout le cours de son Ouvrage, il n'aura eu garde de soupçonner celle d'autrui; & ne consultant apparemment, pour s'instruire des prétentions de l'Eglise Romaine, que des Controversistes interessez à leur donner en tout un air d'extravagance. Il n'est point étonnant qu'il ait travesti les preuves de quelques uns de nos Dogmes, en parlant après des Théologiens accoûtumez tous les jours à défigurer les Dogmes eux-mêmes.

Mais la méprise de M. Dart en ce point, n'empêche pas qu'on ne soit d'accord avec lui, sur ce qui regarde le voyage de Saint Pierre en l'Isle de la Grande Bretagne; & il paroît qu'en abandonnant une origine si glorieuse, mais si incertaine, il faut s'en tenir à la Chartre du Roi Edgar, le plus ancien & le plus authentique des Monumens qui nous restent pour fixer les commencemens de l'Eglise de Westminster; & qui en met l'Epoque à l'an 614. Le fondateur est, selon cette même Chartre, un certain Sebert ou Segebert, Prince des Saxons Orientaux, & Neveu du Roi Ethelbert. La plûpart des Historiens donnent à ce même Ethelbert beaucoup de part à cette œuvre de piété. L'Eglise fut bâtie sur les ruïnes d'un Temple de Payens, dans un lieu nommé alors *Thorney*, en Latin *Torneïum*, & consacrée à Dieu sous le nom de S. Pierre par Mellitus Evêque de Londres, & un des premiers Disciples & Compagnons du Moine S. Augustin Apôtre des Anglois. Segebert mourut; & ses enfans dégénérans de la piété de leur Pere, tombent

dans l'Idolâtrie. Mellitus-même eſt obligé de fuir leur perſécution; & la nouvelle Egliſe de S. Pierre, durant l'eſpace de pluſieurs années, demeure comme à l'abandon. Enfin, Offa Roi des Merciens vint la tirer de cet état d'obſcurité. Il établit près de l'Egliſe une Communauté de Moines, & une Ecole. Mais l'Egliſe étoit toûjours deſſervie par des Prêtres, entre les mains de qui elle continua juſqu'au Régne de ce même Roi Edgar, dont nous avons déja cité la Chartre; le Prince, à la ſollicitation de Saint Dunſtan Evêque de Londres, mit à la place des Prêtres, les Religieux déja établis dans le voiſinage. S. Dunſtan leur donna un Abbé; & c'eſt à ce tems, c'eſt-à-dire, environ l'an 970. qu'il faut rapporter l'établiſſement de l'Abbaye de Weſtminſter.

Malgré ce changement, la nouvelle Abbaye de S. Pierre de Weſtminſter demeura encore aſſez long-tems négligée, & ne commença à avoir quelque luſtre, que ſous le Régne d'Edoüard ſurnommé le Confeſſeur. Ce que fit le Saint Monarque en fa-

 veur

veur de Westminster, remplit le .
cond Chapitre de notre Histoire.
Prince chassé de son Royaume
les Danois, & réduit à chercher da
les Cours étrangeres un azile con
leur fureur, fit vœu, si Dieu mett
fin à ses disgraces, d'aller en Pélei
nage à Rome, visiter les Tombeau
des Saints Apôtres. Remonté quel
que tems après sur le Trône, il fi
part aux Grands du Royaume, & de
son vœu, & de la résolution où il
étoit de l'accomplir au plûtôt. L'Angleterre n'étoit cependant pas encore
sans crainte du côté des Danois; & il
parut aux Seigneurs Anglois, qu'une
dévotion qui laisseroit l'Etat en proye
aux ravages de ces Barbares, étoit
un peu hors de saison. Ils représenterent leurs raisons à Edoüard, & firent de vives instances auprès de lui,
pour l'engager à demander au Pape
la dispense de son vœu. La vraye
piété est toûjours docile. Edoüard
eut égard aux Remontrances de ses
sujets; & le Pape Leon IX. entrant
ans les raisons des Anglois, envoya
ne dispense, à condition que le Roi
onneroit aux pauvres ce qu'il lui en

auroit coûté pour son voyage, & feroit bâtir un nouveau Monastere, ou en rétabliroit quelque ancien à l'honneur de S. Pierre. Cette conduite desintéressée de Léon, rapportée par M. Dart, n'est point assûrément d'un homme, tel que l'erreur affecte de nous peindre les Pontifes du Seigneur, impitoyables Tyrans des Rois, avides de leurs dépoüilles, & jaloux de les voir humiliez à leurs pieds. Quoiqu'il en soit, la sage œconomie du Pape tourna à l'avantage de l'Abbaye de Westminster. L'Eglise & le Cloître furent rebâtis de neuf: les revenus furent augmentez; & cette Maison, qui n'avoit auparavant été distinguée que par la piété de ses Religieux, commença dès-lors à devenir fameuse par son crédit & son opulence.

Mais rien n'est à l'abri des injures du tems. Au Chap. 3e. M. Dart nous apprend, que, malgré les soins de S. Edoüard, l'Eglise de Westminster eut, environ deux siécles après, besoin d'un Restaurateur. Elle le trouva dans la Personne de Henri IIIe. Sa dévotion à S. Edoüard le porta à

faire bâtir une magnifique Chapelle à son honneur, dans cette même Eglise que le Saint avoit honoré de son affection. Notre Auteur place ce fait, la 5^{e}. année du Régne de Henri, & par conséquent à l'année 1221. & non pas à l'anné 1200. qu'on trouve dans l'Histoire de Westminster, pour l'Epoque de cet événement. Henri monta sur le Trône en 1216. & mourut en 1272. après un Régne de 56. ans; & cette erreur dans le chifre, ne peut être l'ouvrage que d'un Copiste ou d'un Imprimeur. Mais bien-tôt les besoins de cette même Eglise engagerent Henri à pousser ses libéralitez plus loin. Il entreprit de la rebâtir toute entiere, d'une maniere qui pût en quelque sorte la rendre éternelle. Il fit commencer à y travailler la quinziéme année de son Régne. Mais malgré la durée de ce Régne, le plus long qu'il y ait eu en Angleterre; en mourant, il laissa imparfait ce grand Ouvrage, qui ne put être achevé qu'environ quatorze ans après, c'est-à-dire, l'an 1285. Les libéralitez de ce Prince ne se bornerent pas aux seuls bâtimens; ses soins s'étendirent à tout. Argenterie, Or-

nemens, Rentes en argent, Biens en fonds de terre, Priviléges ſinguliers, & droits de toutes les eſpeces pour l'Abbaye ; rien en un mot ne coûta à Henri, de ce qui pouvoit ſervir à l'opulence & à la gloire de Weſtminſter, & y faire à jamais bénir ſon nom.

Edoüard fils & Succeſſeur de Henri, & le premier de ce nom, à compter depuis la Conquête des Normans, n'hérita de rien moins que des ſentimens favorables de ſon Pere pour l'Abbaye de Weſtminſter : mais les mécontentemens qu'il eut des Religieux en quelques occaſions, ne l'empêcherent pas de contribuer à réparer l'Egliſe, qu'un violent incendie arrivé l'an 1299. avoit beaucoup endommagée.

Henri VII. mit enfin le comble aux graces de ſes Prédéceſſeurs, & à la gloire de Weſtminſter. Nous ne parlerons point ici, ni de la magnifique Chapelle qu'il fit bâtir en 1502. pour ſervir à ſa ſépulture & à celle de ſa Poſtérité, ni de tant d'autres embelliſſemens, dont cette Abbaye lui fut redevable. Ceux qui, faute de ſçavoir l'Anglois, ne pourront point

s'en instruire par l'Histoire de M. Dart, n'ont qu'à consulter l'exact & l'élégant détail qu'en a fait M. Marsolier, dans la vie de ce même Henri VII. qu'il a donnée depuis peu d'années au Public. Henri VII. finit la liste des Princes, qui ont par leurs libéralitez contribué à la splendeur de Westminster. Jusques-là cette Abbaye avoit compté parmi ses Rois, autant de Bienfaiteurs, qu'il étoit monté de Princes sur le Trône d'Angleterre. Mais ici les choses commencent à changer de face pour elle;& desormais elle ne trouvera guéres dans ses Maîtres, que des ennemis & des destructeurs.

Henri VIII. paroît à la tête de ces derniers. *Ce Prince*, dit notre Auteur, *dont le nom ne rend qu'un son odieux aux oreilles de tous les gens de bien, dans qui la Religion ne put jamais modérer une incontinence sans bornes, & dont la rage brutale & insatiable méprisa toutes les loix de la raison; ce Prince*, dis-je, *par un seul mot de sa bouche profane, dépoüilla Westminster de tout ce que les mains pieuses & bienfaisantes de ses Prédé-*

cesseurs, y avoient religieusement consacré à Dieu, & mis par les plus effrayantes imprécations à l'abri d'un pareil brigandage .... ce Trésor immense ..... devint la proye des Parasites de Cour, vils Instrumens de ses débauches & de ses rapines, &c.

On ne doit point être surpris de voir le Sr. Dart, comme transporté hors de lui-même à la vûë de Henri, nous peindre avec les couleurs les plus vives & les plus noires, l'iniquité de ce Prince. Ce stile est familier même aux plus zélez Apologistes de la Réformation Anglicane. Et quand il s'agit de Henri VIII. le fameux Burnet, Heyling, le Chevalier Bawleigh, ne parlent point un autre langage que notre Historien. Comme si, à force d'insulter à la mémoire de ce malheureux Prince, ils pouvoient faire oublier au monde, qu'il est le premier Apôtre, le premier Pere de la Réforme, & que l'Eglise Anglicane est le triste fruit de ces mêmes emportemens & de cette incontinence, que des enfans ingrats & dénaturez, osent aujourd'hui, à leur honte, lui reprocher avec si peu de ménagement.

Août 1727.

Après Henri, paroît sur la scéne un autre Héros de la Réforme, que le Sr. Dart épargne aussi peu que le premier. C'est le fameux Duc de Somerset, Oncle d'Edoüard VIe. & Régent du Royaume pendant la minorité de ce jeune Roi. Voici comment notre Auteur s'exprime sur son compte. *C'étoit un homme dont l'intérêt faisoit la principale Religion; & que rien n'arrêtoit, quand il s'agissoit de satisfaire son avarice la plus sacrilége de toutes celles dont l'Histoire ait jamais fait mention. Cet homme ne trouvant plus, après la récolte de Henri VIII. dequoi faire une moisson aussi abondante qu'il l'auroit souhaité; plûtôt que de ne pas avoir sa part au butin, fit arracher jusques aux arbres, qui étoient restez sur pied dans le verger ...... & fit sauter en l'air l'ancienne Eglise des Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, afin d'en employer les matériaux, avec les ruïnes de plusieurs autres Eglises, à bâtir son Palais. Par ces démarches sacriléges, il se prépara à une entreprise encore plus criminelle: ce fut celle de renverser l'Eglise de Westminster dont on n'acheta la conservation, qu'e*

abandonnant à sa cupidité quatorze Terres appatenantes à l'Abbaye, &c.

Mais les brigandages de Henri & du Duc de Somerset, n'étoient rien en comparaison de ce que Westminster eut à essuyer, près d'un siécle après, d'une nouvelle espece de Réformateurs, gens que l'Auteur nous représente *comme une troupe impie d'hommes obscurs & méprisables, chez qui la stupidité & l'impudence, tenoient lieu de zéle pour une Religion, dont la pratique ne consistoit que dans les ruines & les brigandages.* On n'a pas de peine à comprendre quels sont ceux que notre Historien désigne par ces traits: il nous l'explique lui même ailleurs, dans plus d'un endroit. Ce sont ces Parricides des Rois, qui, après avoir trempé leurs mains dans le sang du meilleur des Princes, l'infortuné Charles I. crurent n'avoir plus rien à ménager avec Dieu, ni les hommes. Iconoclastes modernes, les Images & les Statuës de Westminster, restes odieux du Papisme, furent les premieres victimes de leur fureur. Bientôt ils changerent le Sanctuaire en un Etable: les Tombeaux furent ou-

verts les Mausolées renversez ou défigurez : à peine les murailles échaperent-elles à la rage de ces destructeurs. *C'étoient*, ajoûte M. Dart en parlant de tous ces différens fléaux, qui depuis le commencement de la Réforme avoient affligé Westminster, *c'étoient*, dit-il, *les playes d'Egypte, qui s'y faisoient sentir successivement. Ce que la grêle avoit épargné, fut détruit par un essain de Sauterelles.* Aussi cette Eglise n'a-t'elle jamais pû se relever de tant de chûtes, ni recouvrer sa premiere splendeur. L'état où on la voit aujourd'hui, est à peu près celui, où il a plu à ses derniers destructeurs de la laisser : & il seroit en effet assez extraordinaire que les Peuples se fussent empressez de lui rendre une partie de son ancien lustre, dans une Religion, dont les principes disposent insensiblement le cœur de l'homme au mépris de tout culte extérieur.

Le second Livre est comme le premier, subdivisé en différens Chapitres ; & il traite des anciennes Coûtumes de l'Abbaye. Le premier Chapitre est sur les Reliques ; & M. Dart

s'exprime d'abord ſur ce ſujet en homme ſenſé, & au-deſſus des préjugez ordinaires de la Secte. *Je ne me hazarderois pas volontiers*, dit-il, *à parler témérairement du reſpect, que les gens de bien rendoient dans l'ancien tems, aux Tombeaux des Saints Perſonnages.* Voilà donc l'Antiquité en poſſeſſion d'honorer *les Tombeaux des Saints Perſonnages*; & dans l'Antiquité, ce ſont *les gens de bien* qui obſervent cette coûtume. D'où il s'enſuit naturellement, comme l'inſinuë M. Dart, qu'il y auroit de la *témérité* à blâmer un uſage établi ſur de ſi ſolides fondemens. Pour comprendre tout cela, notre Auteur n'a eu beſoin que d'un peu de lecture & de réflexion. Mais ce qu'on a de la peine à concevoir, c'eſt qu'après un début ſi judicieux, il échouë à des minuties. D'accord avec nous, à ce qu'il paroît, ſur le fonds du culte que rend l'Egliſe Catholique aux Reliques des Saints, il ſe ſcandaliſe ſeulement de la maniere dont elle le rend. *L'étrange marque de reſpect*, dit-il, *que de troubler le repos, de déterrer les corps des Saints, en expoſer la corruption*

aux yeux du Public, & les mutiler souvent plus impitoyablement, qu'on ne fait un squelette livré aux dissections du plus curieux Anatomiste! En effet, la cruelle insulte pour les Saints, que de partager leurs ossemens avec ses freres, comme de riches portions d'un héritage précieux! D'en recueillir avec une attention scrupuleuse, jusques aux moindres parcelles, pour les enchâsser dans l'or & la soye, & en cacher la figure sous l'éclat des pierreries & des ornemens dont on les environne! De tirer leurs corps de la poussiere & de l'obscurité du Tombeau, pour les placer sur nos Autels, les exposer à la vénération des Peuples, & leur rendre des hommages si grands, que l'erreur nous en fait un crime, & nous impute faussement de les égaler à ceux qu'on doit à la Divinité. Cette conduite paroissoit si respectueuse aux premiers Réformateurs, qu'ils y trouvoient de l'Idolâtrie. Mais cette accusation est usée; & l'on veut aujourd'hui y chercher de l'impiété. C'est ainsi que l'iniquité se dément tous les jours elle-même. Non, Monsieur Dart fait voir dans

le reste de son Ouvrage trop de solidité d'esprit, pour n'être pas lui-même le premier à sentir le foible d'une objection si puérile; & s'il ne craint point après cela de la proposer, ce n'est apparemment que pour parler le langage d'un Païs, où il seroit de mauvaise grace de faire mention d'un usage propre de l'Eglise Catholique, sans y trouver quelque chose à reprendre.

L'auteur ne suit pourtant pas toûjours cette régle, en parlant au Chapitre 2^e^. des Autels & des Chapelles de Westminster; au 3^e^. des Anniversaires, des Obits, des Indulgences; au 4^e^. de la Coûtume qu'avoient les Pêcheurs de la Tamise, de faire à l'Eglise de Westminster, en certain tems de l'année, des offrandes de Saumon. Content sans doute d'avoir ailleurs porté assez loin ses égards pour les préjugez du Protestantisme, il ne touche qu'en Historien modéré & fidéle, des Articles, qui sembloient donner si beau jeu à la critique d'un Auteur Anglican.

Un homme qui entre dans un si grand détail que le fait M. Dart, ne

pouvoit, dans une Histoire de Westminster, passer sous silence ce qui regarde les Reliques de S. Edoüard le Confesseur. Ce point fait la matiere du 5^{e}. Chapitre, dont nous raprocherons ce que l'Auteur dit sur le même sujet, dans quelques autres endroits de son Livre. S. Edoüard le dernier des Rois Saxons en Angleterre fut canonisé par le Pape Alexandre III. sous le Régne de Henri II. l'an 1163. selon Matthieu Pâris; & selon Matthieu de Westminster, l'an 1164. Environ 50. ans après, Henri III. fit enfermer son corps dans une Châsse couverte d'or & de pierreries, qu'il plaça dans la magnifique Chapelle qu'il venoit de bâtir à l'honneur de son Saint Prédécesseur. Ce Dépôt sacré resta dans cet état jusqu'au milieu du siécle passé Les premiers Réformateurs respectoient dans cette Relique le Mausolée d'un de leurs Monarques; & leur respect alla si loin, qu'ils ne dépoüillerent ce Monument précieux, *que de ce qui valoit la peine d'être emporté* : ce sont les propres termes de M. Dart. *The Reformers had so much regard to it as*

being a repository for a Prince, that they spoil'd it of nothing, but What was valuable. Cette modération si aisée à imiter, ne fut pas du goût des Puritains & des Indépendans : ne trouvant plus rien à piller, ils se mirent à saccager & à détruite. Cependant une des trois Châsses, qui, les unes par-dessus les autres, renfermoient le Corps du Saint, échapa à la fureur de ces Fanatiques. Et le nommé Henri Keep, qui avoit quelque emploi dans l'Eglise de Westminster, & qui s'étoit fait Catholique sous le Régne de Jacques II. s'apperçût peu de tems après le Couronnement de ce Prince, qu'une poutre tombée de quelque Echaffaut, avoit enfoncé la Caisse où devoient être les ossemens du Saint. Il examina la chose en présence de deux de ses amis : ils trouverent la tête du Saint solide & ferme, les deux machoires pleines de dents; un ruban ou une bande d'or lui ceignoit les temples : sous ses épaules étoit une chaîne d'or, longue de vingt pouces, & un riche Crucifix émaillé & chargé de différens ornemens. On porta ce dernier morceau au Roi Jac-

ques, qui fit renfermer & la Châsse & les Reliques dans un second Coffre, plus propre à les conserver que n'étoit le premier. Il n'en auroit pas beaucoup coûté à l'Auteur, pour nous apprendre si c'est encore-là l'état où elles se trouvent aujourd'hui. Mais dans la multiplicité des détails ausquels il s'est abandonné, il n'est pas surprenant qu'il ait échapé quelque chose à son attention.

Il reste encore à parler des Planches, qui font la partie la plus considérable du Livre, & qui se trouvent dans ce premier Volume au nombre de 66. Mais comme cet Extrait n'est déja que trop étendu; nous remettons à parler de toutes les gravûres à la fois, dans le compte que nous rendrons le mois prochain du second Volume de cette Histoire.

ARTICLE LXXI

RECUEIL DES DISSE tions du Pere Souciet de la gnie de Jesus. Tome II. A chez Rollin 1726. *In* 4°. 190.

CE Recueil contient 1°. ur gé de Chronologie dep Création du Monde, jusqu'à l de Jerusalem par Vespasien. 2 Dissertation sur l'Abregé de C logie de M. Newton, conten preuves Astronomiques. 3°. u conde Dissertation, qui renfer preuves Historiques contre le Ouvrage. 4°. une troisiéme Di tion, qui combat cette Chron par les Médailles. 5°. La qua Dissertation examine la dur M. Newton donne aux Rég aux Successions. 6°. Dans la ci me on réfute la Réponse de M. ton. 7°. Enfin, la derniere Pi ce Volume est une Dissertati une Médaille singuliere d'Aug

Fastes du Monde ou Abregé de Chronologie.

Ce n'est pas le défaut d'Ouvrages sur cette matiere, qui rend une nouvelle *Chronologie* utile, ou même nécessaire. Il n'est peut-être rien dans les Sciences, qui ait plus exercé les Sçavans, ni qui, après tant de Livres composez pour en éclaircir les difficultez, ait néanmoins conservé tant d'incertitude & d'obscurité, & tellement partagé les sentimens. On ne peut disconvenir que dans l'étude de l'Histoire & de l'Antiquité; étude dont les avantages sont si généralement reconnus, il ne soit nécessaire d'avoir la suite des tems devant les yeux, & les principaux événemens placez selon l'ordre des siécles & des années, ausquels ils sont arrivez; de pouvoir y rapporter ce qu'on lit; lui donner la place qui lui convient dans l'ordre Chronologique; & voir enfin d'un coup d'œil l'état du Monde en chaque tems. *Ce secours*, dit l'Auteur de la nouvelle Chronologie, *rend les lectures plus utiles & plus agréables :*

il remédie à la confusion qu'elles produisent quelquefois : on voit mieux les causes, les principes, les liaisons des évenemens ; ils s'arrangent mieux dans la mémoire : on les apprend plus facilement, & on les oublie moins.

Tout consiste à avoir un bon guide dans une route, qui, pour être si fréquentée, n'en est encore guéres mieux connuë. Les fondemens sur lesquels est appuyée la nouvelle Chronologie, sont les preuves Astronomiques ; preuves au-dessus de l'incertitude des opinions ; & , pour parler comme un brillant Auteur des plus récens preuves *affranchies de l'arbitraire des conjectures* ; & les faits les plus exactement fixez dans les Monumens anciens. Tout y a été discuté, tout y a été pesé par un Sçavant, depuis longtems accoûtumé aux études les plus sérieuses, & à l'examen le plus profond. Les Fastes, qui font la premiere Partie de ce Recuëil, ne sont qu'une suite Chronologique, & un arrangement des faits placez avec toute la précision possible, dans le tems qui leur convient, sans embarras, sans discussion, sans raisonnement. Cet

Ouvrage eſt comme le fruit & le réſultat de la diſcuſſion & des raiſonnemens, qui ſe trouvent dans les *Diſſertations* dont il eſt ſuivi. C'eſt au commun des Lecteurs, une voye applanie, pour parcourir la vaſte étenduë des ſiécles écoulez juſqu'au terme qu'on s'eſt preſcrit : c'eſt le fil qui dirige leurs pas dans ce Labyrinthe, ſans les éclairer.

Cœca regit filo veſtigia (1).

Mais pour ceux qui veulent aſſûrer leur marche, & reconnoître le chemin qu'on leur fait faire, & qui en ſont capables; les *Diſſertations* qu'on voit enſuite, portent la lumiere dans ces détours obſcurs, & font voir les raiſons que l'on a de les conduire par cette route.

Dans ces *Faſtes* on s'eſt contenté de marquer les Epoques principales, les plus grands événemens, les commencemens des Empires, des Regnes, des Etats, la fondation de quelques Villes, l'origine & le progrès des Arts, l'âge des Grands-Hommes en chaque

(1) *Virgil. Æneid. VI.* 30.

genre : mais sur tout on n'y a rien admis que de Chronologique, rien de purement Historique ; rien qui n'eût la preuve de sa datte, & une raison pour être rangé au tems & à l'année où on l'a placé. Avec toutes ces restrictions, cette Chronologie, dans sa briéveté, ne laisse pas d'être fort remplie, & suffisante pour tirer de l'Histoire ancienne les avantages que nous avons marquez.

Dans le plan que l'Auteur s'est formé, il comprend deux choses, qui entrent nécessairement dans la chaîne d'une bonne Chronologie ; 1°. Une suite d'événemens, qui, liez les uns aux autres, montrent le nombre des annnées qu'il y a depuis la Création du Monde, jusqu'au terme que l'on s'est proposé. Chacun de ces événemens qui tiennent ainsi l'un à l'autre, est ce qu'on appelle Epoque. 2°. Beaucoup d'autres faits, qui, n'entrant pas dans cette suite, ne laissent pas d'y être liez, & d'y tenir par quelque endroit. Les Epoques qui sont le fondement de cette Chronologie, sont 1°. la Création du Monde, 4020. ans avant la Naissance de Jesus-Christ.

2°. le Déluge, l'année du Monde, 1656. avant J. C. 2365. 3°. la 75e année d'Abraham, & son entrée dans la Terre de Chanaan, qui répond à l'année du Monde 2083. & avant Jesus-Christ. 1938. C'est-là que commencent les 430. années dont parle S. Paul, Gal. III. 17. & que l'on appelle quelquefois l'Ere d'Abraham. 4°. La sortie d'Egypte, lorsque Moïse en tira les Hebreux, année du Monde 2512. avant J. C. 1509. Alors fut célebrée la premiere Pâque, le 14. du premier Mois, sur le soir. 5°. La fondation du Temple de Salomon, l'an du Monde 2991. avant Jesus-Christ, 1030. 6°. La destruction de ce Temple, & le commencement de la Captivité de Babylone, ann. du M. 3415. avant J. C. 606. 7°. La premiere année de Cyrus à Babylone, & le retour de la Captivité, ann. du M. 3485. avant J. C. 536. 8°. La Conquête d'Alexandre, ann. du M. 3690. avant Jesus-Christ 331. 9°. Le commencement de l'Ere des Seleucides, ann. du M. 3710. avant J. C. 311. 10°. La retraite de Mathathias, & le commencement du Gouverne-

ment des Machabées, ann. du M. 3854. avant J. C. 167. 11°. Le Consulat de Ciceron, sous lequel Jerusalem fut prise par Pompée. La Naissance d'Auguste, ann. du M. 3959. avant Jesus-Christ. 62. 12°. La mort d'Auguste, & le commencement de l'Empire de Tibere, ann. du M. 4035. année de Jesus-Christ 15. 13° La 15e. année de Tibere, 30e. de J. C. commençante, d'où s'ensuit l'année de la Naissance de J. C. en l'ann. du M. 4050. 14°. Enfin, le commencement de l'Ere Chrétienne à la Naissance de J. C. l'année du Monde 4020. ainsi qu'il a été dit. Telles sont les Epoques capitales, sur lesquelles roule cette Chronologie; & d'où l'on conclut, que depuis Adam jusqu'à cette année 1727. il s'est écoulé 5747. ans.

Dissertations sur l'Abregé de Chronologie de M. Newton. A M. l'Abbé Conti.

PREMIERE DISSERTATION.

Preuves Astronomiques contre ce nouveau Systême.

Il y a sept ou huit ans que l'on en

Août 1727.

voya d'Angleterre à Paris, un Abregé de Chronologie du célebre Chevalier *Newton*, si connu dans le monde sçavant par l'étenduë de son érudition. Cet Abregé fut communiqué au P. *Souciet* par M. l'Abbé *Conti*, illustre lui-même entre les Sçavans, & ami du Pere Souciet. Comme il s'en falloit beaucoup, que l'Auteur de ces *Dissertations* ne convint des Epoques, que l'on prétend établir dans la Chronologie Angloise; il fit ses Remarques sur cet Ouvrage, lequel a paru depuis en François, avec la Traduction de l'Histoire de l'Ancien Testament, composé en Anglois par M. *Prideaux*. Ce n'est pas sur cette Traduction que le P. *Souciet* a travaillé, mais sur une Copie de l'Original Anglois, avoüée de M. *Newton*, & sur une Lettre de M. *Keil*. Cette observation paroîtra nécessaire, si l'on vient à desavoüer la Traduction dont on vient de faire mention. A la Chronologie de M. Newton, publiée en François, on a ajoûté des *Observations* d'un habile Académicien *sur la Chronologie de M. Newton.* Dans ces observations on annonce de la ma-

niere la plus obligeante, les Remarques du P. Souciet sur le nouveau Systême Chronologique. C'est cette publication & cette annonce, faites sans la participation de notre Auteur, jointes aux instances de quelques Personnes de considération, qui l'ont engagé à donner les *Dissertations* contenuës dans ce Volume. Celle-ci se réduit à deux ou trois points des plus importans dans la Chronologie, & d'où dépend toute la suite de l'Histoire Grecque.

D'abord, M. Newton place la construction du Vaisseau des Argonautes l'an 939. avant J. C. & leur expédition deux années après, l'an 937. avant J. C. On ne croit pas ces faits si peu éloignez de notre tems : mais voici le principe, sur lequel se fonde le Chronologiste Anglois. *Chiron*, dit-il, (c'est le fameux Centaure) *Chiron forma les Constellations pour l'usage des Argonautes, & plaça les points solstitiaux & équinoxiaux au quinziéme degré, ou au milieu des Constellations du Cancer, de Libra, du Capricorne, & d'Aries.* Or M. Newton trouve que c'est en l'année 939.

 avant

avant J. C. que l'Equinoxe du Printems étoit au quinziéme degré d'*Aries*, & les autres points Cardinaux, à proportion, au milieu de leur Constellation. Voici comme il s'y prend pour établir cette Epoque & ce fait Astronomique. *L'an 316. de Nabonassar*, dit le Sçavant Anglois, (c'étoit l'année 433. avant J. C.) *Meton observa que le solstice d'Eté avoit rétrogradé de sept degrez*; que par conséquent il étoit au huitiéme degré du Bélier. *Or en rétrogradant d'un degré dans l'espace de 72. ans*, comme on convient; *il employe 504. ans à parcourir sept degrez. Ainsi ajoûtant 504. à l'année 433. avant J. C.* ou *316. de Nabonassar, il faut placer l'expédition des Argonautes 936. ans*, (ou plûtôt 937. ans) *avant Jesus-Christ*. Et c'est aussi à cette année qu'il la rapporte, comme nous venons de le voir. Tel est le calcul de M. *Newton*, confirmé par M. *Keil*, qui ajoûte que, selon les Anciens que M. *Newton* a suivis, au tems d'Hipparque, l'Equinoxe avoit été trouvé au quatriéme degré d'*Aries*, comme il avoit été trouvé au huitiéme, du

tems de Méton ; qu'Hipparque supposoit que la précession des Equinoxes n'étoit que d'un degré en cent ans, & que la Chronologie des Anciens étoit généralement fondée sur cette fausse supposition.

Le Pere Souciet renverse d'abord, par un double calcul Astronomique, la prétention de M. Newton, que Chiron plaça les quatre points cardinaux au milieu de leurs Constellations. Car, selon les Tables de M. de la Hire, en remontant de l'année 1700. à celle où le point équinoxial étoit au 15^{e}. degré d'*Aries*, on trouve que c'étoit la 1470^{e}. avant J. C. Et de même, en descendant de l'année où l'Equinoxe étoit au 15^{e}. degré du Bélier, jusqu'à l'année 1700. on trouve encore que c'étoit 1470. ans avant J. C. que le point équinoxial étoit au milieu d'*Aries*. Cela est concluant contre M. *Newton*. Mais le Pere Souciet n'en demeure pas-là ; il remonte à la source de l'erreur. *Hipparque*, dit M. *Newton*, ou M. *Keil* en son nom (on pouvoit y ajoûter Ptolémée) *Hipparque* croyoit la précession des Equinoxes d'un degré seulement

en cent ans : & c'eſt ſur cette fauſſe ſuppoſition qu'eſt fondée la Chronologie des Grecs. Ce mouvement eſt réellement d'un degré en 72. ans. Au tems de Méton, l'Equinoxe fut trouvé au huitiéme degré d'*Aries* ; au quatriéme, au tems d'Hipparque. De-là, M. Newton conclut que les Anciens mettant cent ans, pour un degré du mouvement du point équinoxial, reculoient trop les événemens de l'Hiſtoire Grecque, & en particulier le tems de *Chiron* & des *Argonautes* ; qu'il falloit les rapprocher, en ne donnant que 72. années à chaque degré de ce mouvement : ce qui à ſon compte, fait tomber la formation des Conſtellations par *Chiron*, à l'an 939. avant Jeſus-Chriſt.

On convient de la juſteſſe de ces concluſions ; mais on attaque les principes. Il eſt bien vrai qu'*Hipparque* donnoit cent ans par degré, au mouvement de préceſſion des Equinoxes ; & l'on accorde à M. *Newton*, qu'il ne faut compter que 72. ans pour un degré : mais il n'en eſt pas de même des autres principes ; & l'on fait voir 1°. que *Méton* n'a point trouvé l'Equi-

noxe du Printems au huitiéme degré d'*Aries*, ni *Hipparque* au quatriéme. 2°. Que la Chronologie des anciens n'étoit point fondée sur la supposition de cent ans, pour un degré de mouvement des points cardinaux.

Commençons par cette derniere proposition. Quelle preuve peut-on produire de ce prétendu fondement de la Chronologie des Anciens? Quel Auteur en a jamais parlé? Mais il y a plus que le silence des Ecrivains; & voici un argument positif & décisif. On met quatre degrez de différence entre les Observations de *Méton* & celles d'*Hipparque*; ce seroit donc 400. ans, suivant la supposition. Cependant les Anciens font fleurir *Méton* dans la 86e. & 87e. Olympiade, ce qui ne donne de distance de l'un à l'autre, que XXI. ou XXII. Olympiades, c'est-à-dire, 84. ou 88. ans. Il est vrai qu'à en juger par leurs observations, la distance est plus grande, & va jusqu'à 305. ans, depuis l'an 433. avant J. C. que *Méton* observoit, jusqu'à l'an 128. avant J. C. qui est l'année d'une observation que nous avons d'*Hipparque*; mais enfin

ce ſera toûjours près de cent ans à retrancher des quatre cens que ſuppoſe M. *Newton*. Je paſſe quelques-autres raiſonnemens, d'où l'on tire la même concluſion, & je viens à la premiere propoſition que j'ai avancée : *Méton* n'a point trouvé l'Equinoxe au huitiéme degré du Bélier, ni *Hipparque* au quatriéme. *Ptolémée* rapporte qu'*Hipparque* obſerva neuf fois le tems de l'Equinoxe : il marque précisément l'année, le mois, le jour, & la partie du jour : il ne dit pas un mot du lieu du Ciel où ſe fit l'Equinoxe. D'où M. Newton a-t'il pû l'apprendre ?

Le Pere *Souciet* ne s'en tient pas à cet argument négatif ; il prouve par une obſervation qu'*Hipparque* fit de l'Épi de la Vierge 128. ans avant Jeſus-Chriſt, qu'il n'a pû trouver l'Equinoxe au quatriéme d'*Aries*. Le calcul ne peut s'abreger, & ſeroit acceſſible à peu de nos Lecteurs : mais il fait voir la fauſſeté du principe avancé par le Sçavant Anglois que l'on réfute. On trouvera la même choſe, ſi l'on calcule le mouvement des Equinoxes, en remontant depuis l'année

1700. jusqu'aux observations d'*Hipparque*, c'est-àdire, jusqu'à l'an 158. avant J. C. Enfin Columelle, à l'endroit même que M. *Newton* a suivi, dit expressément, qu'*Hipparque* plaçoit les Equinoxes & les Solstices, au premier degré de leurs signes. (1) *Nec me fugit Hipparchi ratio, qua docet solstitia & aquinoctia non octavis, sed* Primis Partibus Signorum *confici.*

Par de semblables raisonnemens, la nouvelle Chronologie démontre que *Méton* n'a pû trouver l'Equinoxe au huitiéme degré d'*Aries.* Un Passage de *Geminus* semble ne laisser aucune difficulté sur ce sujet : car il dit expressément qu'Euctémon plaçoit l'Equinoxe du Printems au premier degré du Bélier. Or cet *Euctémon* observoit avec *Méton*. Celui-ci n'a donc pû placer le point équinoxial autrement que sonConfrere, & son Compagnon d'Observations.

Il n'y a donc que le seul *Columelle*, qui soit favorable au sentiment de M. *Newton*. Car cet Auteur prétend que les anciens Astronomes, *Eudoxe*, *Méton*, &c. (il en excepte *Hippar-*

(1) Colum. Lib. IX. Cap. XIV.

que, comme nous avons vû) mettoient les Solstices & les Equinoxes, au huitiéme degré de leurs Constellations. Mais l'autorité de *Columelle* peut-elle balancer les raisons que nous avons exposées? D'ailleurs n'a-t'il pas pû aisément se tromper aux chiffres? Car en Grec l'A, qui signifie I, & l'H, qui exprime le nombre de VIII. ou l'α & l'η, sur tout étant écrits à la main & à la hâte, se ressemblent assez, pour qu'on s'y méprenne souvent. Les exemples de ce mécompte ne sont que trop communs; & jusques sur le bronze même, on est souvent embarrassé s'il faut lire A ou H, soit en Grec, soit en Latin.

SECONDE DISSERTATION.

Preuves Historiques contre la Chronologie de M. Newton.

Puisque Monsieur *Newton* a retranché plus de 500. ans de l'Histoire des Grecs, par son Epoque de l'expédition des Argonautes, trop rapprochée de notre Ere; il faut nécessairement que les événemens se trouvent entas-

sciences confondus dans le trop court espace qu'il leur laisse. C'est ce que l'on entreprend de montrer dans cette seconde *Dissertation*, mais seulement par quelques exemples, & sans suivre M. *Newton* pas à pas.

I. Herodote compte depuis *Hercule* jusqu'à lui, (c'est-à-dire, comme l'entend le Pere *Souciet*) depuis la mort d'*Hercule*, jusqu'à la naissance d'*Hérodote*, environ 900. ans (1). *Hercule* mourut, selon *Clément* d'Alexandrie, 55. ans après l'expédition des Argonautes, & *Hérodote* naquit l'an 484. avant J. C. *Hercule* mourut donc l'an 1384. avant J. C. ajoûtez 55. ans, vous aurez l'an 1439. pour le voyage des Argonautes, & non pas 937. La différence est de plus de 500. ans.

II. M. Newton met la prise de Troye l'an 904. avant J. C. 33. ans, selon lui, après l'expédition des Argonautes.

Expédition des Argonautes	937.
Prise de Troye	904.
Différence	33.

(1) Herod. Liv. II. Ch. CXLV.

Cependant le calcul de *Clément* Alexandrin donne 79. ans de l'une à l'autre. *Hérodote* fait remonter la Guerre de Troye à l'an 1284. environ; c'est-à-dire, à 100. ans après l'entreprise des Grecs dans la Colchide.

III. *Hérodote* compte environ 800. ans depuis lui jusqu'à *Pan*, & dit que la Guerre de Troye est encore plus éloignée de son tems. Donc *Hérodote* étant né l'an 484. avant J. C. il faut que la guerre de Troye soit plus de 1284 ans avant J. C. & qu'elle n'ait pas fini 904. ans seulement avant J. C. par la prise de cette Ville.

Continuons à renverser l'Epoque de M. *Newton*. *Paterculus* dit que Troye fut prise 637. ans avant la fondation de Rome. Rome fut bâtie, selon M. Newton, 617. ans avant J. C. La prise de Troye tomberoit donc à l'année 1254. avant J. C. Mais parce que Rome fut bâtie 751. ans avant J. C. la prise de Troye est reculée à l'an 1388. avant l'Ere Chrétienne.

IV. De la fondation de Rome au Consulat de *Vinicius* & de *Cassius*, il y eut, dit *Paterculus*, 782. ans. Or ce Consulat tombe, selon M. *New-*

ton même, à l'an 31. de J. C. Rome fut donc bâtie 751. ans avant J. C. Et puisque Troye fut prise 637. ans avant la fondation de cette Ville, elle fut prise 1388. ans avant le commencement de notre Ere. Tels sont les raisonnemens du Pere *Souciet*.

V. L'Epoque si célebre des Olympiades, ne combat pas moins les principes de M. *Newton*. Il en met le commencement à l'année 776. avant J. C. C'est le reculer de trois ans, puisqu'il tombe, selon *Velleïus Paterculus*, à l'an 804. avant le Consulat de *Vinicius*, & que ce Consulat est de l'année 31. de J. C. *Iphitus* rétablit les Jeux Olympiques 773. ans avant J. C. Mais passons cette erreur légere à M. *Newton* : il n'y trouvera que plus d'embarras. Rome fut constamment bâtie dans la VI^e^. Olympiade, c'est-à-dire, 24. ans au plus après l'Institution d'*Iphitus*. Elle le fut donc 752. ans avant J. C. & non pas 617. La différence est de 135. ans, & dans un point de cette conséquence. D'ailleurs comment accorder avec toute la suite de l'Histoire, cette datte de la fondation

de Rome en l'année 617. avant J. C ? Les Rois gouvernerent Rome pendant 243. ans ; les Consuls durant 467. voilà donc 710. ans jusqu'aux Empereurs. Mais si Jesus-Christ est né l'année 617. de Rome, il faut que Jules Cesar ait été tué l'an 92. de J. C. & qu'Auguste ait commencé sa domination l'an 93. de J. C. & parce que N. S. n'est venu au monde que la 41e. ou 42e. année de l'Empire d'Auguste; il ne sera né que la 134e. ou 135e. année de l'Ere Chrétienne. Quelle confusion ! Le déplacement d'une seule Epoque importante, ne porte-t'il pas dans toute l'Histoire ? Ne disons pas seulement dans l'Histoire Romaine, mais aussi dans celle des autres Nations. C'est ce que le P. *Souciet* fait sentir dans son Ouvrage & ce qui montre combien est insoutenable un Systême, qui combat les Monumens les plus authentiques de l'Antiquité.

M. *Newton* a senti la difficulté ; & pour remédier à ces inconvéniens, il ôte 134. ans aux Rois de Rome, & fait commencer le gouvernement Consulaire l'an 110. de la fondation de cette Ville. Rien n'est plus com-

mode que de se défaire ainsi de ce qui embarrasse. Mais en est-on plus avancé? Si le Consulat a commencé à Rome l'an 110. le 47e. Consulat tombe à l'année 156. Cependant les Marbres Capitolins, dont l'autorité ne peut être balancée, le mettent à l'année 290. de Rome. Par de semblables exemples l'on fait voir combien la nouvelle Chronologie s'écarte du bon chemin, & c'est ainsi que finit la seconde *Dissertation*.

TROISIÉME DISSERTATION.

Preuves tirées des Médailles contre le Systême de M. Newton.

Le bronze n'est pas moins contraire au nouveau Systême, que le Ciel & les Livres. Les Médailles sont des témoins Contemporains des faits qu'elles nous apprennent. Or ces témoins irrécusables déposent contre M. *Newton*, & ils déposent sur un point, où leur foi ne peut être suspecte. En effet, & c'est la réflexion du Pere *Souciet*, quand sur les titres & les éloges, quand sur toute autre chose les

Médailles auroient altéré la vérité ; il n'y a ni vanité, ni flaterie, ni intérêt, ni raison, ni prétexte, qui ait pû corrompre les dattes, & renverser la Chronologie. Or voici quelques dattes tirées des Médailles, & absolument incompatibles avec le sentiment de M. *Newton*, sur l'Epoque de Rome.

Une Médaille d'Hadrien, précieuse par sa datte, & qui étoit dans le Cabinet de Monsieur *Foucault*, a pour Inscription du côté de la tête : IMP. CAESAR TRAIANUS HADRIANUS AUG. P. M. TR. P. COS. III. PP. Au revers : ANN. DCCCLXXIIII. NAT. URB. P. CIR. CON. SC. Voilà donc *Hadrien* vivant, Empereur, Consul pour la troisiéme fois, l'an 874. de la fondation de Rome. Or c'est ce qu'il est impossible de concilier avec la Chronologie de Monsieur *Newton*. Car enfin, si Rome n'a été bâtie que 617. ans avant J. C. la 874e. année de sa fondation est la 257. de J.C. Et néanmoins Adrien ne vécut que jusqu'en 138. & mourut le 12. de Juillet de cette année-là.

Le III^e^. Consulat d'Hadrien, marqué sur la Médaille, forme une autre difficulté insurmontable dans le Systême que notre Auteur combat. Ce III^e^. Consulat d'Hadrien est le 628^e^. dans les Fastes Consulaires; en ne donnant même aux Rois de Rome, avec M. *Newton*, que 109. ans, le 628^e^. Consulat tombe l'an 737. de Rome. Mais si Hadrien étoit Consul pour la troisiéme fois l'an 737. de Rome, comment établissoit-il des Jeux du Cirque pour le Peuple, l'an 874.

Voici une autre datte considérable, & qui ne s'accorde pas mieux avec celles de M. *Newton*. Sur les Médailles des deux Philippes on lit: SÆCULUM NOVUM. MILLIARIUM, & MILLENARIUM SÆCULUM. SÆCULARES AUG. COS. III. pour le pere, & COS. II. pour le fils. C'est-à-dire, que l'an 1000. de la fondation de Rome, sous le troisiéme Consulat de *Philippe* le pere, & le second de *Philippe* le fils, à l'occasion du nouveau siécle, ces Empereurs célebrerent des Jeux Séculaires. On voit assez que cela ne peut quadrer avec la fondation de

[redacted]

Rome, l'an 617. avant Jesus-Christ. Car dans cette supposition, l'an de Rome 1000, est le 383. de Jesus-Christ & les deux Philippes furent tuez l'an 250.

Les Médailles Grecques fournissent au Pere *Souciet* un nouvel argument, non moins fort que les précedens, & qui laisse encore moins de subterfuges. Mais ce que nous avons dit, est plus que suffisant, pour faire sentir par ce genre de preuves, les raisons qu'il a euës, de ne pas déferer à l'autorité du Sçavant Anglois, & de ne pas suivre sa Chronologie.

QUATRIÉME DISSERTATION,

Sur la Durée que M. Newton donne aux Régnes & aux Successions.

M. Newton suppose deux principes, sur lesquels est appuyée sa Chronologie. 1°, Que les anciens Historiens ou Chronologistes, ne sçachant pas le tems que chaque Prince a gouverné, sur tout en Gréce, ont égalé les Régnes ou successions, aux générations. 2°; Qu'ils ont donné une trop

longue durée aux générations. Ce sont ces principes que l'on examine dans cette *Dissertation*, & dont on montre la fausseté.

Ce n'est, dit M. Newton, qu'après la mort d'Alexandre, que l'on a commencé à distinguer les Régnes par le nombre des années qu'ils ont duré. En égalant les Régnes aux générations, on détermina la durée de trois générations à cent, ou même à cent cinquante ans ; ce qui donna à l'Histoire Grecque trois cens ou quatre cens ans d'antiquité, plus qu'il ne falloit. La nature n'accordant, selon le Chronologiste Anglois, que dix-huit ou vingt ans aux générations, c'est sur ce pied-là qu'il faut regler les Régnes & les successions ; & par ce moyen, l'on a une Chronologie conforme à la nature, à l'Astronomie, à l'Ecriture Sainte.

D'abord on fait voir que long-tems avant la mort d'Alexandre, on marquoit la durée du Régne de chaque Prince ; & c'est sans fondement qu'on avance le contraire. En second lieu, on n'a point égalé les Régnes & les successions aux générations ; cela est enco-

re hazardé ſans preuves. M. Newton reconnoit lui-même dans ſa Préface, qu'Eratoſthêne & Apollodore mettoient dix-ſept Régnes, & deux cens ſoixante ans entre le retour des Héraclides & la Bataille des Thermopyles. Il devoit conclure de-là, que les Anciens n'égaloient pas les Régnes aux générations. Hérodote dit expreſſément, que les Anciens donnoient trente trois ans à chaque génération. Tous les Régnes, dans les divers États, auroient donc été de trente-trois années, égaux entr'eux & aux générations. Or, rien de plus contraire à l'Hiſtoire des Nations, & en particulier de la Gréce. L'induction détaillée que l'on trouve ici, met ce point dans une évidence entiere.

On fait voir enſuite l'inconſtance de M. Newton, dans ſa Réduction des Régnes & des Succeſſions, conformément aux générations. Tantôt il veut que les Régnes ayent été de dix-huit ou vingt ans : tantôt il leur en donne vingt-huit à trente. Aux Rois de Rome il n'accorde que quinze ans : plus reſſerré encore à l'égard des Archontes perpetuels, il ne leur

laisse pas douze années. Voilà une régle trop changeante pour être bonne; & toutesfois on veut qu'elle soit fondée sur le cours de la Nature.

Jugeons, dit M. Newton, des anciens Rois de la Gréce, de Rome, des Archontes perpetuels, comme des Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, &c. Et comme le nombre des Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, &c. est au nombre des années qu'ils ont regné; ainsi les Héraclides, les Rois d'Athènes, de Sicyon, de Rome, les Archontes perpetuels, doivent être censez avoir été aux années de leur Gouvernement. C'est ainsi que ce Grand Homme porte par tout l'esprit géometrique, & sçait l'appliquer aux choses mêmes qui en paroissent le moins susceptibles. En Effet, les variations de M. Newton que nous venons de marquer, détruisent d'abord sa régle de proportion; & les exemples ausquels il en appelle lui-même, renversent sa supposition. Il veut en general, que suivant le cours de la nature, on réduise les Régnes sur le pied des générations, à dix-huit ou à vingt ans. Or en France,

en Eſpagne, en Angleterre, & dans les autres Etats d'Europe, 1°, on ne peut établir de régle certaine pour la durée des Régnes. 2°, Cette durée paſſe toujours pour chaque Prince, l'un portant l'autre, dix huit & même vingt ans, & roule entre vingt-trois & trente-cinq.

Dans les anciennes Monarchies, on trouve que les Régnes ont duré entre vingt-un & trente deux ans. Ainſi les antécedens & les conſéquens de la régle de proportion ſe trouvent également faux.

La Diſſertation finit par une proteſtation, que l'on ne prétend pas attribuer à M. Newton tous les mécomptes que l'on releve; parce qu'il y auroit de l'injuſtice à attribuer à un Auteur, & ſurtout à un Auteur d'une auſſi grande conſideration, les fautes d'un Ouvrage qu'il n'a pas avoüé, ni publié lui-même.

CINQUIÉME DISSERTATION

contre la Réponſe de M. Newton.

M. Newton ayant répondu aux Obſervations du P. Souciet ſur ſa Chronologie, c'eſt cette Réponſe que ce

Pere examine dans sa cinquiéme Dissertation. Il s'agit entr'eux de sçavoir où Chiron fit commencer le premier signe du Zodiaque ou la Dodécatémorie du Bélier. Par là, connoissant le mouvement de précession des Equinoxes; & supputant le chemin qu'ils ont fait, on sçait en quel tems ils étoient au lieu où Chiron les trouva; on connoit le tems de l'expedition des Argonautes; cette expedition est liée avec la prise de Troye; la prise de Troye avec le retour des Heraclides. La prise de Troye sert à fixer le tems de la fondation de Rome, & le commencement de la guerre du Peloponèse. Cet évenement sert à déterminer les années du Régne d'*Artaxerxès Longi-manus*. Des années de ce Prince dépend le calcul des semaines de Daniel. Telles sont les Epoques importantes, qui dépendent du point qui fait la dispute entre les deux nouveaux Chronologistes. M. Newton suppose que Chiron fit commencer la premiere Constellation, & tout le Zodiaque beaucoup à l'Orient de la 1re étoile d'*Aries*, qu'on appelle *l'Oreille du Belier*. Le P. Souciet au contraire

ſoutient que c'eſt à la premiere étoile de ce Signe, que Chiron plaça le commencement du Zodiaque. Il tourne cette queſtion en tous les ſens : il en conſidere toutes les faces, tous les rapports : il la prend de tous les biais dont elle peut être priſe ; Chronologie ancienne & moderne, ſuffrages des Auteurs Grecs & Latins, raiſons, autoritez, calculs, tout y eſt employé, tout y eſt développé, & tout cela forme une nuée d'argumens, contre leſquels il ne paroit pas poſſible que le ſyſtême attaqué ſe ſoutienne. Mais à cet égard, c'eſt à l'ouvrage méme qu'il faut avoir recours ; l'abregé ne pouvant qu'embarraſſer, ſans inſtruire ; chaque preuve n'a ici que l'étenduë neceſſaire.

DISSERTATION

Sur une Médaille d'Auguſte.

La derniere Diſſertation de ce Recueïl ayant déja paru dans ces Mémoires, nous ne nous y arrêterons point ici. L'Auteur a cru devoir la retoucher & la réimprimer dans ce vo-

lume. Une Médaille d'Auguste fort singuliere en fait le sujet. On y voit d'un côté une Couronne de Laurier, dans laquelle est la tête d'un jeune homme, & dans le champ à droite un A. & à gauche encore un A. Le Pere Souciet explique ainsi ces deux Lettres : AFRICA AUGUSTI. La Médaille se rapporte à la seiziéme année de ce Prince : mais elle ne fut frappée, selon l'Auteur de la Dissertation, que lorsqu'Auguste fut devenu le seul Maître de l'Empire. Ce fut la Province d'Afrique qui consacra ce Monument à la gloire du Prince.

Article LXXV.

LETTERA SOPRA IL DECAmeron del Boccaccio. *Lettre sur le Decameron de Bocace. Brochure in 4°, pagg. 20. très-petit caractere, sans nom d'Auteur, ni de Libraire.* 1726.

LE Decameron de *Bocace* contient cent nouvelles racontées en dix journées. Mr Rolli vient d'en donner une Edition à Londres, c'est-à-dire, dans le regne de la Librairie. La Lettre *Sopra il Decameron* est une Critique de cette édition nouvelle, que Mr Rolli à grossie d'Observations. L'Auteur anonyme adresse sa Lettre à un de ses Amis, fort prévenu sur les obscuritez, les inutilitez, les fautes de Grammaire, & mille autres, que Mr Rolli prétend avoir apperçû dans Bocace. Il reproche honnêtement à son Ami d'être un peu trop précipité dans ses jugemens, & de condamner un fameux Ecrivain d'Italie, sur l'autorité de simples Observations, pour lesquelles l'habileté nécessaire peut avoir man-

que: *Corre un pò troppo a furia a biasimere il Boccaccio sulla autorità di quelle semplici osservazioni.*

Le Decameron, continuë l'Anonyme, a passé par les mains de personnes si judicieuses & si habiles, que je ne comprens pas qu'il se puisse trouver des Italiens, qui ne se conforment point au sentimens de ces sçavans Examinateurs, ou qui du moins ne soient pas un peu plus lents à corriger Bocace. Mais, par je ne sçai quelle fatalité, cet Ouvrage a été sujet, de tout tems, à des Correcteurs du Texte, ou, pour mieux dire, à des Corrupteurs. En effet, poursuit l'Anonyme, Bocace composa le Decameron vers l'année 1350. & presqu'aussi-tôt le Texte en fut très-corrompu par des Copistes: plus même on transcrivoit l'Original, plus on y voyoit augmenter le nombre des omissions, des changemens, des altérations, des obscuritez, &c. Cela est si vrai, que jusqu'à présent on n'a découvert aucun Manuscrit, où ces sortes de fautes ne se trouvent. Un seul nous est resté, lequel est parfaitement semblable à l'Exemplaire que Bocace écrivit de sa propre main; & ce Ma-

 nuscrit,

nuſcrit, c'eſt la copie que tira François d'Amaretto Mannelli, Gentilhomme Florentin, l'an 1384. neuf ans ſeulement après la mort de Bocace. Le ſieur Mannelli donc copia l'Original même de l'Auteur; mais il le fit avec une attention, avec une exactitude, & avec des précautions incroyables. Auſſi, c'eſt à ce même Manuſcrit, que les Examinateurs ou Commiſſaires de 73. donnent le nom de très-bon, *Ottimo:* ils le reconnoiſſent pour le plus fidéle & le plus ſûr qu'on ait vû juſqu'ici; & ils proteſtent qu'ils en font plus de cas que de tous les autres enſemble.

De ceci, l'Auteur de la Lettre conclut en bonne forme, que, de toutes les Editions de Bocace, la plus parfaite eſt celle que donna l'an 1582. le Cavalier Leonard *Salviati*; vû qu'en ce qu'elle contient, elle eſt très-ſemblable à la Copie de *Mannelli.* Mr Rolli, reprend l'Anonyme, ſe trompe donc bien, lorſqu'il avance dans ſes Obſervations, que ſon Texte eſt le ſeul Texte original: cette prérogative ne convient & ne ſçauroit convenir, qu'au Texte de Leonard *Salviati.*

L'Auteur de la Lettre entre après cela dans l'examen & dans la correction des fautes de la nouvelle Edition de Londres. On renvoye aux sçavans Italiens la Lecture de cette discussion, qui peut leur être utile & agréable: utile, disons-nous, parcequ'elle est précise, judicieuse & nette. Car ce n'est point ici une de ces brochures, qui sont des volumes d'injures: c'est une Critique spirituelle, remplie de ménagemens & d'égards pour celui sur qui elle tombe. *Sig. Rolli*, dit l'Anonyme, *il quale benchè io non conosca, se non per reputazione, non dimeno lo amo e l'onoro . . . . . Egli è sicuramente persona di merito, e forse non volando è trascorso a far quelle sue osservazioni, che non mi par che gli possan far quell'onore che io gli bramerei.*

Cependant il ne faut pas que les loüanges dûës précisément au sçavoir & à la modération du Censeur de la *Critique du Decameron*, tirent à conséquence en faveur du Decameron même: cette édition fait plûtôt ressouvenir de ceque Mr Collier disoit dans sa Critique du Théatre Anglois, à l'occasion du célébre Poëte Anglois Mr

Dryden, lequel a traduit Juvenal ſans y rien retrancher.

„ Je ne comprens pas à quel deſſein „ l'on va foüiller dans les tombeaux „ des Poëtes anciens, & troubler leurs „ Manes impurs ; ſi ce n'eſt pour faire „ revivre les impudicitez du Paganiſ- „ me, & pour empoiſonner les vivans „ par la corruption des morts. Juve- „ nal n'eſt pas ſoutenable dans quel- „ ques-unes de ſes Satyres : ſouvent il „ part de ſa plume des traits ſi libres, „ que c'eſt encore une queſtion ; ſi l'é- „ tat des mœurs de Rome, ou le repro- „ che de ces mœurs ; ſi le ſiécle d'a- „ lors, ou le Satyrique du ſiécle, „ étoient plus licentieux .... ſi „ Mr Dryden avoit tant de paſſion „ pour nous traduire Juvenal ; ne de- „ voit-il pas du moins en colorer un „ peu la penſée, en adoucir quelque- „ fois l'expreſſion, jetter comme des „ ombres ſur certains portraits indé- „ cens, les couvrir même tout-à-fait ! „ .... Mais il eſt de la juſtice, „ dit-il, qu'on rende à un Auteur „ tout ce qui lui appartient, & qu'on „ le faſſe valoir autant qu'il vaut. Oüi : „ Et à quelque prix que ce ſoit, il faut

» qu'on nous mette le vice devant les » yeux, & qu'on ne néglige rien pour » nous séduire; parceque l'on n'en » use ainsi que par un esprit d'équité. » La justice dûë à de tels Auteurs, ce » seroit de les bruler: ou pour le moins, » la pudeur, si je ne me trompe, est » préférable à l'exacte ressemblance, » lorsqu'on entreprend de les tradui-» re, &c.

ARTICLE LXXVI.

DOUTES PROPOSEZ SUR l'âge du Dante, par le P. H. J.

QUand on dit le Dante ou le Tasse, on entend ordinairement le Poëme, & l'on ne désigne qu'indirectement celui qui en est l'Auteur. Il s'agit ici néanmoins de l'âge du Poëme, & de celui du Poëte. L'opinion commune & véritable est, que Dante est mort à Ravenne en 1321. L'Auteur le plus sûr qui nous l'apprenne, c'est Raphaël Volaterranus, dans son Anthropologie, Livre XXI. page 638. où il le fait naître en 1265. & lui donne cinquante-six ans de vie. Il l'a sçû par la

Tradition des Sçavans du Païs, ou par quelque autre monument plus authentique, que le témoignage ſeul de Jean Villani, ou d'autres qui l'ont ſuivi.

C'eſt cette Tradition qui a déterminé le Poëte, s'il eſt autre que Dante lui-même, à ne mettre dans la deſcendance de Hugues Capet, que des Philippes & des Loüis. Car Charles le Bel, qui eſt le premier du nom dans la troiſiéme Race, commença à regner en 1322. dès le ſecond jour de Janvier. Le Poëte eût dû joindre des Charles, *Carli*, aux Philippes & aux Loüis, s'il eût vû ce Regne, qui ne fut que de ſix ans.

Mais ſi le Poëte n'a point vû ce Regne, du moins en partie; d'où vient qu'au vingtiéme Chant du Purgatoire, il met au nombre des Saints, Thomas d'Aquin, dont la Bulle de canoniſation eſt datée de 1323?

Et s'il n'a pas vû le Regne entier de Charles le Bel, comment a-t'il pû au XXVII. Chant du Paradis, prédire l'entrée de Loüis de Baviere à Rome, pour y créer l'Antipape Pierre de Corberia, en 1328. la premiere année de

Philippe de Valois? Dante étoit-il Prophête?

C'est où il répand des injures atroces contre le Saint Siége, qui ressentent fort l'Ecole de Wiclef. Car il y fait dire à Saint Pierre, que hors les seize premiers de ses Successeurs jusqu'à S. Urbain, l'orguëil & l'avarice des autres le fait gémir, mais principalement les extorsions des Papes François. Voici le portrait calomnieux qu'il en fait; & que je ne rapporterois pas, s'il n'étoit expédient, comme on le verra dans la suite, de faire voir le caractere d'un poëme qu'on vante trop, & celui d'un Poëte, qu'on ne connoît pas assez.

In vista de pastor lupi rapaci
Si veggon di quassù per tutti e paschi.
O difesa di Dio perche più giaci?
Del sangue nostro Caorsin & Guaschi
S'apparechion di bere. O buon principio!
Ad che vil fine convien che tu chaschi.
Ma l'alta providentia che con Scipio
Difesa a Roma la gloria del mondo,
Soccorra tosto, si chom io concipio.
Et tu figluol che per lo mortal pondo

Ancor giù tornerai, apri la bocca,
Et non nascondere quel chio non nascondo.

Le Pape Cahorsin dont il parle est Jean XXII. natif de Cahors : le Gascon est Clément V. son Prédecesseur, né dans le Diocése de Bourdeaux. Le Poëte fait donc prédire par Saint Pierre, qui lui ordonne de rendre sa prédiction publique ; que la providence, par le bras d'un second Scipion, secourra bien-tôt Rome, & lui rendra, comme le premier le fit autrefois, l'avantage d'être la plus glorieuse ville du monde, y mettant le Pape & la Papauté, & la retirant d'Avignon. Si le Poëte n'est pas Prophête, il n'a pû faire parler ainsi Saint Pierre qu'après l'evénement. C'est la révolte de Loüis de Baviere contre le S. Siége, & Jean XXII. qui l'avoit déposé, que le Poëte a eu ici en vûë : Révolte, qui le porta à créer un Antipape à Rome, & à y publier une Loi, qui est rapportée par Raynaldus, à l'an 1328. n. 21. Que le Pape seroit obligé de résider continuellement à Rome, sous peine de déchoir du Pontificat, *ipso facto* ;

ce fut, selon ce Poëte, rendre à Rome son ancien éclat: action digne d'un Scipion, d'un Generalissime des Armées Romaines.

On est surpris que Dante étant Guelfe, il favorise toûjours l'Empereur & l'Empire dans son Poëme. Quelques-uns conjecturent delà, qu'il tourna casaque, & se fit Gibelin. C'est plûtôt que le Poëte haïssant les Papes, autant que Wiclef les haïssoit, il favorise ici les Empereurs même excommuniez: comme le vrai Dante dans son Livre de la Monarchie, qui l'a fait traiter d'hérétique par Bartole, Volaterran, & Saint Antonin, & par le Saint Siége. Or cette entrée triomphante de Loüis de Baviere dans Rome, & la création de l'Antipape, Pierre de Corbaria, n'arriva qu'en 1328, comme j'ai dit. Le Poëme est donc plus recent que la mort du vrai Dante.

Il y a plus. Je crois m'appercevoir dans son vingtiéme Chant du Purgatoire, qu'il est plus recent que le vrai Dante de plus de quatre-vingt-dix ans. C'est où il fait parler Hugues Capet, selon l'édition de Venise, de 1491. qui me paroît la plus exacte:

Chiamato fui di là Ugo Ciapetta:
Di me ſon nati e Philippi e Luigi,
Per cui novellamente e Francia retta.
Figlivolo fui d'un beccar de Parigi:
Quando li regge antichi vennor meno
Tutti, fuor d'un redocto in panni bigi.

L'Edition de Mantouë, de 1472. a

Figlivol fu io d'un bechaïo di Pariſi.

Qui ne rime pas avec *bigi*, qui ſuit. Celle de Veniſe de 1477. qui a été ſuivie par l'Académie della Cruſca,

Figlivol fui d'un becchaïo di Parigi.

Vers rude & dont la céſure eſt mal placée & forcée.

Le Poëte fait donc dire au Roi Hugues: » De moi ſont iſſus les Philip- » pes & les Loüis, qui depuis peu gou- » vernent la France. J'étois le fils » d'un Maître Boucher de Paris, lorſ- » que la race des anciens Rois vint à » manquer, hormis un qui avoit été » réduit à ſe faire Moine. On me » donna à cette occaſion le ſurnom de » Hugues Capet. Il paroît ici dans ce

Poëte de l'ignorance & de la malignité. Des deux premieres races de nos Rois, qui sont dans toutes nos Histoires, il n'en fait qu'une, dont il dit que le dernier fut Daniel, autrement Chilperic II. qui s'étoit réfugié dans un Monastere. Il donne ensuite une Etymologie maligne du surnom de Capet, qu'il dérive en Latin du verbe *capere*; en Italien de *chiappare*, qui signifie *rapere, arripere, astu aggredi*: pour donner à entendre, que Hugues s'empara adroitement de la Royauté, lorsqu'il vit le Trône vuide.

Il ne veut pourtant pas dire ensuite, que Hugues Capet fût le fils d'un Boucher, à prendre ce mot à la Lettre. Il ne prétendoit pas avilir l'origine de la Maison de France. S'il avoit eu le dessein de la dégrader jusques là, il se seroit contenté de dire le fils d'un Boucher. Car Boucher de Paris en ce sens là ne releve pas plus que Boucher de Vaugirard, si *Boucher* ne signifie que qui tuë bœufs, vaux & moutons, & qui en vend la chair. Il sçavoit que *Boucher de Paris* étoit quelque chose de considérable au quinziéme siécle. Il sçavoit, & il ne le nie pas, que Hugues étoit

fils du Comte de Paris. Mais il a voulu plaisanter, à l'occasion de ce qu'il voyoit de son tems : Paris étant fort resserré du tems de Hugues, être Comte de Paris, qu'étoit-ce sinon être redouté dans Paris, avoir de l'autorité dans Paris, faire trembler Paris ? Et ce n'est, dit le Poëte bien instruit sur cet article, ce n'est que ce que fait de nos jours un Maître Boucher de Paris avec ses Assesseurs; quoique Paris soit maintenant deux fois plus grand. En effet, les *Maîtres-Chefs-Bouchers*, quelquefois Echevins de Paris, Prévôts des Marchands, & dans d'autres Charges de la Robe, *étoient gens riches, accreditez parmi le Peuple, & qui ne faisoient pas par eux-mêmes le métier en détail.* Leur credit s'accrut tellement, *qu'en mille quatre cens onze* (c'est la juste époque de ce Poëme & du faux Dante :) *en* 1411. *ils faisoient trembler tout Paris par l'autorité qu'ils avoient sur les gens de ce métier & sur la Populace*, dit le P. Daniel, dans son Histoire de France, Tome troisiéme, page 909. & 910. Cela est bien différent de l'idée grossiere, que tous les Sçavans mêmes se sont formée de la pensée du Poëte!

Mais il se trahit sans y penser; Il fait connoître à qui l'entend bien, qu'il vivoit quatre vingt dix ans après la mort du vrai Dante. Il ne s'attendoit pas que son énigme trouveroit quelque Oedipe.

Avant ces vers ci, pour faire croire encore que son Poëme est l'Ouvrage de Dante, il n'a pas voulu passer le tems de Philippe le Bel, dans le recit de quelques faits de nos Rois. Il lui fait reprocher par Hugues Capet, d'avoir pris dans la Flandre, Doüai, Gand, Lille & Bruges.

Ma se Doagio, Gante, Lilla, o Brug-
gia.
Potesser tosto ne fare vendetta.

Il fait prédire par le Roi Hugues, que ces Villes Flamandes que Philippe le Bel avoit prises, se vengeroient de lui par la défaite de son armée, qui arriva en 1302; mais il se trompe ici sur quelques articles. En 1294, (quelques-uns mettent 1297) Philippe le Bel prit Doüai ou les Forteresses d'alentour, & Lille. Bruges, dit-on, lui ouvrit ses portes : mais il n'osa

attaquer Gand. Un Ecrivain du tems de Philippe le Bel eût-il pû ignorer ce fait que tous les Historiens rapportent, & mettre Gand, où l'on n'osa se presenter, au nombre des Villes conquises?

Au 29e Chant du Purgatoire, en parlant des Vieillards de l'Apocalypse, il dit qu'ils marchoient couronnez de fleurs-du-lis :

Coronati venien di fior da liso.

C'est ce que nous appellons aujourd'hui les *Fleurs-de-Lis* : mais elles n'ont été sur les Couronnes de nos Rois, ni dans leurs Statuës, ni dans leurs veritables Sceaux, ou sur leurs monnoyes que sous Philippe de Valois pour le plûtôt : & cet usage est fort rare jusqu'à Charles VI. Charles V. ou le Sage lui-même, n'est couronné que de Trefles sur la porte de l'Eglise des Grands Augustins à Paris : comme la Statuë de S. Loüis à la Porte de l'Eglise des Quinze-Vingts. Et Charles VI. n'a commencé à regner qu'en 1379.

Cependant, il faut sçavoir gré à ce Poëte de nous apprendre par ce

mot *da Liso* la véritable origine des Fleurs-de-Lis dans les Armes de France. Ce sont les fleurs qui croissent sur les bords de la riviere du Lis, qui sépare l'Artois & la France d'avec la Flandre, depuis le mariage de Philippe Auguste, avec Isabelle de Hainault. Le Poëte repete encore le même mot, lorsqu'il raconte l'insulte qui fut faite au Pape Boniface VIII. dans Anagni : c'est au même Chant XX. du Purgatoire.

Veggio in Alagna entrar lo fior da Liso,
E nel Vicario suo esser Christo catto.

Petrarque né à Arezzo en Toscane, & qui est mort en 1374. n'a point vû ce Poëme de son Compatriote. On diroit même qu'il n'a jamais cru que le vrai Dante fût grand Poëte. Car voici tout ce qu'il en dit au second Livre : *Rerum Memorabilium*, Chap. IV. page 480. *Dantes Aligherius & ipse concivis nuper meus, vir VVLGARI ELOQVIO clarissimus fuit, sed moribus parum per contumaciam, & oratione liberior, quam delicatis & studiosis ætatis nostræ Principum auri-*

bus atque oculis acceptum foret. Sa plus grande réputation étoit de ſçavoir bien parler ſa Langue ; c'eſt à dire, la Langue Toſcane. Mais il étoit un peu décrié pour ſa fierté & ſon opiniâtreté ; & pour ſa trop grande liberté à parler des Grands & devant eux : ils ne le pouvoient ſouffrir, parce qu'il les aigriſſoit par ſes mots piquans. Voilà à quoi aboutit l'éloge qu'en fait ſon illuſtre Compatriote. Il raconte enſuite ſon éxil & ſa retraite à Verone : c'eſt tout.

Raphaël, ſurnommé Volaterran, parce qu'il étoit de Volaterra en Toſcane, & qui floriſſoit ſur la fin du quinziéme ſiécle, n'a point connu ce Poëme, lorſqu'il faiſoit l'éloge du vrai Dante, au vingt-uniéme Livre de ſon Anthropologie, page 638. *Dantes Poëta Florentinus, e gente Aligheria, Durantes ab initio vocatus, interciſo deinde, ut fit in pueris, vocabulo, natus anno MCCLXV. . . . . . Poëtica deditus ab ipſa pueritia fuit : Amavit in adoleſcentia Beatricem, cui carmina multa dicavit. Majora deinde ſecutus ſtudia, opus egregium quod nunc exſtat, Latinis plane carminibus*

inchoavit. Cujus initium : Ultima regna canam : *quod minime vena succedente ad vernaculum deflexit sermonem : in quo maxime Princeps emicuit ..... spe omni amissà Ravennam profectus est .... otiumque quale optaverat nactus, opus suum absolvit ... Ex animi dolore extinctus est, anno ætatis LVI.* (C'est l'an 1321.) *scripsit prater hoc opusculum de Monarchia, &c.* Y a-t'il là une seule syllabe qui indique ce fameux Poëme, la triple Comédie de l'Enfer, du Purgatoire, & du Paradis ? Ne dit-il pas positivement, qu'outre le petit Traité de la Monarchie, il n'a fait qu'un seul Ouvrage, qu'il ébaucha d'abord en Vers Latins ; & parce qu'il n'y réüssissoit pas, qu'il refondit ensuite en Italien, en quoi il excelloit ? Mais cet Ouvrage est tout autre que la Triple Comédie, & il est perdu. Par tradition l'on sçavoit les inclinations que Dantes avoit euës pour une certaine Béatrix, dont Volaterran parle ici. C'est sur cette tradition que l'Auteur du Poëme l'a prise, pour la faire apparoître à Dante dans les derniers Chants de son Purgatoire. Ainsi le Poëme de

ce Fondateur & de ce Pere de la Langue Toſcane, au jugement de Paul Jove, quelque part qu'il ait été fait, en Lombardie ou ailleurs, il n'étoit pas encore arrivé en Toſcane ſur la fin du quinziéme ſiécle; Dante n'y étoit pas connu par cet Ouvrage des Sçavans ſes Compatriotes, quoi qu'imprimé à Veniſe dès l'an 1472.

Jean Villani, & Matthieu ſon frere, & Philippe fils de Matthieu, qui ont, dit-on, continué l'Hiſtoire de Jean, ſont trois Auteurs qui n'en font qu'un: ainſi que pluſieurs autres, qui paroiſſent ſous le nom de Continuateurs d'Aimoïn, de Sigebert, de Nangis, & ſemblables; Villani, dis-je, qui a parlé de Dante, & qui lui attribuë la Triple Comédie de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis, au neuviéme Livre, Chap. CXXXV. & les deux qui l'ont continué, dit-on, ne ſont connus, que par ces noms, qu'ils ont forgez, pour les mettre à la tête de leur Hiſtoire. Perſonne n'a parlé d'eux, ni de leur Ouvrage, avant la fin du quinziéme ſiécle. Ainſi comme leur Ouvrage peut être poſtérieur de plus de quarante ans au Poëme

dont il s'agit ; il ne faut pas s'étonner que Villani en parle comme il fait, soit qu'il y ait été trompé lui-même, ou qu'il ait voulu nous tromper.

Ceux qui regardent ce Poëme du faux Dante comme un Poëme épique ou Héroïque, comme Castelvetro, & l'Auteur assez connu de la Grammaire Italienne de Port-Royal, ne sçavent pas les premieres régles, ni quelles sont les principales parties d'un Poëme épique : qui sont, le commencement ou le Nœud ; le Milieu, ou le Dénouëment, & *puis la Fin* ou le But du Poëme. *Telle est* l'Iliade d'Homere. Le Nœud y est la colere d'Achille, qui arrête le progrès des armes des Grecs : le Dénouëment, c'est la mort de Patrocle son ami, à qui il avoit prêté ses armes pour aller combattre, & qui fut vaincu & desarmé par Hector. Car la résolution qu'Achille prit alors d'aller reprendre ses armes, & venger la mort de son ami, rompit le Nœud, & disposa à la Fin, qui étoit la destruction de la Maison d'Ilus, laquelle arriva par la mort d'Hector. Cette extinction de la race d'Ilus est le titre du Poëme,

& c'en eſt la fin. Qu'y a-t'il de ſemblable dans les trois Cantiques du faux Dante ?

Le Pere Rapin dans ſes Réflexions ſur la Poëtique, donne une fort médiocre idée de cet Ouvrage. Il n'a que le titre de Comédie dans toutes les Editions. C'eſt plûtôt une Hiſtoire en rime des ſiécles paſſez, que le Poëte réduit à ce qu'il en a vû, dit-il, dans ſon extaſe, en Enfer, en Purgatoire, & en Paradis. Au ſixiéme Chant du Paradis, il fait un abregé de l'Hiſtoire Romaine & de celle de Lombardie. Et au XIII. Chant de l'Enfer, voulant paſſer pour Florentin, il raconte que Florence fut ruïnée par Attila : quoique tous les Hiſtoriens atteſtent poſitivement, qu'Attila ne mit jamais le pied dans la Toſcane. On diroit qu'il a eu principalement en vûë, de nommer tous les Auteurs Ecclésiaſtiques & Profanes des tems paſſez ; Peres, Philoſophes, Orateurs, & Poëtes Grecs & Latins qui étoient alors dans les Bibliothéques. Il les fait paſſer tous en revûë, comme pour leur faire leur procés. Car il en met pluſieurs en Enfer, d'au-

tres en Purgatoire, & les autres en Paradis. Au septiéme Chant du second Cantique les enfans morts sans Baptême sont à la porte du Purgatoire, à l'Anti-Purgatoire, dans les tenebres seulement, sans douleur. En Purgatoire, au dixiéme Chant, est l'ame de Trajan, Plaute, Terence, Stace, & quelques autres Poëtes; entr'autres un nommé Agathon, que personne ne connoit.

Il rime aussi quelquefois en Hebreu; il a voulu montrer qu'il en sçavoit : mais c'est selon les régles de quelques Ecrivains de son tems. C'est au commencement du septiéme Chant du Paradis :

Osanna sanctus Deus sabaoth,
Superillustratus claritate tua:
Felices ignes cœlestium Malacoth:

pour *cœlestium regnorum.* Il eut fallu dire selon la Grammaire, *Malcuoth.* Mais ses régles, comme j'ai dit, lui permettoient de parler ainsi.

La Religion du Poëte, à en juger par son Poëme, m'est très-suspecte, pour ne rien dire de plus. Car outre ses emportemens Wiclefites contre

nt Siége, il paroît établir l'Eter-
lu monde au XXIX. Chant du
dis; & enseigner que le premier
ur n'a pû être sans produire du
vement. Paul Jove dit que cette
e Comédie est pleine de maxi-
Platoniciennes : *Triplex Comœdia*
nica eruditionis lumine perilluf-
La divinité que le Poëte y adore,
pas seulement celle qu'il invoque,
à dire, son propre esprit, com-
P. Rapin le lui reproche: c'est
ssence une & trine divinité, par
quent métaphysique, qu'on peut
dre de la Nature ou du Destin,
onne le mouvement à tout, là-
& ici-bas, avec amour de soi-
& desir de se communiquer.
au XXIV. Chant du Paradis:

respondo, ch' io credo in un Dio
& eterno, che tutto il ciel muove,
novo, con amore & con disio,

- -

do in tre persone eternitz & queste
une essentia, si una & si trina.

mme il dit dans son *Credo* par
init sa troisiéme Partie ou son
is, dans l'Edition de Venise, en

Credo in unà Santà Trinitade,
Padre, Figliuol, & Paraclito Santo,
Coëterni in VNA PERSONALITADE.

En Paradis l'ame bien-heureuse, selon lui, ne peut plus se tromper, parce qu'elle a devant elle la premiere Verité : c'est au quatriéme Chant :

Alma beata non puo maï mëntire,
Perque sempre haï PRIMO VERO
appresso.

Au XXIX. Chant, il enseigne que la foi des parens sauve les enfans. Il y a dans ce Poëme une foule d'autres Articles, que je ne rapporte pas ici, parceque cette matiere est trop éloignée de mon sujet. Un Poëte, qui a tous les défauts que j'ai rapportez, est-il incapable d'avoir mis son Ouvrage sur la tête d'un homme mort quatre-vingt-dix ans auparavant, afin de donner plus de vogue au Poëme, & pour éviter d'être responsable en Justice de la mauvaise doctrine qu'il renferme ? S'il a eu encore quelque autre vûë, je la laisse à deviner aux Critiques sçavans & Catholiques.

Août 1727.

RTICLE LXXVII.

ions & Emersions des Satel-
de Jupiter pendant le mois
d'Août 1727.

sion du premier Satellite de Jupiter.

1. Août Immersion à . . . .

. . . .	1^h	40′	soir
	8	8	matin
	2	36	matin
	9	7	soir
	7	33	soir
	10	2	matin
	4	33	matin
	11	0	soir
	5	29	soir
	11	58	matin
	6	26	matin
	0	55	matin
	7	25	soir
	1	53	soir
	8	22	matin
	2	52	matin
	9	20	soir

Second Satellite.

Le 1 Août Immersion à . . . . .
. . . . 9h 15' soir

Le 5 à	10	33	matin
Le 8 à	11	51	soir
Le 12 à	1	9	soir
Le 16 à	2	28	matin
Le 19 à	3	46	soir
Le 23 à	5	5	matin
Le 26 à	6	24	soir
Le 30 à	7	43	matin

Troisiéme Satellite.

Le 5 Août Immers. à	9	53	soir
Le 6 Emersion à	1	54	matin
Le 13 Immersion à	1	54	matin
Emersion à	4	4	matin
Le 20 Immersion à	5	55	matin
Emersion à	8	6	matin
Le 27 Immersion à	9	57	matin
Emersion à	0	8	soir

On ne verra rien du quatriéme Satellite.

ARTICLE LXXVIII.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Septembre prochain 1727.

Premier Satellite.

Le 1. Sept. Emersion à	3^h	49′	soir
Le 3 à	10	18	matin
Le 5 à	4	50	matin
Le 6 à	11	20	soir
Le 8 à	5	43	soir
Le 10 à	0	15	soir
Le 12 à	6	44	matin
Le 14 à	1	13	matin
Le 15 à	7	42	soir
Le 17 à	2	13	soir
Le 19 à	8	45	matin
Le 21 à	3	15	soir
Le 22 à	9	40	soir
Le 24 à	4	8	matin
Le 26 à	10	37	matin
Le 28 à	[illegible]	5	matin
Le 29 à	11	39	soir

Second Satellite.

Le 2 Sept. Immerſ. à	9	2	ſoir
Le 6 à	10	20	matin
Le 9 à	11	20	ſoir
Le 13 à	0	59	ſoir
Le 17 à	2	18	matin
Le 20 à	3	39	matin
Le 24 à	4	56	matin
Le 27 à	6	15	ſoir.

Troiſiéme Satellite.

Le 3 Sept. Immerſ. à	1	59	Soir
Emerſion à	6	10	Soir
Le 10 Immerſion à	6	4	Soir
Emerſion à	8	13	Soir
Le 17 Immerſion à	10	4	ſoir
Emerſion à	0	16	m.
Le 24 Immerſion à	2	7	m.
Emerſion à	4	19	m.

Le quatriéme Satellite ne s'éclipſera point.

ARTICLE LXXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE, DE ROME.

LA Vita *del servo di Dio Girolamo* BERTI, *Canonico della Sacro-Sancta Chiesa Lateranense*, &c. 1727. A Rome in 4° pagg. 156. Le très-vertueux Ecclésiastique *Jerôme* BERTI, Chanoine de l'Eglise de S. Jean de Latran, & Secretaire de la Penitencerie Apostolique, mourut l'an 1714. Le Pape Clement XI. qui l'honoroit d'une particuliere considération, & le visita dans sa derniere maladie, souhaita que sa vie fut donnée au Public, & chargea le Pere Benedetto Rogacci de l'écrire. Elle étoit disposée pour l'impression en 1716. Sa Sainteté voulut ensuite la revoir, & l'on trouve en effet des Apostilles écrites de sa main aux marges de l'Original, qui se conserve dans la Bibliothéque Albanienne. La mort de l'Auteur & celle de Clement XI. avoient presque fait oublier l'Ouvrage. Il paroît enfin, il est dédié au

Souverain Pontife BENOÎT XIII. & il merite d'être là ; c'est l'Histoire d'une vie vraiment Ecclésiastique, & l'Ouvrage d'un des Auteurs, qui a le mieux entendu la finesse & la pureté de la Langue Italienne.

DE NAPLES.

Le IIIe Tome *delle Comedie di Giovan-Battista de la* PORTA, *Napoletano* contient l'*Olimpia*, la *Fantesea*, la *Tavernaria*, la *Carbonaria* ; & le 4e la *Trappolaria*, la *Sorella*, la *Turca*, in 8° chez Mutio. Le premier & le second Tome s'impriment. Le même Imprimeur a sous presse les *Panegyrici Sacri* du Pere BARRACCO D. L. C. D. J. in 8°.

On a imprimé à Palerme un Ouvrage considérable *de Principe Templo Panormitano* en 13. Livres, dans lesquels rien n'est oublié de ce qui peut contribuer à faire connoître & révérer un sujet si auguste. L'Auteur est le P. J. M. AMATO D. L. C. D. J. *in fol.* chez Aiccardo. 1726.

D'ALLEMAGNE, DE FRANCFORT sur le Mein.

Négociations politiques & Lettres

de *Jean Joachim* DE RUSDORF en Latin, *in fol.* On y trouve diverſes particularitez curieuſes, touchant les affaires d'*Angleterre*, de *Suéde*, & du *Palatinat*. Mr de Ruſdorf eſt le véritable Auteur du Traité fort connu en Allemagne; *De Ratione Statûs in Imperio Romano-Germanico*, publié ſous le nom emprunté *Hippoliti à Lapide*. Ses autres Lettres ſeront bien-tôt renduës publiques par Mr *Johannis*.

Mr MOSER DE FILSECK ſe déclare l'Auteur des *Jugemens Impartiaux*, dans la ſixiéme partie qu'il vient de donner de cet Ouvrage; les affaires l'obligent de diſcontinuer.

Mr l'Abbé SCHANNAT a mis au jour un Ouvrage *in fol.* ſur les Fiefs dépendans de l'Abbaye de Fulde.

DE HALL.

Joſephi BINGHAMI *de Originibus ſive Antiquitatibus Eccleſiaſticis*, *in* 4°. C'eſt le troiſiéme Tome des dix que contiendra cette Traduction de l'Anglois, faite par M. J. H. Griſchovius.

Eſſai *de Medecine Théologique in* 8° pagg. 800. Ce ſont dix *Diſſertations* La-

tines de Mr ALBERTI, Conseiller & Professeur en Medecine: 1er *De la* Religion *du Medecin*: 2e *De la* Conscience *du Medecin*: 3e *De la* Superstition *en Medecine*: 4e *De la* Confession *qu'un Malade fait à son Medecin*: 5e *Des* Prédictions *des Malades*: 6e *Du* Memento mori, *ou souvenir de la Mort*: 7e *De la* Résurrection *des Malades à demi-morts*: 8e *Du Pouvoir* des Diables *sur les Corps des Hommes*: 9e *Des* Spectres: 10e *De la* Medecine divine & miraculeuse *de* JESUS-CHRIST.

DE LEIPSICK.

Mr RABENER continuë l'*Histoire du Lutheranisme* de Mr le Baron de SECKENDORF, avec d'autant plus d'avantage, que les Archives des Princes de Saxe lui seront ouvertes. Il reprendra cette Histoire depuis 1547. & la conduira jusqu'en 1600. en un vol. *in fol.* de la grosseur du précedent.

L'Ouvrage Anglois du D. HUTCHINSON sur les *Sortileges*, & l'Ouvrage François de Mr DE FONTENELLE de la *Pluralité* des Mondes, viennent d'être traduits en Allemand, &

se débitent. Le dernier avoit déja paru d'une autre Traduction, il y a 20 à 30. ans.

Trésor *du Droit des Comtes & de la Noblesse du S. Empire Romain*, in fol. par Mr LUNIG aidé de Mr *George-Tobie* PISTORIUS, Conseiller du Comte de *Hohenloh-Whickersheim*, qui de plus a composé la sçavante *Introduction* qui est à la tête de l'Ouvrage. Ce Recueïl contient deux cens soixante-deux piéces, soit entieres, soit en extrait, sur l'*origine* des Comtes de l'Empire, & des *Droits* attachez à cette dignité.

DE NUREMBERG.

Mr ROTHSCHOLTZ continuë ses Recueïls d'Estampes. Celles du petit volume qu'il va publier, représenteront les Libraires & les Imprimeurs les plus célébres : il sera suivi incessamment de quelques autres.

Mr le Baron de FALCKENSTEIN travaille à une Histoire complette de l'Évêché d'Eichstaedt; il est Conseiller de l'Évêque.

DE GIESSEN.

Mrs SCHMINCKE, ESTOR & AYR-

MANN, Professeurs en cette Université, composent l'Histoire complette de *Hesse* sur le plan qui en a été imprimé à Leipsick. Le second de ces Auteurs donnera quelques volumes de Piéces originales, Diplomes, Chroniques, &c. La plûpart tirées du Cabinet de Mr *Gudenus*, Assesseur de la Chambre Imperiale de *Wetzlar*.

D'ALTORF.

Mr KOELER Professeur, a publié une *Histoire Généalogique* de la Maison des Seigneurs & Comtes de *Wolfstein*, qui lui fait beaucoup d'honneur, volume *in* 4°.

DE WITTEMBERG.

Mr *Jean-Georges* LEUTMANN a publié un Traité sur les Instrumens, dont on se sert pour parvenir à une connoissance exacte des Meteores : *Instrumenta* Meteorognosiæ *inservientia quorum constructio in plurimis correcta & accuratior adornanda, defectus corrigibiles & incorrigibiles, situs commodus atque usus succinctè traduntur. Accedunt* Hye-

tostathmica *duo &* Exatmoscopium *noviter inventa : necnon* Meditationes *de mensurâ quadam universali eruditis propriâ.*

DE IENE.

L'Histoire Ecclesiastique du Nouveau Testament, par M. H. G. Heinsius sixiéme Volume qui comprend les évênemens du dix-septiéme Siècle, chez Jean Henri Harlung, *in* 12.

DE DRESDEN.

Mr Schurig a publié un *Traité du Chyle* en Latin, à l'usage, dit-il, de la Medecine & du Barreau.

Mr Hubsch a inventé un Cadran Solaire, qui doit marquer les minutes, aussi-bien que les heures, sans être beaucoup plus grand qu'une Montre ordinaire.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

L'Histoire des *Provinces-Unies* jusques & y compris la Paix d'Utrecht 4. vol. *in fol.* par M. Le Clerc, chez

Chatelain : on la traduit actuellement en Hollandois.

Les Satires Italiennes du Chevalier *Barthelemi* DOTTI, avec des Notes Historiques & Critiques, s'imprimeront chez les *Westeins* & *Smith*, qui proposent de souscrire. Ils publient aussi l'Ovide de Mr BURMAN, qui a joint ses Notes à celles de *Mycillus de Ciofanus*, & des deux *Heinsius*, *Daniel* & *Henri*.

La *Description du Cap de Bonne-Esperance*, en Hollandois, se vend chez *Lakeman*. Il imprime en 4. vol. in 4° Baronii *Medici Parisiensis celeberrimi* Opera *omnia Medica*; & donne une édition plus correcte du *Mentor moderne* avec une table ample & commode.

D'UTRECHT.

C. A. SALIGH *Historia Eutychiana* est proposée en souscriptions par G. *Croon*, & quelques autres Libraires.

DE LA HAYE.

On a traduit de l'Anglois les *Lettres & Memoires des Ministres des Cours* de la Grande Bretagne, de France &

d'Espagne, sur la situation présente des affaires de l'Europe, toutes pieces communiquées au Parlement d'Angleterre.

De plus, la *seconde Recherche des motifs de la Grande Bretagne*, par rapport à l'état present des affaires de l'Europe: ensuite les Avantages visibles de la prochaine Guerre pour la Grande-Bretagne, & ses Alliez, particulierement par rapport au Commerce. Enfin, les *Réflexions* sur la Recherche *des motifs de la conduite* de la Grande Bretagne, avec *la Réponse* & autres Pièces sur les affaires du tems. Tous ces Ouvrages in 4° se débitent separément chez *Jean Vanduren.*

DE LEYDE.

Jo. Marckii *Fasciculus Dissertationum Philologico exegeticarum ad selectos textus Novi Testamenti.*

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

M. Artemon prétend restituer par le secours de l'Antiquité Ecclésiastique, le commencement du Texte de

l'Evangile selon S. Jean, & y donner un nouveau jour : une découverte qu'il annonce dès le titre, c'est qu'au lieu de *Deus erat Verbum*, il faut lire, *Dei erat Verbum*. Le Titre est : *Initium Evangelii Sancti Joannis Apostoli ex Antiquitate Ecclesiasticâ restitutum, interdemque novâ ratione illustratum*. 1727. in 8° pagg. 624.

Mr LARDNEU partageant en deux Classes les faits mentionnez dans l'Evangile ; & ne s'attachant pour cette fois à ceux qui y sont rapportez incidemment & par occasion seulement. Il en établit la vérité par des passages d'Auteurs contemporains de Jésus-Christ, ou des Apôtres.

The credibility of the Gospel History, &c. ou *La Credibilité des faits historiques de l'Evangile*. 2. vol. in 8° avec Préface, Introduction & Table.

Mr DAWESON Auteur de la *Dissertation* qui vient de paroître, pour soutenir l'*Apparition de Samuël à Endor*. 1727. in 8° pagg. 184. prépare de pareils Ouvrages sur l'*Apparition de Moïse & d'Elie* ; sur la *Réponse d'Abraham au mauvais Riche* ; sur le *songe de la femme de Pilate* ; sur la *délivrance de S. Perre par un Ange*.

Mr le D. WBERRIMAN a fait de l'*Utilité des Sciences*, la matiere d'un *Sermon*, qui se vend chez *Walthoe* sous ce titre : *Human learning recommended from the exemple of Moses; ou les Sciences humaines autorisées par l'exemple de Moïse*. Les Sermons que Mr BLACKHALL vient de faire imprimer in 8° pagg. 328. ont pour sujet l'Oraison Dominicale. M. ROGERS en a aussi publié huit sur la nécessité d'une Révelation, & sur la Vérité de la Religion Chrétienne : il ne passe pas outre ; la Préface est ample, in 8° pagg. 222. Les Sermons du feu Docteur FLEETWOOD, Evêque de S. Asaph, paroissent chez F. Clay.

Mr Secretary WINWOOD Memorials, &c. *Memoires du Secretaire* Mr Winwood. C'est un Recuëil curieux en 3. vol. in fol. de ce qui regarde les Affaires d'Etat des Regnes d'Elisabeth & de Jacques I. Il contient les Négociations des Chevaliers Henri Newil, Charles Cornwallis, Dudley Carleton, Thomas Edmunds, de Mr Trumball, de Lord Cottington, & d'autres.

Mr COLLIBER a renfermé l'*Histoi-*

re des Expéditions Navales des Anglois, en un volume in 8°. de 312. page 1727.

On doit à M. Coxe une nouvelle *Description de la Caroline*, du *grand Fleuve Mississipi*, *des cinq grands Lacs Navigables*, &c. in 8°. 1727.

Mémoires de *Jean* Ker *de Kersland* : c'est la troisiéme & derniere Partie. Elle a paru depuis peu par les soins de M. *Sgray* Dépositaire des papiers de l'Auteur.

Petri Petiti *Medici olim Parisiensis*, &c. Ce sont des Commentaires sur les trois premiers Livres de l'Ouvrage d'*Aretaus*. Le Manuscrit de ces Commentaires a été trouvé parmi les papiers de M. *Gravius*. L'Editeur M. *Maitaire* a ajoûté la vie du Commentateur.

M. Motte prépare pour le Public une Traduction en Anglois des *principes de Mathématique* de M. le Chevalier *Newton* : il les appuyera par intervalles, de Démonstrations, qui lui paroissent nécessaires, & qui ont été omises. Pour juger combien ce Traducteur peut être un excellent Commentateur, & répandre de clar-

: dans un Ouvrage ; on peut consulter
on *Treati of the mecanical powers*,
&c. C'est un Traité de Statique qui
ient de paroître. In 8°. pagg. 222.
ans la Préface 1727.

M. HAYM a imprimé ici en faveur
e ceux qui y cultivent la Langue
talienne *Notizia de Libri rari nella
Lingua Italiana.* Il divise en quatre
Parties ce Catalogue des Livres cu-
rieux écrits en Langue Italienne ; sça-
voir en Livres d'Histoire, de Poësie,
d'Eloquence, & d'Arts. Il y a joint
: Livre de M. *Fontanini* sur l'Elo-
quence Italienne. Chez *Tansson* &
Valtz. In 8°. pagg. 302.

M. DAVIES étant informé du nom-
bre d'Exemplaires que le Libraire
avoit encore, de la nouvelle Edition
des Commentaires de Cesar, qu'il
donna en 1706. il les a secourus de
Notes, à la vérité elles sont de lui ;
mais il les a accompagnées de *Varian-
tes*, qu'il a reçûës de M. *Albert Fa-
bricius*, & qui ont été recueïllies de
plus de dix que possédoit M. *Gudius.*

DE FRANCE.

DE PARIS.

L'Histoire de Polybe *nouvellement traduite du Grec*, &c. avec un *Commentaire & un Corps de Science Militaire*, &c. Ce Livre qui appartient partie aux *Belles Lettres*, & partie à la profession des *Armes*, est l'Ouvrage de deux Auteurs que le goût a assortis; d'un sçavant *Benedictin de la Congrégation de S. Maur*, & d'un Guerrier habile, *Mestre de Camp d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis.* Le R. P. Dona Vincent *Thuillier*, a traduit *Polybe* du Grec en François; M. de *Follard* a fait le Commentaire, & a construit sur le texte du R. P. Thuillier, un *Corps de Science Militaire; enrichissant l'Ouvrage de Notes Critiques & Historiques; dans lesquelles toutes les grandes parties de la Guerre, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, sont expliquées, démontrées, & représentées.* Des huit volumes in 4°. qui partageront cet Ouvrage, & cederont les uns aux autres, soit par l'importance des matieres, soit par la beau-

planches, on reçoit le premier
Gandoüin, Giffard, & Armand,
res, avec reconnoissance de
iption, le payement, qui n'est
e 80. livres pour le petit papier,
120. livres pour le grand, se
diverses fois, & toûjours en re-
t quelque volume nouveau.
trois Editions de l'*Histoire de*
: par le P. *Daniel*, & les deux
istoire de Malthe par M. l'Ab-
Vertot, étant épuisées; *Rollin*
Associez entreprennent une *troi-*
Edition de ce dernier Ouvrage
q volumes in 12; & une qua-
e du premier, en dix volumes in
our le prix, à l'égard des Souf-
urs, de 70. livres pour le petit pa-
& de 100. livres pour le grand.
lectio Judiciorum de Novis erro-
in fol. Tome II. par M. l'Evê-
e Tulles. Chez *Cailleau* Place
rbonne, & chez Charles *Hu-*
, Quai des Augustins. Les mê-
ibraires vendent les *Principes de*
ture & de la Génération des choses,
. *Colonne* in 12. avec figures.
STRUCTION Pastorale de M.
que d'A. ...... au sujet de la Re-
ût 1727.

montrance, &c. In 4°. 1727. pagg. 110. Les ſujets Dogmatiques qu'on y trouve en cinq Sections, ſont ceux-ci : l'obligation de rapporter à Dieu toutes les actions ; les pechez d'ignorance ; le peché Philoſophique, la Conſcience erronée ; la crainte des peines dans le Sacrement de pénitence. Sur ces points, voici la Doctrine qui eſt ſoutenuë en cet Ecrit, & qui eſt à juger : ſur l'obligation de rapporter à Dieu toutes les actions, il y eſt enſeigné que par le premier des Commandemens de *Dieu*, *chaque* Chrétien eſt obligé d'agir toûjours ſurnaturellement par le motif de la charité, qui eſt la troiſiéme vertu Théologale ; & de rapporter à Dieu, ſoit par le motif actuel, ſoit par l'impreſſion virtuelle de cet amour, chacune de ſes actions délibérées ; n'y ayant point d'autre acte que cette charité, par où le Chrétien puiſſe tendre à la fin derniere ; ni d'autres vertus dans le Chriſtianiſme, que celles qui ſont animées par le motif de cette charité ; la foi même & l'eſpérance, ſi elles n'en ſont animées, étant inutiles au ſalut.

Août 1727.

Sur le ſecond Chef; il y eſt annoncé que nulle ignorance des devoirs qui nous ſont preſcrits par la Loi Naturelle Divine, même dans les Concluſions éloignées, ne peut rendre excuſables les fautes qui en ſont les ſuites, parce que toute ignorance de ces devoirs doit être cenſée volontaire dans la corruption des cœurs, dans ces playes profondes que le peché originel a faites à la Nature humaine, ſçavoir, l'ignorance & la concupiſcence, qui reſte après le Baptême : de ſorte que le pecheur ne peut prétendre qu'il n'a pas peché librement, dès qu'il a connu, & qu'il a voulu ce qui conſtituë phyſiquement l'action qui eſt mauvaiſe par elle-même. La volonté, & par conſéquent la connoiſſance du fait, & de l'action qui ne doit pas être faite, rend coupable, dit on, celui qui la commet, quoiqu'il n'ait ni volonté ni connoiſſance du peché & de la malice de l'action : la néceſſité de pecher, ajoûte-t'on, dès-là qu'elle n'eſt point une néceſſité abſoluë, s'accorde fort bien avec la liberté.

Sur le 3^e. Chef, qui eſt le peché

philosophique; on pose en cette piéce, que s'il est permis de dire que la connoissance de la malice de l'action est nécessaire pour se rendre coupable; l'erreur du peché philosophique reviendra toûjours comme conséquence bien tirée de ce Principe, sans qu'il soit besoin pour être coupable de cette erreur, d'exiger la connoissce ou réflexion actuelle, ou de dire que l'ignorance même *vincible* excuse.

Sur le quatriéme objet: cette Théologie prononce que quoiqu'il *soit vrai* que la conscience érronée *oblige* à la suivre, il n'est pas moins vrai qu'elle n'excuse pas celui qui la suit & qui fait ce qu'elle oblige de faire; qu'elle est toûjours la peine du peché; que si, l'homme manque du moïen extérieur de s'instruire, il est malheureux, mais non pas innocent; & son ignorance ne sçauroit lui fournir une excuse que Dieu reçoive.

Sur le cinquiéme Article il est dit en cet Ouvrage, que l'on ne doit plus regarder la suffisance de l'attrition conçuë par la crainte de l'Enfer, simplement comme une opinion moins appuyée & moins sûre: mais qu'on doit

la regarder, nonobstant un Bref d'Alexandre VII. comme une erreur certaine, qui ne doit plus être tolerée, & qui n'auroit jamais dû trouver entrée dans les Ecoles Catholiques.

Une 6^e^. Section rassemble diverses choses : par exemple, en parlant de ce qu'on appelle erreurs, renouvellées & fardées de nouvelles couleurs, on y dit que l'Eglise les tolere, en attendant le tems plus propre pour manifester le jugement qu'elle en porte : qu'elle a toleré pendant un certain tems des erreurs monstrueuses & des excès énormes : qu'elle le fait depuis plus d'un siécle.

L'ETAT *de France* paroît d'une nouvelle Edition en cinq volumes in 12. Le P. *Simplicien* Augustin Déchaussé l'a procurée par ses soins : elle est faite sur le plan de la précedente que donna en 1722. le feu P. Ange *Raffard* Auteur célebre du méme Ordre.

La Théologie du R. P. BOUCAT Minime, est présentement complette en cinq volumes in fol. & 20. voll. in 8°. chez Cavelier.

FIN.

Août 1727.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois d'Août 1717.

ART. LXVII. *TRoiſiéme Extrait de l'Hiſtoire d'Alſace, &c.* Page 1373
ART. LXVIII. Diſſertatio de Arthritide, &c. p. 1406
ART. LXIX. *Diſſertation ſur la cauſe & la nature du Tonnerre & des Eclairs, &c.* p. 1411
ART. LXX. *Journal des Obſervations Phyſiques, Mathématiques, & Botaniques, &c.* p. 1417
ART. LXXI. *Suite continuée de l'Addition à la Diſſertation ſur la Muſique des Anciens, &c.* p. 1420
ART. LXXII. *Explication d'une Médaille d'or du Cabinet de S. A. S. M. le Duc du Maine, &c.* p. 1444
ART. LXXIII. Weſte-Monaſterium or the Hiſtori and Antiquities of the Abbey churſch of S^t. Peters Weſmiſter, &c. p. 1453
ART. LXXIV. *Recüeil des Diſſertations du P. Souciet de la C. D. J.* p. 1480.
ART. LXXV. Lettera ſopra il Deca-

meron del Boccaccio, &c. p. 1511
ART. LXXVI. *Doutes proposez sur l'âge du Dante, &c.* p. 1516
ART. LXXVII. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois d'Août* 1727. p. 1535
ART. LXXVIII. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Septembre prochain* 1727. p. 1537
ART. LXXIX. *Nouvelles Litteraires.*
D'Italie, de Rome. 1539
De Naples. 1540
D'Allemagne, de Francfort sur le Mein. ibid.
De Hall. 1541
De Leipsick. 1542
De Nuremberg. 1543
De Giessen. ibid.
D'Altorf. 1544
De Wittemberg. ibid.
De Iene. 1545
De Dresden. ibid.
De Hollande, d'Amsterdam. ibid.
D'Utrecht. 1546
De la Haye. ibid.
De Leyde. 1547
D'Angleterre, de Londres. ibid.
De France, de Paris. 1552

Fin de la Table.

Errata pour le mois d'Août 1727.

PAge 1387. ligne 16. d'Alsace, *lisez*, d'Alsace. Comme. Page 1421. lig. 9. Tétracorde & *Tetracordon*, lis. Tétracorde ; & *Tetracordon*. Page 1422. lig. 17. rende, *lis.* rendre. Page 1423. lig. 5. joints, *lis.* joint. Page 1439. lig. 21. *Meron*, lis. *Neron*. Page 1448. lig. 22. au Rois, *lis.* aux Rois. Page 1453. lig. 2. Weste-Monasterium, *lis.* West-Monasterium. Page 1499. lig. 14. confusion ! Le déplacement, *lis.* confusion le déplacement. Page 1512. lig. 2. *biasimere*, lis. *biasimare*. Page 1514 lig. 18 *volando*, lis. *volendo*. Page 1519. lig. 2. *chio*, lis. *ch' io*. Page. 1520 lig. 15. Volterran, *lis.* Volaterranus. Page 1522. lig 25. vaux, *lis.* veaux. Page 1532. lig. 29. Wiclefites, *lis.* Wiclefistes. Page 1533. lig. 13. trine divinité, par, *lis.* trine, divinisé par. Ligne 22. *move*, lis. *mete*. Ligne 23. *eternitz &c*, lis. *eterni, &c.*

EMOIRES

POUR

'HISTOIRE

S SCIENCES

ET

S BEAUX ARTS.

Septembre 1727.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVII.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES SONT COM-
mencé au mois de Janvier 1701.
& se vendent 15 s. le mois en blanc ;
& brochez, 16. s.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	V.
——	1703.	12.	V.
——	1704.	13.	V.
——	1705.	12.	V.
——	1706.	12.	V.
——	1707.	12.	V.
——	1708.	12.	V.
——	1709.	12.	V.
——	1710.	12.	V.
——	1711.	12.	V.
——	1712.	12.	V.
——	1713.	12.	V.
——	1714.	12.	V.
——	1715.	12.	V.
——	1716.	12.	V.
——	1717.	12.	V.
——	1718.	12.	V.
——	1719.	12.	V.
——	1720.	5.	V.
——	1721.	12.	V.
——	1722.	12.	V.
——	1723.	12.	V.
——	1724.	12.	V.
——	1725.	12.	V.
——	1726.	13.	V.
——	1727.	9.	V.

ÌEMOIRES

)UR L'HISTOIRE
les Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1727.

ARTICLE LXXX.

S VIES DE PLUSIEURS Hommes Illustres & grands Capitai-es de France, depuis le commence-ient de la Monarchie jusqu'à pré-ent. Ouvrage enrichi de Portraits ravez en taille-douce. Deux To-ies in 12. à Paris au Palais, chez héodore Le Gras 1726.

NOus avions fait des Remarques sur la vie de chacun des hommes Illustres, que l'Auteur Anonyme nous donne s ces deux volumes ; & nous les :tions ici, si nous ne craignions

que notre Extrait ne fût aussi long que l'Ouvrage même. Il nous suffira de dire que ce Livre est un Abregé de differentes Histoires particulieres, & de quelques Histoires générales, qui se trouvent entre les mains de tout le monde. Il y a long-tems qu'on a fait de pareils Recueils & de semblables Abregez, qui ne sont propres qu'à rappeller le souvenir des choses qu'on a apprises ailleurs; ou à satisfaire le goût des personnes, qui cherchent plutôt à s'amuser quelque tems, qu'à s'instruire parfaitement. Notre Ecrivain ne s'est point mis en peine de remonter à l'originedes Grands-Hommes dont il parle : il oublie même quelquefois jusqu'à leur nom de Baptême, & jusqu'au nom de la Maison dont ils sont issus; nous y avons suppléé. Ce qui est plus important, il n'entre point dans le caractere partilier, qui les distingue les uns des autres. Il ne s'attache point à nous donner, par des traits spécifiques & singuliers, l'idée spéciale de leurs mœurs, de leur esprit, des motifs de leur conduite, de leur politique, de leur valeur, de leurs défauts, & de leur

mérite enfin propre & personnel. Mais il nous représente, sous un même point de vûë, la plus grande partie de leurs actions les plus éclatantes. Il nous apprend les Charges qu'ils ont possédées, les récompenses qu'ils ont reçûës, les Rois sous lesquels ils ont servi. Il ne faut donc point s'attendre qu'on nous fasse pénétrer dans le fond de leur cœur : on dit ce qu'ils ont fait, & on nous laisse ignorer ce qu'ils étoient en effet : on s'en tient à l'écorce, & à l'apparence, & on ne perce point dans l'intérieur & dans l'ame : on ne dévoile point enfin ce qui picque la curiosité, & ce qui sert davantage à notre instruction ; c'est-à-dire, les qualitez bonnes & mauvaises, qui donnoient le mouvement dans les actions qu'on écrit. Il est néanmoins vrai qu'on doit sçavoir gré à l'Auteur, d'avoir rassemblé, comme dans un même tableau, toute la suite de la vie de ces hommes renommez, qui ont rendus de signalez services à la France. La netteté du stile, qui ne nous paroît pas néanmoins toûjours le même, la varieté des faits, la briéveté des narrations,

l'attention à marquer les époques & à joindre quelques particularitez Historiques, nous donne de l'estime pour cet Auteur, & nous fait croire, à juste titre, que son Ouvrage trouvera un grand nombre de Lecteurs favorables.

Le premier Tome contient en divers endroits, 1°. La vie de trois premiers Ministres, qu'on appelle ainsi, non point parce qu'ils en avoient la qualité, mais parce qu'ils en faisoient les fonctions. Le premier est l'Abbé *Suger*, qui fut Régent du Royaume. Le second est le Cardinal Georges d'*Amboise* : & le troisiéme est le Cardinal Charles de *Lorraine*. 2°. La vie de cinq Connétables de France ; sçavoir, *Gaucher* Seigneur de *Chatillon* ; Bertrand *du Guesclin* ; Olivier *du Clisson* ; Anne Duc de *Montmorenci* ; François de Bonne, Duc de *Lesdiguieres*. 3°. La vie de huit Maréchaux de France, qui sont ; Jean le Meingre, di *Boucicaut* II. du nom ; Charles de *Cossé*, Comte de Brissac ; Blaise de *Montluc* ; Armand de *Gontaud*, Baron de Biron ; Henri De la Tour d'*Auvergne*, Prince Souverain de Sedan,

Duc de Boüillon ; Henri II. du nom, Duc de *Montmorenci* ; Antoine III. du nom, Duc de *Grammont* ; Nicolas *Catinat*, Seigneur de S. Gratien. 4°. Plusieurs Princes ou Seigneurs Illustres, qui ont tous été Généraux d'Armée. Voici leurs noms : Simon, Comte de *Montfort* ; Jean, bâtard d'*Orleans*, Comte de *Dunois* ; Loüis de la *Trimoüille*, Vicomte de Thoüars ; Gaston de *Foix*, Duc de Nemours ; François de Lorraine, Duc de *Guise* ; Loüis de Bourbon, Prince de *Condé* ; & parmi ces Héros, on mêle, avec raison, la vie de Pierre du Terrail, dit le Chevalier *Bayard*.

Dans le second Tome, on voit la vie de deux Premiers Ministres ; Armand Cardinal-Duc de *Richelieu*, & Jules Cardinal de *Mazarin* : de trois Maréchaux de France ; Abraham de *Fabert* ; Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de *Turenne* ; & François Henri de Montmorency, Duc de *Luxembourg*. On termine tout l'Ouvrage par la vie de Loüis Joseph Duc de *Vendôme*.

Nous dirons seulement un mot de chacun des Grands-Hommes que

nous avons citez. L'Abbé *Suger*, à cause de son équité & de son habileté dans l'Administration du Royaume, fut honoré par le Roi Loüis-le-Jeune du glorieux titre de Pere de la Patrie.

Le Cardinal d'*Amboise* reçût, comme le Roi Loüis XII. son Maître, la qualité de Pere du Peuple; parce qu'il gouverna sous un Roi, dont la passion étoit de soulager ses Sujets, & lequel, dit un de nos célebres Auteurs de l'Histoire générale de France, quand la nécessité l'*obligeoit de lever sur eux un Impôt extraordinaire, sentoit une vraye douleur, & souvent même pleuroit*. Ce Ministre contribua beaucoup à obtenir du Pape, la grace de faire expédier promptement la grande affaire de Loüis XII. *qui fut d'abord*, dit le même Historien, *de changer de femme*. « Il étoit marié à » Jeanne fille de Loüis XI. Le mariage » étoit consommé, le Roi s'en étoit » vanté; & il y avoit plus de quinze » ans qu'ils vivoient ensemble com» me mari & femme ». Pour rompre un lien si fort, *il falloit un Pape aussi commode qu'Alexandre VI.* Le

Cardinal d'Amboise eut encore beaucoup de part à la Conquête du Milanois & de la Ville de Génes. On peut lui pardonner la perte du Royaume de Naples, de laquelle son ambition d'être Pape, fut la cause: il ne vouloit être Souverain Pontife, que pour mieux servir la Religion & sa Patrie. S'il fut souvent trompé & laissa tromper Loüis XII. singulierement par Ferdinand le Catholique; c'est que le Cardinal & son Maître agissoient avec tant de droiture, de simplicité & de candeur; & que Ferdinand au contraire agissoit avec tant de détours, de souplesse & d'artifice; qu'ils ne pouvoient manquer d'être ordinairement ses dupes, sans même qu'ils s'en apperçûssent. La réponse que fit Ferdinand aux reproches de Loüis XII. qui se plaignoit de lui, parce qu'il en avoit été trompé deux fois, est remarquable: *Par Dieu*, dit-il, *il a bien menti l'Yvrogne; je l'ai trompé plus de dix.* Le desintéressement du Cardinal fut particulier. Il est vrai qu'à l'exception de la Thiarre qu'il ambitionna toute sa vie, il s'attira toutes les Dignitez Ecclésiastiques où un Pré-

lat puisse aspirer, & où nul François n'a depuis lui osé prétendre. Il est encore vrai qu'il mourut extraordinairement riche, & qu'il procura aux différentes personnes qui avoient l'honneur de lui appartenir, la Dignité de Grand-Maître des Chevaliers de Saint Jean de Jerusalem, plusieurs Chapeaux de Cardinal, les plus beaux Gouvernemens & les plus grandes Charges de la Couronne; mais tout cela s'accorde bien avec le mérite de ce Cardinal. Il est encore vrai qu'à la mort il eut scrupule d'avoir *tiré de* quelques Villes d'Italie, à son profit, cent mille écus, à l'insçu du Roi: mais le Roi les lui donna alors volontiers; & cette somme vint légitimement à sa famille, dont le Chef, quoi qu'en disent Paul Jove & Guichardin, avoit quelque espece d'habileté dans l'Art Militaire, & eut cependant le malheur, malgré la faveur du Prince & le haut point de fortune où son Oncle l'avoit élevé, *de tomber*, à ce que dit notre même Historien, *dans le mépris, & peu après dans la disgrace*; parce que ne pouvant finir la guerre dès ses premiers commence-

[redacted]

mens, il ne fit pas son devoir, & manqua d'enlever le Pape Jules, « qui « s'étoit enfermé dans Boulogne, Ville « le ouverte en plusieurs endroits, « d'ailleurs sans monde ni vivres ». Après tout, on ne peut trop loüer ce Grand Homme sur son amour pour son Roi & pour les Peuples. Ce fut à cet égard, un second Ximenès, qui depüis la Conquête de Grenade, où il contribua infiniment, n'étant encore que Confesseur de la Reine Isabelle, ne cessa jamais de servir, comme d'Amboise, les Rois, & de secourir les Peuples. D'Amboise eut sur tout un zéle inaltérable pour le service de Loüis XII. dont il étoit le Confident & l'ami déclaré dès le tems de l'Administration de la Dame de *Beaujeu*, qui persécutoit Loüis alors Duc d'Orleans avec d'autant plus d'avantage qu'elle avoit toute l'autorité de Régente, & en a depuis porté le nom dans toutes les Histoires générales & particuliéres; parce qu'elle en faisoit toutes les fonctions au commencement du Régne de son frere Charles VIIIe, qui n'ayant atteint alors que depuis peu l'âge de Majorité, & d'ail-

d'Amboise pour le Duc d
si loin, que dans le tems
promettoit le plus sole
de ne p'us s'intéresser au
ce Duc, il agissoit secrett
faveur, & ne craignoit p
poser au châtiment & a
d'avoir violé sa parole, p
plaisir de servir efficaceme
tre, qui le récompensa b
suite d'un dévoûment si p
d'un homme droit & sin
ne doit rien promettre
veut tenir. Ce bon Cardi
tôt des moyens plus dign
marquer son attachemen
tre : s'il en laissa échape
uns, ce ne fut pas manqu

Toutes les qualitez qui font le Grand-Homme ont été attribuées au Cardinal de Lorraine : on ne lui eût pas si liberalement accordé toutes les vertus qui font le grand Saint. Cependant il fut le fleau des Hérétiques, le Protecteur de la Catholicité, & l'un des hommes de son tems le plus versé dans la Science de la Religion. Sa piété, disent quelques Auteurs, fut si fervente, qu'il se causa la fiévre & la mort par des excès de pénitence, & par les rudes coups de discipline qu'il se donna dans les Processions publiques.

Le Connétable de Châtillon, à l'âge de 80. ans, contribua par sa conduite & par sa valeur, au gain de la bataille de Cassel, au retour de laquelle le Roi Philippe de Valois consacra, dit-on à l'Eglise de Notre-Dame de Paris, son cheval & ses armes, de la même maniere qu'il étoit équipé le jour de la bataille.

Après que le Connétable du Guesclin eut mis le Roi Henri sur le Trône d'Espagne, il eut la gloire de chasser de Normandie les Anglois.

Avant la bataille de Rosebeque,

Du Clisson prédit la victoire au Roi Charles VI. qui répondit : *Dieu le veüille ; nous irons donc en avant, au nom de Dieu & de Saint Denis.* L'on combattit, & l'on vainquit les Ennemis.

Le Connétable de Montmorency, sous le Régne de quatre Rois, fut le plus ferme appui de la Religion Catholique, & finit sa course à l'âge de quatre-vingts ans, en mourant pour la Foi, & en triomphant des Hérétiques à la bataille de Saint Denis.

Tout Calviniste qu'étoit de Lesdiguieres, il fut toûjours zélé pour le service du Roi : son zéle joint à son mérite, lui attira les bénédictions de Dieu & des hommes : il mourut Catholique & Connétable de France.

Avec beaucoup de valeur, le Maréchal de Boucicaut avoit un si grand fond d'équité, qu'il ne refusa jamais de rendre justice à ceux qui la demandoient : c'étoit un proverbe commun dans les lieux où il commandoit ; si vous ne me faites justice Monseigneu[r] me la fera.

C'est principalement au premi[er] Maréchal de Brissac, qu'on doit [...]

France la perfection de l'Art & de la Discipline Militaire.

Les Mémoires de Montluc le font assez connoître: jamais Gascon n'a parlé de soi-même avec tant de vérité, & ne s'est loüé avec plus de justice.

Si Henri IV. devoit encore à quelqu'autre qu'à lui-même sa Couronne, ce seroit au Maréchal de Biron.

On peut dire, vû la sagesse & la valeur, & la politique & la hardiesse du Duc de Boüillon, que s'il fut né dans une République, il auroit pû en devenir le Maître; & que s'il fût né dans une autre Monarchie que la Françoise, il auroit sçû la changer en République.

Henri Maréchal & Duc de Montmorency fut pris les armes à la main contre son Roi: sa faute méritoit la mort, & ses services passez pouvoient obtenir sa grace: il mourut sur l'échaffaut en Saint, après avoir vécu dans les combats, excepté le tems de sa révolte, toûjours en Héros.

Le Maréchal Duc de Grammont aussi poli à la Cour, que brave à la Guerre, sçût se faire à tous les tems, à tous les lieux, à toutes les person-

nes ; & en subordonnant sa gloire à celle de ceux qui gouvernoient, il parvint à tous les honneurs qu'il méritoit d'ailleurs par ses grandes qualitez.

Quelque grand Général d'Armée qu'ait été le Maréchal de Catinat, il auroit été aussi bon Chancelier de France, aussi digne Archevêque de Paris, aussi excellent Sur-Intendant des Finances. Il fut pendant toute sa vie propre à tout, & on le laissa porter tous ses talens dans la solitude où il mourut, ne s'estimant *lui-mêm propre* à rien. Sa modestie *étoit* si grande, que quoiqu'il pût, & quoiqu'il dût prétendre au Cordon bleu, il le refusa, malgré sa famille qui offroit de faire les preuves nécessaires. M. le Duc de la Rochefoucault lui demanda pourquoi il n'avoit pas accepté un honneur qu'il méritoit. Voulez-vous, répondit M. de Catinat, que je me fasse descendre de Catilina ? Non, répliqua le Duc ; mais de Caton, & l'on vous croira.

Le Comte Simon de Montfort, qui terrassa la Secte des Albigeois & fut le Héros de son siécle, périt au Siége

de Toulouse, d'un coup de pierre poussée par une femme ; parce que sur les remontrances du Légat du S. Siége, qui le pressoit de vaincre ou de mourir, il s'exposa comme un simple Soldat ; & en oubliant la maxime qu'un Général doit se conserver pour vaincre, il ne pût dès-lors ni triompher, ni mourir même d'une maniere digne de lui.

Du tems de la République Romaine, Fabius rétablit les affaires de sa Patrie par ses sages retardemens ; & le Comte de Dunois, sous le Régne de Charles VII. rétablit la Monarchie de France par la promptitude de ses expéditions Militaires.

Le fameux Loüis de la Trimoüille commença à gagner la bataille de S. Aubin, à l'âge de vingt-cinq ans, & n'ayant jamais discontinué jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans, de sortir triomphant de toutes les actions où il s'étoit trouvé, il ne put survivre à la défaite & à la prise de son Roi devant Pavie, où il cessa de vaincre, parce qu'il y combattoit en subalterne & contre son sentiment.

C'est avec raison que Loüis XII. en

apprenant la nouvelle de la bataille de Ravenne, & en même tems la victoire & la mort de son Neveu Gaston de Foix, dit: « je voudrois avoir perdu » tout ce que j'ai en Italie, & que mon » Neveu de Foix vécut. Je souhaite de » telles victoires à mes ennemis. Si » nous remportions encore une telle » victoire, nous serions entiérement » vaincus. » En effet, la personne seule de ce Prince valoit plus qu'une Amée, & devoit être plus chere que tous les Etats que la France possédoit en Italie. Avec lui on étoit sûr de reprendre ce qu'on y auroit perdu, & on perdit tout ce qu'on y avoit conquis.

On publioit, avec vérité, que François Duc de Guise avoit toutes les vertus Héroïques, sans avoir les défauts ni de Prince ni de Courtisan: « votre » Religion, » dit-il à l'Assassin qui le blessa mortellement au Siége d'Orléans, « vous a ordonné de me tuer; » & la mienne me défend de me venger. » Il fut généralement regretté, parce qu'il n'aima & ne voulut jamais faire que le bien.

Loüis Prince de Condé ne put souf-

frir des égaux ou des ſupérieurs dans les Miniſtres qui gouvernoient la France, & il devint un autre Céſar: mais plus heureux que Céſar, il ne triompha point, quoiqu'il fit mieux la guerre que Céſar-même. Dès qu'il vit qu'il n'auroit plus que le Roi pour Maître, il ſe ſoumit, & nul Sujet ne fut plus zélé & plus fidéle que lui. Voir ce qu'il faut faire pour la gloire de ſon Prince, & pour ſon propre honneur, l'entreprendre, l'exécuter, & réüſſir preſque dans le même tems; être le même & garder le même ſang-froid dans la fureur des combats, que dans les délibérations du Conſeil; vivre auſſi tranquille dans la retraite, qu'au milieu des triomphes; avoir toutes les connoiſſances d'un Sçavant & tous les ſentimens d'un Héros; ce fut le caractere du Prince de Condé.

On a fait le plus vrai & le plus bel éloge, lorſqu'on a dit du Chevalier Bayard, que c'étoit par excellence le bon Chevalier ſans peur & ſans reproche. François I. après la bataille de Marignan, lui rendit ce témoignage, en préſence de tous les Capi-

taines de son Armée. ***Bayard mon ami,*** dit-il, *je veux être fait Chevalier de votre main aujourd'hui; d'autant qu'après tant de combats & d'assauts, où vous vous êtes trouvé, je vous crois le plus parfait Chevalier, & le plus capable de donner l'Ordre de Chevalerie aux autres.* Toute l'Armée applaudit au choix. Et en effet, les plus grands Généraux ne surpassoient Bayard que par leurs Dignitez. Il ne cédoit à aucun dans le fait des armes, & se distinguoit entre tous par le courage, la sagesse, la grandeur d'ame, le desintéressement, & les autres vertus d'un Chevalier irréprochable.

Nous venons aux Grands-Hommes, dont le second Tome fait mention. Le Cardinal de Richelieu gouverna l'Etat, moins en Ministre qu'en Roi, sous le Régne de Loüis XIII. Il est à croire que sous le Régne de Loüis XI. il n'auroit pas même été Ministre, & n'auroit osé sortir de la qualité de simple Sujet. La variété des conjonctures ou le hazard, sert, autant que le mérite, à former les Grands-Hommes. Ce Cardinal avoit de grandes vertus & d'éminentes qua-

litez ; on les connoît ; on le proposera dans tous les tems comme le plus vaste génie ; & le plus habile polititique, qui fut avant lui entré dans le Ministere ; mais on ne l'a jamais vanté comme un Ministre sans défauts. Cependant lui-même en mourant s'est rendu le témoignage, qu'il n'avoit rien à se reprocher sur tout ce qu'il avoit fait pendant son Ministere.

Le Cardinal Mazarin, qui pendant sa vie fut l'objet de la haîne de quantité de François, a été depuis l'objet de l'estime, & même de l'admiration de plusieurs Grands-Hommes : il eut des défauts ; mais le principal étoit d'être étranger. Sans cela on ne l'auroit pas tant haï ; & s'il n'eût pas été aimé, on l'eût du moins estimé pour des talens rares qui l'ont fait, avec justice, comparer & égaler même au Cardinal de Richelieu & qui le rendoient digne de la place qu'il a occupée.

Le Maréchal de Fabert ne dut sa fortune qu'à lui-même. Il s'attira par son mérite toutes les Dignitez où la vertu Militaire peut parvenir, & re-

fusa par modestie les honneurs où la Noblesse doit seule aspirer. C'est sur l'exclusion qu'il se donna à lui-même du Cordon bleu, que Loüis XIV. lui écrivit en ces termes : *Ce rare exemple de probité*, dit ce grand Roi, *me paroît si admirable que je le regarde comme un ornement de mon Régne. Mais j'ai d'ailleurs un regret très-sensible, de voir qu'un homme, qui par sa valeur & par sa fidélité est parvenu aux premieres Charges de ma Couronne, se prive lui-même de cette nouvelle marque d'honneur. Ceux*, ajoûte le Roi, *à qui je vais distribuer le Collier, ne peuvent jamais en recevoir plus de lustre dans le monde, que le refus que vous en faites, vous en donne auprès de moi.*

Le Vicomte de Turenne, sous quelque Gouvernement qu'il fût né, auroit toûjours été le plus Grand-Homme & le plus néceſsaire à l'Etat. Il avoit la Naissance la plus Illustre & les plus héroïques vertus : mais ce n'est pas assez, il faisoit le bien par choix, par goût, par inclination. L'intérêt public l'emportoit toûjours sur sa propre gloire : on étoit son ami dès qu'on aimoit le devoir ; & dès

 qu'on

qu'on s'en écartoit, on devenoit ſon ennemi, quelque grand, quelque bien établi qu'on fût d'ailleurs. L'art de gagner des batailles, & de ſortir en quelque ſorte victorieux de ſes défaites, n'eſt pas ce qu'il eut de plus admirable. Ce qu'il y eut de plus héroïque en lui, c'eſt le talent d'entendre & de faire avec un ſuccès toûjours glorieux, la guerre, ſoit dans la ſuite d'une Campagne, ſoit dans un jour de bataille. Il n'aima à combattre ou à commander, qu'autant que la guerre étoit utile ou néceſſaire, & ne voulut jamais profiter de ſes victoires, que pour la gloire de ſon Prince, l'avantage de ſes Soldats & le repos de ſa Patrie.

Le Maréchal de Luxembourg ſe faiſoit un jeu de s'engager dans une action périlleuſe. Il avoit dans ſa valeur & ſon habileté, un ſecret de gagner toûjours à ce jeu Militaire; mais il l'aimoit peut-être un peu trop; & en n'abbatant pas tout-à-fait ſes ennemis, il ſe reſervoit de nouvelles matieres à de nouveaux triomphes.

M. le Duc de Vendôme méditoit de loin un projet; & en paroiſſant ne

penser à rien, l'exécutoit sûrement. Il voiloit, si on ose ainsi parler, le grand Capitaine dans les amusemens de la vie privée; & tout à coup, il en dévelopoit tous les talens, lorsqu'il s'agissoit d'entrer en action. Il vainquit les ennemis en Italie, il les arrêta en Flandres, il les chassa d'Espagne. Tout étoit perdu pour le Roi Philippe V. le Duc de Vendôme arriva, & tout fut aussi-tôt reconquis. Loüis le Grand, en apprenant cette révolution, dit ces paroles remarquables : *Il n'y avoit pourtant qu'un homme de plus en Espagne, & cet homme de plus a fait ce surprenant changement.*

Il auroit été à souhaiter que l'Auteur eût indiqué du moins plusieurs autres Grands-Hommes qui pouvoient & devoient avoir place avec ceux dont il a parlé. Les Maisons de Rohan, de Melun, de Caumont la Force, de Rochechoüart, de Bethune, & tant d'autres lui en auroient fourni plusieurs, dans les tems-mêmes les plus reculez.

ARTICLE LXXXI.

LETTRE D'UN ANCIEN PROfesseur en Théologie de la Congrégation de S. Maur, qui a rétracté son Appel, à un autre Professeur de la même Congrégation, qui persiste dans le sien. Chez Giffart, in 8°. pagg. 48.

DAns cette Lettre de Dom *Vincent* THUILLIER M. B. imprimée avec Permission de son Général, on voit ce qui a fait appeller, ce qui a fait révoquer l'Appel, ce qui y fait persister, & ce qui fait différer d'en publier la révocation, après qu'on a pris ce parti indispensable.

1°. Ce qui a fait Appeller, est ainsi exposé, page 29. « Toutes ces Ré « fléxions nous auroient empêché « d'Appeller, MON REVEREND PE- « RE, si l'impétuosité Françoise non « retenuë étoit compatible avec les « Réflexions. Avoüons-le de bonne « foi; si nous avons Appellé, c'est « qu'étudiant la Théologie, dans le « tems du plus grand soulevement « contre la CONSTITUTION, les rail- «

„ leries, les Epithetes outrageantes,
„ les injures dont on accuëilloit alors
„ ce Décret, paſſant juſques dans nos
„ ſolitudes, nous inſpirerent pour lui
„ un ſouverain mépris : Qu'on nous
„ vantoit le Livre du P. Queſnel,
„ comme un Ouvrage Divin; c'eſt que
„ nous prenions pour des véritez im-
„ portantes de pures opinions Théo-
„ logiques : Que, l'eſprit préoccupé
„ de certains préjugez, nous pronon-
„ çâmes contre la Bulle de notre au-
„ torité privée & ſur le premier *coup*
„ d'œil; c'eſt qu'enfin *regardant l'Ap-*
„ *pel comme une affaire d'honneur*
„ & de courage, nous nous piquâ-
„ mes d'être auſſi braves que ceux qui
„ nous exhortoient à les ſuivre. Je
„ me ſouviens encore du jour que
„ cette Bulle arriva à Saint Denis.
„ Nous la lûmes les premiers enſem-
„ ble Dom * * * & moi : C'étoit à
„ chaque Propoſition les cris les plus
„ lamentables de ſa part : il ne liſoit
„ qu'en ſanglotant; & à la fin, Qu'el-
„ le Bulle ! s'écria-t'il, il n'y a plus
„ de Religion ; tout eſt renverſé : ſon
„ air devot & ſon ton pathétique fi-
„ rent ſur moi une impreſſion terri-

ble ; & depuis ce tems-là jusqu'à la «
fin de la Théologie, je ne pensai «
qu'à combattre la CONSTITUTION, «
& nullement à pénétrer le vrai sens «
des Propositions, ni les vûës qui «
avoient porté le S. Pere à la donner, «
& les Evêques à l'accepter, «
&c.

2°. Ce qui a fait revenir l'Appel, & le révoquer ; ce sont premiérement certains faits, certains traits de conduite, certaines circonstances. » Lorsque je vis les Evêques de tout «
Païs envoyer leur témoignage ; les «
Instructions de S. Charles Borromée «
sur la Pénitence, imprimées à «
Rome ; le Bref d'un Saint Pape en «
faveur de la Prédestination gratuite, «
& de la Grace Efficace ; le peu «
de bien-séance avec lequel on parloit «
des Puissances de l'Eglise : Que «
j'entendis dire à quelques-uns, que «
l'Eglise pouvoit se passer d'Evêques ; «
à d'autres, que pourvû que l'on tînt «
bon, cela leur suffisoit ; à d'autres «
encore, que quand un Concile Général «
se déclareroit pour la CONSTITUTION, «
ils ne se rendroient pas ; «
à d'autres encore, qu'ils se retire- «

» roient plûtôt en Hollande, que de
» se soumettre : Que j'eus appris de
» quelques Anglois, que les Réfugiez
» à Londres traitoient les Opposans
» de Confreres : Toutes ces choses
» ensemble firent dans mon esprit une
» révolution, dont je ne puis trop ren-
» dre graces au Seigneur, » c. C'est
» en second lieu, « la crainte d'être
» accablé sous les ruïnes d'un Edifice,
» qui croule de tous côtez, & que
» rien n'étaye. Je parle de la petite
» Eglise Opposante. De ce nombre
» de Prélats, qui s'étoient *mis d'abord*
» à notre tête, combien en reste-t'il ?
» Et ce nombre-même devions-nous
» le compter pour quelque chose, *si*
» *mens non lævafuisset* ? Les Donatis-
» tes étoient trois cens, & S. August-
» tin se mocque de cette petite trou-
» pe. Mais supposons que le nombre
» de nos Chefs fut suffisant pour le-
» ver l'Etendart contre tout le reste
» de l'Eglise ; la mort en a enlevé quel-
» que -uns, dont les successeurs ne
» suivent pas leurs sentimens : quel-
» ques autres commencent à se lasser
» de la guerre : ceux qui ne veulent
» pas maintenant rendre les armes

ou les mettront bas comme les au- «
tres; ou en mourant cederont leurs- «
Siéges à des esprits plus pacifiques : «
Et de tous ceux qui ont accepté, je «
n'en vois pas un seul qui se démen- «
te, & qui se dispose à passer dans «
votre Parti.» C'est en troisiéme lieu, que l'Acceptation Universelle justifie le fonds de la Bulle. « Quoi le «
Corps des Pasteurs, » *page* 5, « ce «
Corps à qui il a été promis que ja- «
mais les Portes de l'Enfer ne pré- «
vaudroient contre lui, ce Corps croi- «
roit aujourd'hui & auroit décidé, «
que l'homme ne peut faire quelque «
chose de surnaturel & d'utile au sa- «
lut, sans la foi au Médiateur ? Que «
Dieu nous doit quelque chose; & «
que c'est par justice qu'il nous don- «
ne sa Grace ? Que, sans cette Gra- «
ce, on peut mériter auprès de Dieu ? «
Que la volonté absoluë de Dieu «
n'est pas toute-puissante ? Que dans «
la Pénitence on peut être réconci- «
lié avec Dieu, sans qu'on l'aime «
avant que de s'approcher du Sacre- «
ment, ou sans que le Sacrement pro «
duise & opere cet amour dans le «
cœur ? Loin de vous, MON REVE- «

» RENDE PERE, cette pensée sacrile-
» ge. » &c. C'est enfin l'orthodoxie de la Bulle : «car sûrement elle ne
» touche à aucune des véritez, dont
» Dieu nous demandera compte.
» Quel est donc son objet, & qu'est-
» ce qu'elle condamne ? Elle en veut
» uniquement au Baïanisme, au Jan-
» senisme, au Richerisme ; & con-
» damne ces erreurs, que Dieu ne veut
» que tellement quellement sauver
» tous les hommes : Que Jesus Christ
» n'est mort pour le salut que d'un
» certain nombre de personnes choi-
» sies & predestinées : Que toute Gra-
» ce est Efficace, & qu'on ne résiste
» jamais à la Grace intérieure : Que
» l'homme est nécessité tour à tour au
» bien par la Grace, au mal par la
» concupiscence : Que, sans la Foi,
» la Charité, la Grace, on ne peut
» faire aucun bien de quelque natu-
» re qu'il soit : Que dans l'ancienne
» Alliance, l'observation des Com-
» mandemens de Dieu étoit impossi-
» ble : Qu'elle est impossible même
» dans la nouvelle, sans la Grace Ef-
» ficace : Que, sans la Charité, tou-
» te vertu est inutile au Chrétien,

celles-mêmes qui conduisent à la "
Charité : Que la crainte de la Justi- "
ce Divine, loin d'être salutaire aux "
pécheurs, leur est pernicieuse : Que "
l'Eglise n'est que l'Assemblée des "
Justes, & que les pécheurs en sont "
exclus : Que la Priere des pécheurs "
est un nouveau péché : Que hors de "
l'Eglise on ne reçoit point de Gra- "
ces, même de celles qui la font re- "
chercher : Que le pouvoir des Chefs "
réside dans le Peuple, & dans la "
Société entiére de l'Eglise ; & que "
les Supérieurs Ecclésiastiques n'en "
sont que les Ministres : Que les Li- "
vres Sacrez doivent être mis indiffé- "
remment entre les mains de toutes "
sortes de personnes : Qu'il est néces- "
saire de différer l'Absolution, sans "
égard à une infinité de circonstan- "
ces, qui dépendent de la lumiere "
& de la discretion d'un Confes- "
seur : Que l'Excommunication n'est "
qu'un vain épouvantail, qui ne doit "
jamais nous intimider, lorsque "
nous la croyons injuste. » &c.

Ce qui empêche de révoquer l'Appel, c'est qu'on veut croire qu' " un "
Théologien ne peut en conscience, "

» par quelque motif que ce soit, aban-
» donner une opinion, qu'il s'ima-
» gine avoir prise dans l'Ecole de S.
» Augustin ou de Saint Thomas, &
» qu'on s'imagine que toutes ces Pro-
» positions, au moins la plûpart, se
» voient de mot à mot, ou presque
» de mot à mot, dans les Peres. Se-
» condement quand il n'y auroit, »
dit-on, « que l'injustice criante que
» l'on a fait à l'Auteur des Proposi-
» tions condamnées, je persisterois
» dans mon Appel jusqu'au dernier
» soupir. » L'Auteur de la Lettre ré-
pond à ceux-ci: « A voir votre déli-
» catesse de conscience pour un seul
» homme, pour un simple Prêtre;
» qui ne vous croiroit un respect infi-
» ni pour trois Papes, & tous les Evê-
» ques du monde? Cependant ceux-
» ci, vous les anathématisez sans mi-
» séricorde, pendant que vous fai-
» tes scrupule d'effleurer tant soit peu
» la réputation de l'autre. » Il ajoû-
te: « Vous avez d'autant moins rai-
» son de vous plaindre de la maniere,
» dont l'Eglise traite les Partisans du
» Pere Quesnel, qu'Elle est bien plus
» condescendante aujourd'hui cette

Eglise, qu'Elle ne l'étoit au cin- "
quiéme siécle. Alors Elle obligeoit "
de condamner par Ecrit non seule- "
ment les erreurs, mais ceux qu'Elle "
accusoit de les avoir enseignées ; au "
lieu qu'à l'égard du Pere Quesnel, "
Elle se contente que vous reconnois- "
siez sincerement, qu'il n'y a aucune "
Proposition condamnée par la Bul- "
le, qui ne soit susceptible de quel- "
qu'une des qualifications ; & qu'il "
n'y a aucune qualification, qui ne "
soit applicable à quelqu'une des Pro- "
positions. L'Eglise ne fait attention "
ni à la personne de l'Auteur, ni aux "
manieres dont il exprime dans son "
Livre, ce qu'il a voulu qu'on enten- "
dît : Elle s'arrête simplement aux "
Propositions, qui en ont été tirées : "
Elle les condamne telles qu'Elle les "
propose ; & en cela Elle use très- "
évidemment de son droit. » Il répond
aux premieres : " Si un Calviniste, "
pour me prouver qu'on ne reçoit Je- "
sus Christ dans l'Eucharistie que "
spirituellement & par la Foi, me "
citoit ces paroles de S. Augustin ; "
Crede & manducasti ; & que je ré- "
pondisse que ces paroles sont héréti- "

» ques dans sa bouche, & Catholi-
» ques dans celle de Saint Augustin;
» apparemment vous ne m'en feriez
» pas un scrupule. Je vous demande
» la même équité pour Clément XI.
» & pour tous les Evêques accep-
» tans. » Il poursuit, « supposons que
» le P. Quesnel les ait effectivement
» tirées des Peres, ces paroles; il est
» évident qu'il ne l'a fait que pour les
» ajuster à ses idées. Ce que les Peres
» on dit de la Grace regardée d'un
» certain côté, on le dit de la Grace
» en général : on met leurs *paroles*
» sous un verset de l'*Ecriture*, auquel
» ils ne faisoient pas seulement la
» moindre allusion. On sépare ce qui
» devoit être joint, & l'on joint ce
» qui devoit être séparé. En un mot,
» le Livre des Réflexions n'est, à le
» bien définir, qu'un centon Moral
» tiré des Peres de l'Eglise, & surtout
» de S. Augustin, qu'on y a déchiré
» en mille & mille morceaux. Mais
» il y a une grande différence entre un
» centon, & les Auteurs dont on l'a
» tiré, quoique les paroles soient les
» mêmes, & la condamnation de l'un
» ne réjaillit point du tout sur les au-
» tres. »

4°. Enfin, Dom vincent THUILLIER expose ainsi ce qui fait différer de publier la révocation de l'Appel : » Oüi, MON REVEREND PERE, j'ai pris mon parti, & je l'ai pris depuis long-tems, quoique je ne me sois déclaré que depuis peu, pour ne me pas broüiller avec certaines personnes que j'estimois, & chez qui je prévoyois que la porte ne me serois plus ouverte, dès que, suivant la maniere dont ils pensent, on n'y pourroit plus dire de moi : *Il est bon.* »

Quoique cet écrit n'ait nullement l'air austere & dominant d'un Traité dogmatique ; il n'en est pas moins propre à ramener les esprits. Si le stile ingénu & familier, qui sied dans une Lettre d'un frere à un frere, adoucit ici la Controverse ; il ne l'affoiblit pas : on y trouvera une exposition exacte des erreurs que la Bulle proscrit ; des Dogmes qu'elle établit ; & des opinions qui demeurent libres : des convictions, contre les préjugez qui combattent la Doctrine de la CONSTITUTION, & contre les prétextes qui servent à éluder son autorité ; le tout

animé de cette vertu secrette que donne au discours la persuasion d'un Auteur sçavant qui se rend.

ARTICLE LXXXII.

SUITE DE L'HISTOIRE de Westminster.

MONsieur Dart commence le second Tome de son Histoire, de la même maniere dont il acheve le premier ; & les planches sont dans l'un à la tête du volume, comme dans l'autre elles étoient à la fin. L'Auteur a, san doute, choisi cet ordre, pour mettre une espece de continuité entre des parties, qui, en effet, n'étoient guéres de nature à être divisées. Ces gravures sont en tout au nombre de 142. 66. dans le premier Tome, & le reste dans le second, dont elles font ce que l'auteur appelle le premier Livre. Elles offrent d'abord aux yeux différentes vûës de l'Eglise de Westminster. L'une représente le Portail & la façade du Nord. Une autre découvre l'intérieur de la Nef. Une troisiéme, dans un plan tout uni,

montre le sol, l'étenduë, l'arment, la proportion des diffés parties de cet Edifice, &c.
ns le reste des planches, ce n'est Mausolées, dont les figures sont ouées selon l'ordre des différenrties de l'Eglise, où ces Monuse rencontrent.
Mausolée de Henri VII. malgré ice des premiers Réformateurs, fougues des derniers est encore rd'hui tout ce qu'on voit de beau en ce genre à Westminsa Chapelle où il est, contient ceux de Marie Stuart, d'Elisa-&c. Depuis les Monumens que les I. fit ériger à l'honneur de eux Princesses; les affaires d'Anre n'ont guéres été dans une sin à permettre aux Princes qui régné, de songer à honorer la oire de leurs Prédécesseurs; & 'est jusqu'ici contenté de placer le suite, dans un lieu de cette Chapelle, nommée *la Voute Caveau Royal, the Royal vault*, rcuëils de Charles II. de la Reiarie, du Roi Guillaume, de la Anne, de trois autres enfans

de Jacques II. & de Marie d'Est sa seconde Epouse, morts en bas âge, &c.

Quant aux Monumens érigez pour d'autres que des Souverains, il s'en trouve plusieurs, qui, à en juger par les Estampes, ont de grandes beautez, tels que sont ceux de Françoise Comtesse de Hereford, de Jean Russel fils-aîné du Comte de Betford, d'Edoüard Talbot huitiéme Comte de Shrewsbury mort en 1617; de la Duchesse de Somerset Epouse du fameux Duc de ce nom, *Régent d'Angleterre sous* Edoüard *VI, de la* Duchesse de Richemond mere de Henri VII. du fameux Duc de Buckingham tué en 1628. dans le tems qu'il venoit au secours de la Rochelle, du dernier Duc de Buckingham mort en 1723. de deux Ducs de Newcastle, du premier Duc d'Albemarle Restaurateur de la Monarchie en Angleterre, du fameux Duc de Marlbourough, du Comte de Godolphin, des Amiraux Norris, Churchill, Baker, Priestman, &c. Une chose à remarquer dans ces Monumens, c'est que plus le tems de son érection est voi-

ſin de nos jours, moins on y trouve de veſtiges de Religion, malgré la ſainteté du lieu où on les place, figures, ornemens, Inſcriptions, tout y eſt profane. Ce ſont des Trophées, & non pas des Monumens de piété. Comme ſi les gens diſtinguez par leurs belles qualitez, ou par leur rang, avoient aujourd'hui honte en Angleterre, de donner en public, même après leur mort, quelque marque du Chriſtianiſme.

Parmi cette foule de Tombeaux on en voit deux, auſquels la France doit particuliérement s'intéreſſer. Le premier eſt celui du fameux Caſaubon, que le Roi Jacques I. avoit attiré en Angleterre, & qui y mourut le premier Juillet en 1614. âgé de 55. ans. Le ſecond eſt celui de Charles de S. Denis Comte de S. Evremond, mort le 9ᵉ. Septembre 1703. âgé de 90 ans cinq mois deux jours. Le Sʳ. Dart nous rend compte d'une diſpoſition teſtamentaire faite par M. de S. Evremond, bien propre à le juſtifier de cette indifférence en matiere de Religion, dont on l'a toûjurs accuſé. En voici les termes : *Je laiſſe*

aux pauvres françois réfugiez la somme de vingt livres Sterling. Je laisse aussi la même somme aux pauvres Catholiques Romains, ou de toute autre Religion. Voilà assurément une prédilection assez marquée en faveur du Calviniste françois; & S'il paroît de l'indifférence dans les dernieres volontez de Monsieur de Saint Evremond, ce n'est qu'à l'égard du Catholique Romain.

On peut juger par ce trait, que l'usage des différentes Estampes enchâssées dans cette Histoire, ne se borne pas seulement à embellir le Livre: outre le plaisir qu'elles donnent aux yeux, M. Dart a sçû encore les rendre instructives par les explications & les notes qu'il y a jointes: il a pris même la peine de traduire en Anglois toutes les Inscriptions Latines, en faveur de ceux qui n'entendroient point cette derniere Langue. On doit encore ajoûter pour l'honneur de cet Ecrivain, que, contre l'ordinaire des Commentateurs, il dit dans cette espéce de Commentaire presque toûjours ce qu'il faut, & n'y dit rien que ce qu'il faut.

Septembre 1727.

Au reſte, les gravûres ont de grandes beautez : tout ce qu'on y voit de morçeaux d'Architecture, paroît être tracé de main de Maître: on remarque dans le reſte un peu d'inégalité ; & la maniere ſur tout dont quelques figures humaines ſont repreſentées donne lieu de croire que l'apprentif a dans plus d'un endroit mêlé ſon travail à celui des Maîtres.

Notre Hiſtorien, après avoir parlé des Mauſolées de Weſtminſter dans le premier Livre du ſecond Tome, revient encore une fois à l'Abbaïe ou au Monaſtere, qui fait le ſujet du ſecond Livre diviſé en différens Chapitres. Le premier regarde les Domeſtiques, & les Officiers de l'Abbaïe. Tous, juſqu'au Couturier ou au Cuiſinier, y trouvent leur place ; & leurs differentes fonctions ſont expliquées avec ſoin. Ce même chapitre contient encore une Liſte des Prieurs Clauſtraux depuis la fondation de l'Abbaïe, & des différentes fondations qu'on y a faites.

Le ſecond eſt ſur le Couronnement des Rois. Notre Auteur prétend que c'eſt ſaint Edoüard le Confeſſeur qui

a fixé Westminster pour être le lieu de cette Cérémonie. Ce Prince consacra à cet usage, tous les ornemens avec lesquels il avoit été couronné lui-même, & Guillaume le Conquérant son successeur immédiat, fut le premier Roi d'Angleterre, sacré dans l'Eglise de Westminster. Depuis ce Prince jusqu'aujourd'hui, Westminster est pour l'Angleterre, ce que Rheims est pour la France ; c'est-à-dire, qu'il n'y a que les occasions extraordinaires, telles que *celles où se* sont trouvez Henri IV. en France & Henri III. en Angleterre, *où* les Rois ayent jugé à propos de frustrer ces Eglises d'un Privilege, dont il semble qu'un long usage les met dans une possession légitime de joüir.

La Piéce la plus remarquable de celles qui servent au Couronnement des Rois d'Angleterre, est une espéce de Chaire ou de Trône, faite d'une seule pierre, haute d'un peu plus de six pieds & demi, & d'environ trois pieds & demi de large. Elle fut, disent les anciennes Histoires, portée d'Espagne en Irlande par Gathelus Roi d'Irlande. Fergus la fit ensuite

passer dans la Grande Bretagne avec la Colonie d'Irlandois, qui conquit la partie septentrionale de cette Isle, & luy donna le nom d'Ecosse. Edoüard I. l'enleva aux Ecossois, & la mit dans le Trésor de Westminster, comme une marque de la destruction entiere de la Monarchie Ecossoise. Mais cette pierre fatale produisit un effet bien différent de celui qu'Edoüard prétendoit par la vertu attachée à cette espece de Talisman, la translation qu'on en fit, devint pour les Princes d'Ecosse, un gage assûré qu'ils regneroient un jour en Angleterre, comme le porte une prétenduë Prophétie gravée sur la pierre même.

Ni fallat votum, Scoti, hunc, quòcunque locatum,
Invenient Lapidem, regnare tenentur ibidem.

Prophétie au reste, qui a déjà souffert quelques petites exceptions, & qui court peut-être risque d'en souffrir dans la suite de plus grandes encore.

DANS le troisiéme chapitre, Monsieur Dart, pour autoriser le droit

d'asile accordé à Westminster, remonte jusqu'à l'Antiquité la plus reculée, & montre par des exemples tirez du Paganisme, du Judaïsme, &c. que l'usage des Asiles a été de toutes les Religions, & se trouve fondé sur les principes les plus solides de la Loi Naturelle. Les Privileges qu'eut Westminster en ce genre, commencerent sous les Rois Saxons, crûrent beaucoup sous saint Edoüard, & subsisterent dans toute leur étenduë jusqu'à Henri 8e. qui, sans les abolir *tout-à-fait*, *les* a cependant réduits à très-peu de chose.

Le Chapitre 4e. répete ce que l'Auteur nous apprend en bien d'autres endroits. Il y traite de *l'état* où Westminster se trouve aujourd'hui. L'abbaïe a été métamorphosée en Chapitre; l'Abbé en Doïen, & les Religieux en Chanoines, qui sont exempts de la Jurisdiction de l'Ordinaire, & sont Seigneurs spirituels & temporels à Westminster, &c.

La vie des Abbez de Westminster est le dernier morçeau de l'Histoire de Monsieur Dart.

Orthbright fut le premier Abbé,

ou pour mieux dire, le premier ſuperieur des Moines, qui commencerent en 604. à habiter aux environs de la nouvelle Egliſe de ſaint Pierre de Weſtminſter. Après douze ans d'Adminiſtration, le gouvernement de la Maiſon paſſa de ſes mains ſucceſſivement dans celles de Germain, d'Aldred, de Syward, d'Oſmond, de ſelred, d'Orgar, de Brightſtan, qui le gouvernerent juſqu'en 785.

Monſieur Dart paroît porté à croire qu'Orthbright II. qui leur ſuccéda, eſt le premier ſupérieur des Moines de Weſtminſter, qui ait porté le nom d'Abbé. Il changea au-bout de quelque temps cette qualité en celle d'Evêque de ſealſey dans le Comté de Devon. Cependant on ne le trouve point dans le Catalogue que Godwin a donné des Evêques de ce ſiége. A moins qu'Orthbright & un certain Alubrith, dont Godwin fait mention, & qu'il place ſur la fin du VIII^e^. Siécle, ne ſoient un même homme. L'on voit en effet tous les jours dans les Hiſtoires & ailleurs, des faits établis ſur des convenances & des Etymologies encore plus éloi-

gnées que celle-là. Sealsey est un lieu depuis long-tems enseveli sous les flots de la mer ; & sur le milieu du onziéme Siécle, le Siége Episcopal en fut transféré à Cichester, où il subsiste encore. Comme celui de Credyton, dont Monsieur Dart parle un peu plus bas, se trouve avec l'ancien Evêché de Cornoüaille, réuni dans celui d'Exceter depuis l'an 1040. Notre Auteur n'a point cru devoir faire remarquer ces changemens ; apparemment parce qu'il écrivoit pour un païs, où l'on peut supposer qu'ils sont assez connus. Orthbright mourut dans son Eglise Episcopale en 794. Alfwius I. & II. le remplacerent l'un après l'autre à Westminster. Algar qui leur succéda, vit son Abbaïe devenir la proïe des Normans, qui, en ce temps-là désoloient l'Europe par leurs brigandages. Le Roi Alfred qui les chassa, lui procura la consolation de mourir en paix dans son Abbaïe l'an 889. Eadmer prit sa place, & vit fleurir son Monastere dans l'intervalle de repos que le sage Roi Alfred venoit par ses victoires, d'assurer à l'Angleterre. Alfnod

ſucceſſeur d'Eadmer fut élû Abbé en 922. Le tems de cette Election eſt l'Epoque, où l'Hiſtoire de Weſtminſter commence un peu à ſe débroüiller. Avant cela, elle n'offre aux recherches des Sçavans qu'obſcurité & qu'incertitude. Alfric prit le gouvernement de l'Abbaïe en 939. Devenu enſuite Evêque de Credyton, il laiſſa Weſtminſter dans une eſpéce d'Anarchie. Edwin Evêque de Londres n'aimoit point les Moines : il maltraita ceux-ci, les réduiſit à déſerter le lieu où ils s'étoient conſacrez à Dieu, & leur ſubſtitua des Prêtres ſéculiers. Mais l'amitié de ſaint Dunſtan ſçut bien les dédommager de la haîne de ſon Prédeceſſeur : il les remit en poſſeſſion de l'Abbaïe de Weſtminſter ; ou plûtôt, ſi ce que l'Auteur dit au commencement du premier Tome eſt vrai, il les y établit pour la premiere fois, & leur donna un Abbé de ſa main. Ce nouvel Abbé favori de ſaint Dunſtan s'appelloit Wlſinus, & mourut en 1004. Il fut remplacé par Aldſius, qui mourut en 1017. dans un tems où les Danois venoient de ſe rendre Maîtres de

l'Angleterre. Les Moines de Westminster le ressentirent d'abord comme les autres, du poids de cette nouvelle Domination. Mais la Providence leur fit bien-tôt trouver des Protecteurs jusques dans la Personne-même de leurs Tyrans. Les bonnes qualitez de Wulnoth Moine de l'Abbaïe, gagnerent l'estime du Roi Canut. Il n'en fallut pas davantage pour le faire élire Abbé à la place d'Aldsius ; & dans l'espace de 32. ans qu'il joüit de cette dignité, il eut le bon-heur de se maintenir toûjours dans les bonnes graces de Canut & de ses deux fils qui lui succederent l'un après l'autre, & de voir enfin l'héritier des Rois Saxons remonté sur le Trône dans la personne de saint Edoüard, former de nouveaux projets pour la gloire de Westminster. Mais il ne vécut pas assez long-temps pour en voir l'exécution. Cet avantage fut réservé à Edwin, qui lui succeda en 1049. & qui eut beaucoup de part à la faveur de saint Edoüard. Il n'en eut guéres moins à celle de Guillaume le Conquérant, & c'est ce qui a donné lieu à Matthieu Paris de l'accuser d'avoir

été un peu trop courtisan, Guillaume en Prince habile, afin de mieux assurer sa nouvelle Conquête, profitoit de toutes les occasions, pour remplir les Places un peu considérables, de gens qui fussent à lui. Ainsi Edwin étant mort en 1068. seconde année du Regne de ce Prince, il fut remplacé par Geoffroy Moine Normand, de l'Abbaïe de Jumiéges. Guillaume eut bien-tôt lieu de se repentir de son choix. La mauvaise conduite du nouvel Abbé obligea le Prince à le faire déposer, & renvoïer à son premier Monastere. On mit à sa place Vital Abbé de Beruéges en Normandie: (c'est apparemment de l'Abbaïe de Bernay, Diocése de Lisieux près du Pontau-de-Mer, dont notre Historien veut parler.) Vital étoit un homme d'une érudition étonnante pour le Siécle où il vivoit. A Vital succéda Gilbert d'une illustre Maison de Normandie, & Moine de l'Abbaïe du Bec. Il passoit pour habile Théologien & composa un Ouvrage intitulé, *De la Foi de l'Eglise contre les Juifs*, qu'il dédia à Saint Anselme Archevêque de Cantorbé-

ry, dont il avoit été le disciple. C'est ce même Gilbert, qui, en présence d'un grand nombre de témoins respectables, & entre autres de Gundulphe Evêque de Rochester, visita le Corps du S. Roi Edoüard. On le trouva aussi frais & aussi entier, que le jour qu'on l'avoit enterré, trente six ans auparavant. Ses membres étoient aussi fléxibles aussi souples, que quand il étoit plein de vie & de Santé: c'est un Auteur grave & contemporain, que l'Historien moderne de Westminster nous *donne pour* garant de ce fait; & cet *événement* n'est pas le seul en ce genre, que des autoritez, qu'on ne peut rejetter sans témérité, obligent Monsieur Dart d'adopter dans le cours de son Histoire.

Le sort de l'Abbaïe de Westminster suivoit celui de l'Etat; & les Normans s'étoient mis en possession de gourverner dans le Monastere comme à la Cour. Herbert autre Moine Norman remplaça Gilbert; & Herbert après une administration de vingt-six ans, fit place à Gervais de Blois, fils Naturel qu'Etienne Roi

d'Angleterre avoit eu en Normandie. Le nouvel Abbé attira à son Abbaïe les bien-faits & les libéralitez du Roi son pere : mais il en coûta cher à Westminster pour les Services qu'il lui rendit ; & sa mauvaise conduite fit perdre beaucoup plus de biens à cette Maison, que sa faveur ne lui en avoit d'abord procuré. Cet Abbé, qui, selon Matthieu Paris, avoit plus de naissance que de moeurs, *clarior genere quàm moribus*, mourut en 1160. Laurent autre Moine Norman succéda à Gervais ; & par son œconomie & sa piété, sçût dédommager l'Abbaïe de la mauvaise administration de son prédécesseur. Sa science & son habileté pour les affaires, lui donnerent beaucoup de part à toutes celles qu'eut à démêler en son temps l'Eglise d'Angleterre. Ce fut sous lui que se fit la Canonisation de Saint Edoüard ; & à cette occasion l'Abbé de Westminster & ses Successeurs, obtinrent le droit d'Officier avec la Mitre, les gants, l'Anneau Pastoral, & les autres marques de la Dignité Episcopale. Il vécut jusqu'en 1176. Gautier, Guillaume Postard,

& Papillon, qui le remplacerent l'un après l'autre, ne sont guéres connus dans l'Histoire. Un seul trait cependant distingue Papillon des deux autres; c'est que la division s'étant mise entre lui & ses Moines, il fut déposé par Nicolas Evêque de Tusculum Legat du Pape Innocent III. On lui assigna pour son entretien, sa vie durant, deux terres de l'Abbaïe; & on lui substitua un nommé Guillaume de Humet ou Humes, Moine de Cadomensis: (Monsieur Dart veut sans-doute dire de *Saint* Etienne de Caën.) Il s'éleva entre lui & l'Evêque de Londres, Eustache de Falconbridge, un grand débat, touchant la jurisdiction que l'Evêque prétendoit avoir sur l'Abbaïe. Le différend fut terminé en faveur de l'Abbé: mais sa mort, qui arriva bien-tôt après, ne lui laissa guéres le temps de joüir de sa victoire. Ce fut le 19e. d'Avril 1222. après avoir gouverné huit ans l'Abbaïe de Westminster. A sa place on élût Richard de Berkynge: Matthieu Paris l'appelle *vir prudens, litteratus & Religiosus*; & Matthieu de Westminster,

vir prudens & competenter litteratus, & multis moribus decoratus. Ces qualitez lui attirerent les bonnes graces de Henri III. qui le créa Conseiller & Ministre d'Etat, Grand Trésorier d'Angleterre, & Regent du Roïaume, dans les voïages que ce Prince faisoit quelque fois dans ses Etats situez en-deçà des mers. C'étoit en quelque sorte un nouvel Abbé Suger. Il eut beaucoup de part aux bienfaits, dont son Maître combla l'Abbaïe de Westminster; & il mourut enfin fort regretté, après un Gouvernement de 24. ans, c'est-à-dire, le 3e. de Novembre 1246. & non pas 1226. comme on voit dans l'Imprimé. Berkynge, afin de pourvoir plus sûrement à l'entretien de la Communauté, introduisit à Westminster l'usage de partager les revenus de la Maison entre l'Abbé & les Moines.

C'étoit la destinée de Westminster d'avoir pour Abbez les favoris des Rois. Richard de Crokesley ou Crossley, Prêtre séculier, fut à la recommandation de Henri III. élû Abbé par les Moines de Westminster. Crossley étoit bel homme; il avoit du sçavoir,

de la Naissance & de l'esprit, mais sur tout de cette sorte d'esprit propre à joüer à la Cour les plus grands rolles. Né intriguant & remuant, il essuïa toutes les vicissitudes qu'un caractere de cette espéce entraîne ordinairement à sa suite. Tantôt dans la faveur, tantôt dans la disgrace de son Maître : tantôt emploïé en France & à Rome dans des Ambassades d'éclat, & dans les Négociations les plus importantes : tantôt entierement éloigné des affaires & rélégué dans une espéce d'éxil : il termina enfin une vie passée dans l'agitation & le trouble, par une mort violente. Henri III. étoit broüillé avec les Grands de son Royaume; & dans un Parlement tenu à Oxford l'an 1258. Crossley fit vivement éclater son attachement pour les intérêts de son Roi : il en fut la victime : bien-tôt après les Rebelles trouverent moyen d'empoisonner ce zélé Ministre. Pierre de Levesham successeur de Crossley à Westminster, étoit bien d'un autre caractere. Il refusa d'abord la Prelature, & mourut peu de temps après s'être rendu aux instances qu'on

lui fit pour l'accepter. Une dispense qu'il demanda, nous apprend que les nouveaux Abbez de Westminster étoient obligez d'aller à Rome faire confirmer leur Election.

Après un court interrégne, qui suivit la mort de Levesham, Robert de Ware ou de Warenne, fut élû Abbé de Westminster. Ce vertueux Prélat fit d'abord travailler à rétablir l'ordre dans son Monástere, & à remettre la Regle en vigueur. Il chargea un de ses Religieux de faire une collection de toutes les anciennes Coûtumes Monastiques. Ce recueil forma quatre volumes, dont on ne trouve plus aujourd'hui que le quatriéme. Il traite du devoir de l'Abbé & des autres Officiers du Monasteré. A la tête de ce Tome on voit l'Inscription suivante. *Pars quarta & à tribus aliis idcircò separatur, & per se igitur in Conclavi ponitur, quia secretiora Nostri Ordinis in illâ continentur.* C'est ainsi que de tout tems les Congrégations Religieuses ont eûs des secrets, dont la sagesse demandoit qu'on dérobât la connoissance au Public. De Varenne fut Ambassa-

deur en France, grand Trésorier d'Angleterre, & mourut le second de Decembre 1283. Walter ou Gautier de Wenlock remplaça Varenne dans l'Etat & dans le Cloître. Il fut comme lui d'abord Abbé de Westminster, & ensuite Trésorier, Conseiller d'Etat d'Edoüard I. &c. On voit par l'Histoire de M. Dart, que la Coûtume de ces temps-là étoit de mettre le Trésor-Royal en dépôt à Westminster. Le soin de l'Etat ne fit point oublier à Wenlock celui de son Abbaye. Son œconomie en rétablit les affaires, qui étoient avant lui assez dérangées: il vécut 24. ans après son Election. Richard de Kiddington son successeur mourut en 1315. Sous Wenlock vivoit à ce que croit notre Auteur, Matthieu de Westminster, Moine de cette Abbaye, autrement appellé *Florilegus*, parce qu'il composa un Recüeil d'Histoires choisies en trois livres. Westminster donna encore environ ce temps-là deux autres Historiens à l'Angleterre; Robert de Reading, & Richard de Cirencester.

Après Kiddington viennent Guil-

laume de Curthington , Thomas Henley , & Simon de Bucheston , qui gouvernerent successivement jusqu'en 1343. & de qui M. Dart ne nous apprend guéres que l'installation & la mort.

Simon de Langham leur successeur sçût bien dédommager Westminster du peu d'éclat qu'avoit eu la vie de ses trois derniers Abbez. Après avoir gouverné cette Maison onze ans , il passa successivement aux Evêchez de Londres , d'Ely & Cantorbéry. A la Dignité de Primat d'Angleterre , il joignit celle de Grand Trésorier & de Grand Chancelier ; & la Pourpre vint enfin mettre le comble à tous ces honneurs. Mais comme elle lui avoit été accordée par le Pape Urbain VI^e. Sans la participation d'Edoüard III^e. alors Roi d'Angleterre : ce Prince irrité fit saisir tout le Temporel du Nouveau Cardinal , qui , pour appaiser la colere de son Maître , fut obligé de se démettre de son Archevêché. Il passa ensuite les mers , & Se retira auprès du Pape à Avignon. Gregoire XI. qui occupoit alors le Saint Siége , le fit Cardinal Evêque

de Paleſtrine, & lui accorda beaucoup d'autres faveurs, dont Langham ne joüit pas long-temps. Il mourut en ſe mettant à table, le 22. de Juillet 1376. L'Abbaye de Weſtminſter ſe reſſentit beaucoup de la faveur où il avoit été, & eut grande part à ſes libéralitez.

Quand Simon de Langham fut nommé à l'Evêché d'Ely, on lui donna pour ſucceſſeur à Weſtminſter Nicolas Littlington. Le nouvel Abbé ajoûta beaucoup de nouveaux bâtimens à l'Abbaye, & fit réparer les anciens. Il mourut en 1386. au mois de Novembre. Guillaume de Colcheſter qui le remplaça, eſt ſi peu connu dans l'Hiſtoire, qu'on ne ſçait pas même le temps de ſa mort. Richard de Harounden qui vint après lui, ſe diſtingua par une fidélité inviolable pour ſon Roi légitime, l'infortuné Richard II. Elle lui attira la diſgrace de l'uſurpateur Henri IV. Il fut obligé de ſe cacher pour éviter la colere de ce Prince. Il mourut d'apopléxie l'an 1402. en fuïant le ſupplice dont il étoit menaçé. Georges Flaccet ſon ſucceſſeur vit par une eſpéce

de compenſation, mourir chez lui Henri IVᵉ. Ce Prince frappé tout d'un coup d'apopléxie dans l'Egliſe de Weſtminſter, fut tranſporté dans une Chambre de l'Abbaye où il expira. Flaccet le ſuivit en 1414. & fut remplacé par un certain Guillaume, dont on ne ſçait pas le Surnom. L'Hiſtoire de Weſtminſter dans ces tems-là ſe reſſent bien de la confuſion où étoient alors les affaires de l'Angleterre, déchirée au-dedans par les Guerres civiles, & Occupée au-dehors par celle qu'elle avoit à ſoutenir contre la France. Notre Auteur croit que Guillaume gouverna juſqu'en 1426. & Jean Eaſtney ſon ſucceſſeur juſqu'en 1438. Celui-ci fut remplacé par Edmond Kirton, qui, à une Naiſſance Illuſtre, beaucoup d'éloquence & d'érudition, joignit un grand zéle pour les obſervances Religieuſes. Sa mort arriva en 1466. Thomas Milling le remplaça : il avoit été comme ſon prédéceſſeur élevé au College des Benedictins à Oxford, & s'étoit rendu habile dans le Grec & les Belles-Lettres, dont le goût commençoit alors à ſe mettre à la mode.

La Reine d'Angleterre Epouse d'Edoüard IV. dans un de ces revers de fortune, qui venoient quelquefois surprendre ce Prince au milieu de ses prospéritez, fut obligée de se réfugier dans l'Abbaye de Westminster, & y accoucha peu de temps après d'un fils, qui, dans la suite succeda à son Pere sous le nom d'Edoüard V^e. Milling fut son parrain; & par la conduite qu'il tint en cette occasion, il se mit bien avant dans les bonnes graces d'Edoüard, qui, remonté sur le Trône, le fit *Conseiller* d'Etat, & le nomma au *mois d'Août* 1475. à l'Evêché de *Hereford*, où il vécut jusqu'en 1492. Jean Islip lui succeda à Westminster, & eut comme lui sa part aux troubles de la Cour. L'infortunée Elisabeth devenuë veuve d'Edoüard, chercha encore une fois pour elle, & pour trois de ses enfans, un asile à Westminster contre la perfidie du Duc de Glocester son Beau-frere alors Regent du Royaume pendant la minorité d'Edoüard V^e. & bien-tôt après Roi d'Angleterre sous le nom de Richard III. En vain le Tyran menaça; Islip

eut toûjours aſſez de fermeté pour conſerver ſon précieux dépôt, & aſſez d'habileté pour ſe mettre à couvert des effets de la colere de Richard. Ce procedé lui gagna l'eſtime & l'amitié de Henri VII. qui enleva à Richard la Couronne qu'il avoit uſurpée. Iſlip fut nommé Membre du Conſeil Privé de ce Prince, & devint comme la ſource de toutes les graces, dont Weſtminſter fut redevable au Salomon d'Angleterre. Guillaume Benſon ou Boſton ſon indigne ſucceſſeur, n'eſt guéres connu que par la lâcheté avec laquelle lui & dix-ſept de ſes Moines, livrerent à Henri VIII. l'Abbaye de Weſtminſter. Pour prix de ſa honteuſe complaiſance, Henri le créa Doyen de Weſtminſter, & le mit à la tête du Chapitre de Chanoines qu'il ſubſtitua aux Religieux. Le nouveau Doyen mourut en 1549. M. Dart remarque que l'Abbaye de Weſtminſter, au temps de ſon abolition, avoit de revenu Annuel quatre mille Livres Sterling; ce qui fait environ quatre vingt-dix mille Livres argent de France : Somme immenſe pour ce temps-là, & qui égaloit les

revenus de plus d'un Souverain de l'Europe.

Le changement de l'Abbaye en Chapitre fut suivi de l'érection d'un Evêché à Westminster en 1540. Thomas Thirlby Docteur de Cambridge fut promû à cette nouvelle Dignité, & à la mort de Boston, y joignit encore celle de Doyen. Mais l'Evêché ayant été éteint sous Edoüard VI[e]. Thirlby fut transferé au Siége de Norwich, & bien-tôt après par Marie à celui d'Ely. Il fut membre du Conseil Privé de cette *Princesse*; & comme il s'unit au *reste des Evêques* d'Angleterre, pour s'opposer aux nouveautez qu'Elizabeth entreprit d'établir au commencement de son Regne, il fut avec le reste de ses Confreres dépoüillé de son Evêché, emprisonné, &c. On le relâcha en suite, & il vécut encore dix ans dans une prison plus douce à Lambeth. L'Auteur vante beaucoup les ménagemens qu'eut pour lui, Parker placé par les Ordres d'Elisabeth sur le Siége de Cantorbery. Mais il ne dit point que l'Evêque d'Ely les avoit achetez un peu cher, ces ménagemens. Seul

de tous les Evêques Catholiques, contre l'avis de tous ses Confreres, & au refus de ceux à qui cette fonction pouvoit appartenir de droit; il consentit à sacrer Elisabeth, quand elle parvint à la Couronne d'Angleterre. Un service de cette nature méritoit bien quelque reconnoissance.

Edoüard VI^e^. en anéantissant l'Evêché de Westminster, fit revivre le Chapitre, & en conféra le Doyenné à Richard Cox un des plus fervens Apôtres de la Réforme, qui, sous le Régne de Marie, chercha un azile à Francfort, & ne revint à Londres qu'après la mort de cette Princesse. A son retour, Elisabeth lui donna d'abord l'Evêché de Norwich, & le transféra peu de mois après à celui d'Ely, où il mourut le 22^e^. Juillet 1585. après avoir siégé pendant vingt-deux ans.

La fuite de Cox avoit donné lieu à Marie de nommer, pour le remplacer dans le Doyenné de Westminster, Hugues Weston, à qui elle fit accepter bien-tôt en échange le Doyenné de Windsor. C'étoit pour mieux exécuter le projet qu'elle avoit formé,

de faire revivre l'Abbaye de Westminster. Elle jetta pour cet effet les yeux sur Jean Fecknam un de ses Aumoniers, qui, la quatriéme année du Régne de cette Princesse, prit avec quatorze autres Prosélytes l'habit de Saint Benoît, & entra en possession de la Maison de Westminster, dont il fut nommé Abbé. Marie mourut l'année suivante, & Elisabeth monta sur le Trône d'Angleterre. Elle avoit tout lieu d'être contente de la maniere dont Fecknam en avoit usé à son égard sous le Régne de sa sœur : elle pensa à se l'attacher alors plus fortement encore : elle l'envoya chercher. Le vertueux Prélat, quand il reçût les Ordres de la Reine, étoit occupé à planter des Ormeaux qui subsistent encore aujourd'hui. Il eut avec cette Princesse quelques conférences particulieres, où elle mit tout en œuvre pour le gagner. Les Auteurs Catholiques disent qu'on lui offrit l'Archevêché de Cantorbéry. L'Historien Protestant n'ose entiérement en disconvenir; il dit seulement : *Sanders, à ce que je crois, avance ce fait sans fondement.* Quoiqu'il en soit, Fecknam

fut toûjours à l'épreuve des sollicitations de la Reine, & soutint avec une fermeté inébranlable les intérêts de la Religion Catholique, dans les Parlemens où sa qualité d'Abbé lui donnoit séance parmi les Pairs du Royaume. Une conduite si généreuse lui attira la récompense que méritoit son zéle. La seconde année du Régne d'Elisabeth, il fut confiné à la Tour de Londres. Au bout de quelques tems, & après bien des changemens, qui rendoient sa prison tantôt plus douce, tantôt plus rude, on l'enferma avec quelques autres Prélats & Docteurs Catholiques à Wisbich Château dans la Province de Cambridge, où il mourut l'an 1585. *en grande pieté & devotion*, pour me servir des propres termes de Monsieur Dart, *in great piety and devotion.* Non content de cet éloge, notre Auteur rapporte encore le caractere, que le fameux Cambden Historiographe d'Elisabeth fait de Fecknam. (1) *C'étoit un sçavant & vertueux Personnage, qui fit beaucoup de bien aux pauvres, & qui tâcha toûjours de porter*

(1) Cambden. vita Elizabeth. pag. 6[illegible]

à la paix l'esprit de ses Adversaires. A ces traits, M. Dart ajoûte de lui-même ceux-ci. *Son accueil étoit affable, son humeur agréable; & quoique je n'ose aller jusqu'à lui donner le nom de Martyr, je ne puis cependant m'empêcher de dire que c'étoit un homme, doux, bon, modeste, charitable, & un devot Chrétien.* Voilà comment on parle à Londres de ceux qui s'opposerent le plus à l'établissement de la Réforme & de la nouvelle Eglise Anglicane; tandis que dans les Païs Catholiques on ose nous les représenter, ces généreux Confesseurs, comme des fourbes & des imbéciles.

Elisabeth en emprisonnant Feckenam, rétablit les Chanoines à Westminster, & en fit Doyen Guillaume Bill, qui fut dans la suite son Grand Aumônier. Richard Neal lui succéda, & joignit à son Doyenné en *1608.* l'Evêché de Rochester. Il passa ensuite de Siége en Siége jusqu'à celui d'Yorck, dont il mourut Archevêque en 1640. Son attachement pour ses Rois, & son opposition aux Maximes séditieuses du Puritanisme, qui commençoit à éclorre de son tems,

le firent accuser par les Républiquains d'Angleterre, de ce que notre Auteur appelle *Papisme.*

Georges Montigné succéda à Neal dans la qualité de Doyen de Westminster, & fut son prédecesseur dans les Evêchez de Lincoln & d'Yorck. Il mourut Archevêque de cette derniere Ville, à l'âge de cinquante-neuf ans. Robert Tounson Docteur de Cambridge le remplaça à Westminster, & mourut en 1621. peu de tems après avoir été nommé à l'Evêché de Salisbury, laissant une veuve & quinze enfans presque réduits à la mendicité: triste, mais ordinaire fruit des Maximes Anglicanes sur le Célibat des Prêtres.

Jean Williams prit la place de Tounson en 1520. L'année précédente il avoit cédé à l'Archevêque de Spalatro, Marc-Antoine de Dominis, un Bénéfice qu'il avoit dans un Quartier de Londres nommé la Savoye. La fortune de Williams ne se borna pas à Westminster. Devenu Favori du Duc de Buckingham, qui en ce tems-là décidoit à la Cour de toutes les fortunes, il eut bien-tôt l'E-

vêché de Lincoln, une place dans le Conſeil du Roi, la Dignité de Garde du Grand Sceau d'Angleterre, & conſerva toûjours en Commende ſon Bénéfice de Weſtminſter. Mais l'ingratitude de Williams, ſes liaiſons avec les Puritains, la baſſe jalouſie, & la malignité qu'il faiſoit éclater à toute occaſion contre Laud Archevêque de Cantorbéry, le firent inſenſiblement décheoir du crédit où il avoit été à la Cour. On le chaſſa du Conſeil, & on lui ôta le Sceau. Il n'en fallut pas davantage pour l'engager à *ſe déclarer* ouvertement en faveur des *Séditieux*. Il parla, il écrivit, il fut arrêté, on lui fit ſon procès, il fut condamné à une groſſe amende, & renfermé à la Tour. Il en ſortit à la chûte de ſon Rival l'Archevêque de Cantorbéry. Il eut même l'adreſſe de ſe remettre bien auprès du Roi ; & on l'accuſe d'avoir eu plus de part que perſonne, au lâche conſentement que ce Prince infortuné donna à l'Acte, qui condamnoit à mort le plus fidéle de ſes Sujets, l'Illuſtre Comte de Strafford Viceroi d'Irlande. L'Archevêché d'Yorck fut le prix de ſes déciſions

commodes, sur les principes qui doivent regler la conscience des Rois, dans les jugemens qu'ils portent : mais il paya ce nouveau bien-fait de la maniere qu'on doit l'attendre d'un homme de ce caractere. On le vit armé contre son Souverain faire de ses Chateaux, des Places fortes pour les Rébelles, & emporter, l'épée à la main, les Lieux qui tenoient encore pour le Roi. Il ne survécut que peu de mois au meurtre de ce Prince ; & la mélancolie, qui s'empara de son esprit quelque tems avant de mourir, fut apparemment le fruit de ses justes remords.

A la mort de Charles I. l'Anarchie prit le dessus dans l'Eglise comme dans l'Etat, & l'Angleterre perdit ses Evêques & ses Doyens, avec ses Rois. Le rétablissement de Charles II. fit, avec la Royauté, revivre la Hiérarchie Anglicane; & Jean Earl fut le premier pourvû du Doyenné de Westminster en 1662. Il passa successivement aux Evêchez de Worcester & de Salisbury en 1663. Earl étoit un homme d'un caractere paisible & modeste : il a traduit en Latin l'Ei-

κῶν Βασιλική, Ouvrage écrit en Anglois, & qu'on prétend être du Roi Charles I. Earl mourut à Oxford en 1665.

Jean Dolben prit la place d'Earl à Westminster, & passa bien-tôt comme lui à de plus hautes Dignitez; avec cette différence, qu'étant Evêque de Rochester, il conserva toûjours en Commende son Bénéfice de Westminster, & qu'il ne le quitta que pour prendre l'Archevêché d'Yorck en 1683. Sa mort arriva le 11ᵉ. d'Avril 1686.

Thomas Sprat fut le successeur de Dolben : il avoit fait ses études à Oxford, & s'y étoit signalé dans ses premieres années, par son talent pour la Poësie Angloise, d'une façon à aller presque de pair avec Cowley, ce Poëte Lyrique si estimé en Angleterre. Mais ces deux Auteurs pour être rivaux n'en furent pas moins amis; & Cowley si délicat sur le choix de ceux dont il souffroit le commerce dans une espece de solitude où il s'étoit retiré, se trouvoit toûjours de loisir pour Sprat. Il ne perdit rien à cette complaisance. Cowley étant mort,

Sprat ſongea à faire revivre ſon ami, & à le rendre même en quelque ſorte immortel. Il écrivit ſa vie; ce fut-là ſon coup d'eſſai en Proſe, &, pour ainſi dire, la premiere épreuve d'un ſtile, dont les graces & la juſteſſe lui firent dans la ſuite tant d'honneur en Angleterre. De tous les Ouvrages ſortis de ſa plume, celui qu'on regarde comme ſon Chef-d'œuvre, c'eſt l'Hiſtoire de la Société Royale de Londres. Au reſte, le Docteur Sprat n'étoit pas moins eſtimable par ſes mœurs que par ſon eſprit. Bien différent en cela de je ne ſçai combien de gens de Lettres, ſouvent auſſi héiiſſez dans leurs manieres, que polis dans leurs Ecrits, il ſoutenoit dans la converſation l'idée qu'il avoit donnée de lui dans ſes Livres. Son langage & tout ſon procédé ſe reſſentoit des graces de ſa compoſition. Sa douceur, ſon affabilité, ſa charité, lui gagnoient l'eſtime & l'amitié de tous ceux qui avoient le bonheur de le connoître, ils lui firent couler des jours tranquilles au milieu des troubles, dont l'Etat fut agité de ſon tems. Il avoit été fait Evêque de Rocheſter en 1684. &

avoit en même tems conservé Westminster. La fidélité qu'il marqua à son Roi légitime Jacques II lui attira sous le Prince d'Orange nouvellement monté sur le Trône d'Angleterre des affaires, dont tout autre que lui, auroit eu de la peine à sortir heureusement. Il s'en tira à son avantage, & mourut le 20. de Mai 1713. âgé de 77. ans.

Le Docteur François Atterbury Prélat, dont les talens & la disgrace ont depuis quelques années fait tant de bruit dans le monde, fut pourvû à la fois des deux Bénéfices que possédoit Sprat. L'Autorité Royale les lui enleva dix ans après, pour les faire passer entre les mains du Docteur Bradford, qui en joüit encore aujourd'hui.

Heureusement pour les Lecteurs, ou à parler plus exactement, pour les Acheteurs, M. Dart ne s'est point trouvé d'humeur à grossir son Ouvrage par des Piéces justificatives, & l'on n'en voit que quatre ou cinq à la fin de son Histoire. La premiere est une Chartre du Roi Edgar, pour mettre les Moines en possession de l'Eglise de Saint Pierre de Westminster. La se-

conde une Chartre de S. Edouard le Confesseur, sur les Donations qu'il fait à cette Abbaye. La troisiéme, la Bulle de Canonisation de ce Saint Roi. La quatriéme, les Lettres Patentes de Henri VIII. pour l'anéantissement de l'Abbaye. La cinquiéme, les Lettres Patentes de Marie pour son retablissement.

Voilà à quoi se réduisent les recherches de M. Dart sur Westminster. Il est à souhaiter qu'une seconde Edition lui donne moyen de mettre un peu plus d'ordre & de liaison dans les differentes parties de son Histoire. Outre le plaisir qu'il feroit en cela aux Lecteurs, c'est qu'il s'épargneroit à lui-même je ne sçai combien de redites, & même quelques especes de contradictions presqu'inévitables dans un long Ouvrage, dont les morceaux ne sont pas assortis avec justesse. Son stile est pur, net, concis, & dégagé de ces métaphores outrées, qu'on reproche aujourd'hui aux meilleurs Auteurs en Angleterre comme en France. Il faut cependant en excepter quelques endroits, où, en se livrant à sa juste indignation contre les enne-

mis des Temples & des Autels, parmi mille traits d'une éloquence vive & noble, il laisse quelquefois échaper des expressions & des images tantôt rampantes, tantôt guindées, toûjours également éloignées du vrai & du naturel. S'il entre de tems en tems dans des détails qui nous paroissent des minucies; c'est qu'il parle pour le païs du monde, où l'on connoît le moins les Communautez Régulieres, & où l'on en raisonne le plus. Son Livre est pour l'Angleterre une *Relation* du Mogol, du Japon, *&c. qui plaît* d'autant plus, qu'*elle est plus* circonstanciée, & qu'elle expose plus en détail des mœurs fort étrangeres à l'égard de la plûpart des Lecteurs. En un mot, à juger de M. Dart par son Ouvrage, c'est un homme, qui, à l'érudition, l'esprit & l'éloquence, joint encore des qualitez bien plus solides, je veux dire, beaucoup de Religion & de probité.

Avant de finir, il est juste de dire à l'honneur des Libraires de Londres, qu'on ne peut guéres ajoûter à la beauté de l'Edition qu'ils ont faite de l'Histoire de Westminster: papier, marges, caracteres, vignettes; rien en

un mot de ce qui peut dans un Livre flatter les yeux, & en relever le prix, n'eſt oublié dans celui-ci.

ARTICLE LXXXIII.

LE CALENDRIER MOſaique des Ecrivains Sacrez, dégagé de toutes les altérations du Calendrier des Juifs; avec les Tables des Equinoxes & des Néomenies Moſaïques. Par le P. J. M. Maboudeau D. L. C. D. J.

Deſſein de cet Ouvrage avec les raiſons qu'on a eu de l'entreprendre.

DE toutes les difficultez qui ſe rencontrent dans les Livres Saints, il n'y en a point de plus embarraſſantes, & qui ayent été juſqu'ici moins applanies, que celles de la Chronologie, qui eſt le premier fondement & comme le flambeau de l'Hiſtoire. Ce n'eſt pas qu'un grand nombre de nos plus ſçavans Interprétes n'ayent apporté leurs ſoins, pour éclaircir & pour fixer l'ordre des tems marquez dans nos ſacrez Volumes:

mais ils ont presque tous fait de vains efforts, pour bien établir la plûpart des grandes Epoques, & pour vérifier en particulier & avec une évidente certitude, les dates Chronologiques de l'Histoire & de toute l'Ecriture Sainte. L'obscurité n'en est même devenuë que plus grande, par la multiplicité & par la variété des différentes explications, dont aucune n'est suffisante pour délivrer l'esprit de toute inquiétude. Elle est au contraire si grande en cette matiere, qu'elle dégénere souvent en *une dangereuse* incertitude, *dans ceux* qui ne sont pas assez bien disposez pour respecter dans la parole de Dieu, ce qu'ils n'en entendent pas.

L'unique cause de tant de vaines tentatives, & d'une si grande diversité de sentimens sur la plûpart des points de la Chronologie sacrée, est l'inadvertance de la plûpart des Interprétes de l'Ecriture Sainte, qui n'ont pas fait assez d'attention à la principale Régle qu'il falloit suivre. C'étoit au Calendrier Mosaïque, c'est-à-dire, à l'ancien Calendrier des Juifs & de tous les Auteurs sacrez, qu'ils

devoient avoir recours : c'eſt-là l'unique moyen de réüſſir dans leurs ſçavantes recherches, & l'unique fondement inébranlable de leurs plus belles découvertes.

Quelques uns des plus habiles ont à la vérité ſenti le beſoin qu'on avoit de cette Régle : mais, ſoit faute de loiſir, ſoit que la croyant perduë ſans reſſource, ils ne jugeaſſent pas qu'il fût poſſible de la recouvrer & de la retirer des ruïnes où elle étoit enſevelie depuis quelques ſiécles ; ils ſe ſont contentez d'en parler en termes généraux, ou tout au plus d'en expoſer aux yeux les reſtes fort imparfaits & fort embroüillez, dans leurs explications du Calendrier Moderne des Juifs ; ſans ſonger aux moyens de rétablir l'ancien Calendrier de la Synagogue, & de le ſuivre comme le guide le plus ſûr, dans les obſcures routes de la Chronologie de l'Ancien Teſtament.

Un ſeul, très-ſçavant Interpréte des Auteurs tant ſacrez que profanes, a depuis trente ans fort ſolidement établi la néceſſité de cette Régle pour l'intelligence de l'Antiquité ſacrée ;

mais ne l'ayant retracée qu'imparfaitement, il n'a pas pû s'y conformer lui-même avec toute l'exactitude requise. La route qu'il a prise, est à la vérité si approchante de celle du Calendrier, qu'il ne s'est écarté, ni de beaucoup, ni fort souvent, des véritables Epoques. Mais cet heureux succès, quoique l'effet d'un si solide principe, pourroit être uniquement attribué à la sagacité de cet Illustre Auteur, & à l'étenduë de son érudition; s'il n'étoit pas d'ailleurs tout-à-fait constant, & de son propre *& public* aveu, que la méthode *qu'il* a suivie, n'est pas à beaucoup près comparable à l'infaillibilité absoluë du Calendrier en lui-même.

En effet, quel autre moyen que celui du Calendrier, peut-on surement employer pour vérifier d'anciennes dates de quelque Acte public que ce puisse être? Et nos Saintes Ecritures, qui sont les Actes les plus authentiques de l'Ancien Testament & de l'Eglise de Jesus-Christ, ne contiennent-elles pas les dates les plus précises d'un grand nombre de faits? Et ne marquent-elles pas les plus sin-

gulieres çironſtances des tems, durant une très-longue ſuite d'années ? L'Hiſtoire Sainte répanduë en divers endroits de nos Livres ſacrez, eſt l'Hiſtoire d'un grand Peuple aſſujetti dès ſon commencement à des Loix Divines, qui obligeoient tout le Corps de la Nation à l'obſervance de certaines Solemnitez, de certaines Fêtes, & de certaines Cérémonies fixées par la Loi même à certains jours de chaque année, de chaque mois, & de chaque ſemaine. De telles Ordonnances pouvoient-elles autrement être publiées, entenduës, & obſervées, qu'à l'aide d'un Calendrier uniforme & bien réglé ? Et peut-on autrement qu'avec le ſecours du même Calendrier, reconnoître & déterminer tant de différens termes, qui ſuppoſent tous, auſſi bien que les dates des événemens Hiſtoriques, une connoiſſance parfaite & une exacte diſtinction des mois & des années, de leur cours, de leur durée, de leur enchaînement ou de leur ſuite, & de leur indiſſoluble liaiſon avec le Cycle ſaint & perpétuel de la ſemaine, & avec l'ordre naturel des jours ?

Il ne fut jamais de Nation bien policée, qui n'ait eu, & il n'en est point encore aujourd'hui, qui n'ait un Calendrier pour la distinction des années, des mois, & des jours : & tout le monde sçait que les mêmes jours se comptent & s'expriment diversement, selon la diversité des Calendriers. La Nation des Israëlites ayant donc été la mieux policée de toute l'Antiquité, & ayant eu besoin de Calendrier dès son établissement, il est absolument hors de doute, qu'elle en a eu un des plus réguliers, & de la meilleure forme qui fût alors en usage : d'où il s'ensuit, par une conséquence évidemment nécessaire, que les Historiens & les Auteurs sacrez étant tous de cette nation, & ayant écrit en sa faveur ; il n'est pas possible de les bien entendre en fait de Chronologie, soit pour l'ordre & la durée des tems, soit pour les Epoques & les dates des événemens, sans une entiere connoissance de cet ancien Calendrier. C'est comme la régle & la sonde qu'il faut toûjours avoir à la main, pour diriger & pour fixer la Chronologie sacrée, & pour ne pas

des Sciences & des beaux Arts. [illegible] échoüer dans une si laborieuse entreprise, à l'exemple de tant d'autres.

C'est cet ancien Calendrier des Juifs & de tous les Israëlites, que j'appelle Calendrier Mosaïque, parce que la premiere de toutes les Loix de Moïse, c'est-à-dire, la premiere qu'il publia par l'ordre exprès de Dieu, est celle qui regarde le Calendrier, & qui en régle la forme dans le point le plus essentiel. Voici les termes de cette Loi, Exod. XII. 1 *Dixit Dominus ad Moysen & Aaron in terrâ Ægypti: Mensis iste vobis principium mensium: primus erit in mensibus anni.* Dieu ordonnoit par ces paroles, que le mois qui commençoit alors parmi les Israëlites, & qui étoit celui de la Lune du Printems, fût pour eux la tête & le commencement des mois; qu'il fût à perpétuité, dans la Nation sainte, le premier de tous les mois de l'année. Moïse rappella encore au Peuple dans la suite le souvenir de cette Ordonnance: Exod. XXXIV. 18. *Mense verni temporis egressus es de Ægypto.* Vous êtes, dit-il à tout le Peuple, sorti d'Egypte au mois du Printems. Et il insiste de nouveau sur ce point fon-

damental du Calendrier, au Livre du Deuteronome, Chap. XVI. 1. *Observa Mensem novarum frugum, & Verni primum temporis*. Observez, dit encore ici Moïse à tout le Peuple ; observez le mois des nouveaux grains, celui qui est le premier du Printemps.

Il est manifeste que cette Loi, qui est un Préliminaire nécessaire de celle de la Pâque, & de toutes les autres Fêtes de l'année, ne pouvoit être réduite en pratique, qu'en dressant de telle sorte, le Calendrier de toute *la Nation*, que le premier mois de l'année fût toûjours celui de l'Equinoxe du Printemps : au lieu qu'auparavant & jusques là, le premier mois des Hebreux avoit été celui de l'Equinoxe d'Automne. C'étoit donc un nouveau plan de Calendrier qu'il falloit former, & qu'il falloit suivre, pour obéïr à cette Loi. Et parce qu'il n'y avoit que Moïse & son frere Aaron, qui fussent assez habiles, le prémier pour traçer ce nouveau plan, & le second pour le suivre & pour y conformer le Calendrier, aussi promptement qu'il étoit nécessaire ; c'est ex-

pressement à Moïse & à son frere Aaron, que cette Loi est directement & principalement adressée, non seulement comme aux Chefs & aux premiers Conducteurs du Peuple de Dieu, mais aussi comme aux seuls qui fussent capables d'en procurer l'exécution, par le moyen d'un nouveau Calendrier, qu'ils devoient mettre entre les mains du Peuple. *Dixit Dominus ad Moysen & Aaron in terrâ Ægypti : Mensis iste vobis principium mensium : primus erit in mensibus anni. Dieu dit à Moïse & à Aaron, lorsqu'ils étoient encore en Egypte : Que ce mois-ci soit pour vous le commencement des mois ; il sera le premier des mois de l'année.* C'étoit clairement leur dire, qu'ils eûssent à faire ensorte, que le mois Lunaire de l'Equinoxe du Printems fut dorénavant le premier mois de l'année : c'étoit leur commander à l'un & à l'autre en particulier, de regler au plûtôt le Calendrier des Israëlites, de maniere qu'il fût toûjours conforme à cette Ordonnance Divine.

Moïse, comme l'Ecriture Sainte nous l'apprend, avoit été élevé à la

Cour du Roi d'Egypte, comme le fils adoptif de la Princesse sa Fille. C'est-à-dire que Moïse avoit été élevé en Prince ; qu'il avoit eu les meilleurs & les plus habiles Maîtres de toute l'Egypte ; & que par conséquent il étoit parfaitement bien instruit de toutes les Sciences & de tous les Beaux Arts, qui étoient en usage chez les Egyptiens. C'est ce qu'en dit expressément Saint Etienne, aux Actes des Apôtres, Chapitre VII. 22. *Sustulit eum filia Pharaonis, & nutrivit eum sibi in filium : Et eruditus est Moyses omni Sapientiâ Ægyptiorum.* Or personne n'ignore que les Egyptiens excelloient sur tout dans l'Astronomie, & dans toutes les belles connoissances qui en dépendent. On ne peut donc douter que Moïse ne possédât en perfection toute la science des Calendriers de ce tems & de ce païs-là ; & sur tout de celui des Israëlites ses Freres, & de tous les Hebreux ou Descendans d'Abraham : il en connoissoit mieux que tout autre de sa Nation, tous les principes & tout l'artifice de la construction. La dure servitude, sous laquelle les Israë-

gémissoient, & les travaux ex-
's dont on les accabloit en Egyp-
puis plus de quatre-vingts-ans,
ermettent pas de croire qu'il y
armi eux personne, je ne dis pas,
e érudition égale à celle de Moï-
nais d'une assez grande capacité,
pénétrer dans les plus secrets
rts du Calendrier; & les sçavoir
bien manier, pour lui donner
nouvelle forme aussi exacte,
belle, aussi utile, & aussi faci-
que la forme précedente; dans
oint aussi difficile & aussi délicat
celui de l'Equinoxe, dont le
gement, par rapport au pre-
mois de l'année Lunaire, entraî-
écessairement celui de l'ordre
Embolismes, ou des mois inter-
res.

n'y avoit donc que Moïse, qui
état de bien tracer le nouveau
de Calendrier, que Dieu ve-
de prescrire à tous les Israëlites:
n'y avoit que son frere Aaron,
il dût faire part de ses connoiss-
s, & sur qui il pût se décharger
bonne partie du travail, c'est-
s, de la longue suite des calculs,

& de tout le détail de la construction du nouveau Calendrier. Ce soin regardoit Aaron, & il devoit en être chargé préferablement à tout autre; parce qu'il étoit destiné, lui seul avec sa postérité masculine, au souverain Pontificat & au Sacerdoce du Peuple de Dieu, jusqu'à la venuë du Messie. Ainsi c'étoit à Aaron & à ses Descendans, de veiller à l'exacte célébration des Fêtes & des solemnitez établies par la Loi, qui en assignoit à perpétuité les propres jours; dont par conséquent l'exacte observation dépendoit absolument de la bonne constitution & du bon reglement du Calendrier. C'est pourquoi Aaron & ses enfans furent en ceci donnez pour seconds à Moïse. *Dixit Dominus ad Moysen & Aaron: Mensis iste &c.* De même à peu près qu'au bout de cinq ou six mois, Beseléel & Ooliab furent chargez de le seconder pour la construction du Tabernacle, suivant le modéle que Dieu lui en avoit montré sur la sainte Montagne, Exod. XXV. 40. & XXXI. 2. 6. Car Moïse étoit le plus grand génie de son Siécle, le plus habile homme en

tout genre, & le plus entendu dans l'Architecture & dans la connoissance des tems.

C'est donc à Moïse & à son frere Aaron, qu'on doit rapporter la construction du Calendrier de l'ancienne Synagogue, qui a subsisté jusqu'à Jesus-Christ. C'est Moïse qui en a été comme l'Architecte & le principal Auteur : c'est Aaron qui en a été comme l'ouvrier & le fabricateur subalterne : & ce sont les familles sacerdotales de l'Ancien Testament, les enfans d'Aaron & les autres Prêtres de sa race, qui en ont été les Sçavans & fideles dépositaires, & qui ont transmis cet excellent Calendrier jusques bien au-de là des derniers tems de la République Judaïque.

Il est vrai que le Calendrier Mosaïque a presque perdu tout son ancien Lustre, depuis près de quatre cens ans, par la faute des Juifs modernes; & qu'il est si fort déchû de sa premiere perfection, qu'il est bien difficile de l'y ramener : il faut toutefois s'efforçer d'en venir à bout; puisque c'est l'unique moyen de bien

entendre, & de justifier avec une entiere certitude, les caracteres des temps si distinctement marquez dans les Livres de Moïse, dans les autres Livres Historiques, & en tant d'autres endroits de l'Ecriture Sainte.

C'est en cette vûë que nous avons entrepris & que nous croyons après plusieurs années de travail, avoir enfin exécuté le dessein que nous avions formé de dégager le Calendrier des Juifs de tous les défauts qui s'y sont glissez, soit par *malice ou par* superstition, soit par *ignorance* ou par négligence; & de rétablir par ce moyen en son premier état le Calendrier Mosaïque de l'Ancienne Synagogue & de tous les Ecrivains sacrez. Car il est manifeste que nous ne pouvions ailleurs que chez les Juifs, faire la recherche de leur Ancien Calendrier; & que nous ne pouvions espérer d'en faire probablement la découverte, que par un attentif examen de leur Calendrier Moderne, & par une exacte Analyse de sa forme & de toutes ses parties. Nous n'y avons pas été trompez.

Septembre 1727.

Dès que, pour mettre la main à l'œuvre, nous eûmes jetté les yeux sur le Calendrier des Juifs, tel qu'il est encore aujourd'hui en usage parmi eux, nous y apperçûmes des marques sensibles & des indices clairs & certains de l'Antiquité la plus reculée. Nous reconnûmes que ce Calendrier étoit encore maintenant susceptible de son ancienne justesse; & qu'ayant conservé tout l'essentiel de sa premiere forme, il fournissoit lui-même les moyens d'en corriger les erreurs & les défauts modernes; d'en distinguer les fausses & nouvelles rubriques, d'avec les anciennes & véritables regles; & de lui rendre son exacte simplicité: d'en découvrir toutes les époques & les vrayes racines: d'en déterminer le cours, soit en remontant à l'exemple de Moïse, jusqu'au tems du Déluge; soit en descendant jusqu'à nos tems, & bien loin au-delà: enfin, de s'en servir à reconnoître la forme, les Epoques, & les Racines du premier Calendrier du Monde; c'est-à-dire, de celui d'Adam & de tous les Patriarches, jusqu'au changement que Moïse y ap-

véritez, dès les premiers Siécles de l'Eglise, parvînssent à la connoissance de ces Génies subtils de l'Asie, de l'Egypte, & de la Grece, féconds en recherches, inépuisables en raisonnemens, qui ont osé creuser jusqu'aux profondeurs de la Divinité. Cette porte une fois ouverte à l'inquiétude de l'Esprit humain; Ennemis & Amis, Aggresseurs & Défenseurs, tous ont cedé ou à la Passion de dogmatiser, ou à la nécessité de réfuter des dogmes *abominables*: tous ont contribué à *multiplier* les Volumes, & à composer ce corps de Controverses séches & Abstraites, mais devenuës nécessaires, & par leur objet également graves & sublimes, qui ne sont pas aujourd'hui dans les Ecoles, la partie des Etudes la moins laborieuse pour les Maîtres, & la moins embarrassante pour les Disciples.

Monsieur l'Abbé Tournely s'en plaint lui-même assez librement dans sa Préface, qui est remplie d'ailleurs de plusieurs beaux traits, & de réflexions fort sages, dont il a formé une espéce de parallele entre les Anciens

& les nouveaux Anti-Trinitaires. Quelque haîne que nous ayons conçûë pour ces premiers Héréſiarques, Iſſus la plûpart de l'Orient, nos Occidentaux ne l'ont que trop fait voir, qu'en matiere d'impieté, il n'y a point de Grec, d'Egyptien, ni d'Aſiatique, avec qui ils ne puiſſent concourir, quand une fois ils ont rompu le lien de la dépendance. Pleins & nourris des blaſphêmes de leurs Prédéceſſeurs, de nouveaux Ebions & de nouveaux Arius, ont encore été plus habiles à les inſinuer par l'air méthodique, & le tour ſingulier qu'ils y donnent. Eh ! qu'importe qu'on renverſe d'un ſeul coup toute l'autorité des Ecritures, comme les purs Déïſtes ; ou qu'en conſervant pour elles une ombre de reſpect, comme les Sociniens, on trouve dans une différence de ponctuation, dans une tranſpoſition de cas, dans une ſuppreſſion d'Article, & autres minuties grammaticales, dequoi ſe mettre en droit de les interpréter à ſon gré ? La méthode de Socin, à la bien examiner, n'eſt qu'un badinage ; ce n'eſt qu'un arrangement ſyſté-

matique de petits artifices & de piéges puériles, qu'il dresse à la raison. Une version ne lui est pas favorable, il a recours à une autre : un texte suivi le gêne, il le coupe : deux textes séparez l'accommodent, il les coud ensemble : un mot pris littéralement le confond, il le change en figures : une Figure réalisée vient à son bût, il la réalise ; *Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis*, dit agréablement M. Tournely.

Ces mêmes Ecritures, dont Socin se joüe, la Tradition qu'il méprise, mais qu'il suit ou qu'il abandonne, selon qu'elle s'ajuste ou qu'elle nuit à ses idées ; voilà ce que le sçavant Professeur employe avec succès, pour le combattre pié à pié dans tout ce Traité, où il le perd rarement de vûë. Il n'est point ingrat des bons services qu'il a tirez de quelques Ecrivains Protestans. Unis d'interêt ave[c] les Ecrivains Catholiques, ils se so[nt] fait gloire de pousser les Sociniens. Leurs Conquêtes n'ont pas été no[m]breuses : leurs meilleurs Ouvra[ges] sont des armes qui doivent passer [en] d'autres mains, pour porter co[up]

Il faut néceſſairement qu'un Proteſtant, aux priſes avec un Socinien, renonçe au zéle des converſions, ou qu'il change de regle ſur l'intelligence des Ecritures. Rien n'avancera, tant que les Principes de part & d'autre ſeront les mêmes, & que chacun réciproquement ſera bien fondé à n'en croire que ſon propre ſens.

Ce Traité contient ſept Queſtions; qui ſont 1°. de la connoiſſance & de la Foi du Myſtere de la Trinité; 2°. des Proceſſions Divines; 3°. des Relations; 4°. de la pluralité des Perſonnes en Dieu & de l'Unité d'Eſſence; 5°. de ce qui concerne les Perſonnes Divines en commun; 6°. de ce qui les concerne en particulier; 7°. enfin de quelques précautions dont l'on doit uſer, en touchant des matieres ſi délicates.

La Philoſophie humaine n'oppoſe rien contre le Dogme de la Trinité, que le flambeau de la Révélation ne diſſipe: mais Livrée à ſes ſeules lumieres, elle n'a point aſſez de vûë pour le découvrir; ni d'explications aſſez convaincantes pour le rendre ſenſible, la Révélation même ſuppo-

ſée, ſi ce n'eſt tout au plus par des ſimilitudes & autres preuves de convenance, fort au-deſſous de la vérité du Myſtere. Claudien Mamert & Pierre Abaillard, n'ont pas craint cependant d'élever juſques-là les recherches & la pénétration de Platon; frapez par quelques traits de ſes Ecrits, qui leur ont fait attribuer à ſupériorité de génie, ce qu'il ne devoit vrai-ſemblablement qu'au commerce qu'il pouvoit avoir eu avec les Juifs. Raimond Lulle, dont les Méditations n'ont pas toûjours été reſtraintes à étudier la transformation des Métaux, ſe faiſoit pareillement honneur d'une prétenduë Démonſtration, qui lui eſt particuliere. Il la croïoit ſi ſûre, qu'il n'y avoit pas, ſelon lui, de Mehometan ni de Gentil qu'elle ne dût perſuader, pour peu que l'on conçût ſa penſée. C'étoit en cela même que conſiſtoit la difficulté. Dieu eſt un Acte très-parfait, diſoit Raimond Lulle: or dans un acte très-parfait il y a de l'union; & où il y a de l'union, il y a de la pluralité. Ce qui concourt à former l'union par rapport à Dieu,

continuoit-il, doit être considéré sous trois idées : le principe de ce qui est parfait ; ce qui est parfait, & l'acte qui le rend parfait : *Concordia Bonificativi cum Bonificabili & actu Bonificandi.* Image juste & naturelle du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, selon Raimond Lulle. Cette maniere de concevoir & de s'exprimer, qui ne seroit pas maintenant fort au goût des Etudians, eût autrefois sa vogue, jusques dans l'Université de Paris. Les Lullistes y faisoient déja secte ; mais la faculté de Théologie proceda au plus vîte par voye de Censure contre ces opinions, que personne, qu'on sçache, ne s'est avisé depuis de ressusciter. Plusieurs autres néanmoins ont encore produit leurs conceptions sophistiques, sous le titre de Démonstrations. Elles manquent toutes par le défaut ordinaire de ces sortes d'argumens ; qui est qu'on y suppose comme naturellement clair & évident, ce qui n'a de clarté & d'évidence, que celle qu'on y veut bien imaginer.

C'est un sujet de discussion plus raisonnable, de rechercher quelle a

ſequence qu'une vie reglée : le défaut de l'un ou de l'autre damne également ; & malheur à qui ſe fait ſa Théologie & ſa Juriſprudence à part, pour autoriſer ſon indifférence.

Une idée nette des Héréſies qui combattent la vérité du Myſtere de la Trinité, étoit une partie eſſentielle au plan de Monſieur Tournely. Il en partage les Auteurs en pluſieurs Claſſes : ceux qui ont nié la diſtinction réelle des Perſonnes en Dieu : ceux qui, en admettant la pluralité des Perſonnes, ont paru admettre pluſieurs Dieux : les Ennemis particuliers de la Divinité du Verbe ; & les Ennemis particuliers de la Divinité du Saint Eſprit. Il donne à la premiere Claſſe, Simon le Magicien, Valentin, les Montaniſtes, Praxeas, Noet & Sabellius. Valentin Héréſiarque auſſi fécond qu'inſenſé dans la diverſité de ſes erreurs, occupe encore une place dans la ſeconde : il y eſt ſuivi d'Apelle, d'Apollinaire, & des Cononites, qui étoient une branche de Trithéïtes. On voit dans la troiſiéme, Cerinthe, Ebion, Carpocrate, Théodore de Bizance, Paul

de Samosate, Arius, Photin, Michel Servet, Valentin Gentilis, & les Sociniens. Tous ceux qui, en s'élevant contre le Verbe, se sont élevez en conséquence contre le Saint Esprit, appartiennent à la quatriéme; & entre autres, Macedonius le plus renommé des Pneumatomaques. Tel est l'ordre que suit Monsieur Tournely. Cet ordre souffre ses difficultez, au sentiment de quelques Critiques. Mais un Professeur a des études plus pressantes & plus utiles, que de débroüiller le cahos horrible de tant d'Hérésies, & d'en assigner précisément les limites.

Après cet Abrégé Historique, qui finit la premiere Question du Traité; M. Tournely explique au long ce que c'est que les Processions Divines; quelles en sont les proprietez, les principes, & les différences. Le mot de Procession, appliqué au Fils comme au S. Esprit, ne désigne autre chose, que la production ou l'origine d'une des Personnes de la Trinité, en tant qu'émanée d'une autre. C'est ce que les Grecs ont appellé προβολὴ, *prolation*: termes que plusieurs Saints

Peres n'ont pas employez volontiers, à cause de l'usage qu'en avoit fait Valentin, qui l'entendoit d'une espece de création corporelle, ou d'*extraction* & d'*imminution* de la principale substance. De là, chez les Valentiniens, cette multitude de substances inferieures, toutes créées par les trente Eons à la maniere des générations humaines. Pour les Ariens, ils vouloient aussi supprimer le mot de *Procession*; mais par une raison toute opposée, & en conséquence de leur Dogme capital; qu'il n'y a point en Dieu de véritable génération. Reconnoître que le Fils fût de la substance du Pere, ce seroit le reconnoître incréé, disoit Eusebe de Nicomédie. C'est pourquoi ils affectoient de ne parler de *Procession*, que sous des idées charnelles & conformes à celles des Valentiniens; ce qui étoit une ruse pleine de malignité, afin d'en faire retomber l'odieux sur les Catholiques.

Ceux-ci au contraire ont tenu le Dogme d'une Procession véritable, & proprement dite, dans Dieu, pour invinciblement démontrée par autant

de textes de l'Ecriture Sainte, qu'il y en a qui établissent la distinction des Personnes ; cette distinction étant fondée sur la double Procession, par laquelle le Fils & le Saint Esprit émanent réellement & substantiellement du Pere, comme du principe & de la source de tout l'Estre Divin.

La Théologie borne-là le nombre des Processions Divines, quoique l'on étende quelque fois cette expression, mais fort imparfaitement, à ce qui n'est en Dieu que simple attribut. Une des raisons qu'en apporte Monsieur Tournely, c'est qu'on ne doit admettre de Processions en Dieu, considéré comme Agent Intellectuel, que selon le nombre des Facultez, qui seules le rendent capable de Production au-dedans de lui-même. Or ces Facultez sont restreintes à deux, l'Entendement & la Volonté ; l'Entendement, qui, dans son action a le Verbe pour terme ; & la Volonté, qui, dans l'action qui lui est propre, à pareillement pour terme l'Esprit Saint. Mais parce qu'il n'y a rien que d'infini dans une nature infinie, il s'ensuit que ces deux

termes doivent épuiser, chacun dans leur ordre, tout ce que chacune des deux Facultez ausquelles ils répondent, à de vertu & de fécondité; il s'ensuit encore, que, chacun dans leur ordre, ils doivent être infinis, ils doivent être uniques: ce qui est dire, qu'il ne peut y avoir qu'une Personne qui procede de l'Entendement Divin, & une Personne qui procede de la Volonté Divine; & qu'ainsi il ne peut y avoir en Dieu que deux Processions.

Les propriétez de la *Nature Divine* servent de regle, pour nous instruire des propriétez de ces Processions: Elles sont immanentes, parce que le Verbe & le S. Esprit, *qui en* sont les deux termes, subsistent en Dieu: Elles sont éternelles, parce qu'elles sont inséparables de Dieu: substantielles, parce qu'en Dieu il n'y a rien d'accidentel ni de passager: nécessaires, parce que c'est pour Dieu une nécessité de se connoître & de s'aimer: ce qui détruit la prétention des Ariens, qui confessoient que le Pere avoit produit le Fils, mais par une production libre; au lieu qu'il sort

néceſſairement de ſa Subſtance. On ajoûte qu'Elles ſont d'un ordre métaphyſique parce qu'à le bien prendre, ce ne ſont point de véritables *actions*, mais plûtôt des *émanations*, leſquelles, dans l'idée qu'on s'en forme, renferment & marquent le principe d'origine de quelqu'une des trois Perſonnes de la Trinité, par rapport à une autre, ſans altération, ſans diviſion, ſans ſucceſſion, ſans dépendance, ni aucune des imperfections que les Productions Phyſiques entraînent après elles.

Il ne nous eſt pas permis de creuſer un peu avant dans ces matieres, ſans parler un langage, où les oreilles délicates ne ſont pas accoûtumées. Nous laiſſons ce qui n'eſt qu'un démêlé d'Ecole entre Durand, Saint Bonaventure, & quelques autres, touchant le *principium quo* prochain & immédiat des Proceſſions Divines. Les Scholaſtiques ſe ſont encore enhardis à prononcer ſur un point, que les SS. Peres avoient jugé plus à propos de ne point déterminer, & où ils trouvoient même de la témérité à le faire, peut-être par rapport à leur

tems. Les Adversaires de S. Athanase le pressoient de leur expliquer, d'où venoit la différence entre la Procession du Fils & celle du Saint Esprit; pourquoi l'une s'appelloit Génération, & l'autre conservoit le nom de Procession; par quelle raison l'Esprit Saint n'étoit pas Fils, aussi-bien que le Verbe : curiosité vaine, qu'ils accompagnoient d'une liberté indécente, à obscurcir ou à défigurer la verité, par des comparaisons & des plaisanteries qui faisoient horreur. Ce n'étoient point les réponses qui manquoient au Saint Evêque : mais comme il ne pouvoit en donner d'autres, que celles que la Philosophie lui avoit fournies; il craignit que ce ne fût déroger à la grandeur d'un Mystere établi sur la pure Révélation, & crut devoir préférer une humble réserve à une abondance de doctrine, qui lui paroissoit déplacée. Saint Basile, Saint Gregoire de Nazianze, Saint Chrysostome, Saint Hilaire, Saint Ambroise, Saint Augustin, ont gardé la même conduite. Des Théologiens plus récens s'en sont écartez, mais avec si peu de succès, que de

neuf ſentimens rapportez là-deſſus par le P. Petau, M. Tournely n'en voit pas un qu'il oſe embraſſer. Cette diſcrétion dans un Profeſſeur eſt un grand Eloge.

Les Relations, ou Propriétez ſingulieres & diſtinctives des Perſonnes Divines, ſont le ſujet de la troiſiéme Queſtion. La methode en eſt à peu près la même que ſur les Proceſſions; & les ſubtilitez Scholaſtiques y ont encore beaucoup de part. Il s'en faut bien cependant, qu'il y ſoit également libre d'admettre ou de n'admettre pas, ce que les Théologiens nous en apprennent. Ce n'eſt plus ci le ſimple *quomodò* du Myſtere qui es occupe; c'eſt le Myſtere-même qu'ils établiſſent, mais qu'ils ne peuvent rendre intelligible, qu'en recourant à des notions, qui, toutes étrangeres qu'elles ſoient au Texte ſacré, l'expliquent, le dévelopent, & le fixent.

Monſieur l'Abbé Faydit l'entendoit mal dans ſon Livre de l'*Altération du Dogme de la Trinité par la Philoſophie d'Ariſtote.* Au lieu des Relations qu'on ſoutient dans l'Eco-

le, & où, disoit-il, il ne pouvoit dresser son esprit à rien concevoir de réel ; il prétendoit que la distinction des Personnes n'étoit autre chose que l'Essence Divine, qui engendre dans le Pere, qui est engendrée dans le Fils, & qui procede dans le Saint Esprit. Il vouloit qu'Elle se multipliât dans les trois Personnes, & que par-là Elle formât en Dieu trois substances, trois natures, trois sagesses individuelles : substances, natures, & sagesses néanmoins, qui se trouvoient unies dans l'*Unité Numérique* de cette même Essence. En parlant d'*Union* & d'*Unité*, il comptoit prévenir l'objection qu'on lui pouvoit faire : que de ces trois substances, natures, & sagesses individuelles, il devoit résulter trois Dieux. Mais cette conséquence ne le gênoit pas extrêmement : il jugeoit même qu'elle n'avoit rien en soi d'absolument condamnable ; & que la seule raison d'œconomie avoit empêché les premiers Fideles de se familiariser avec cette maniere de parler, de peur qu'elle ne parût les ramener au Polythéïsme des Payens. Voilà où l'on

en vient, en quittant le chemin battu. Difficultez pour difficultez, les Relations au moins n'en préſentent pas de plus grandes que leur obſcurité : ce qui n'eſt point étonnant dans l'expoſition d'un Myſtere eſſentiellement obſcur. Celles du nouveau ſyſtême ont cela de propre, qu'elles ébranlent le Myſtere-même, & le rendent incompatible avec l'Incarnation du Verbe : c'en étoit aſſez pour réprimer dans l'Auteur l'envie d'innover. Monſieur Tournely en apporte les preuves.

La quatriéme Queſtion la plus ſçavante & la plus chargée de toutes, traite d'abord de la pluralité des Perſonnes réellement diſtinguées dans une ſeule nature ou Subſtance divine : enſuite elle établit la Divinité du Fils conſubſtantiel à ſon Pere ; puis la Divinité de l'Eſprit Saint conſubſtantiel au Pere & au Fils. L'ordre que garde Monſieur Tournely ſur chacun de ces points, en facilite beaucoup l'intelligence. Les Textes de l'Ecriture y ſont immédiatement ſuivis de tout ce que la gloſe Anti-Trinitaire, la Critique moderne, & la diver-

ſité des Leçons & des Interprétations Orthodoxes fourniſſent d'objections plus ſéduiſantes ou plus plauſibles. Le judicieux Profeſſeur n'en laiſſe échaper aucune, qu'il n'examine par tous les endroits capables d'arrêter. Cette exactitude même de raiſonnement, & cette diſcuſſion rigide des moindres expreſſions, dont les Sociniens ſe prévalent ſi fort, il ſçait ſe l'approprier toute entiere, & en aſſurer tout l'honneur à la Cauſe qu'il défend : matiere immenſe, & où les ſeuls Titres compoſeroient un Extrait raiſonnable.

Nous dirons quelques mots du célebre Paſſage. *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel; le Pere, le Verbe, & l'Eſprit Saint; & ces trois ſont une même choſe* (1). Comme les Sociniens en conteſtent tous enſemble & la vérité & le ſens; ce ſont deux parties du même argument, dont l'importance & l'étenduë donnent encore lieu à de nouvelles ſubdiviſions. Monſieur Tournely appuye la vérité du Texte ſur la foi des Manuſcrits, ſur les citations des Anciens, & ſur ce que

(1) I. Jo. V. 7.

e Passage-même a de connexion avec a suite du Discours, dans l'Epitre du Saint Apôtre. Mais le principal objet, qui attire ici l'attention des Lecteurs, c'est la découverte d'un Ouvrage de Cassiodore, qu'on sçait avoir été depuis peu heureusement sauvé du profond oubli où il étoit demeuré pendant plusieurs siécles, renfermé & presque enseveli à Verone dans la Bibliothéque du Chapitre. Il a pour titre, *Cassiodori Senatoris Complexiones in Epistolas, &c.* Il est écrit sur un parchemin usé, & revétu de toutes les marques d'Ancienneté, qui peuvent lui donner du prix. Le Seigneur Maffei le fit imprimer à Florence en l'année 1721.

Rien de plus propre que ce Manuscrit, soit à repousser l'objection Socinienne, soit à renverser le systême de nouveauté, imaginé par Monsieur Simon en faveur des Sociniens. Cassiodore, en faisant le Sommaire du Chapitre cinquiéme de la premiere Epitre de Saint Jean, rapporte clairement le double témoignage rendu sur la terre & dans le Ciel: « sur la terre, par les trois Mysteres de

„ de l'Eau, du Sang, & de l'Esprit, „ que nous lisons, „ dit-il, “ avoir „ été accomplis dans la Passion du „ Seigneur; & dans le Ciel, par le „ Pere, le Fils, & l'Esprit Saint; & „ ces trois, „ ajoûte-t'il, “ sont un „ seul Dieu „. De-là, il résulte incontestablement, que les Exemplaires employez par Cassiodore dans le V^e^. & dans le VI^e^. siécle, comprenoient le Passage controversé; ce qui dit beaucoup : car la délicatesse de ce Sçavant homme alloit si loin dans le choix des Manuscrits, qu'il ne vouloit pas même que les Religieux, dont il avoit la direction, en lûssent d'autres que de très-anciens. Or, des Manuscrits, qui passoient pour *très-anciens* du tems de Cassiodore, devoient toucher de bien près au tems des Apôtres. Leur antiquité montoit certainement plus haut que le tems de Victor de Vite, qui fleurissoit vers l'année 490. où Cassiodore avoit déja atteint l'âge de vingt ans, & que Monsieur Simon a prétendu être le premier des Ecrivains Ecclésiastiques, qui nous ait laissé quelques traces de ce Verset.

Bien plus, la Version dont usoit

Caſſiodore dans le cours de ſon Ouvrage, eſt viſiblement une Verſion différente de celle de Saint Jerôme; c'eſt-à-dire, l'ancienne Vulgate, ou Verſion Italique. Cette remarque perſuadoit Monſieur Maffei, que Caſſiodore, ſi excellent Juge, n'en reconnoiſſoit point de plus ſûre que celle-là; & elle doit perſuader tout bon Critique, que le Verſet *Tres ſunt, &c*, n'eſt point une inſertion de S. Jerôme, à qui quelques-uns l'ont attribuées; mais que S. Jerôme, a fidellement copié ce qu'il avoit ſous les yeux de plus authentique.

On ne ſera point ſurpris, qu'une preuve ſi préciſe de la pluralité des Perſonnes Divines ait diſparu de quantité d'Exemplaires, quand on ſe rappellera combien ces ſortes de falſifications étoient ordinaires aux anciennes Sectes. Saint Ambroiſe en cite des exemples, à la confuſion des Ariens, ſur ce qui s'étoit paſſé par leurs artifices à Milan & à Sirmirch. « Peut-» être » leur dit-il à eux-mêmes, » avez-vous auſſi infecté l'Orient » d'un pareil ſacrilége; mais en ef-» façant dans les Livres les expreſ-

» sions de la Foi, vous ne l'avez pû » enlever des cœurs. » Saint Jerôme leur a fait le même reproche; & Socrate par occasion, indique un endroit qu'ils avoient tronqué, au Chapitre quatriéme de cette même Epitre de Saint Jean, d'où le Passage, qui donne lieu à cette Contestation, a encore été retranché.

L'Article qui suit, touchant la Consubstantialité du Fils avec le Pere, en renferme quatre autres, par forme de Sections: sa Préexistence; sa Génération éternelle; sa Consubstantialité, en qualité de *Christ* & de Verbe fait Chair; & le *sentiment, que* ceux des Saints Peres, qui sont antérieurs au Concile de Nicée, en ont eu. *Les* Sociniens se trouvent un peu partagez sur ce dernier point. Tous s'accordent à ne parler qu'en Historiens, de la Tradition des trois premiers siécles, sans y attacher d'autorité: mais ils ne conviennent pas entr'eux du fond de cette Tradition, dont Socin lui-même s'est quelquefois appuyé à certains égards. Plusieurs nous abandonnent tout ce qui n'est point au rang des Livres inspirez: ils veulent

il n'y ait plus eu de vrai Foi dans
glise, sur l'Unité de Dieu, depuis
Apôtres; & que la fin de leur vie
coupé le fil de la seule Doctrine
thodoxe. D'autres prennent pour
t les deux siécles les plus proches
; tems Apostoliques: c'est au Con-
e de Nicée, qu'ils placent le com-
ncement de la défection: tout ce
i a précédé étoit, à les entendre,
llement Socinien. Artemon, un
ces avant-coureurs du Socinianis-
, tenoit un milieu; & poussoit au-
ins la propagation de la Doctrine
ti-Trinitaire, jusqu'au Pontificat
Zephyrin, le premier, disoit-il,
eût attribué la Divinité à Jesus-
rist. On voit par cette diversité
pinions, que les Sociniens-mêmes
vaillent en partie à la décharge des
nts Peres, qui ont été accusez de
r avoir frayé la route de l'impiété.
st aisé de les justifier tous par leurs
pres Ecrits; & Monsieur Tourne-
e fait en détail sur douze des plus
bres: il y met parfaitement à cou-
: le témoignage du P. Petau, qui,
bord, n'avoit pas eu pour quelques-
d'eux tout le ménagement qu'ils

méritoient ; mais dont la critique cependant ne s'est étenduë à rien qui concernât la substance du Dogme : uniquement bornée, comme il l'a déclaré, à quelques inconséquences, ou à quelques expressions peu corréctes. La foi d'Eusebe, Métropolitain de Césarée, n'est pas si facile à défendre : Sçavant profond, & Ecrivain infatigable, quelque service qu'il ait rendu à l'Eglise par ses recherches & par ses productions, il a contre lui le grief tant reproché à Tertulien ; de n'avoir pas été *un homme de l'Eglise*. Sa conduite, ses Ouvrages, le jugement des Anciens, sont les titres de condamnation, que M. Tournely oppose à ses Apologistes. Nous ne pouvons mieux faire, sur la Question cinquiéme, qui est toute Scholastique, que de renvoyer au Livre-même.

La Question sixiéme traite des Personnes Divines considérées chacune séparément. Il n'y a sur la personne du Pere, que l'explication de quelques noms, qui lui sont particuliérement attachez. On fait la même chose sur la Personne du Fils : & parce

que le Fils est appellé l'Image & le caractere du Pere ; Image naturelle par son essence ; Image intentionnelle ou Verbe Divin, comme Personne Divine ; on y examine en quoi consiste la connoissance, ou quels sont les objets de la connoissance, d'où le Verbe procéde. Monsieur Tournely l'étend généralement à tout ce qui est l'objet de la science & de l'intelligence de Dieu, mais d'une maniere différente selon la nature de ces objets, existans ou possibles, increéz ou créez, nécessaires ou contingens. Ces notions sont suivies de quelques autres, propres de la troisiéme Personne ; & celles-ci, d'un des plus fameux sujets de Controverse, qui ait jamais remué les Ecoles, & même les Nations & les prémieres Puissances de la Chrétienté.

Lorsque les Ariens & les Macédoniens sembloient disputer à qui l'emporteroit en blasphêmes ; ces Hérétiques, qui mettoient le Fils & le Saint Esprit au nombre des Créatures, attribuoient au Pere la Création du Fils, & au Fils celle de l'Esprit-Saint. Cette double erreur étant tombée en Orient, avec les factions qui le soute-

noient; il s'y en éleva une autre, qui fut d'avancer que le S. Esprit procédoit du Pere seul, exclusivement au Fils. On accuse Théodoret d'en avoir jetté les premieres semences; mais elle fit peu de sensation avant Photius, qui la tira du sein des tenebres où elle paroissoit condamnée, & qui fonda sur ce nouveau dogme un des principaux motifs de son Schisme. Pour accréditer une doctrine aussi inalliable que celle-là, avec la Foi de la Trinité; c'étoit assez du rang que Photius occupoit dans le Clergé & à la Cour de Constantinople. Son mérite personnel, & l'ancienne jalousie que les Grecs avoient conçûë contre les Latins, grossirent le nombre de ses Adhérans; gens assez souples aux impressions que leur donnoit leur Patriarche, pour s'imaginer avoir toûjours cru ce qu'il avoit l'adresse de leur persuader, comme un sentiment unanime dans toute l'Antiquité Ecclésiastique. Entre les Evêques & les Théologiens, qui prirent la plume contre lui, on compte en France Odon de Beauvais, Enée de Paris, & le Moine Ratramne. Cela servoit au moins à préserver

l'Occident de la contagion : mais l'Orient succomboit sous la force du mal. Nous ne rapporterons point ce qui s'est passé en plusieurs Conciles, où les intérêts politiques secondant heureusement les intérêts de la conscience, adoucissoient pour un tems les esprits des Grecs, & les rendoient plus dociles. La derniere Profession de Foi, par laquelle ils reconnoissent que l'Esprit-Saint procéde du Fils, est celle de Florence. Ils y parurent avoir été pleinement convaincus de la vérité & l'avoir sincerement embrassée. M. Tournely observe même, que, depuis ce Concile, ils n'ont rien statué par autorité publique, au préjudice de ses décisions ; malgré les emportemens de Marc d'Ephèse, qui mit tout en œuvre, après son retour, pour échauffer & soulever la Nation : d'où il conclut que, si les Grecs aujourd'hui s'en écartent, c'est l'erreur des Particuliers, & non pas la doctrine de leur Eglise.

Quelque invariable que l'Eglise Latine ait été dans la sienne, touchant la Procession du S. Esprit ; les Souverains Pontifes n'en ont pas été moins timides à autoriser l'Addition *Filioque*

inférée au Symbole de Constantinople, entre les mots *ex Patre; & procedit.* Les Grecs se plaignoient qu'elle étoit la premiere cause de la division, & la traitoient de prévarication criante, contre un Decret du Concile d'Ephèse, où il étoit expressément défendu de rien ajoûter, ni changer à la teneur d'un Texte consacré dans ses moindres termes. Monsieur Tournely la justifie, 1°. en ce qu'un changement de cette nature ne passe point le pouvoir de l'Eglise, à qui il est permis, selon les besoins & les circonstances, de prendre telle précaution & telle sûreté qu'elle juge nécessaire: 2°. en ce qu'elle n'est pas proprement une Addition, mais la déclaration ou l'éclaircissement d'un Dogme déja reçû & exposé dans le Symbole; ce qui ne blesse & n'affoiblit en rien la prohibition des Peres d'Ephèse. La premiere de ces deux réponses conduit à un objection fort naturelle. Les Grecs en effet demandoient aux Latins, comment ils pouvoient se retrancher sur le Pouvoir de l'Eglise, dans une affaire où les Evêques d'Orient n'avoient eu aucune part? L'Archevê-

que Latin de Rhodes, un des plus fermes Tenans du Concile de Florence, répliquoit à cela, qu'il n'étoit pas certain que l'Eglise Romaine ne les eût pas consultez; mais que, supposé même qu'Elle y eût manqué, nulle Loi ne l'obligeoit à le faire. Il ajoûtoit comme indubitable, sur l'exemple des anciens Conciles, qu'après une décision portée dans les régles, il étoit inutile de compter les suffrages; & que c'étoit au plus grand nombre à suivre le plus petit, quand celui-ci avoit prononcé sous la direction du S. Siége.

Il n'est pas bien clair de quelle décision l'Archevêque vouloit parler. Les premiers vestiges de l'Addition que Monsieur Tournely nous ait indiquez, sont du troisiéme Concile de Tolede, qui n'est qu'un Concile particulier, tenu en l'année 589. Le Concile de Frejus, autre Concile particulier, tenu en 791. & trois ans après, celui de Francfort, convoqué de tout l'Empire François, reçûrent & approuverent l'Addition; ce qui n'empêcha pas que les Papes n'eussent encore peine à l'admettre. Leon III.

s'en défendit hautement ; & comme il étoit successeur immédiat d'Hadrien I. qui avoit confirmé le second Concile de Nicée c'est une des preuves qu'on allégue, pour montrer que l'Exemplaire de ce Concile où on la voit insérée, n'est pas fidéle. Ceux qui l'attribuent au Pape Nicolas I. ne font pas attention, qu'ils ont contr'eux le silence de Photius, qui lui en auroit certainement fait un crime personnel. Ainsi l'Epoque de cette introduction demeure toûjours inconnuë, malgré les recherches. La pratique d'Espagne, depuis le troisiéme Concile de Tolede, & celle de France, depuis le Concile de Francfort, ont frayé peu-à-peu le chemin à quelque autre grand Concile plus ancien que Saint Thomas d'Aquin, qui en fait mention, sans nous donner là-dessus d'autres lumieres. Le second Concile Général de Lyon célebré au tems-même que mourut Saint Thomas en 1274. & où le Pape Grégoire X. présidoit, décida de nouveau la chose. Les Ambassadeurs Grecs, qui étoient présens, y chanterent eux-mêmes le Symbole, avec l'Addition.

La ſeptiéme & derniere Queſtion eſt d'un grand ſecours, pour apprendre ou pour rafraîchir certaines notions Théologiques, dont il ne reſte ſouvent qu'une idée groſſiere, après les Etudes. Monſieur Tournely en donne une explication ſuccincte, mais néceſſaire ; puiſque de ſimples mots, appliquez à tel ou à tel uſage, ſont ordinairement la clef de tout un plan de Théologie.

Il y a eu un tems, que les termes de *ſubſtance* & d'*hypoſtaſe*, ſi diſtinguez aujourd'hui l'un de l'autre, paſſoient en quelques lieux pour ſynonimes. Les Ariens les avoient confondus : il n'en falloit pas davantage à des Catholiques zélez, que tout allarmoit, pour avoir autant d'horreur de reconnoître trois *hypoſtaſes* en Dieu, que ſi on les eût forcez à reconnoître trois *ſubſtances*. C'eſt ce qui contribua beaucoup à entretenir ce déplorable Schiſme, qui cauſa de ſi grands troubles à Antioche, depuis l'année 360. juſques en l'année 398. Melece & ſon Parti, ſoutenoient les trois hypoſtaſes : Paulin & le ſien, demeuroient fermes à n'en confeſſer qu'une

ſeule ; d'où il arriva que les uns & les autres s'accuſoient réciproquement d'Arianiſme ou de Sabellianiſme, tout déclarez qu'ils étoient contre les Ariens & les Sabelliens. S. Jerôme s'y trouva fort embarraſſé ; & d'autant plus, qu'il voyoit ailleurs que dans les Ecrits des Ariens, les mots de *ſubſtance* & d'*hypoſtaſe* employez au même ſens. Preſſé par les Orientaux, qui vouloient le contraindre à admettre en Dieu trois *hypoſtaſes* ; ce fut en cette occaſion, qu'il donna au Siége de Rome un *témoignage ſi* authentique de ſa *ſoumiſſion*, en déclarant que la déciſion du Pape Damaſe ſeroit ſa régle ; & que, ſur l'Ordre du S. Pontife, il confeſſeroit hautement les trois *hypoſtaſes*, ſans égard à ſes repugnances & au jugement particulier qu'il en portoit. Ce ſentiment eſt devenu en effet le ſeul autoriſé. *Hypoſtaſe* chez les Grecs, & dans toute l'Egliſe, a été pris généralement au même ſens, que *Perſonne* chez les Latins. Ces deux mots s'entendent d'une ſubſtance ſinguliere, individuelle, incommunicable, qui ſubſiſte par elle-même : & le mot

ousia, ſubſtance, déſigne l'eſſence & la nature-même de l'Être Divin, qui ſe communique aux *Perſonnes* ou aux *hypoſtaſes.*

Quelques-uns ont mis de la différence entre *ſubſtance* & *nature*, (*Phyſis* ;) parceque le dernier terme, dans ſon origine, envelope l'idée de naiſſance & de génération ; & parce qu'on l'applique aux choſes-mêmes, qui n'ont pas en ſoi le principe de leur ſubſiſtance. Mais l'uſage, dans l'application qu'on en fait à Dieu, eſt contraire à cette diſtinction. Le *Proſopon* Grec, qui revient encore comme *hypoſtaſe* au Latin *Perſona*, a cependant quelque choſe de moins aſſuré, en ce qu'on le prend auſſi pour un perſonnage repréſentatif, tel qu'un perſonnage de Théatre. Les Sabelliens, par cette raiſon, l'admettoient volontiers, pour marquer en Dieu la pluralité des *Perſonnes* ; c'eſt-à-dire, ſelon leur gloſe, pluralité d'offices & de fonctions exercées par une ſeule Perſonne. Mais on coupa pied à la fourberie : ils confeſſoient le *tria Proſopa* ; on les obligea d'y ajoûter le mot *hypoſtatiques*, ou bien *en*

hypostasa : précaution qui les démasqua.

On a parlé, avec raison, de la Profession de l'*Omousios*, *consubstantiel*, comme du plus ferme rempart que les Peres de Nicée ayent pû opposer aux Sophismes & à la duplicité des Ariens. Ils alléguoient, pour la proscrire, que c'étoit un terme d'invention humaine, ambigu, nouveau, condamné par le Concile d'Antioche, dans Paul de Samosate. On répondoit au premier reproche, qu'il suffisoit que le sens en fût conforme au Texte inspiré, l'Eglise étant Maîtresse du choix des moyens, pour veiller à la conservation du dépôt. On se mocquoit du second, subterfuge ordinaire à tout hérétique, qui ne veut voir ni comprendre, que ce qui favorise son hérésie. On produisoit sur le troisiéme, les Lettres des deux Saints Denis, l'un Souverain Pontife, l'autre Evêque d'Alexandrie, lesquels, 70. ans avant le Concile de Nicée, avoient soutenu la Doctrine, & employé le terme-même de *Consubstantiel*. Sur le quatriéme, il n'y avoit qu'à exposer simplement la pensée de Paul

de Samoſate, pour faire évanoüir la contradiction reprochée entre les deux Conciles. Paul de Samoſate condamné à Antioche, abuſoit du terme de Conſubſtantiel; en ce que le Fils, ſelon lui, ne pouvoit être conſubſtantiel à ſon Pere, qu'autant qu'on ſe repréſenteroit le Pere & le Fils, comme deux portions détachées d'une ſubſtance commune & ſupérieure à l'un & à l'autre: idée bien différente de celle qu'en avoient les Peres de Nicée, qui avoient conſacré le même terme, afin de repréſenter une ſeule & même ſubſtance, ou nature du Pere & du Fils, ſans dépendance ni diviſion.

Le changement de l'*Omouſios* en *Omoiouſios*, termes, qui, au lieu de l'*Unité*, marque ſeulement la reſſemblance ou l'égalité de ſubſtance, ne fut d'abord qu'un artifice des Ariens. On en vit naître enſuite la Queſtion; ſi ce terme excluoit abſolument tout ſens Orthodoxe, & s'il ne renfermoit pas ſuffiſamment la foi de Nicée. Pour la décider, Monſieur Tournely nous met ſous les yeux les différentes branches de l'Arianiſ-

me, distinguées en Anoméens ou Ariens rigides, Acaciens, & Semi-Ariens. Il ne s'agit ici ni des Anoméens, qui rejettoient l'*Omoiousios* même; ni des Acaciens, qui l'expliquoient d'une ressemblance vuide & d'un consentement de volontez; mais des Semi-Ariens, que la nouveauté seule de l'expression révoltoit, dit M. Tournely, & qui au fonds admettoient entre le Pere & le Fils, *une pleine & entiere égalité de substance en toutes choses*. C'est la matiere d'un grand procès; on l'a vû plus d'une fois dans nos Mémoires. Monsieur Tournely ne desavoüe pas que plusieurs SS. Peres n'ont pû souffrir l'*Omoiousios*, quelque adouci ou rectifié qu'il fût par l'explication des Semi-Ariens; & il convient qu'ils avoient de bonnes raisons pour le faire. Ces raisons étoient, 1°. que ce qu'on appelle ressemblance, ne tombe point sur la substance ou sur la nature des choses, mais sur leurs qualitez: 2°. que dire du Fils, qu'il est en substance semblable au Pere, ce seroit admettre deux substances, dont l'une ne pourroit être qu'une participation de

l'autre : 3°. que pour un petit nombre de personnes, qui, en confessant l'*Omoiousios*, confesseroient tout le réel du Dogme Orthodoxe; on en autorisoit une infinité d'autres à répandre impunément & plus dangereusement, sous cette envelope, le poison le plus subtil de leurs blasphêmes. Il n'y avoit guéres à répliquer à cette derniere considération, qui représentoit le péril ordinaire des adoucissemens & des modifications dans les Formules de Foi : mais bien des Evêques défenseurs du *Consubstantiel*, attendoient de la réünion des Semi-Ariens des avantages si considérables, qu'ils ne cherchoient qu'à réduire à une dispute de mots les causes de la division. C'est dans cet esprit qu'ils en ont écrit ; & c'est sur leurs Ecrits, qu'on s'est flatté de pouvoir justifier *l'Omoiousios*, le tolérer, & s'en contenter. Monsieur Tournely a cependant peine à étouffer certains soupçons, peu favorables au Parti qu'il disculpe. Ceux entre autres des Semi-Ariens, qui vouloient supprimer entiérement le *Consubstantiel*; & plus encore, ceux qui le condamnent for-

mellement au Conciliabule d'Ancyre, l'an 358. ébranlent beaucoup cet essai d'Apologie, où il y a en effet peu d'apparence de leur donner place.

ARTICLE LXXXV.

*CINQUIEME LETTRE de Frere *** Religieux de la Trappe, au Révérend Pere Dom V. T. Religieux de la Congrégation de S. Maur.*

J. M. J.

MON REVEREND PERE,

J'aurois passé à votre Allemand l'éloge qu'il fait du Breviaire de Clugni, s'il s'étoit contenté de le préférer au nôtre. Mais il porte ses vûës plus loin. C'est à l'Office divin *qu'il* en veut. Ce saint Exercice qui fait notre consolation ici-bas, le fatigue infiniment, le Chant, les Cérémonies, tout lui paroit d'une longueur énorme, *enormis prolixitatis*. Ne sçachant à qui s'en prendre, il tombe sans misericorde sur tous les Saints de l'Ordre, qui y ont ajoûté quelque chose, selon les circonstances des

tems où ils ont vécu. C'étoient des gens outrez, dont le zéle peu discret, *æmulatio non satis prudens*, nous a chargé d'un fardeau insupportable; *cui persolvendo humanæ vires vix ac ne vix quidem pares sint.* Enfin, il en appelle à la Régle; & par une analyse des onze Chapitres qui traitent de l'Office, il s'efforce de prouver qu'on n'étoit pas quatre heures au Chœur du tems de Saint Benoît: encore est-il persuadé que ce n'étoit pas l'intention du sage Legislateur, d'y obliger tous ses Religieux: il en éxempte les Ecrivains; c'est-à-dire ceux qu'on employoit à copier des Livres: ceux aussi qui avoient de l'inclination pour les Lettres, en devoient être nécessairement dispensez; parce que, dit-il, la fatigue du Chœur est incompatible avec l'étude: *Labor Chori studiis insociabilis:* ainsi parle votre Allemand, MON REVEREND PERE. Tels sont les principes sur lesquels il vous dispense de la plus grande partie de l'Office. Cependant, toute sorte d'étude doit emporter avec soi ce nouveau privilege; & ce sera peut-être le sujet d'une Lettre particu-

liere : la matiere est assez importante. Il faut presentement voir si les plaintes de votre Allemand sont justes.

Selon l'idée qu'on s'est formé dans tous les tems de la vie Monastique, l'Office divin en a toûjours fait le principal objet. C'est, disent les Saints Peres, un état peu différent de celui des Anges. Les Religieux y font ce que ces esprits bien-heureux font au Ciel comme eux : ils offrent un *sacrifice* de loüanges, qui est, pour ainsi dire, continuel.

On a vû en effet, dès le *cinquiéme* Siécle, qu'en plusieurs *Monasteres* d'Orient, on chantoit *les* jours & les nuits sans interruption. Les Saints Moines qui habitoient ces lieux *sacrez* s'appeloient *Acemetes*, ou *Veillans*. On suivit bien-tôt leur exemple en Occident, Nos premiers Peres établirent cette Psalmodie continuelle dans les principaux Monasteres de ce Royaume ; & rien n'étoit plus commun au septiéme & au huitiéme siécle. Comment n'en faites-vous rien dire à votre Allemand ? Il faut qu'il n'ait osé condamner l'antiquité la plus respectable : l'âge d'or du Monachis-

me, & enfin une pratique que tout le monde admire encore aujourd'hui.

Il eſt vrai qu'il y avoit alors des Monaſteres auſſi ſaints en Orient & en Occident, dont la pratique étoit différente : mais on avoit par tout la même idée de l'Office divin. Tous les Moines étoient perſuadez que ce ſaint exercice devoit partager tous les momens de leur vie. Les Diſciples de Saint Martin vacquoient continuellement à le Priere. Le travail des mains, qui conſiſtoit ſeulement à écrire des Livres, n'étoit que pour les jeunes Religieux qui n'étoient pas encore formez à cet état d'Oraiſon. C'étoit peut-être l'eſprit des Moines Orientaux, ſelon le témoignage de Theodoret; mais ce Pere approuvoit davantage les Egyptiens, qui faiſoient ſucceder le travail à l'Office du Chœur. Cette conduite paroit en effet plus proportionnée à notre foibleſſe, & moins ſujette aux illuſions. C'étoit cependant un uſage aſſez établi parmi eux de chanter des Pſeaumes en travaillant; & ainſi on pouvoit dire en un ſens, que leur Pſalmodie étoit continuelle.

Saint Benoît nous propose pour éxemple ces Moines d'Egypte : c'est d'eux qu'il a pris en partie ce qui est établi dans sa Régle, comme il est facile de voir par ce que Cassien en a rapporté. S'il ne nous prescrit qu'un petit nombre de Pseaumes pour l'Office divin, il insinuë en même-tems, que c'est par condescendance *pour les* foibles. C'est pourquoi il permet aux uns de demeurer dans l'Eglise après les heures de l'Office : il éxhorte les autres à faire de fréquentes Prieres, *Orationi frequenter incumbere ;* & il y en avoit qui disoient tous les jours le Pseautier, comme on le remarque en particulier de Saint Maur : il laisse même la liberté de changer à ce qu'il avoit ordonné avec tant de sagesse, pourvû qu'on ne retranchât rien. *Pouvoit*-il autoriser davantage les additions qui ont été faites depuis ?

Quoique je convienne dans un sens de la briéveté de notre Office, tel qu'il est dans la regle, eu égard aux longues Psalmodies des anciens Moines, je n'accorderai jamais à votre Allemand qu'on n'étoit pas quatre heures eu Chœur du tems de Saint

Benoît. Il ne faut pas s'imaginer qu'on fit alors l'Office comme on fait aujourd'hui en plusieurs Eglises d'Allemagne. Les premiers Disciples de Saint Benoît se faisoient un point capital de tout ce qui y avoit quelque rapport : ils chantoient toutes les Heures ; & selon l'idée que je m'en suis formée sur le peu de monumens qui nous restent, on peut fort bien leur appliquer ce qu'Etienne de Tournai a dit depuis de nos premiers Péres de Citeaux, qu'ils chantoient avec tant de dignité & avec un exterieur si religieux, qu'on les auroit pris pour des Anges, & qu'on ne pouvoit les entendre sans être porté à bénir Dieu avec eux : *Divina Officia cum tantâ solemnitate & devotione celebrant, ut in eorum conventu voces Angelorum sonare putes : Psalmis & Canticis spiritalibus ad laudes Dei invitant homines & Angelos imitantur.* Ainsi il est aisé de comprendre qu'en celebrant ainsi l'Office, ils devoient y employer un tems fort considerable.

Ajoûtez à cela qu'ils avoient bien des Prieres en commun, dont il n'est fait aucune mention dans la Régle.

il y en avoit pour les Morts, pour les necessitez de l'Eglise, & peut-être d'autres, dont on n'a présentement aucune connoissance, parce qu'elles n'étoient établies que par l'usage, qui est sujet à une continuelle vicissitude: les Prieres augmentoient fort l'Office. Le Saint Sacrifice de la Messe, dont Saint Benoît ne dit pas un mot, en faisoit encore une partie.

Vous voyez par tout ceci que l'Office divin pouvoit être beaucoup plus long que nous ne l'avons aujourd'hui; qu'on ne s'arrêtoit *pas précisément* à ce qui est *prescrit par la* Régle; que si on y a fait dans la suite des tems quelques additions, on a suivi en cela l'esprit de notre saint Fondateur. Loin donc de blâmer, avec votre Allemand, le zéle de ceux qui sont Auteurs de ces additions; loin de *les* regarder comme des gens outrez & indiscrets, nous devons au contraire les combler de loüanges, les admirer, & gémir de nous voir si éloignez de leur sainte ferveur pour la gloire de Dieu.

Votre Pere Allemand ne trouve pas qu'on ait beaucoup ajoûté à notre

Office avant le dixiéme siécle : *additamenta ad Officium Divinum antè sæculum decimum rariora sunt* (1) : ce sont ses termes. Ce n'est que vers ce tems-là qu'on commença d'une maniere bien sensible. Comme personne n'eut assez de zéle pour s'opposer à un tel abus, il se communiqua en fort peu de tems dans toutes les Maisons de l'Ordre: on ne garda point de mesure : chacun y voulut mettre du sien : c'étoit assez qu'un Abbé établit une priere particuliere dans son Monastere, tous les voisins se l'adoptoient, *serpebat exemplum.* C'est toûjours votre Allemand qui parle. La cessation du travail des mains fut la premiere source de ce mal contagieux : l'avarice & l'ambition des Fidéles l'augmenta considérablement, mais la cupidité des Moines y mit, pour ainsi dire, le comble. Alors on se trouva chargé de Messes, d'Anniversaires, de Services, de Saluts; ce qui causa un dessordre étrange dans l'Eglise, & dont les suites ont été très-funestes.

Quels paradoxes réünis dans un point de vûë ! Je ne puis m'imaginer,

(1) Præf. Pag. 99. n. 74.

Mon Reverend Pere, que vous ayez bien revû les endroits d'où je les ai pris; j'ai cependant remarqué par tout la même Latinité: mais parler ainsi, c'est faire voir qu'on n'est guéres versé dans l'Histoire & la discipline Monastique. Que si vous n'êtes pas plus au fait de l'Art Militaire, je crains fort pour l'Edition que vous avez entreprise.

Vous avez déjà vû que dès les 7e, & 8e. siécles, la psalmodie continuelle étoit établie dans plusieurs de nos Monasteres. L'Office de la Vierge est à peu près aussi ancien au Mont-Cassin. Aussi tôt après le rétablissement de ce Monastere détruit par les Lombards, le Pape Zacharie voulut qu'on le prît avec le petit Office de Saint Benoît: c'est ce que nous lisons dans la Chronique du Monastere. Il y en a même qui prétendent, qu'il y avoit déjà été établi par Saint Benoît; c'est ce que nous apprend Ange de la Noix, qui cite sur cela Alain de la Roche: mais cette autorité ne me paroît pas suffisante, pour appuyer un fait de cette importance. Quoiqu'il en soit, voilà déja trois Offi-

ces au Mont-Caſſin ſous le Pape Zacharie.

Saint Albert Abbé de Gambron, qui vivoit vers le milieu du VII^e^. ſiécle, diſoit auſſi trois Offices, le Romain, le Benedictin, & celui de S. Colomban, qui étoit le plus long: car il y avoit en hyver juſqu'à trente-ſix Pſeaumes pour les Matines. C'étoit aſſez l'uſage dans les Monaſteres où on obſervoit les deux Regles de Saint Benoît & de Saint Colomban, ſelon votre Pere Marténe. On rapporte des Sts. Valeri & Serenie, qu'ils récitoient tous les jours deux Offices. Saint Jean Damaſcéne diſoit celui de la Vierge. Au commencement du neuviéme Siécle, Saint Benoît d'Aniane, dont le nom eſt en ſi grande vénération dans l'ordre, récitoit l'Office Romain avec le nôtre. Il établit les Pſeaumes graduels, pour être dits avant Matines, & quelques autres prieres. Je ne finirois jamais, ſi je voulois raſſembler ici tout ce que nous avons de monumens, qui prouvent évidemment que l'Office Divin étoit fort augmenté les ſept, huit & neuviéme Siécles.

Et il ne faut pas dire absolument que c'étoit à cause de la cessation du travail des mains, les Moines ne s'étant jamais absolument dispensez du travail, si ce n'est dans les derniers Siécles, qu'ils étoient entierement déchûs de leur premiere ferveur.

Vers la fin du huitiéme Siécle, le nombre des Prêtres se multiplia fort dans les Monasteres: les Moines faisoient alors toutes les fonctions Ecclesiastiques: ils prêchoient, ils desservoient les Eglises, & étoient, pour ainsi dire, les seuls qui en fussent bien capables. Alors il y eut une Assemblée d'Evêques, où on représenta qu'il n'étoit pas de la bien-séance, que des Prêtres qui offroient les sacrez Mysteres, fussent occupez à des œuvres Serviles. En conséquence il fut résolu de concert avec le Pape, qu'il n'y auroit plus de travail dans les Monasteres; & à cette occasion on ajoûta à l'Office, des Prieres & des Pseaumes pour les vivans & les morts. C'est apparemment l'origine de ces Pseaumes familiers, que tous les Moines ont depuis adopté. Cependant on conserva toûjours du travail; tant

nos Peres étoient attachez à leurs anciennes pratiques.

Les Peres de Clugni ajoûterent encore beaucoup à l'Office, parce qu'ils travailloient fort peu. Votre Allemand n'a pas manqué d'en parler fort au long, non pour s'édifier comme il auroit dû, mais pour taxer d'indiscretion les premiers Abbez de cette Illuſtre Maiſon. Un Saint Odon, un Saint Bernon, un Saint Climari, un Saint Maicul, un Saint Odilon, un Saint Hugues, qui étoient des prodiges de vertus, qui ont rendu de ſi grands ſervices à l'Egliſe, qui ont ſi bien mérité de l'Ordre, l'ayant rétabli par toute la terre.

Il faut donc dire, pour parler plus exactement que ce bon Allemand, qu'à la fin du neuviéme Siécle & pendant le dixiéme, on ajoûtoit à l'Office, à meſure qu'on diminuoit le travail, que la piété des Fidéles avoit rendu en quelque façon moins néceſſaire. L'Office Divin paſſoit pour une occupation plus Sainte & plus convenable à des perſonnes conſacrées à Dieu. J'aurois cependant ſouhaité qu'on eût été plus attaché au travail

à Clugni, & qu'on s'en fût toûjours tenu à l'exemple des Moines Egyptiens, que Notre Saint Legiſlateur nous avoit propoſé. Le travail & l'Office ſont deux exercices qui ſe ſoutiennent mutuellement. La fragilité de notre nature & l'inſtabilité de notre eſprit ont beſoin de cette alternative. C'eſt ce qui engagea nos premiers Peres de Cîteaux à rétablir le travail, à peu près comme il étoit au commencement de l'Ordre. Ils aimerent mieux retrancher les Pſeaumes familiers, & quelques autres *prieres*, qu'ils trouverent *établies* en pluſieurs endroits. Cependant, ils retinrent l'Office de la Vierge, l'Office des Morts, les Pſeaumes graduels, & pluſieurs autres Prieres, que nous avons encore, & que nous conſervons comme un dépôt précieux, qui fait toute notre conſolation dans cet exil. Les Religieux de Grandmont & les Prémontrez ont auſſi conſervé tous ces Offices. Accuſerons-nous tous ces Saints d'indiſcrétion ?

Je ne comprens pas ce qu'ajoûte votre Allemand ; que les Fideles, par une Dévotion avare, nous ont enco-

re surchargé d'Offices. *Produxit etiam Officium Divinum quorumdam Christianorum avara pietas.* Qu'entend-t-il par cette dévotion avare ? Vous auriez bien dû déveloper cette nouvelle pensée. Je m'imagine qu'il a voulu marquer, que les Fidéles étant avides de prieres, n'épargnoient rien pour en avoir : mais ils ne vouloient plus de ces prieres générales ; ils vouloient qu'elles fussent appliquées à eux seuls : par exemple, des Messes en particulier, des Offices des Morts, des Services ; *avara pietas*, la plaisante expression ! *avara pietas*, *une dévotion avare.*

Mais cette *dévotion avare*, quand pensez - vous qu'elle a commencé à nous être si à charge ? car il ne faut pas confondre ici les temps ? Ce n'est pas dans les commencemens de l'Ordre ; vous en convenez vous - même. Les Fideles alors donnoient avec une pieuse générosité des biens considérables, sans exiger aucunes prieres particulieres. On ne trouve encore aucun vestige de *cette dévotion avare* dans les neuf & dixiéme Siécles. Cette dévotion avare n'étoit pas con-

nuë, quand nos Peres de Cîteaux jetterent les premiers fondemens de notre Réforme. Il faut descendre jusqu'au treize & quatorziéme Siécles, dont il ne s'agissoit point ici, & la chercher, non dans les Monasteres de l'Ordre, qui étoient fort déchûs, mais chez les Religieux Mendians qui parurent vers ces tems-là, & qui attiroient tout le monde par cette extrême pauvreté dont ils font profession, par leur sçience, leurs Prédications, leur Sainteté. Comme ils ne réservoient rien pour le lendemain, on ne pouvoit leur donner que des rétributions modiques pour leurs Messes, qu'ils recevoient indifféremment de tout le monde. C'étoit comme un pain quotidien que la Providence ménageoit à ces nouveaux Apôtres de Jesus-Christ, qui travailloient infatigablement pour le Salut du prochain. Alors on commença à appliquer les Messes à ceux seulement, dont on recevoit les rétributions. Chacun en voulut avoir; & bien-tôt cette dévotion avare alla si loin, que les bons Peres ne purent y suffire. On vint à nous: nous résistâmes en oppo-

ſant nos anciens uſages. Enfin, nous ſuivîmes le torrent, & avec nous les Chanoines des Egliſes Cathédrales, & généralement tout le Clergé régulier & Séculier. Mais ces engagemens n'approchoient point des longs Offices, dont nous venons de parler; & dans un tems de ferveur, on auroit encore trouvé du tems pour les Pſeaumes familiers, & pour le travail, qui étoit preſque aboli dans vos Monaſteres.

L'ambition de ceux qui vouloient avoir leur Sépulture dans nos Egliſes, eſt, ſelon votre Allemand, une troiſiéme cauſe de la prolongation de l'Office Divin. *Nec minùs ambitio quàm avaritia protraxit preces.* Ce Privilege, qui étoit autrefois la récompenſe d'une Sainte vie, ou une grande marque de diſtinction pour les perſonnes conſtituées en dignité; on l'obtint, dit-il, à force d'argent. On n'eut plus d'égard à la qualité ni au mérite : l'Artiſan mêla ſes cendres avec celles des Dieux de la terre; & après avoir vécu dans l'obſcurité, il chercha l'immortalité dans le tombeau par des fondations à perpétui-

té : *ut qui vitam ingloriam duxerant, morte saltem nomen sibi immortale facerent.*

Déplorable ambition, si elle étoit telle que vous la décrivez & qui venoit insulter à Dieu jusqu'aux pieds de nos Autels ! Vous en parlez ici comme d'un mal fort commun. Ne seroit-ce point un fantôme, qui n'auroit de réalité que dans l'imagination de votre Allemand, & que vous avez habillé à votre maniere.

Dans les tems les plus reculez, les Fideles ont recherché *nos solitudes* avec empressement, pour y reposer avec nous, & attendre en paix le jour de la Résurrection ; ils n'avoient point d'autres motifs. Souvent les Grands de la terre venoient se dépouiller de leur grandeur, & se revétir d'un Sac, pour expirer entre nos mains. Mont Cassin, Fuldes, Clugni en ont vû plusieurs, dont la memoire est venuë jusqu'à nous. Loin de prétendre entrer dans nos Eglises, ils se trouvoient quelquefois trop honorez d'être placez dans nos Cloîtres, & préféroient nos Cimetieres ; ce qui engagea nos Peres de Citeaux à leur

destiner dans plusieurs Monasteres un Cimetiere particulier, qu'on à depuis appellé *le Cimetiere des Nobles*. On recevoit indifféremment les Grands & les petits : personne n'avoit d'autre ambition, que de mêler ses cendres avec celles des Saints Religieux, dont il avoit admiré les vertus ; & d'avoir part aux bonnes œuvres des Vivans.

Nous n'accordions de Sépulture dans nos Eglises, qu'aux Evêques, aux Souverains, aux Princes ; & encore avec peine. Les Fondateurs de Cîteaux reposent encore aujourd'hui hors l'Eglise auprès de la Porte : c'étoient des Ducs de Bourgogne.

Les Religieux Mendians, qui parurent vers le milieu du treiziéme Siécle, furent plus indulgens ; & insensiblement on se relâcha tellement sur ce point de discipline, que les Eglises devinrent de vrais Cimetieres, particulierement celles des Paroisses & des Cathédrales. Mais il est toûjours certain, que ceux qui choisissent encore leur Sépulture dans nos Eglises, ont ordinairement des motifs bien différens de ceux que vous leur prêtez. Il

leur faut des fondations, je l'avouë; mais c'est moins par ambition, que par une *dévotion avare*, qui est assez excusable. Si cette *dévotion* prolonge un peu notre Chœur; à quoi cela peut-il aller, en comparaison des longs Offices, dont je viens de parler?

Voici une autre espéce d'avarice plus criminelle. L'avarice des Moines, *Monachorum avaritia*; & c'est même cette avarice, qui à comme fomenté celle dont nous venons de parler. Si les Moines avoient eu moins de cupidité, ils auroient eu *moins de complaisance pour les Fideles*: *Si pretii minùs fuissent cupidi, non ità facile Laïcorum voluntati morem gessissent.* C'est un Religieux de la Congrégation de Saint Maur, qui fait parler un Allemand: il devoit au moins mettre à couvert l'honneur de son corps, qui n'a assurément jamais passé pour être avide des biens de ce monde: c'est une justice que tout le monde lui rend. Nous sommes comme environnez de plusieurs de vos Maisons, & nous sommes témoins des grands biens qu'elles font dans tout le païs. Ajoûtons à cela les grands

exemples de desintereſſement que nous y avons vû de nos jours. Je ſçai un grand Superieur, qui refuſa un jour deux cens mille livres, qu'une Perſonne de diſtinction vint lui offrir avec tout l'empreſſement poſſible : il eſt préſentement devant Dieu. Un autre fit diſtribuer plus de douze mille écus, qu'un Novice avoit apportez; mais à quels pauvres ? A des Veuves âgées, à des Orphelins, à des Priſonniers. Un autre donna juſqu'à quatorze mille francs, dans un temps de miſere. Voilà ce que nous avons vû & ce que nous voyons tous les jours.

Jamais on n'a accuſé notre Ordre d'avarice : il ne faut que parcourir vos Annales, les Actes des Saints, les Livres que nos Peres ont compoſez dans tous les tems. On y remarque à tout moment les plus belles maximes du plus parfait détachement, & des exemples auſſi admirables que ceux que je viens de rapporter. Je vous renvoye à la lecture de ces livres. Apprenez au moins ce qu'ont été vos Peres avant de les accuſer, & ce que vous devez être vous-même. J'y renvois auſſi votre Allemand ; car c'eſt au

moins autant pour lui que pour vous, que j'écris ceci.

Il y a eu de grands biens dans l'Ordre, & il y en a encore, quoiqu'ils soient fort diminuez. Ces biens, nos Peres les ont acquis par le mépris qu'ils en faisoient, par leur grand éloignement du monde, par leur vertu & leur Sainteté. Plus ils fuyoient le monde, plus le monde les poursuivoit. Plusieurs avoient quitté de grands biens, & ces biens les suivoient, pour ainsi dire, par tout. *C'étoit* comme une inondation, *qui gagne* de tous côtez, & qui *ne peut* être retenuë par aucune digue : leur refus ne faisoit qu'exciter la générosité des Fideles. Les solitudes qu'ils avoient recherchées, pour s'y occuper uniquement de Dieu, devenoient de grandes Villes qu'on laissoit à leur disposition ; & ils se trouvoient insensiblement au milieu du monde, qu'ils avoient cru éviter en le fuyant.

On a vû du tems de Notre Pere Saint Bernard, avec quels empressemens les Puissances de la terre fondoient des Abbayes, pour avoir de nos Religieux auprès d'eux : on en

compta jusqu'à cinq cens dans l'espace d'une cinquantaine d'années, qui étoient remplies d'un nombre presqu'infini de Saints Pénitens, qui faisoient alors l'admiration de toute la terre : ils venoient par troupes ; & nos Peres épouvantez de cette extrême multiplication, qui faisoit cependant la joye des Anges dans le Ciel ; se crurent obligez d'y mettre des bornes. On fit un Reglement dans un Chapitre Général ; qu'on ne fonderoit plus à l'avenir d'Abbayes ce qui arrêta un peu l'importunité des Séculiers, dont on étoit assiégé de toutes parts.

L'avarice des Moines considérée comme une des causes de la prolongation du Chœur, ne peut donc tomber que sur les Religieux Mendians, suivant ce que nous avons dit de l'origine des fondations ; c'est-à-dire ; sur des Religieux qui ont toûjours méprisé les richesses, qui ne vivent que d'aumônes depuis plus de cinq cens ans. qui manquent souvent du nécessaire, sur tout dans ces derniers tems que la charité des Fidéles est bien réfroidie.

Parlerai-je de la derniere cause de la longueur de nos Offices ? il faut bien vous suivre. C'est la proprieté des Moines. Les Moines déchûs de leur premiere ferveur, se sont appropriez dans les derniers tems, des biens qui avoient toûjours été communs, & dont ils ne pouvoient avoir qu'un usage borné au simple necessaire ; & ce déreglement à mis le comble, dit votre Allemand, à la prolixité des Prieres. *Deniquè proprietas, seu vitium illud, quo Monachi quidam Sibi solis usurpabant, quod omnium commune esse debebat, precum prolixitati cumulum addidit.* Vous nous rappellez ici, Mon Révérend Pere, des tems fâcheux, que votre bonne régularité avoit ensevelis dans l'oubli. Il est vrai, il a été un tems qu'il y avoit des Moines Propriétaires : mais y en avoit-il beaucoup parmi eux, qui employâssent à des fondations pieuses, des biens qu'ils possédoient d'une maniere si illégitime ? J'ai assez étudié l'Histoire de l'Ordre pour vous assurer qu'on en trouve fort peu ; & rien n'est plus rare que de voir des Monasteres, qui se

plaignent d'en être surchargez. Il faut encore considérer, qu'outre que ces fondations sont fort récentes; celles qu'on est encore obligé d'acquitter dans quelques Maisons de l'Ordre, ou pour des Abbez, ou pour des Religieux particuliers, ont été faites fort souvent après leur mort par les Communautez, par reconnoissance de quelque service considérable qu'ils avoient rendu au Monastere même, ou à tout l'Ordre. Je vous en apporterois bien des exemples, s'il n'étoit pas tems de finir.

Il n'y a donc rien de plus constant, que nous n'avons jamais eu moins d'Office, qu'aujourd'hui : il étoit plus long dès le commencement de l'Ordre, & avant la mort de S. Benoît: on y a beaucoup ajoûté depuis; sçavoir, les sept, huit, neuf, & dixiéme siécles : mais ce n'a jamais été par motifs humains : on étoit persuadé que c'étoit suivre l'esprit de S. Benoît; que l'Office Divin est l'occupation la plus essentielle d'un Solitaire; qu'il doit faire ici, autant que la fragilité humaine le peut permettre, ce que les Anges font au Ciel. La cessation du

travail n'est pas absolument cause des augmentations qui ont été faites à l'Office, puisqu'on ne l'a jamais entiérement abandonné, dans les tems mêmes qu'on passoit au Chœur la plus grande partie du jour & de la nuit. A l'égard des fondations pieuses, qui ont, pour ainsi dire, commencé vers le milieu du treiziéme siécle; c'étoit sortir de votre Thèse d'en parler, puisqu'il ne s'agissoit que des longues psalmodies des tems antérieurs. Mais puisque vous les *faites* tant valoir, c'est la piété des Fidéles qui les a exigées : n'en cherchez point d'autres causes; je crois l'avoir assez prouvé.

Votre Allemand trouve présentement que les grands Offices sont sujets à de grands inconvéniens. C'est ce qui me reste à examiner. Je ne sçai si je pourrai le faire dans une seule Lettre; car c'est ce qu'il paroît avoir le plus approfondi, & j'appréhende toûjours d'être trop long. Au reste je présume fort de votre bonté ordinaire : la matiere, comme vous voyez, est de conséquence.

Je suis, &c.

Septembre 1727.

ARTICLE LXXXVI.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois d'Octobre 1727.

Le premier Oct. Immersion du 1re. Satellite à . . . 6h 4′ soir

Le 3 à	0	34	soir
Le 5 à	7	3	matin
Le 7 à	1	32	matin
Le 8 à	8	1	soir
Le 10 à	2	30	soir
Le 12 à	8	59	matin
Le 14 à	3	28	matin
Le 15 à	9	58	soir
Le 17 à	4	26	soir
Le 19 à	10	55	matin
Le 21 à	5	24	matin
Le 22 à	11	53	soir
Le 24 à	6	22	soir
Le 26 à	0	51	soir
Le 28 à	7	19	matin
Le 30 à	1	48	matin
Le 21 à	8	17	soir

Second Satellite.

Le 1er. Oct. Immersion à	7h	34′	matin
Le 4 Immersion à	8	53	soir
Le 8 à	10	12	matin
Le 11 à	11	31	soir
Le 15 à	0	49	soir
Le 19 à	2	9	matin
Le 22 à	5	27	soir
Le 26 à	4	45	matin
Le 29 à	6	4	matin

Troisiéme Satellite.

Le 3 Oct. Immers. à	6	10	m.
Emersion à	8	23	m.
Le 9 Immersion à	10	12	m.
Emersion à	0	25	soir
Le 16 Immersion à	2	14	Soir
Emersion à	4	27	Soir
Le 23 Immersion à	6	11	soir
Emersion à	8	25	soir
Le 30 Immersion à	10	15	soir
Le 31 Emersion à	0	28	m.

ARTICLE LXXXVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE.

DE ROME. ISTRUZIONI *Pastorali di Monsignor Sebastiano* POMPILIO BONAVENTURA *vescovo di Montefiascone e Corneta.* Ces *Instructions* nouvellement données à l'occasion du dernier Concile Romain & imprimées ici *in* 4°. présentent dans un bel ordre ce qui regarde premiérement, la Foi, ensuite les personnes des divers Etats; les Clercs, les Chanoines, les Curez, les Réguliers; puis les Choses, comme les Fêtes, l'Office Divin, les Cérémonies, les Sacremens, les Bénéfices, les Biens Ecclésiastiques; enfin, le Juridique, comme les Jugemens, les Immunitez Ecclésiastiques, les Excommunications, les Testamens, &c.

JUSTI FONTANINI *Archiepiscopi Anecgrani* DISCUS *Argenteus Votivus veterum Christianorum, Perusiæ repertus, ex Musæo* ALBANO *depromptus*

& commentario illustratus. Avec figures : *in* 4°. pagg. 86. 1725 chez *Barnabo.* Dès la *Préface* qui avec l'*Epitre Dédicatoire*, occupe encore XLVIII. pages, l'Illustre Auteur ayant occasion de parler de l'ancienne coûtume d'ensevelir les Trésors des Morts avec les Morts mêmes ; après avoir allégué pour preuve principale de cet usage le Tombeau de *Childeric* I. Roi des François, trouvé à Tournai l'an 1657, rejette avec hauteur la Critique du Pere *Hardoüin* qui n'est pas du même sentiment que lui sur ce monument. C'est dommage que ce Prélat n'a entrepris en même tems de refuter les raisons de ce Sçavant Il semble le renvoyer au Pere *Labbe* : mais le Pere *Labbe* dit dans sa *Chronologie Historique* sous l'an 481. que *Chifflet* n'a pas encore convaincu les Critiques, que ce fut-là le Tombeau de *Childeric.* M. *Fontanini* témoigne aussi dans le même endroit quelque mécontentement contre les *Mémoires de Trevoux* au sujet de la distribution des Loüanges Il a eû en vuë, sans doute, l'Extrait de ses Antiquitez d'*Horta.* Auroit-il donc voulu ne pas appercevoir ce

qu'il y a de flatteur dans le seul reproche qu'on lui ait fait en cet Article LX. des *Mémoires* de 1726. c'est le reproche de n'avoir point assez ménagé l'Erudition & de s'en être montré dissipateur. Lorsque les Auteurs des *Mémoires* ont traité comme un Livre neuf cette Histoire d'*Herta* qui n'étoit que renouvellée, ils ne se sont sans doute proposé que de concourir obligeamment au but de M. *Fontanini*, qui par un nouveau Frontispice & l'Addition d'un troisiéme Livre essayoit de redonner cours aux Exemplaires restans des deux premiers Livres.

CONSTITUTIO *quâ privilegia ordinis prædicatorum a Sancta sede hactenus indulta confirmantur, innovantur, extenduntur, declarantur & novis etiam concessionibus ampliantur*. In fol. pagg. 37. & six pour l'Index. Cette *Constitution* commence par ces paroles : PRETIOSUS *in conspectu Domini fratrum prædicatorum inclytus Ordo, &c.* Et contient en 35 Chapitres, 85 paragraphes, tous ornez & enrichis de faveurs & priviléges. Les RR. PP. Dominiquains doivent uniquement

cette honorable distinction au mérite de leur conduite envers le S. Siége, particuliérement en ces derniers tems *ob Innumera & in dies adolescenti aergà Sanctam sedem merita... Novis etiam superventis mentis*: & ils ont cet avantage que sans que les têtes Couronnées ou les Peuples ayent eu besoin de s'y intéresser, c'est MOTU PROPRIO, *non ad alterius super hoc nobis oblata petitionis instantiam sed ex certa scientia merisque deliberatione, & liberalitate nostris* que le Saint Pere encherit sur tous les bien-faits de ses prédécesseurs. Le § 41. *est* consacré à l'éloge de la Doctrine de S. Thomas, qui est aussi celle de l'Ordre pris en lui-même, *cui ipsemet Ordo salubriter insistit*; Le S. Pere après avoir indiqué, adopté, confirmé la plûpart des Oracles qui ont préconisé ou canonisé la Doctrine de S. Thomas depuis le *Bene scripsisti de me Thomá* sorti de la bouche du Crucifix, jusques aux Lettres *demissas preces* du 6. Novembre 1724, se proposant sur tout de faire taire ces Perturbateurs de la Catholicité, qui, en s'appropriant la Doctrine de S. Thomas, la calomnient dès

là ; puisqu'ils en font une doctrine d'Hérétiques ; & voyant que, par des interprétations forcées, ils ont osé se prévaloir des Lettres Apostoliques de sa Sainteté, il commence par déclarer qu'il demeure inviolablement attaché à la Constitution *Pastoralis Officii* de Clement XI ; après quoi il défend à tous & à un chacun d'insulter avec outrages soit de vive voix ou dans des Ecrits la Doctrine du Saint ou son Ecole, principalement lorsqu'il s'agit en cette Ecole de l'efficacité, puissance, vertu, que la Grace divine ait par elle-même, & de son propre fonds, ou de la Prédestination gratuite à la gloire sans aucune prévision des mérites ; il défend de la taxer de conformité avec les errreurs de Jansenius & de Quesnel que le Siége Apostolique a condamnées, particuliérement par la Constitution *Unigenitus* de Clement XI. déclarant que la Doctrine de S. Thomas & la VRAYE Ecole Thomistique est, & a été très-éloignée de ces erreurs : s'étant opposée à toutes les hérésies tant anciennes que modernes & aux opinions pernicieuses qui ont affligé l'Eglise.

De plus, sa Sainteté condamne tous les Imprimez dans lesquels, en vûë d'indisposer les esprits à l'égard de la Doctrine de Saint Thomas, ou de l'Ordre des Dominiquains, ou des Partisans de la VRAYE Doctrine Thomistique, on aura renouvellé par maniere d'assertion lesdites calomnies; où, par une fourberie insigne, détourné à des sens étrangers les Lettres Apostoliques de sa Sainteté & les éloges dont elle & ses prédécesseurs ont favorisé la doctrine Thomistique.

D'ESPAGNE.

DE MADRID. On ne croit pas qu'on permette ici la Traduction de LA SOLIDE *devotion du* ROSAIRE, *ou l'idée, l'excellence & les pratiques de cette devotion avec une exposition des Mysteres qu'on y médite & une paraphase du* PATER *& de* l'AVE MARIA, imprimé *à Paris* chez *Lottin* in 16. pagg. 176. Il est vrai, & c'est ce qui avoit imposé, qu'à la tête du Livret on donne *avis* qu'il a été *lû & approuvé dans un Chapitre Provincial de Dominiquains*; on y lit de plus, une *Ap-*

probation honorable ſignée par cinq Dominiquains le 25. Janvier 1727. par le Pere *Joſeph* ROUX Prieur du Couvent de la ruë S. Jacques de l'Ordre des Freres Prêcheurs; par le Pere *Jean André* GAUTIER Docteur & Profeſſeur en Théologie de la Faculté de Paris; par le P. L. B. ALISSAN Docteur & Profeſſeur en Théologie de la Faculté de Paris; par le P. *Joſeph* MEIGNAN Docteur & Profeſſeur en Théologie de la Faculté de Paris; & par le Pere *Gabriel* DESLONDES Docteur ancien Prieur & Profeſſeur en Théologie de la Faculté de Paris; mais la Doctrine que garantiſſent ces Approbateurs, particuliérement lorſqu'il s'agit dans ce Livre de la Prédeſtination & de la Grace eſt manifeſtement conforme aux propoſitions de Queſnel que le S. Siége a condamnées par la Bulle *Unigenitus* de Clement XI. Au regard de la Prédeſtination, la volonté de Dieu le Pere & celle de Jeſus-Chriſt, pour le ſalut des hommes paroit reſtreinte aux ſeuls Elûs ou Prédeſtinez comme dans les Propoſitions XII[e]. XXX[e]. XXXI. & XXXII[e]. des Cent Une: « Ô mon «

» Dieu ! dit-on dans le Livre approu-
» vé par les RR. PP. Vous nous don-
» nez la confiance que nous ſommes
» du monde Elû que vous avez aimé
» juſqu'à donner pour lui votre Fils
» unique. Séparez-nous donc ſans
» ceſſe, de cet autre monde juſtement
» maudit, & pour lequel votre Fils
» ne daigne pas même vous prier :
» *page* 144. Toutes vos volontez s'é-
» xécutent toûjours, *page* 42. Votre
» volonté eſt que tous ceux que vous
» avez donnez à votre Fils ſoient ſau-
» vez, *pag.* 40. Sauvez tous les hom-
» mes que vous voulez être ſauvé,
» 41. Dans ce Jardin de l'Agonie ...
» j'étois dans vous-même, ô mon Sau-
» veur, *car* vous m'inſpirez la con-
» fiance que je ſuis de ceux que votre
» Pere vous a donnez : je faiſois par-
» tie de ce monde que vous portiez
» dans votre perſonne, de ce mon-
» de à qui les péchez ne devoient
» plus être imputez, parce que vous
» vous les imputiez tous à vous-mê-
» me, *pag.* 102. Unique victime du
» ſalut de tout ce qui eſt ſauvé, 104.
» Vous voulez tout expier pour ceux
» que vous avez voulu ſauver, 108 ».

Sur la GRACE on retrouve la 1re des Cent Une Propositions & ses semblables dans celles-ci de l'Auteur Anonyme garanti par les RR. PP. « Ô Dieu! sans vous & sans votre Grace « nous ne sommes que pauvreté & « misere, que mensonge, que péché, qu'impuissance à tout bien, « & même à vous prier, *pag.* 155. « Sans lui & sans sa Grace toute ta « justice (ô mon ame) n'est qu'un « vétement de honte & d'ignominie, « 112. Sans vous & sans cet amour « que vous donnez seul, ce n'est que « péché dans l'homme, 132. ». On reconnoit ici la 1re. de Quesnel, « en « vain on vous appelle Pere, si ce n'est « pas votre Esprit de Grace & d'a- « mour qui crie dans nous & qui vous « fait appeller de cet aimable nom, « *pag.* 159; ici la LIVe. & la LIXe. « si nous voyons dans nos cœurs l'a- « mour du péché vous n'écouterez « point notre priere, *pag.* 156; sans « votre Grace vous ne pourriez qu'être offensé par notre pénitence même, 157 ». Ici la IIIe. la IVe. la XVe. la LXIXe. « Rendez-nous pro- « pres à tout bien, en nous y appli- «

„ quant, faiſant vous-même en nous „ ce qui vous y eſt agréable, *pag.* 41. „ Donnez-nous de pouvoir ce que „ vous nous commandez; donnez-„ nous de le faire : nous vous prions „ de nous donner, parce que tout eſt „ un pur effet de votre pure libéra-„ lité, *page* 44. „ Ici les IX^e^. & XLIV^e^. &c. “ Nous vous prions de „ rendre toûjours dominante & vic-„ torieuſe dans nous, la ſainte concu-„ piſcence de votre Grace, afin qu'elle „ puiſſe toûjours triompher & qu'elle „ triomphe en effet de la mauvaiſe „ concupiſcence qui nous porte au pé-„ ché, *pag.* 56. Donnez-nous votre „ Grace, parce que comme nous ſom-„ mes infailliblement victorieux par „ ſon ſecours, nous ſommes de même „ infailliblement vaincus ſans elle, „ 50 : la XXI^e^. & la XXII^e^. dans cette ſeule notre marginale “ confiance „ dans la Grace, laquelle eſt un effet „ & une imitation de l'Incarnation „ dans ſa gratuité & ſon efficacité, „ *pag.* 74. Les LXXIII^e^. LXXIV^e^. LXXV^e^. dans cet étrange diſcours, „ Nez comme lui, & ſur le modéle „ de ſon Incarnation, non de la chair

& du ſang, ni de la volonté de l'Homme, mais nez de Dieu par l'efficace de ſon Eſprit, nous ſommes avec l'homme Dieu & en ſa Perſonne un ſeul Chriſt ſubſiſtans en ſa Perſonne; nous tendons où il eſt, & à cet heureux terme ſera pleinement accomplie cette parole, *le Verbe a été fait Chair*, *pag.* 71 : la même grace qui fait le Chriſt fait auſſi le Chrétien, » *pag.* 90. On trouve la Grace néceſſitante dans cette priere, « forcez par la douce violence de votre Grace, celles (les volontez) qui vous ſont rébelles, » *pag.* 41 : on trouve des péchez, néceſſitez dans celle-ci, « donnez nous, de gémir des fautes comme néceſſaires & inévitables aux plus juſtes dans ce ſéjour de tenebres & de tentations, » *pag.* 148; on trouve des Juſtes abandonnez les premiers & à qui par-là, le 6e. Commandement eſt devenu impoſſible, dans celles-ci, « nous vous prions de ne nous abandonner jamais, afin que nous ne vous abandonnions jamais nous-mêmes, » *page* 57. Pardonnez à ceux d'entre eux (nos freres) qui cedant à la fra-

» gilité de notre nature ; laquelle ſans
» vous ne fait que des chutes, ont
» perdu votre Grace par quelqu'un
» de ces péchez, dont il ne devroit pas
» même être fait mention parmi vos
» enfans, » *pag.* 52-53. On eſt mal édifié de ce que dans l'endroit où il falloit parler de l'Aſſomption de la Sainte Vierge, l'Auteur approuvé par les RR. PP. met à la place une exhortation au ſilence, & à ne point honorer la Sainte Vierge par la témerité & le menſonge : *page* 135. cette priere a étonné. « Rempliſſez de l'Eſprit
» de S. PIERRE, ſon ſucceſſeur, & qu'il
» ſoit le premier Imitateur de votre
» Fils, comme il eſt ſon premier Vi-
» caire, » *page* 163 ; on regarde comme fort érroné de dire, « Pere par
» un titre ſpécial de tous les Chré-
» tiens, de ceux mêmes qui ne le ſont
» que pour un tems, » *page* 27. Enfin, comme on voit que l'Auteur du Livre voudroit qu'au lieu des *Ave Maria* qu'il ne regarde que comme une priere ſuperfluë après le *Pater*, on recitât pour le *Roſaire* les 150. Pſeaumes ; & qu'il y apprend à ne parler jamais à la Sainte Vierge de ſes

Grandeurs que pour lui rappeller le souvenir de sa bassesse, ni de ses mérites, que pour l'avertir qu'ils n'ont eu que Dieu pour principe, on juge que le dessein a été de ruïner & la forme & l'esprit de la devotion du *Rosaire* sous prétexte de la rendre *solide.*

DON *Antonio* DE ANGOS Chanoine de la Sainte Eglise d'*Abaracin* a donné au Public, *Observationes de subsidio & excusato :* DON *Frey Eusèbe* DE LEON le *Thesaurus Marianus in primo Mathai capite absconditus :* LE P. *Manuël* MARIANO de l'Ordre de la Mercy, *Milicia de la Merced, y noticias autenticas de Nobles familias:* DON *Valerio* DE BORJIA, *la Verdadera politica de los ombres de distincion*, Traduction Castillane d'un Livre François: le P. *Alonso* ANDRADE, les *Meditationes diarias ;* le R. P. *Joseph* DE SANTA MARIA, des discussions sur les privileges *de san Lorenço del Escorial* tant au Spirituel qu'au Temporel, *in* 4°: le P. *Manuël* DE MEDRANO le second Tome de L'HISTORIA *de la Provincia de* ESPAÑA *Orden de predicatores ;* & le R. P.

Pedro DE REYNOSA Capucin, *la Vida de Santa* CASILDA, *in* 8°.

ON a aussi imprimé *los Mysterios de la Missa*, Traduction de feu D. Sanchez DAVILA Évêque de *Seguença*: la *Carta Pastoral* du feu *Señor D. Francisco* VALERO Archevêque de Tolede : & la *Vida* de D. Fr. BARTHOLOME *de los Martyres* de l'Ordre de S. Dominique Archevêque de Brague, traduite du François.

DE GENÊVE.

AUX trois Tomes *in* 4°. de la Critique de *Baronius* par le P. PAGI, on en a joint un 4^{e}. qui se vend séparément & contient les VIES des PAPES.

Deux *Sermons* sur le JEU prononcez par des Ministres de réputation, M. *Alphonse* TURRETIN & M. VAUTIER, ont été nouvellement imprimez.

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES. On a rendu en même tems public par l'impression, & rare par le très-petit nombre d'Exemplaires, l'Ouvrage Posthume de M. *Thomas* BURNET, intitulé de *Statu*

mortuorum & reſurgentium Liber : acceſſerunt Epiſtolæ duæ circa Libellum de Archæologiis Philoſophicis in 8°. *pagg.* 302. On excite encore la curioſité par la promeſſe qu'on ſemble exiger des particuliers qu'ils ne prêteront les Exemplaires de ce Livre qui leur appartiennent, que ſous condition de n'en point faire de copie, & de n'en point procurer la réimpreſſion. Les mêmes précautions en faveur du Livre ou du Libraire ont été priſes pour le Traité Latin du même Auteur *de fide & Officiis Chriſtianorum, in* 8°. *pagg.* 190.

Les *Miſcellanea curioſa* du Docteur Mead ſont imprimées.

Lettre du P. le Courayer Bibliotequaire de Sainte Genevieve de Paris, au ſujet de la nouvelle accuſation de faux qui lui eſt intentée par le Pere Hardouin *dans le Journal de Trevoux du mois de Mai* 1727. A Londres 1727. *in* 12. *pagg.* 16.

L'Auteur expoſe ainſi le ſujet de la 1re conteſtation : « pour preuves « qu'avant l'an 1605. il y avoit eû « une Edition du Livre *de Antiquitate Eccleſiæ Britannicæ*. J'avois rap- «

mortuo hanc, quam non levem putavit, injuriam suo nomini fieri ne paterentur, sed quibus possent Modis probiberent; quod & Omnes bonos, ut Nobiscum faciant, idque Viri optimè de Ro. legibus & Republica meriti memoria præstent, obtestamur. In Cujus Rei fidem rogatià Jo. Aubrio Cive Francofurt. Subscripsimus Lutetiæ Parisiorum IV. NON. AUGUSTI *Anno D.* 1594. *Jac. Aug.* THUANUS : *Ch. Puteanus* : *Ant. Oiselus* : N. *Faber* : *P. Pithœus*.

REMARKS *Upon Father le Courayers, &c.* C'est-à-dire, *Remarques* sur le *Livre du P. le Courayer* pour la défense des Ordinations Anglicanes *in* 8°. *pagg*. 400.

ON s'y est proposé de faire voir que l'Histoire de la Consécration de PARKER à Lambeth, & les Registres qui lui rendent témoignage, ne méritent nulle créance, parce qu'elle ne peut s'accorder avec les Objections que firent hautement & publiquement les Controversistes Catholiques de ce tems-là, ni avec les réponses que donnerent & les principes qu'établirent alors les Controversistes Protestans.

& avec d'autres faits contemporains & averez; 2°. Parce que la premiere fois qu'on s'avisa de hazarder cette Histoire de Lambeth, elle fut rejettée comme fabuleuse; 3°. Parce qu'on trouve des marques certaines de falsification dans les Actes dont le P. *le Courayer* s'efforce d'appuyer ce point de Fait, & dans les Regiſtres qu'il allegue pour l'atteſter; 4°. parce que toutes les autres raisons que le P. *le Courayer* a employées n'ont nulle force; 5°. & parce qu'au contraire le Fait de la fausse Ordination à l'Auberge est prouvée. L'Auteur va plus loin, il attaque la Consécration de PARKER par le principe & jusques dans l'Ordination du prétendu Consécrateur qui est BARLOW. Il renverse, & quelquefois sur le P. *le Courayer* même, les argumens par lesquels le P. *le Courayer* tâche d'établir l'Episcopat de BARLOW; il en tourne plusieurs contre cet Episcopat. *Scory, Coverdale, Hodgskins* que les Anglicans donnent pour Assistans à BARLOW dans la fonction de sacrer PARKER, n'ont pas un état plus certain. De la Question de Fait passant à la Question de Droit,

notre Auteur établit que les Ordinations Anglicanes, à considérer la *matiere*, doivent passer pour douteuses; & ne peuvent être regardées comme valides si on en juge par la *forme*. Ces discussions conduisent le sçavant Auteur à un examen très-exact du Rituel Anglican, & des variations qu'il a éprouvées. Cet Ouvrage balance dans l'esprit des Anglicans; les deux Volumes contre lesquels il est écrit, & les quatre qui depuis sont venus à leurs secours. L'Auteur répond non seulement d'un stile pur, *élegant*, vif & ingénieux à un Ouvrage qui avoit ces qualitez; mais il s'éloigne infiniment de son Antagoniste par beaucoup de méthode, de modestie, de politesse, & de précision.

D'ALLEMAGNE.

De Vienne. Duelli *Historia Ordinis* Equitum Teutonicorum: Vol. *in fol.* avec figures. 1727. Brietii *Annales mundi continuati usque ad pacem Badensem A* 1714. in fol. & 7. vol. in 8°. 1727. Bibliotheca *Juris Imperantium; sive Commentatio*

de scriptoribus quibus summi Imperantes utuntur, in 4°. 1727.

D'ULME. GOLDASTI, *scriptores Rerum* SUEVICARUM. *in fol.* 1727.

DE FRANCFORT. JOHANNIS *scriptores Rerum* MOGUNTIACARUM. Tome 9e. *in fol.* avec figures 1727.

D'AUSBOURG. BRENTANO *Ordinis Sancti Benedicti Epitome Chronologica mundi Christiani ab Anno* 10°. J. C. *usque ad Annum* 1726. in fol. 1727.

RUSDORFII *Consil. Palat nec non ablegati in Angliá Concilia & Negotia politica* in fol. 1727.

ZERTE S. I. *Clericus Curatus Circa obligationes restitutionis quoad bona fortunæ instructus.* 3. voll. in 8°. 1727.

DE WIRTZBOURG. L'Inscription APOLLINI GRANNO MOGOUNO, nouvellement trouvée en *Alsace* a déja produit une Dissertation Latine de M. ECKHARD présentement Conseiller du Prince, Evêque de cette Ville. Le même Auteur par ordre du même Prélat, fait imprimer une Critique des *Annales de Fulde* qui ont paru depuis peu, dans laquelle il s'attache principalement aux exemptions prétenduës par les Moines. Le 1er. Tome de l'*Histoi-*

re de la FRANCE *Orientale* & du Diocèse de WIRTZBOURG, est aussi sous presse. M. ECKHARD y explique les Antiquitez qui appartiennent à son sujet par les Monnoyes, les Sceaux, les Chartres, & les autres Monumens.

DE LORRAINE.

DE NANCY. M. *Michel* BENVART Docteur en Médecine de l'Université de Padoüe, & qui a demeuré deux ans à *Lorette* en qualité de Chirurgien, a imprimé un Abregé de *Médecine, & Chirurgie pratique nouvellement tirée des principes de la Nature, avec un petit Traité de la Peste & autres accidens fâcheux.* Le Titre déclare cet Ouvrage *très-important au Public & à tous Médecins & Chirurgiens de bonne foi.* Tout l'Art de la santé y semble réduit à l'usage d'une essence Balsamique & Anodine, aussi-bien que de deux sels puissans & incorruptibles dont l'Auteur donne la Recette.

DE FRANCE.

De Paris. Les Loix *du* Choc *des Corps à ressort parfait ou imparfait, déduites d'une explication probable de la Cause Physique du ressort.* Piéce du R. P. Maziere Prêtre de l'Oratoire, qui a remporté à l'Académie Royale des Sciences, le prix fondé par feu M. *Rouillé de Meslai* & proposé pour l'an 1726. Elle se vend chez *Jombert*: il vend aussi le *Discours sur les Loix de la communication des mouvemens*, qui a mérité les éloges de l'Académie Royale des Sciences, les années 1724. & 1726. & qui a concouru à l'occasion des prix proposez. L'Editeur est M. de Mayran de la même Académie; & l'Auteur est M. *Jean* Bernoulli Professeur de Mathématique à Bâle, & Membre des Académies Royales des Sciences de France, d'Angleterre, & de Prusse.

Le IIe. Tome de *la Critique de la Charlatanerie* vient rappeller le souvenir du premier.

On a fait l'*Eloge de la Goutte*, il *se trouve* au Palais chez *Prud'homme*.

Septembre 1727.

EXPLICATION *des Qualitez ou des Caracteres que Saint Paul donne à la Charité.* A Paris, chez Ch. *Labottiere*, ruë S. Jacques 1727. *in* 8°. *pagg.* 456.

L'Auteur de ce Livre n'en est point l'Editeur, la *charité seule a porté à le communiquer au Public sans le consentement de* M. l'Abbé ***** dont elle a craint l'*humilité*, *égale au moins à sa profonde érudition*, un Passage du Chapitre XIII. de la 1er. Epitre aux Corinthiens sert comme de Texte à tout le Discours; en paraphrasant les traits dont S. Paul a formé le Caractere de la Charité. Notre Auteur décrit avec beaucoup de finesse, d'élégance & d'intelligence, les défauts que l'Apôtre oppose à cette vertu; mais il paroit que son but principal est d'y établir un certain systême de Théologie, ou plûtôt de Religion. Cette nouvelle Religion consiste dans la seule charité : la charité seule y est tout le culte, tout le mérite, toutes les vertus : les dons que l'on appelle vertus, comme la Foi, l'Esperance, la Pénitence, &c. s'ils sont avec la charité, ne font que par elle leurs fonctions, ne réüssissent & n'obtien-

nent que par elle, & s'ils ſont ſans elle, ils ſont non ſeulement ſans mérite, mais même ſans utilité; ils ſont criminels, & d'autant plus criminels, qu'ils ſont en un degré plus excellent. Au reſte, cette charité, qui ſeule eſt tout, eſt le pur effet de la volonté de Dieu; & la Grace n'eſt autre choſe que l'infuſion de cette charité, on ne peut guéres mieux s'y prendre pour faire des Déïſtes & des Quiétiſtes. La diſtribution de ce Livre ne ſe faiſoit pas encore publiquement.

Excité par l'empreſſement du Public & des Connoiſſeurs pour le *nouveau Plan de Paris & des Fauxbourgs, levé géométriquement.* Son Auteur M. de la Grive Prêtre, prépare un accompagnement à cette Carte. C'eſt une *Carte Topographique des environs de Paris*, où ſera décrit le cours de la Seine depuis *Choiſy* juſques à *Andreſy*, elle contiendra environ huit lieuës d'Occident en Orient, & ſept lieuës du Midi au Nord. Pour rendre cet Ouvrage entiérement nouveau, curieux & intéreſſant, on y marquera avec le même détail que l'on a obſervé dans le Plan de Paris,

les Plans de Saint *Germain*-en-Laye, *Marly*, *Verſailles*, *Meudon*, Saint *Cloud*, *Seaux*, *Rongis*, *Choiſy*, Saint *Maur*, *Vincennes*, & ceux des Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, & de toutes les belles Maiſons Bourgeoiſes qui ſont renfermées dans cette étenduë. Cette Carte qui ſera de même grandeur que celle de Paris, paroîtra peu après, & elle ne cedera en rien à ce Chef-d'œuvre.

De Rouen. La *Coûtume de Normandie* expliquée par M. Pesnelle Avocat au Parlement, ſe débite d'une ſeconde Edition, chez *Beſogne*, après avoir été revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur. Vol. *in* 4°.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Septembre 1727.

ART. LXXX. *LEs Vies de Pluſieurs Hommes Illuſtres & Grands Capitaines de France, &c.* Page 1565

ART. LXXXI. *Lettre d'un ancien Profeſſeur de Théologie de la Congrégation de S. Maur, &c.* p. 1587

ART. LXXXII. *Suite de l'Hiſtoire de Weſtminſter.* p. 1598

ART. LXXXIII. *Le Calendrier Moſaïque des Ecrivains Sacrez, &c.* page 1637

ART. LXXXIV. *Prælectiones Theologicæ, &c.* C'eſt-à-dire, Traité de Théologie ſur le Myſtere de la Trinité, &c. p. 1655

ART. LXXXV. *Cinquiéme Lettre de Frere *** Religieux de la Trape, au Reverend Pere Dom V. T. Religieux de la Congrégation de Saint Maur.* p. 1694

ART. LXXXVI. *Immerſions & Emer-*

sions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Septembre 1727. p. 1719
ART. LXXXVII. *Nouvelles Litteraires. D'Italie, de Rome.* p. 1721
Pretiosus in conspectu Domini fratrum Prædicatorum inclytus ordo. p. 1723
D'Espagne, de Madrid. 1726
La solide devotion du Rosaire ou l'idée, l'excellence & les pratiques de cette devotion, avec une exposition des Mysteres qu'on y médite & une paraphase du Pater *& de l'*Ave Maria, *&c.* p. 1726
De Genêve. 1734
D'Angleterre, de Londres. ibid.
Extrait d'une Lettre du P. le Courayer, & des Remarques sur son Livre, &c. p. 1735
D'Allemagne, de Vienne. 1740
D'Ulme. 1741
De Francfort. ibid.
D'Ausbourg. ibid.
De Wirtzoburg. ibid.
De Lorraine, de Nancy. 1742
De France, de Paris. 1743
Explication des *Qualitez* ou des Caracteres que S. Paul donne *à la Charité, &c.* p. 1744

Fin de la Table.

d'Or

'ata pour le mois de Septembre 1727.

ıge 1591. ligne 15. l'homme ne peut, *li-*
sez, l'hommé peut. Page 1593. lig. 11.
's, *lis.* clefs Page 1594. lig. 11. l'on a fait,
'on a faite. Page 1595. lig. 23. premieres,
premiers. Page 1600. lig. 10. Betford,
Bedford. Ligne 29. de son erection *lis.* de
erection. Page. 1619 ligne 19. Vrbain
. *lis.* Vrbain V^{e}. Page 1629. lig. 20.
). *lis.* 1620. Page 1653. lig. 27 ébloüit, *lis.*
üis. Page 1681. lig. 29. qui le soutenoient,
qui les soutenoient. Page 1697. lig. 12. le
:e, *lis.* la priere. Page 1698. lig. 29. eu
:ur, *lis.* au Chœur. Page 1705. lig. 12.
:ul, *lis.* Maieul. Page 1721. lig. 23. *Anec-*
i, lis. *Anegrani*. Page 1724. lig. 6. *men-*
lis. *meritis*. Page 1728. lig. 15. sauvé, *lis.*
:z. Page 1730. lig. 22. notre marginale,
ote marginale.